



alerte précoce prévention des conflits gestion des crises relèvement après un conflit droits de l'homme  
démocratisation mesures de confiance maîtrise des armements diplomatie préventive mesures de sécurité

**Rapport annuel** sur les activités de l'**OSCE** en **2004**

Alerte précoce  
Prévention des conflits  
Gestion des crises  
Relèvement après un conflit  
Droits de l'homme  
Démocratisation  
Mesures de confiance  
Maîtrise des armements  
Diplomatie préventive  
Mesures de sécurité  
Observation des élections  
Formation de la police  
Liberté des médias  
Lutte contre la traite des êtres humains  
Protection des minorités nationales  
Sécurité économique et environnementale  
Action contre le terrorisme  
Renforcement des institutions  
Observation des frontières  
Renforcement de la société civile



### **ETATS PARTICIPANTS DE L'OSCE**

Albanie | Allemagne | Andorre | Arménie | Autriche | Azerbaïdjan | Biélorussie | Belgique | Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie | Canada | Croatie | Chypre | Danemark | Espagne | Estonie | Etats-Unis d'Amérique  
ex-République yougoslave de Macédoine | Fédération de Russie | Finlande | France | Géorgie | Grèce | Hongrie  
| Irlande | Islande | Italie | Kazakhstan | Kirghizistan | Lettonie | Liechtenstein | Lituanie | Luxembourg | Malte  
Moldavie | Monaco | Norvège | Ouzbékistan | Pays-Bas | Pologne | Portugal | République tchèque | Roumanie  
Royaume-Uni | Saint-Siège | Saint-Marin | Serbie-Monténégro | Slovaquie | Slovénie | Suède | Suisse  
Tadjikistan | Turquie | Turkménistan | Ukraine

### **PARTENAIRES POUR LA COOPERATION**

Afghanistan | République de Corée | Japon | Mongolie | Thaïlande

### **PARTENAIRES MEDITERRANENS POUR LA COOPERATION**

Algérie | Egypte | Israël | Jordanie | Maroc | Tunisie

# 2004

## RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITES DE L'OSCE

### PRINCIPAUX EVENEMENTS EN 2004

- ⇒ L'OSCE déploie sa plus importante mission d'observation électorale à ce jour avec plus de 1 200 personnes qui observent la répétition du deuxième tour de l'élection présidentielle en Ukraine.
- ⇒ Pour la première fois de son histoire, l'OSCE envoie une équipe électorale en dehors de sa région : l'Equipe d'appui pour les élections en Afghanistan conseille les autorités du pays sur leur cadre électoral.
- ⇒ Une profonde réforme de la gestion réorganise la structure et les procédures internes de l'OSCE.
- ⇒ Les 55 Etats participants prennent part à un débat animé sur l'intérêt et l'avenir de l'OSCE et adoptent des mesures visant à transformer et à renforcer l'Organisation.
- ⇒ Trois grandes conférences s'intéressent à la lutte contre l'antisémitisme, l'intolérance et le racisme.
- ⇒ Le Président en exercice nomme un représentant spécial pour renforcer la lutte contre la traite des êtres humains.
- ⇒ La Mongolie est acceptée en qualité de nouveau partenaire de l'OSCE pour la coopération.

## Table des matières

<b>MESSAGE DU SECRETAIRE GENERAL .....</b>	<b>5</b>
L'OSCE D'UN COUP D'ŒIL.....	7
<b>PRESIDENCE .....</b>	<b>9</b>
RAPPORT DU PRESIDENT EN EXERCICE .....	10
CONSEIL PERMANENT .....	31
REPRESENTANTS PERSONNELS DU PRESIDENT EN EXERCICE .....	33
PRESIDENTS DES GROUPES DE CONTACT AVEC LES PARTENAIRES MEDITERRANEENS ET ASIATIQUES POUR LA COOPERATION.....	35
<b>FORUM POUR LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE .....</b>	<b>38</b>
<b>ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE .....</b>	<b>41</b>
<b>OPERATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE.....</b>	<b>45</b>
EUROPE DU SUD-EST .....	46
PRESENCE DE L'OSCE EN ALBANIE .....	47
MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZEGOVINE .....	50
MISSION DE L'OSCE EN CROATIE .....	56
MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO .....	60
MISSION DE L'OSCE EN SERBIE-MONTENEGRO.....	66
MISSION DE L'OSCE A SKOPJE CHARGEE D'EVITER LE DEBORDEMENT DU CONFLIT .....	71
EUROPE ORIENTALE.....	75
BUREAU DE L'OSCE A MINSK.....	76
MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE.....	78
COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE.....	81
CAUCASE.....	84
BUREAU DE L'OSCE A BAKOU.....	85
MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE.....	89
BUREAU DE L'OSCE A EREVAN .....	94
ASIE CENTRALE.....	98
CENTRE DE L'OSCE A ALMATY .....	99
CENTRE DE L'OSCE A ACHGABAT .....	102
CENTRE DE L'OSCE A BICHKEK.....	104
CENTRE DE L'OSCE A DOUCHANBE.....	107
CENTRE DE L'OSCE A TACHKENT.....	110
ASSISTANCE A LA MISE EN ŒUVRE D'ACCORDS BILATERAUX ET MULTILATERAUX.....	112
REPRESENTANT DE L'OSCE AUPRES DE LA COMMISSION D'EXPERTS ESTONIENNE SUR LES MILITAIRES A LA RETRAITE.....	112
REPRESENTANT DE L'OSCE AUPRES DE LA COMMISSION MIXTE RUSSO-LETTONE SUR LES MILITAIRES A LA RETRAITE.....	113
<b>INSTITUTIONS DE L'OSCE .....</b>	<b>114</b>
BUREAU DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME .....	115
HAUT COMMISSAIRE POUR LES MINORITES NATIONALES .....	123
REPRESENTANT POUR LA LIBERTE DES MEDIAS .....	127
<b>SECRETARIAT .....</b>	<b>131</b>
ACTIVITES DU SECRETARIAT .....	132
RAPPORT DU DIRECTEUR DU CENTRE DE PREVENTION DES CONFLITS .....	135
UNITE D' ACTION CONTRE LE TERRORISME.....	138
UNITE POUR LES QUESTIONS STRATEGIQUES DE POLICE.....	139
BUREAU DU COORDONNATEUR DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'OSCE .....	140
CONSEILLERE PRINCIPALE POUR LES QUESTIONS DE PARITE DES SEXES.....	142
ADMINISTRATION ET FINANCES.....	143
BUREAU DE PRAGUE.....	145
RAPPORT DU DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES.....	146

PARTENARIATS POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION.....	147
INTERACTION ENTRE LES ORGANISATIONS ET LES INSTITUTIONS DANS L'ESPACE DE L'OSCE .....	147
INTERACTION AVEC LES PARTENAIRES MEDITERRANEENS ET ASIATIQUES POUR LA COOPERATION ET LES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS EN DEHORS DE L'ESPACE DE L'OSCE.....	155
<b>ANNEX.....</b>	<b>157</b>
STATISTIQUES RELATIVES AU PERSONNEL DE L'OSCE.....	157
BUDGET REVISE .....	160
<b>ADDRESSES DE CONTACT.....</b>	<b>161</b>
<b>ABREVIATIONS .....</b>	<b>163</b>

# MESSAGE DU SECRETAIRE GENERAL, JÁN KUBIŠ

Le présent Rapport annuel de l'OSCE est le dernier que j'aurai l'honneur de vous présenter puisque mon mandat de Secrétaire général prend fin en juin 2005. Je suis fier d'avoir servi l'OSCE pendant plus d'une décennie et d'avoir contribué à mettre en œuvre le mandat de l'Organisation qui est de promouvoir la sécurité par le biais de la coopération entre partenaires égaux dans l'Europe tout entière. Le présent rapport témoigne de l'important travail que l'OSCE continue à effectuer au nom de la sécurité globale, de la démocratie, de la dignité humaine et de la paix. Il met également en évidence à juste titre le précieux travail accompli par notre personnel professionnel et dévoué sur le terrain, au Secrétariat et dans les institutions, et présente à un public plus large les réalisations souvent méconnues de cette unique et remarquable Organisation.

Cette année a été pour l'Organisation une année difficile. L'OSCE a continué de servir de cadre à l'examen de certains des problèmes politiques et de sécurité européens les plus actuels. L'année 2004 a commencé par la répétition de l'élection présidentielle en Géorgie et s'est terminée par celle du second tour de l'élection présidentielle ukrainienne. Ces deux événements, comme 13 autres élections tout au long de l'année, ont été observés par l'OSCE. Ils ont démontré, une fois de plus, l'importance de l'Organisation en tant qu'instrument d'observation des élections.

Cette année, certaines questions fondamentales concernant l'avenir de l'Organisation ont cependant également occupé le devant de la scène. Des divergences d'opinion se sont fait jour au sein de l'OSCE en ce qui concerne le fonctionnement, l'efficacité et l'intérêt de l'Organisation dans un certain nombre de domaines et sur certaines questions essentielles.

Bon nombre de pays de l'OSCE ont évoqué la nécessité de transformer l'Organisation. Notre Président en exercice, Solomon Passy, s'est fait le champion de la cause et a mis les Etats participants au défi d'introduire des réformes radicales. Une étape a consisté à préciser et à renforcer le rôle du Secrétaire général, des pouvoirs dont j'espère que mon successeur fera plein usage. Une autre a été d'établir un groupe de personnes éminentes sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE, qui fera des recommandations en 2005. Les débats sur la réforme des activités de terrain et d'autres aspects de l'OSCE – comme notre règlement intérieur – se poursuivent. Tout cela influencera les activités de l'OSCE en 2005, lorsque nous célébrerons le trentième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki et le quinzième de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe.

L'année 2004 a été caractérisée par une attention accrue portée aux questions relatives aux frontières, par la place importante accordée à la lutte contre la traite des êtres humains, l'intolérance et la discrimination, ainsi que par l'adoption d'un plan d'action sur la parité des sexes.

L'introduction du système de gestion intégrée des ressources (connu sous l'acronyme IRMA) a amélioré notre capacité à travailler de manière efficace. Pour un investissement relativement modeste, nous avons mis en

place un système qui nous permet de gérer efficacement notre personnel et nos ressources matérielles, assure la transparence et la redevabilité à l'égard des Etats participants – nos partenaires – et nous aide à mettre en pratique rapidement et avec flexibilité les décisions politiques.

L'OSCE a étendu son champ d'action en 2004. En septembre, nous avons envoyé une équipe d'appui pour les élections en Afghanistan afin d'aider les autorités afghanes dans le pas d'importance majeure que franchit ce pays vers une démocratie représentative et pluraliste. Comme c'était la première fois que l'OSCE lançait une telle opération sur le territoire de l'un de ses partenaires pour la coopération, elle reçoit une attention particulière dans le présent rapport. Nous avons poursuivi notre étroite coopération avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération et accueilli la Mongolie en tant que partenaire le plus récent. Nous avons également renforcé la coopération avec d'autres organisations régionales et sous-régionales comme l'Organisation de coopération de Shanghai ou l'Organisation de la conférence islamique. Il est encourageant de noter le niveau d'intérêt qui existe en dehors de l'espace de l'OSCE pour notre Organisation.

L'OSCE est parvenue à un tournant. Ce qui se passera en 2005 dans le domaine de la réforme déterminera en grande partie l'attitude que les Etats participants adopteront à l'égard de l'OSCE à l'avenir. Trouver la voie appropriée qui préserverait entièrement et renforcerait les bases et l'acquis de l'Organisation pourra s'avérer difficile, mais cela reflète les changements qui se produisent pour le moment en Europe, en particulier après l'élargissement de l'Union européenne et de l'OTAN. L'Europe est en transition : il n'est que logique que l'OSCE se transforme également et reste attentive aux souhaits, aux intérêts et aux objectifs politiques de ses participants.

Tout au long de son histoire, l'OSCE a apporté la preuve de sa créativité, de sa souplesse et de son aptitude à s'attaquer efficacement à certains des problèmes plus complexes et saillants en matière de sécurité en Europe. Cette période de changement ne devrait pas constituer une exception.

L'OSCE me manquera, mais je suis convaincu qu'elle a un brillant avenir. Je pars en sachant que l'Organisation est dynamique, adaptable, administrativement en ordre et bien équipée pour servir les intérêts de tous ses Etats participants.

Je saisis cette occasion pour remercier les Etats participants de leur soutien et je félicite l'ensemble du

personnel de l'OSCE pour son excellent travail. Au travers du texte et des photos du présent rapport, j'espère que vous, le lecteur, vous rendrez mieux compte de l'intérêt de notre Organisation qui, jour après jour, démontre l'importance et la valeur pratique d'un multilatéralisme coopératif et constructif.

Ján Kubiš

## L'OSCE d'un coup d'œil

Couvrant une région qui s'étend de Vancouver à Vladivostok, l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe est la plus importante organisation de sécurité au monde. Elle se caractérise par le grand nombre de ses Etats membres euro-atlantiques et eurasiens, son approche coopérative et globale de la sécurité, ses instruments spéciaux de prévention des conflits, sa tradition bien établie de dialogue ouvert et de recherche d'un consensus, ainsi que son schéma bien développé de coopération avec d'autres organisations internationales. Au cœur des activités de l'Organisation, on trouve son vaste réseau opérationnel de missions de terrain.

D'une conférence à une organisation L'OSCE est née d'un processus de réunions qui a débuté au début des années 1970. A cette époque commencèrent une série d'intenses négociations diplomatiques sur la question de la coopération en matière de sécurité et dans le domaine économique en Europe. En 1973, durant la guerre froide, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a été constituée pour servir d'instance permanente et multilatérale de dialogue et de négociation entre l'Est et l'Ouest.

En 1975, 35 chefs d'Etat ou de gouvernement ont signé l'Acte final à Helsinki. Cet événement, progrès décisif pour les relations Est-Ouest, a jeté les bases du « processus d'Helsinki » qui est devenu le principal cadre de consultations et de négociations politiques sur toute une gamme de questions, relatives notamment aux droits de l'homme, durant la guerre froide.

Jusqu'en 1990, la CSCE tenait essentiellement des réunions et des conférences qui complétaient et renforçaient les engagements des Etats participants. Avec la fin de la guerre froide, le Sommet de Paris de 1990 a toutefois engagé la CSCE sur une nouvelle voie. Dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, la CSCE a été invitée à répondre aux nouveaux défis de l'après-guerre froide. En outre, un accord capital en matière de maîtrise des armements, à savoir le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe, ainsi que d'autres accords importants sur la sécurité militaire, ont été adoptés.

A l'aube des années 1990, le Secrétariat et les premières institutions ont été créés, des

missions ont été établies et les travaux de la Conférence sont devenus plus structurés. Au milieu des années 90, la CSCE n'était plus un processus ; elle avait été transformée en organisation. La CSCE est donc devenue « Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe » avec effet à compter du 1er janvier 1995.

Aujourd'hui, l'OSCE compte 55 Etats participants et 11 pays de la région méditerranéenne et d'Asie qui sont ses partenaires pour la coopération. En 2004, son budget annuel s'élevait à 180 832 700 euros. L'Organisation n'a pas de statut juridique en vertu du droit international. Toutes les décisions prises par l'OSCE sont donc contraignantes sur le plan politique mais pas sur le plan juridique.

Comment est gérée l'OSCE ?

La responsabilité globale de l'exécution incombe à la présidence. A tour de rôle, chaque année, le Ministre des affaires étrangères du pays qui assume la présidence occupe le poste de Président en exercice. En 2004, la présidence était assurée par la Bulgarie, les Pays-Bas (présidence en 2003) et la Slovénie (présidence en 2005) étant les autres membres de la Troïka de l'OSCE. En outre, le Président en exercice peut nommer des représentants personnels ou spéciaux pour traiter de questions ou de situations spécifiques.

Des sommets ou des réunions de chefs d'Etat ou de gouvernement se tiennent régulièrement. Entre les sommets, le Conseil ministériel se réunit en tant que réunion annuelle des ministres des affaires étrangères des 55 Etats participants de l'OSCE pour fournir des avis et des orientations à l'Organisation. Le Conseil supérieur se réunit une fois par an en tant que Forum économique à Prague pour débattre de la dimension économique et environnementale.

Le Conseil permanent est le principal organe permanent pour les consultations et la prise de décisions sur le plan politique. Composé des représentants permanents des Etats participants, il se réunit chaque semaine pour examiner toutes les questions intéressant l'OSCE et prendre les décisions appropriées. Se réunissant également hebdomadairement à la Hofburg, le Forum pour la coopération en matière

de sécurité s'occupe des aspects militaires de la sécurité, notamment de la maîtrise des armements et des mesures de confiance et de sécurité.

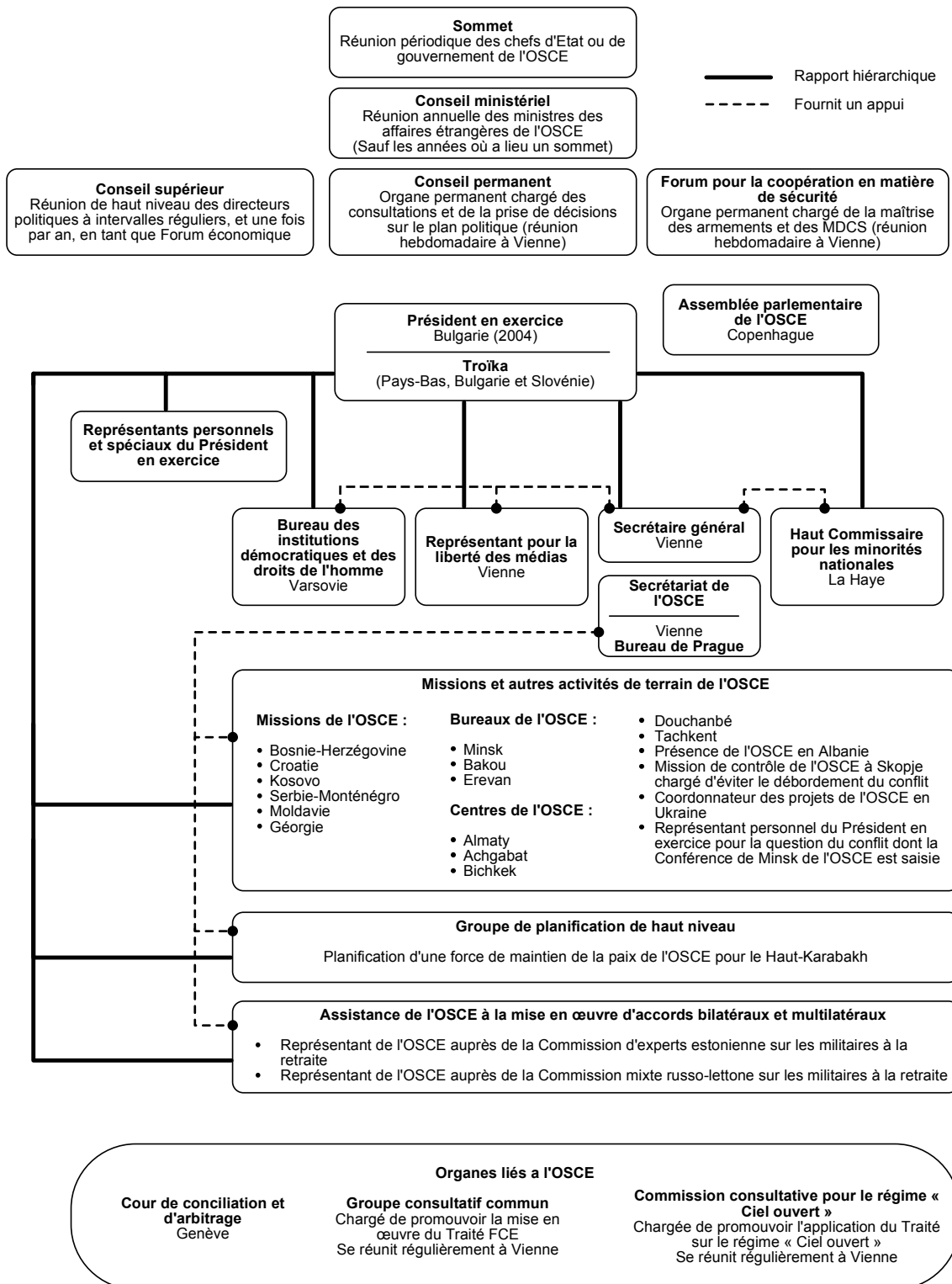
Située à Copenhague, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE est composée de plus de 300 parlementaires de tous les Etats participants. Elle a pour objectif de donner une dimension parlementaire aux activités de l'OSCE. Elle facilite le dialogue interparlementaire, tandis que ses membres jouent également un rôle important dans l'observation d'élections. La session annuelle de l'Assemblée parlementaire se tient en été.

Le Secrétariat de l'OSCE est situé à Vienne. Il est dirigé par le Secrétaire général, qui est nommé pour un mandat de trois ans. L'Ambassadeur Jan Kubiš (Slovaquie) s'acquitte actuellement de son second mandat qui s'achève en juin 2005. Le Secrétaire général fait office de représentant du Président en exercice et lui prête son concours dans toutes les activités visant à réaliser les objectifs de l'OSCE. Ses tâches incluent la gestion des structures et des opérations de l'Organisation, et il travaille en étroite coopération avec le Président en exercice pour préparer et orienter les réunions et assurer la mise en œuvre des décisions de l'OSCE. La Réunion du Conseil ministériel, tenue à Sofia en décembre 2004, a encore renforcé le rôle du Secrétaire général en le chargeant d'appuyer le processus de dialogue et de négociations politiques entre les Etats participants.

Pour aider l'OSCE à s'acquitter de sa mission, l'Organisation a établi des institutions spécialisées et des opérations de terrain. Même s'ils ont trois mandats très différents, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (créé en 1990), le Haut Commissaire pour les minorités nationales (1994) et le Représentant pour la liberté des médias (1997) s'emploient tous à aider les Etats à se conformer aux principes et aux engagements de l'OSCE dans sa région. Actuellement, l'OSCE compte 18 missions de terrain dans 16 Etats et emploie près de 3 500 personnes. Environ 77 pour cent des fonds de l'OSCE en 2004 ont été affectés aux opérations de terrain, ce qui témoigne de l'importance que l'Organisation accorde à cet aspect de ses activités.



# STRUCTURES ET INSTITUTIONS DE L'OSCE



# **PRESIDENCE**

Président en exercice | Conseil permanent | Représentants personnels du Président en exercice | Présidents des groupes de contact avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération

# RAPPORT DU PRESIDENT EN EXERCICE

*« L'OSCE a parcouru beaucoup de chemin au cours de ces dernières décennies. Si je regarde la distance parcourue et me tourne vers l'avenir prévisible, je pense que nous pouvons affirmer avec conviction que l'OSCE reste pertinente et importante pour nous tous.*

*Nous devons faire face à de nombreux défis au cours de l'année à venir. Toutefois, unis par nos valeurs communes, œuvrant ensemble dans un esprit de solidarité et tirant notre force de notre diversité, nous n'épargnerons aucun effort pour rendre l'Organisation plus forte. »*

**Solomon Passy, Président en exercice de l'OSCE en 2004, Ministre bulgare des affaires étrangères**

Le programme de travail de l'OSCE en 2004 a été largement déterminé par les décisions prises à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Maastricht en décembre 2003, en particulier la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle et le Document stratégique de l'OSCE pour la dimension économique et environnementale. A la lumière de ces décisions, la présidence bulgare a choisi de faire de la mise en œuvre le thème prioritaire pour l'année. Un autre thème de première importance en 2004 a été celui de la réforme de l'OSCE. La présidence a également accordé une grande attention à la tolérance et à la non-discrimination en organisant d'importantes conférences sur la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie, ainsi qu'en s'attaquant à la question du discours de haine sur l'Internet. L'intensification de la coopération entre l'OSCE et d'autres organisations internationales jouant un rôle dans le maintien de la sécurité et de la stabilité dans l'espace de l'OSCE a occupé une large place dans les activités de la présidence bulgare. Avec la première mission de l'Organisation en dehors de son espace, à savoir l'Equipe d'appui pour les élections en Afghanistan, l'OSCE a innové sous la présidence bulgare. En outre, la Mongolie a été accueillie en tant que nouveau partenaire de l'OSCE pour la coopération.

## Réforme de l'OSCE

En 2004, le débat sur la réforme de l'OSCE s'est considérablement intensifié et est devenu une priorité dans l'agenda de l'Organisation. L'élargissement tant de l'Union européenne que de l'OTAN a redessiné la carte politique de l'Europe avec des conséquences pour d'autres organisations comme l'OSCE. De nouvelles menaces et de nouveaux défis pour la sécurité ont eu pour effet de modifier les priorités stratégiques. Il a été suggéré, entre autres idées, qu'il faudrait, dix ans après la transformation de la CSCE en OSCE, réévaluer, adapter et renforcer l'Organisation. Certains Etats participants se sont exprimés sans détour à propos de la nécessité de transformer l'OSCE. Le 3 juillet 2004, les présidents de neuf Etats de la CEI ont fait une déclaration sur la nécessité de réformer l'Organisation, déclaration qui a été suivie, le 15 septembre, d'un appel lancé par huit ministres des affaires étrangères de la CEI réunis à Astana.

Le Président en exercice est intervenu personnellement dans le débat sur la réforme, comme l'atteste le discours qu'il a prononcé à la treizième session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE le 5 juillet à Edimbourg. A cette occasion, et à d'autres par après, il a insisté sur la nécessité :

- de rendre l'OSCE moins bureaucratique ;
- de mieux adapter les ressources aux priorités ;
- de transférer des ressources de l'Europe du Sud-Est au Caucase et à l'Asie centrale ;

- de modifier le lieu des réunions sur la dimension humaine et du Forum économique afin de mieux refléter la diversité géographique de l'espace de l'OSCE ;
- de mettre à jour le règlement intérieur de l'OSCE ;
- d'améliorer l'efficacité des activités de terrain ; et
- de renforcer le rôle du Secrétaire général.

Ces idées et d'autres ont été examinées dans le cadre du groupe de travail sur la réforme, présidé par l'Ambassadeur de Roumanie, et du Groupe de travail sur l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de ses opérations de terrain de l'OSCE, présidé par l'Ambassadeur du Canada et, depuis septembre, par l'Ambassadeur d'Autriche.

Pour la première fois depuis 1973, un exercice visant à mettre à jour le règlement intérieur a été effectué et des progrès significatifs ont été accomplis en ce sens. A la Réunion du Conseil ministériel, tenue à Sofia, une décision a été prise qui précise le rôle du Secrétaire général.

Conformément à l'opinion dominante selon laquelle il faudrait accroître l'efficacité de l'OSCE, les ministres ont décidé, à Sofia, d'établir un groupe de personnes éminentes sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE en préalable à la tenue, en 2005, de consultations de haut niveau spécialement organisées au sein de l'OSCE dans le but de définir une vision stratégique pour l'Organisation au XXI<sup>e</sup> siècle.

Le processus de réforme se poursuit et fera l'objet de débats en 2005, alors que l'OSCE célèbre un certain nombre d'anniversaires et se tourne vers l'avenir.

## Lutte contre le terrorisme

Le terrorisme reste l'une des menaces les plus graves pour la sécurité individuelle et commune des Etats participants de l'OSCE. Les attentats horribles perpétrés à Beslan et à Madrid en 2004 ont à nouveau illustré à quel point le terrorisme constituait un danger manifeste et actuel dans l'espace de l'OSCE. Renforcer le rôle de l'Organisation dans la lutte contre le terrorisme a donc constitué une importante priorité de la présidence bulgare.

La présidence a élargi le mandat du Groupe informel des Amis sur la lutte contre le terrorisme, qui a été établi en 2003. Cela a permis au groupe, présidé par l'Ambassadeur de Suède, d'examiner non seulement la mise en œuvre des engagements précédents, mais de s'attacher également à répondre à d'autres menaces terroristes actuelles et émergentes.

Le niveau élevé d'attention que les Etats participants accordent au terrorisme a également été mis en évidence lors de la deuxième Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, tenue à Vienne les 23 et 24 juin.

Dans le cadre de son mandat spécifique, le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) a fait une importante contribution au renforcement du rôle de l'OSCE dans la réduction de la menace terroriste.

Le nombre et l'éventail des décisions sur la lutte contre le terrorisme, qui ont été adoptées à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Sofia, témoignent du succès des travaux du Groupe informel des Amis et du FCS. Ces décisions concernaient notamment :

- la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes
- le renforcement de la sécurité des conteneurs
- la déclaration des passeports perdus/volés à la base de données d'Interpol
- l'élaboration de principes pour les contrôles à l'exportation des systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS)
- l'élaboration de principes relatifs au contrôle du courtage des armes légères et de petit calibre
- la définition d'éléments standard concernant les certificats d'utilisation finale et les procédures de vérification pour les exportations d'armes légères et de petit calibre
- la mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles
- l'approbation des décisions du Conseil permanent sur des mesures supplémentaires visant à réprimer le financement du terrorisme ; et
- la solidarité avec les victimes du terrorisme.

Dans la Déclaration ministérielle de Sofia : prévenir et combattre le terrorisme, les Etats participants ont réaffirmé leur résolution à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

*« Ce qu'il nous faut, ce sont des mesures pratiques et énergiques pour combattre le terrorisme. »*  
**Solomon Passy**

En outre, une série de conférences et d'ateliers pratiques de l'OSCE ont réuni des experts des Etats participants de l'OSCE pour un échange d'informations, d'expériences et de meilleures pratiques relatives à la neutralisation des menaces terroristes urgentes, telles que celles que les MANPADS font peser sur l'aviation civile.

Dans le cadre de son action visant à orienter les activités menées par l'OSCE pour lutter contre le terrorisme, la présidence s'est concentrée sur le principe fondamental en vertu duquel la lutte contre le terrorisme ne saurait être utilisée comme prétexte pour restreindre, de quelque manière que ce soit, les droits de l'homme et les libertés civiles.

En reconnaissance de son rôle croissant dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de son interaction efficace avec d'autres organisations, l'OSCE a accueilli, en mars, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) la troisième réunion spéciale du Comité contre le terrorisme de l'ONU (CCTONU) avec des organisations régionales et sous-régionales.

## Sécurité et gestion des frontières

En adoptant la Stratégie visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXIe siècle, à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Maastricht en 2003, les Etats participants sont convenus d'élaborer un concept de l'OSCE en matière de sécurité et de gestion des frontières. Un groupe de travail informel d'amis sur les frontières, placé sous la présidence de l'Ambassadeur de Belgique, a été créé en janvier. Le groupe a commencé ses travaux en échangeant des informations et des expériences sur ce qui a été fait jusqu'à présent dans le domaine des questions relatives aux frontières, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'OSCE, et en suscitant un débat ciblé entre les Etats participants. Au cours de la période allant de juin à octobre, il a été travaillé activement à l'élaboration du concept. En raison de la complexité de la question, certains Etats participants ont estimé qu'il était prématuré d'adopter à l'OSCE un concept relatif aux frontières. A Sofia, les ministres ont identifié les objectifs, les principes et les aspects politiques à prendre en considération pour mener à bien cette tâche en 2005.

Le Programme de coopération transfrontalière en Europe du Sud-Est, mis en place par l'OSCE, est né de l'engagement de l'Organisation en faveur du processus d'Ohrid en ce qui concerne les aspects civils de la fourniture d'une formation et de conseils à la police des frontières, l'octroi d'une assistance pour le renforcement des institutions et sa facilitation, ainsi que la promotion de la coopération régionale. La première phase du programme a consisté en six séminaires, tous basés sur les résultats d'une mission d'évaluation des besoins qui a eu lieu à l'automne 2003. Le programme a répondu aux demandes et aux besoins les plus urgents dans ce domaine et s'adressait aux cadres de haut rang et de rang intermédiaire aux niveaux régional et sous-régional. Il visait à accélérer le processus de coopération transfrontalière à l'échelon régional entre les diverses forces de police des frontières, ainsi qu'à préparer le terrain pour des thèmes plus spécifiques au cours de la seconde phase du programme en 2005. Tous les

séminaires ont réuni de nombreux représentants des pays participant au programme et de leurs Etats voisins qui ont estimé unanimement que les objectifs avaient été atteints, en particulier en ce qui concerne les solutions « à impact rapide » que le programme avait entrepris de trouver aux problèmes qui se posaient.

En septembre, la présidence bulgare a organisé une conférence commune d'experts techniques de l'OSCE et de l'ONUDC d'une durée de deux jours sur la gestion et la sécurité des frontières. L'objectif de cette conférence était de permettre aux organisations internationales de confronter leurs expériences dans la promotion d'une gestion et d'une sécurité plus efficaces des frontières, ainsi que de définir une approche plus stratégique et coordonnée pour l'octroi de l'assistance internationale. Près de 200 représentants des 55 Etats participants de l'OSCE, des partenaires pour la coopération et d'organisations internationales comme l'OTAN, la Commission européenne, la CEI, Europol, Interpol, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Arrangement de Wassenaar et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, ont participé à la conférence qui a ouvert la voie à une coopération améliorée et plus étroite entre les organisations internationales s'occupant de questions de gestion et de sécurité des frontières.

La présidence, le Secrétariat et la Mission de l'OSCE en Moldavie ont élaboré des plans conditionnels en vue d'une opération d'observation de la frontière et des douanes entre la Moldavie et l'Ukraine. A la fin de 2004, il n'avait toutefois pas encore été possible de mettre en œuvre cette opération.

## Education

*« L'éducation revêt une importance vitale pour rendre les individus et les groupes maîtres de leur destin et développer leurs capacités à régler pacifiquement les conflits à l'intérieur des nations et entre elles. »*

**Solomon Passy**

Dès le départ, la présidence bulgare a inclus l'éducation, au sens le plus large du terme, parmi ses priorités. Compte tenu de l'intérêt que la sécurité dans la région de l'Asie centrale revêt pour le monde entier, une des préoccupations principales de la présidence bulgare a été d'attirer l'attention des Etats participants et celle d'autres organisations internationales sur l'éducation en Asie centrale, un thème considéré comme important étant donné que des normes élevées en matière d'éducation peuvent contribuer à renforcer la stabilité et la sécurité dans la région et donner un élan supplémentaire au processus de réformes.

A la lumière de ce qui précède, une conférence ministérielle sur l'éducation en tant qu'investissement dans l'avenir s'est tenue à Tachkent le 5 avril. Organisée par la présidence bulgare et accueillie par le Gouvernement ouzbek, la Conférence a réuni les ministres de l'éducation des Etats d'Asie centrale et de l'Afghanistan, ainsi que des représentants d'institutions et d'organisations internationales, notamment d'institutions financières internationales et d'agences de

développement, ainsi que des instituts de recherche de la région et de l'extérieur de celle-ci. Le Président en exercice a pris la parole à la Conférence.

Cette réunion avait pour principaux objectifs d'offrir aux Etats de la région une plate-forme pour illustrer leurs réalisations, de susciter une coopération et des synergies accrues avec tous les acteurs, et de dresser un bilan des activités de soutien actuellement menées par les organisations internationales. Un certain nombre de recommandations ont été formulées au cours de la conférence concernant notamment :

i) l'internationalisation des systèmes d'enseignement ;  
ii) la mise en place d'un enseignement de qualité pour tous ;  
iii) le versement d'une rémunération plus élevée aux enseignants ;  
iv) le renforcement de la formation professionnelle ;  
v) la formation du personnel des ministères de l'éducation ;  
vi) l'élaboration d'un cadre pour le financement de l'enseignement, fondé sur des objectifs à moyen terme et sur les coûts associés des moyens mis en œuvre ; et  
vii) le développement d'idées pour la coopération régionale, en s'inspirant de l'exemple de l'Académie de l'OSCE à Bichkek.

La présidence bulgare a en outre encouragé les synergies avec les autres activités de l'OSCE dans le domaine de l'éducation, compte tenu du caractère transdimensionnel de ce thème, et facilité des activités relatives à l'éducation dans le cadre :

- Des opérations de terrain, notamment en ce qui concerne l'élaboration des programmes de cours en Bosnie-Herzégovine, l'Académie de l'OSCE à Bichkek et les écoles dispensant un enseignement en alphabet latin en Moldavie, ainsi que le programme « jeunes et éducation » de la Mission de l'OSCE au Kosovo ;
- Des conférences de l'OSCE sur l'antisémitisme et sur la tolérance et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, tenues respectivement à Berlin et à Bruxelles ;
- De la Réunion supplémentaire du BIDDH sur la dimension humaine consacrée à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme, tenue en mars ;
- De la douzième Réunion du Forum économique, au cours de laquelle des recommandations ont été formulées concernant des programmes d'éducation, de renforcement des capacités et de formation ;
- Des travaux du Haut Commissaire pour les minorités nationales ;
- Des activités du Représentant pour la liberté des médias.

La présidence a par ailleurs chargé le Centre de prévention des conflits du Secrétariat de procéder à une étude à l'échelle de l'OSCE de toutes les activités passées, actuelles et futures de l'Organisation ayant trait à l'éducation. L'étude a mis en évidence que le champ d'application de l'action de l'OSCE dans le domaine de l'éducation s'étendait d'activités de renforcement des capacités des établissements d'enseignement à la formation professionnelle, ainsi qu'à des activités de sensibilisation aux valeurs et aux engagements de l'OSCE et de promotion en la matière. Les conclusions ont reconfirmé le rôle et l'investissement considérables de l'OSCE dans le domaine de l'éducation dans la mesure où elle est liée à la prévention des conflits.

## Conseil ministériel de Sofia

Les ministres des affaires étrangères des Etats participants de l'OSCE se sont réunis à Sofia les 6 et 7 décembre pour la douzième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE. Ils y ont adopté 19 décisions sur une série de questions, notamment la lutte contre le terrorisme, l'élimination des armes légères et de petit calibre illégales, la promotion de la tolérance et de la non-discrimination, et la lutte contre la corruption. Les documents adoptés lors du Conseil ministériel à Sofia sont notamment les suivants :

- Déclaration ministérielle de Sofia : prévenir et combattre le terrorisme
- Déclaration du Conseil ministériel sur le soixantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale
- Déclaration du Conseil ministériel sur le conflit du Haut-Karabakh
- Décision No 1 : Prorogation du mandat du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales
- Décision No 2 : Elaboration d'un concept de l'OSCE en matière de sécurité et de gestion des frontières
- Décision No 3 : Lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes
- Décision No 4 : Déclaration des passeports perdus/volés au dispositif de recherche automatisé/à la base de données sur les documents de voyage volés d'Interpol
- Décision No 5 : Poursuite de la mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles
- Décision No 6 : Eléments standard de l'OSCE concernant les certificats d'utilisateur final et les procédures de vérification pour les exportations d'armes légères et de petit calibre
- Décision No 7 : Principes de l'OSCE relatifs au contrôle du courtage des armes légères et de petit calibre
- Décision No 8 : Principes de l'OSCE pour les contrôles à l'exportation des systèmes portatifs de défense aérienne
- Décision No 9 : Renforcement de la sécurité des conteneurs
- Décision No 10 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficience du Forum économique
- Décision No 11 : Lutte contre la corruption
- Décision No 12 : Tolérance et non-discrimination
- Décision No 13 : Besoins spéciaux des enfants victimes de la traite en matière de protection et d'assistance
- Décision No 14 : Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes
- Décision No 15 : Rôle du Secrétaire général de l'OSCE
- Décision No 16 : Création d'un groupe de personnes éminentes sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE
- Décision No 17 : L'OSCE et ses partenaires pour la coopération
- Décision No 18 : Présidence de l'OSCE en 2007
  
- Décision No 19 : Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE

## Dimension politico-militaire

Forum pour la coopération en matière de sécurité  
La présidence bulgare s'est félicitée des efforts déployés par l'OSCE pour promouvoir la lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre. La mise en œuvre du Document sur les armes légères et de petit calibre, adopté en l'an 2000, a figuré au centre des préoccupations du Forum en 2004. Sa détermination à réduire le risque de détournement de systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) vers des marchés illicites a conduit à l'adoption, en mai, d'une décision sur les principes de l'OSCE pour les contrôles à l'exportation des MANPADS. En outre, une décision sur les principes de l'OSCE relatifs au contrôle du courtage d'armes légères et de petit calibre a été adoptée juste avant la réunion du Conseil ministériel à Sofia. Cette décision vise à améliorer le contrôle du courtage d'armes, réduisant ainsi le risque de leur détournement vers des marchés illégaux et entre les mains de terroristes et d'autres groupes criminels. Le Forum a reconnu la nécessité de contrôles plus stricts à l'exportation de ces armes afin d'en prévenir l'accumulation déstabilisatrice et la dissémination incontrôlée, ce qui s'est traduit par l'adoption de deux décisions sur les procédures de vérification pour les exportations d'armes légères et de petit calibre et sur les éléments standards des certificats d'utilisateurs final. La réunion du Conseil ministériel à Sofia a approuvé toutes ces décisions.

La présidence a également pris note des risques et défis pour la sécurité humaine et l'environnement liés à la présence de stocks de munitions conventionnelles. Elle s'est félicitée des principes et des procédures adoptés par les Etats participants et des mesures déjà prises pour mettre en œuvre le Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles. En conséquence, lors de la réunion du Conseil ministériel tenue à Sofia, il a été demandé au Forum de présenter un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Document sur les stocks à la prochaine Réunion du Conseil ministériel en 2005.

La présidence bulgare s'est déclarée fermement convaincue que la mise en œuvre des documents sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles contribuera à renforcer la sécurité dans l'espace de l'OSCE. L'Organisation a déjà reçu plusieurs demandes d'assistance émanant d'Etats participants. Trois Etats se sont déclarés disposés à recevoir une assistance opérationnelle pour la destruction de ces armes tandis que cinq Etats ont demandé une assistance pour la destruction de munitions excédentaires. Ces opérations exigeront des moyens financiers considérables. La présidence a encouragé les Etats participants à continuer de s'intéresser à cette question.

Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité  
La présidence s'est félicitée des résultats de la deuxième Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité qui a été convoquée à Vienne les 23 et 24 juin avec l'appui du Secrétaire. La conférence a passé en revue les activités entreprises l'année dernière dans le domaine de la sécurité. Ses objectifs étaient d'améliorer l'échange d'informations sur les grandes questions de sécurité et de

définir des stratégies et de fixer des priorités pour l'année à venir. La conférence a consisté en quatre séances. Des participants des 55 Etats participants, avec des représentants supplémentaires venus des capitales, ainsi que des représentants des dix partenaires de l'OSCE pour la coopération et d'un certain nombre de ses partenaires internationaux clés ont pris part aux discussions. L'accent a été mis spécialement sur des initiatives relatives au terrorisme, sur les activités ayant trait aux frontières, sur les activités, politico-militaires traditionnelles et sur l'avenir en évoquant plus particulièrement la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle et la nécessité de rendre la stratégie opérationnelle.

## Dimension économique et environnementale

Le programme de travail pour 2004 dans le domaine de la dimension économique et environnementale a été, dans une large mesure, déterminé par le Document stratégique de l'OSCE pour la dimension économique et environnementale. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, assisté du Sous-Comité économique et environnemental, a pris part à plusieurs activités visant à faire appliquer le document dans les domaines de la coopération économique, de la bonne gouvernance, de la création de petites et moyennes entreprises, de la lutte contre la traite des êtres humains, du renforcement des capacités humaines et du développement durable.

Une attention particulière a été accordée à l'amélioration des performances de l'OSCE dans les domaines de l'alerte précoce et de la mise en œuvre des engagements existants. Un mémorandum d'accord de coopération a été signé à cet effet, lors de la réunion du Conseil ministériel à Sofia, entre l'OSCE et la Commission économique pour l'Europe de l'ONU.

La douzième Réunion du Forum économique s'est tenue à Prague le 31 mai et avait pour thème : « Les nouveaux défis à relever dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour le développement et la coopération économiques ». Le Président en exercice a suggéré d'organiser, à l'avenir, les réunions du Forum économique de manière différente et de les tenir dans d'autres endroits de l'espace de l'OSCE. Lors de la réunion du Conseil ministériel tenue à Sofia, une décision a été prise visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité du Forum économique et le Tadjikistan, ainsi que le Turkménistan, ont proposé d'en accueillir de futures réunions.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a évalué les recommandations faites lors de la douzième Réunion du Forum économique de l'OSCE et a suggéré un suivi concret dans les domaines du développement des PME, de l'investissement, du renforcement des capacités humaines, de l'intégration économique et de la lutte contre la corruption. A Sofia, le Conseil ministériel a adopté une décision sur la lutte contre la corruption.

## Dimension humaine

Les activités de la présidence relatives à la dimension humaine ont suivi plusieurs axes. Un certain nombre d'entre elles ont été menées dans le cadre des réunions ordinaires de l'OSCE sur la dimension humaine, à savoir la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, le Séminaire sur la dimension humaine et les trois réunions supplémentaires sur la dimension humaine. D'autres activités, comme les conférences de l'OSCE sur l'antisémitisme et sur la tolérance et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, la Réunion de l'OSCE sur la relation entre propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet et les crimes inspirés par la haine, ainsi que les travaux sur le Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes, ont résulté de décisions prises à la Réunion du Conseil ministériel de 2003 tenue à Maastricht.

Les trois réunions supplémentaires sur la dimension humaine tenues à Vienne et organisées en coopération avec le BIDDH étaient consacrées respectivement à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme, aux normes et aux engagements électoraux, ainsi qu'aux personnes déplacées.

La première de ces réunions a eu lieu les 25 et 26 mars. Le thème « Education et formation aux droits de l'homme » a été retenu pour donner à toutes les parties intéressées, notamment aux organisations internationales et aux ONG, la possibilité de consolider les initiatives en cours visant à promouvoir l'éducation et la formation aux droits de l'homme dans la région de l'OSCE. Les participants ont échangé des meilleures pratiques et débattu de sujets tels que l'éducation formelle aux droits de l'homme, son intégration dans les programmes scolaires et la formation des fonctionnaires, ainsi que l'éducation informelle aux droits de l'homme. Des recommandations utiles sur les moyens d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme ont en outre été examinées.

La deuxième réunion, les 15 et 16 juillet, était consacrée aux normes et engagements électoraux. Elle a offert un cadre à des débats sur la mise en œuvre des engagements existants de l'OSCE relatifs à des élections démocratiques et sur le suivi des recommandations du BIDDH. Plusieurs délégations auprès de l'OSCE ont souligné que les Etats participants devraient, outre les engagements existants, envisager la possibilité de prendre des engagements supplémentaires. La réunion a souligné la nécessité de relever de nouveaux défis, comme le vote électronique, les tendances à la baisse des taux de participation, la répétition des élections et les référendums.

La troisième réunion supplémentaire, les 4 et 5 novembre, a examiné la situation des personnes déplacées. L'objectif principal était d'analyser les solutions pratiques que les institutions et les Etats participants de l'OSCE pouvaient appliquer pour améliorer la situation dramatique des personnes déplacées dans l'espace de l'OSCE. La réunion a comporté des discussions générales sur la responsabilité des Etats à l'égard des personnes déplacées et sur leurs droits et libertés fondamentaux, ainsi que des débats plus

ciblés sur des solutions durables comme le retour et la réinstallation, la réintégration, ainsi que la restitution des biens. Les participants ont invité les Etats participants à élaborer des lois et des politiques détaillées pour protéger les personnes déplacées.

Comme prévu dans le Plan d'action de l'OSCE concernant les questions de parité des sexes, les Etats participants de l'Organisation ont élaboré un plan d'action pour la promotion de l'égalité entre les sexes, qui fixe les priorités de l'OSCE dans ce domaine au sein de l'Organisation comme dans tous les Etats participants et pour le suivi de sa mise en œuvre. Le Plan d'action a été approuvé lors de la réunion du Conseil ministériel à Sofia. Le Séminaire annuel sur la dimension humaine, tenu à Varsovie du 12 au 14 mai, était consacré aux institutions démocratiques et à la gouvernance démocratique. La réunion a permis de relancer le débat sur l'état actuel et sur l'avenir des institutions démocratiques et de la gouvernance démocratique. Elle a insisté sur l'urgence de contribuer à une meilleure compréhension du fonctionnement des processus démocratiques. La nécessité d'instaurer une culture du respect et de participer activement à l'élaboration de mécanismes efficaces et ouverts d'interaction entre les citoyens et les pouvoirs publics a par ailleurs été soulignée.

Comme elle en avait été chargée dans la Décision du Conseil ministériel No 4/03 sur la tolérance et la non-discrimination, la présidence bulgare a poursuivi l'important travail entamé en 2003. En coopération avec l'Allemagne et la Belgique, elle a organisé deux grandes conférences de l'OSCE sur ces questions. La première, qui a eu lieu à Berlin les 28 et 29 avril, était axée sur l'antisémitisme. Elle a été suivie, les 13 et 14 septembre, de la Conférence sur la tolérance et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, qui a eu lieu à Bruxelles. Les deux conférences ont confirmé la détermination des Etats de l'OSCE à conjuguer leurs efforts pour lutter contre le racisme, la xénophobie, la discrimination et l'antisémitisme. En outre, dans deux décisions prises par le Conseil permanent, ce dernier a confié au BIDDH des tâches supplémentaires dans le domaine de la tolérance et de la non-discrimination. Les conférences ont mis en évidence le rôle déterminant joué par le BIDDH en tant que centre de collecte de données et invité instamment les Etats participants, les ONG et d'autres à travailler en partenariat avec le Bureau. La Déclaration de Berlin et la Déclaration de Bruxelles du Président en exercice reflètent l'esprit des deux conférences.

Comme elle y avait été invitée lors du Conseil ministériel tenu à Maastricht, la présidence a organisé, en coopération avec la France, une réunion spéciale sur la relation entre propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet et les crimes inspirés par la haine. Tenue à Paris, les 16 et 17 juin, la réunion a réaffirmé l'importance du plein respect du droit à la liberté d'information et d'expression, réitéré l'engagement de lutter contre les crimes de haine et souligné la nécessité de promouvoir la tolérance, le respect mutuel, le dialogue et la compréhension, notamment par le biais des médias et de l'Internet.



La Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine a eu lieu à Varsovie du 4 au 15 octobre. La première semaine a été caractérisée par un examen approfondi de tous les engagements de l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine. Trois thèmes spécialement choisis ont été abordés, à savoir : promotion de la tolérance et de la non-discrimination, liberté de réunion et d'association ; et complémentarité et coopération entre organisations internationales dans la promotion des droits de l'homme. Au cours de la journée spéciale consacrée à la liberté de réunion et d'association, les participants ont insisté sur la nécessité pour l'OSCE de continuer à se préoccuper de la protection des défenseurs des droits de l'homme. D'autres recommandations concernaient notamment la poursuite du dialogue politique avec les Etats participants, la formation des fonctionnaires, l'introduction de changements dans les pratiques administratives et l'intensification de la coopération entre organisations internationales dans le cadre de la promotion des droits de l'homme.

Le 10 mars, à la suite d'une procédure d'approbation tacite par le Conseil ministériel, le Président en exercice

a nommé Miklos Haraszti (Hongrie) au poste de Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias.

Conformément à la Décision No 2 sur la lutte contre la traite des êtres humains prise lors du Conseil ministériel de Maastricht, le Président en exercice a nommé Helga Konrad (Autriche) en qualité de Représentante spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains pour une période de deux ans à compter de mai 2004.

Dans le cadre de la lutte globale menée par l'OSCE contre la discrimination et de ses efforts visant à promouvoir la tolérance, le Président en exercice a nommé, le 22 décembre, Anastasia Crickley (Irlande) en qualité de Représentante personnelle pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, et dont les attributions englobent également l'intolérance et la discrimination envers les chrétiens et les membres d'autres religions, Gert Weisskirchen (Allemagne), en qualité de Représentant personnel pour la lutte contre l'antisémitisme et l'Ambassadeur Ömur Orhun (Turquie) en tant que Représentant personnel pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les musulmans.

## Lutte contre l'antisémitisme, la xénophobie et la discrimination

Les activités de l'OSCE dans le domaine de la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et autres formes d'intolérance se sont intensifiées en 2004. Trois grandes conférences internationales consacrées à ces questions se sont tenues au cours de l'année qui s'est terminée par la nomination, par le Président en exercice, de trois représentants personnels pour promouvoir une tolérance accrue et combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination dans la région de l'OSCE. Lors de la réunion du Conseil ministériel tenue à Sofia en décembre, les ministres des affaires étrangères ont adopté une décision énergique sur la tolérance et la non-discrimination, qui a mis encore davantage en lumière l'intérêt que l'Organisation continue d'accorder à cette question.

### **Passage à l'action : Conférence de Berlin sur l'antisémitisme**

A l'invitation du Ministre allemand des affaires étrangères Joschka Fischer, plus de 500 représentants d'Etats participants de l'OSCE et de ses dix pays partenaires se sont réunis en avril à Berlin pour la deuxième Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme. La réunion, à laquelle ont assisté de nombreux ministres, représentants politiques de haut niveau et personnalités publiques, a bénéficié de l'attention des médias du monde entier. Le Président allemand Johannes Rau, qui a ouvert la conférence, a déclaré que l'OSCE avait été la première organisation de sécurité à reconnaître le lien entre sécurité internationale et droits de l'homme.

Les rôles des pouvoirs publics, de la société civile, de l'éducation et des médias dans la lutte contre l'antisémitisme et la promotion de la tolérance ont été parmi les principaux thèmes des débats lors de la réunion. Au nom des délégués, le Président en exercice a conclu la conférence de deux jours par ce qu'il a appelé la « Déclaration de Berlin », qui condamnait toute manifestation d'antisémitisme et engageait les Etats participants à prendre à cet égard des contre-mesures spécifiques et pratiques

incluant la fourniture au BIDDH d'informations et de statistiques sur les crimes antisémites et autres crimes de haine. Le BIDDH a été chargé de faire rapport sur ces informations et de les rendre publiques, ainsi que de suivre de près les incidents antisémites dans l'espace de l'OSCE.

L'importance de cette réunion internationale capitale a été soulignée par plusieurs des orateurs principaux. Le Président en exercice de l'OSCE, le Ministre bulgare des affaires étrangères Solomon Passy, a déclaré « j'estime que, ces deux derniers jours, notre conférence a contribué de manière significative à rendre plus crédible notre réaction collective à l'antisémitisme. » Il a également insisté sur le rôle capital de l'éducation dans la lutte contre l'antisémitisme et les crimes de haine : « les préjugés sont appris pendant l'enfance. Une importance particulière doit être accordée à la promotion de programmes éducatifs pour combattre l'antisémitisme et à l'éducation sur l'Holocauste et le respect de tous les groupes ethniques et religieux ».

La fin de la Conférence de Berlin a été marquée par un moment d'une grande émotion : en hommage au dialogue européen-juif, le Ministre Passy a remis l'étoile jaune que son grand-père portait en Bulgarie durant la deuxième guerre mondiale au Ministre allemand des affaires étrangères Joschka Fischer.

Au moment de remettre la petite étoile jaune à M. Fischer, M. Passy a déclaré : mon grand-père disait que le jour viendrait où les allemands et nous serons à nouveau alliés. Il ajoutait : « nous rendrons alors l'étoile jaune aux allemands. » Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui satisfaire le souhait de mon grand-père et de vous remettre l'étoile jaune qu'il portait. »

### **Réunion de Paris : propagande raciste, crimes de haine et Internet**

En juin, une réunion tenue à Paris a élargi le débat en cours sur l'intolérance en y incluant le moyen le plus moderne de

communication planétaire, à savoir l'Internet. Pendant deux jours, de hauts responsables des Etats de l'OSCE et des spécialistes de l'industrie de l'Internet, ainsi que des experts d'ONG, se sont interrogés sur la question de savoir si la recrudescence des crimes de haine dans les pays de l'OSCE pouvait être liée à l'augmentation constante du contenu raciste et antisémite sur Internet.

La réunion a reflété la diversité des opinions des Etats participants et des ONG sur le sujet. Plusieurs pays ont invité l'OSCE à prendre des mesures contre un tel contenu d'Internet et visant à rendre les fournisseurs d'Internet responsables de leurs sites. D'autres ont mis en garde contre le risque d'étouffer la diversité d'Internet en tant qu'outil moderne d'information et insisté sur le rôle de l'autorégulation, des mesures éducatives et des meilleures pratiques. Dans le prolongement de la réunion, le Conseil permanent de l'OSCE a adopté sa Décision No 633 sur la promotion de la tolérance et de la liberté des médias sur l'Internet, dans laquelle les Etats participants de l'OSCE sont invités à prendre des mesures concrètes pour combattre les crimes de haine pouvant être suscités par la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur l'Internet.

### **« Une voie clairement tracée » : Conférence de Bruxelles sur la tolérance et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination**

La série de conférences s'est terminée en septembre à Bruxelles, où quelque 700 représentants de gouvernements, dont de nombreux ministres, personnalités publiques et dirigeants de la société civile, ont discuté d'actions les mieux à même de promouvoir la tolérance et de susciter des mesures efficaces pour combattre la discrimination et la xénophobie dans la région de l'OSCE.

Dans son discours liminaire, le Prince Hassan de Jordanie a demandé instamment aux

participants de ne pas seulement tolérer, mais de respecter autrui. Il a parlé de la prise de conscience universelle de la diversité et de l'importance des valeurs communes comme moyen de combattre la xénophobie et le racisme.

Au nom des Etats participants, le Président en exercice a conclu la conférence par ce qu'il a appelé la « Déclaration de Bruxelles » qui, entre autres questions, a condamné sans réserve toutes les formes de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme et autres actes d'intolérance, notamment envers les musulmans, ainsi que toutes les organisations et personnes qui promeuvent une telle haine ou de tels actes, et insisté sur la nécessité d'un suivi structurel pour assurer la mise en œuvre

des engagements dans le domaine de la tolérance et de la non-discrimination. Dans la Déclaration, les Etats participants ont également été invités à promouvoir et à faciliter un dialogue interconfessionnel et interculturel ouvert et transparent et à envisager de mettre en place des programmes de formation pour les responsables de l'application des lois et les magistrats sur la législation relative aux crimes de haine et la mise en œuvre de cette législation.

« Nous disposons maintenant d'une voie toute tracée », a déclaré le Ministre Passy à la clôture de la conférence. « Il nous faut agir et l'OSCE est déterminée à jouer un rôle de chef de file. »

### ***Trois nouveaux représentants personnels***

Une mesure supplémentaire importante a été prise en décembre, lorsque le Président en exercice a nommé Anastasia Crickley, Directrice de l'Observatoire européen du racisme et de la xénophobie, Gert Weisskirchen, professeur de l'enseignement supérieur et membre du Parlement allemand, ainsi que l'Ambassadeur Ömür Orhun, chef de la délégation de la Turquie auprès de l'OSCE de 2000 à 2004, en tant que représentants personnel chargés de promouvoir plus avant l'action dans le domaine de la non-discrimination et de la tolérance (voir également le Rapport du Président en exercice).

## Capacité opérationnelle de l'OSCE

### *Troïka de l'OSCE*

Composée des pays représentant le Président en exercice actuel, son prédécesseur et son successeur, la Troïka de l'OSCE a continué à servir d'important instrument pour la coordination de l'action et la planification à moyen terme. En 2004, la Troïka de l'OSCE s'est réunie au niveau des ministres des affaires étrangères en janvier et en juillet avec la participation également du Secrétaire général, des chefs d'institution et du Président de l'Assemblée parlementaire.

### *Coopération avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE*

La présidence a continué de coopérer étroitement avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, notamment par l'intermédiaire du Représentant spécial de l'Assemblée à Vienne.

Le Président en exercice a prononcé un discours lors de la session d'hiver de l'Assemblée, le 19 février 2004 à Vienne, dans lequel il a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération entre l'Assemblée parlementaire et les autres institutions et organes de l'OSCE.

Il a également pris la parole lors de la treizième session annuelle de l'Assemblée, tenue à Edimbourg le 5 juillet, qui a porté sur le thème : « coopération et partenariat : faire face aux nouvelles menaces pour la sécurité ». Il a salué le choix d'un thème aussi actuel et insisté sur le rôle de l'Assemblée parlementaire en tant qu'institution importante pour la promotion des valeurs de l'OSCE. Il a également présenté un certain nombre d'idées pour transformer l'Organisation en vue de continuer à améliorer son efficacité et de maintenir ses priorités contemporaines en matière de sécurité. Ces recommandations et ces idées ont reçu un accueil favorable des parlementaires et ont été incorporées dans une résolution de l'Assemblée parlementaire.

## Questions financières

Poursuivant les activités menées en 2003 par le Groupe de travail du Comité financier informel sur les barèmes des contributions de l'OSCE, la présidence bulgare a pris des mesures visant à parvenir, dans les meilleurs délais, à un accord sur ces barèmes. Dans cette entreprise, la présidence a également été guidée par les deux décisions du Conseil permanent sur cette question, qui ont été adoptées en 2001 (No 408) et en 2002 (No 468). Au cours du processus de négociation, des efforts systématiques ont été consentis, par le biais de consultations dans différents cadres, pour surmonter les divergences d'opinion, parvenir à un compromis acceptable et se rapprocher davantage du niveau de la « capacité de paiement ». Dès le départ, il avait été ouvertement déclaré qu'il ne serait possible de parvenir à un consensus sur les barèmes des contributions que si tous les Etats participants faisaient preuve de créativité, de réalisme et d'une ferme volonté politique.

En décembre, après avoir diffusé plusieurs documents énonçant ses « hypothèses » sur la question, la présidence a présenté, pour les deux barèmes des contributions, une proposition finale qui suivait les

critères de base énoncés dans les décisions numéros 408 et 468 du Conseil permanent, ainsi que la méthodologie élaborée par le groupe de travail en 2003. La proposition de la présidence évitait tout à la fois les augmentations et les diminutions importantes des contributions, un résultat obtenu en limitant les fluctuations. En définitive, un seul Etat participant ne s'est pas rallié au consensus sur cette proposition.

## Questions régionales

En 2004, une priorité de la présidence bulgare de l'OSCE a été de soutenir le processus de démocratisation en Géorgie, de relancer le dialogue en Moldavie et de continuer à coopérer efficacement avec tous les Etats dans lesquels l'OSCE a des activités de terrain. Durant l'année, la présidence a dû réagir rapidement aux développements en Adjarie et en Ossétie du Sud (Géorgie), à une flambée de violence au Kosovo et à des manifestations de masse en Ukraine à la suite des élections présidentielles tenues dans le pays.

### CAUCASE

*Caucase du Sud.* Dans le Caucase du Sud, l'une des principales priorités de la présidence a été de promouvoir le règlement pacifique des conflits existants et d'empêcher l'apparition de nouveaux conflits dans la région.

En 2004, la **Géorgie** a connu des changements politiques considérables qui ont rendu particulièrement difficiles les activités de l'OSCE dans le pays et exigé également une attention accrue de la présidence de l'Organisation.

Suite aux promesses de soutien des Etats participants lors de la onzième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE tenue à Maastricht en décembre 2003, la Mission en Géorgie a mis sur pied le Programme d'assistance pour les élections en Géorgie afin d'aider le pays à conduire les élections présidentielles et législatives extraordinaires le 4 janvier et le 28 mars 2004.

La présidence a contribué activement à faire face à la crise en Adjarie. Au plus fort de celle-ci, à la mi-mars, le Président en exercice s'est notamment rendu à Poti pour promouvoir un règlement pacifique de la crise. Il a rencontré le Président géorgien Mikhaïl Saakashvili et le Premier Ministre Zurab Zhvania et a eu une conférence téléphonique avec Aslan Abashidze, alors chef de la République autonome d'Adjarie. La présidence a également appuyé le renforcement des activités de la Mission de l'OSCE en Adjarie, notamment pour contribuer au développement de médias locaux libres et des organisations de défense des droits de l'homme.

Au cours de l'été 2004, la violence a fait rage dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie. L'OSCE a lancé, à plusieurs reprises, un appel à Tbilissi et Tskhinvali pour mettre fin aux hostilités et rechercher une solution pacifique au conflit. Le Président en exercice a examiné la situation avec le Président Saakashvili, le Premier Ministre Zhvania et le dirigeant de l'Ossétie du Sud Edouard Kokoity. Il a également débattu de questions relatives au règlement du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie avec le Ministre russe des affaires étrangères Sergueï Lavrov et le Secrétaire d'Etat

américain Colin Powell. A l'appui des efforts déployés par l'OSCE pour réduire les tensions, l'Envoyé spécial du Président en exercice, l'ex-Président bulgare, Zhelyu Zhelev s'est rendu en Géorgie du 25 au 28 juillet. Il s'est entretenu avec des représentants des deux parties, les priant instamment de faire preuve de la plus grande retenue et de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre du processus de règlement.

Pendant toute la crise, l'OSCE a suivi activement l'évolution de la situation sur le terrain et s'est efforcée d'atténuer les tensions. Le 6 août, le Conseil permanent a décidé de renforcer les effectifs de la Mission en recrutant deux administrateurs chargés de l'observation. Après l'accord de cessez-le-feu conclu le 13 août, un groupe constitué de 20 chefs et membres de délégations de l'OSCE, accompagné par un représentant du Président en exercice, s'est rendu en Géorgie du 5 au 9 septembre pour obtenir des informations de première main sur la situation dans le pays, en particulier sur les faits nouveaux concernant le conflit entre la Géorgie et l'Ossétie.

L'OSCE s'est activement attachée à favoriser la reprise du dialogue de haut niveau entre les dirigeants de Géorgie et d'Ossétie du Sud et s'est félicitée de la reprise du dialogue. Le 5 novembre, le Premier Ministre Zhvania et le dirigeant de l'Ossétie du Sud Kokoity se sont rencontrés et se sont mis d'accord sur un grand nombre de questions, notamment sur la démilitarisation progressive de la zone du conflit, la nécessité d'appuyer le développement économique et d'assurer la liberté de circulation des personnes et des biens dans la région. S'appuyant sur ces développements, la présidence a proposé d'accueillir une réunion de haut niveau à Sofia pour identifier les possibilités de règlement du conflit. La présidence s'est également félicitée de ce que les parties aient reconnu le rôle positif de l'OSCE dans le processus de règlement, notamment son financement de la destruction des fortifications militaires, son appui à la mise en place d'un secrétariat pour la Force commune de maintien de la paix, son rôle actif dans la mise en œuvre de projets de renforcement de la confiance et de reconstruction de l'infrastructure de base dans la zone du conflit.

## Observation des élections tenues en novembre aux Etats-Unis

Le 2 novembre, les citoyens des Etats-Unis ont voté pour un nouveau Président, un événement qui a été suivi pour la première fois par des observateurs de l'OSCE. Comme le veut l'usage lors des missions d'observation électorale de l'OSCE, une équipe d'experts est arrivée à Washington, D.C., plusieurs semaines avant le jour du scrutin pour se faire une idée de la campagne menée à l'approche de l'élection. Quelques jours avant le scrutin, ils ont été rejoints par un groupe de 70 observateurs, qui ont été déployés vers les 11 Etats suivants : Californie, Caroline du Nord, Floride, Illinois, Maryland, Minnesota, Nevada, New Jersey, Nouveau Mexique, Ohio et Virginie.

La plupart des observateurs de courte durée étaient des membres de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Barbara Haering, Vice-Présidente de l'Assemblée, a été nommée par le Président en exercice pour diriger la Mission d'observation électorale de courte durée de l'OSCE, tandis que les dix experts des élections du BIDDH, qui constituaient la Mission d'observation de longue durée, étaient dirigés par le Professeur Rita Süßmuth (Allemagne).

*« La Mission d'observation des élections a renforcé la crédibilité, non seulement de l'OSCE, mais également des Etats-Unis en tant qu'Etat participant de l'OSCE. Il*

*importe pour l'Organisation de ne pas être perçue comme appliquant des doubles normes lors de l'observation et du suivi d'élections dans l'espace de l'OSCE. »*

**Barbara Haering, chef de la Mission d'observation électorale de courte durée**

Les questions ayant trait à la réforme électorale ont figuré au centre des préoccupations de l'OSCE lors de l'observation des élections aux Etats-Unis. En 2002, le Congrès des Etats-Unis a approuvé le Help America Vote Act (HAVA), une loi visant à réformer plus avant le système électoral. Pour la première fois, cette loi prévoit pour les procédures électorales des règles et règlements s'étendant au pays tout entier qui fixent des normes nationales minimales pour la tenue d'élections. Elle prévoit également des fonds fédéraux pour financer la modernisation des machines à voter.

Les observateurs de l'OSCE ont étudié de près la mise en œuvre de l'HAVA en s'intéressant spécialement aux machines électroniques à voter, dont l'introduction aux Etats-Unis, ainsi que dans d'autres parties du monde, avait provoqué beaucoup de controverses. La mise en service systématique de machines à voter comparables à des guichets automatiques de banque avait suscité de nouvelles inquiétudes en raison de l'absence de traces écrites et des possibilités de manipulation.

*« C'était une excellente occasion d'échanger des pratiques et un savoir-faire démocratiques, et de se familiariser avec l'approche américaine de la conduite d'élections. »*

**Rita Süßmuth, chef de la Mission d'observation de longue durée**

Certains observateurs ont été empêchés de pénétrer dans les bureaux de vote en raison de règlements locaux différents, mais l'observation des élections s'est, pour l'essentiel, déroulée sans accrocs. Le 4 novembre, Mme Haering et Mme Süßmuth ont présenté le rapport préliminaire post-électoral de la Mission.

Selon ce rapport, les élections s'étaient déroulées dans un environnement reflétant une longue tradition démocratique et incluant des institutions régies par l'état de droit, des médias libres et professionnels et une société civile active impliquée dans tous les aspects du processus électoral. L'HAVA devait être considéré comme un processus plutôt que comme une étape législative finale. Dans le même temps, le rapport lançait un appel en faveur de l'adoption de règles s'étendant à l'ensemble du pays pour l'inscription des électeurs et de procédures plus transparentes pour le traitement et l'identification des bulletins de vote provisoires, ainsi que pour le vote des militaires et le vote à l'étranger.

Concernant le conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie, l'OSCE a continué d'appuyer les efforts des Nations Unies visant à parvenir à un règlement global et suit de près l'évolution de la situation dans la région. La présidence espère que les négociations reprendront dans les meilleurs délais, dès qu'une décision aura été prise sur la future direction politique de l'Abkhazie. La présidence a appuyé les activités de l'OSCE conduites avec la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie en vue d'ouvrir à Gali une antenne du Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie).

L'Opération d'observation des frontières menée par l'OSCE en Géorgie a joué un rôle important pour le renforcement de la confiance et a, de ce fait, contribué à promouvoir la sécurité le long des tronçons ingouches, tchéchènes et daghestanais de la frontière entre la Géorgie et la Fédération de Russie. Toutefois, à la fin de 2004, le mandat de l'opération n'a pas été prorogé faute de consensus entre les Etats participants.

*« Grâce à l'approche pratique et pragmatique si caractéristique de notre Organisation, nous avons centré nos efforts sur des domaines concrets dans lesquels il est possible de faire une vraie différence. »*

**Solomon Passy**

L'OSCE a continué d'appuyer l'Arménie dans le processus de réformes électorales et constitutionnelles, avec un accent particulier sur la réforme du Code électoral et sur des amendements constitutionnels. Elle a aussi continué à promouvoir la mise en œuvre des principes et des engagements de l'OSCE dans les trois dimensions en Arménie. Une attention particulière a été accordée à la lutte contre la corruption, à la liberté des médias, à la lutte contre la traite, à la prévention du terrorisme et la lutte contre ce dernier, à la réforme pénitentiaire, à l'assistance à la police, ainsi qu'aux activités économiques et environnementales. Les préparatifs de la mise en œuvre du programme d'assistance à la police et du projet relatif à l'élimination de composants du combustible pour fusées (*Mélange*) en tant qu'activité transdimensionnelle typique de l'OSCE ont été également au centre des activités menées par l'Organisation dans le pays.

La présidence a suivi de près l'évolution de la situation suite aux rassemblements organisés par l'opposition à Erevan en avril. Les attaques perpétrées contre des sympathisants de l'opposition et des journalistes lors de ces rassemblements ont été sévèrement critiquées par l'OSCE qui a continué à souligner l'importance du dialogue entre les autorités et l'opposition ainsi que la participation de toutes les factions aux activités législatives du Parlement.

En Azerbaïdjan, l'OSCE a continué à promouvoir la mise en œuvre de ses principes et engagements dans toutes les dimensions, en accordant une attention spéciale à la prééminence du droit, la bonne gouvernance et la liberté des médias, notamment par des projets dans les domaines de l'assistance à la police et du développement économique et environnemental.

Au cours de sa visite en Azerbaïdjan le 16 mars, le Président en exercice a soulevé la question de la démocratisation et du respect des droits de l'homme dans

le pays et s'est également déclaré préoccupé par le sort des personnes détenues et en attente de jugement après les troubles du mois d'octobre. Il s'est félicité de la décision prise le 17 mars par le Président Ilham Aliyev de gracier 129 personnes et de les libérer de prison. L'OSCE a exprimé sa préoccupation au sujet du déroulement des procès, notamment de la décision de la Cour d'appel, en date du 19 novembre, de maintenir les condamnations des sept principaux membres de l'opposition. Dans le cadre du programme d'observation des procès mis en place par le BIDDH, le Bureau à Bakou, ainsi que des avocats locaux, ont suivi les procès et établi un rapport aux fins de son examen avec le Gouvernement.

La présidence a participé activement à la promotion du règlement politique du conflit du Haut-Karabakh. Une coopération étroite avec la présidence, le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est

saisie et avec les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE s'est poursuivie sous la Présidence bulgare. Dans ses contacts avec les parties, le Président en exercice a assuré ces dernières de son engagement et de celui de l'OSCE de parvenir à une solution du conflit, et de son soutien dans l'impulsion donnée au cours de l'année dans le cadre des rencontres entre les présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan sous les auspices des coprésidents du Groupe de Minsk et dans le cadre du processus dit « processus de Prague ». Le processus de Prague a permis aux Ministres des affaires étrangères des deux pays d'envisager de manière systématique tous les paramètres d'un futur règlement. La présidence a jugé encourageant que la réunion du Conseil ministériel à Sofia soit parvenue à un accord sur une déclaration relative au conflit du Haut-Karabakh.

Afin d'insuffler un nouvel élan au processus de paix, le Président en exercice a demandé à l'ex-Premier Ministre bulgare, Philippe Dimitrov, de se rendre en Arménie et en Azerbaïdjan en qualité d'Envoyé spécial pour le conflit. M. Dimitrov, qui s'est rendu à Bakou et Erevan du 20 au 24 septembre, a réaffirmé l'appui du Président en exercice aux efforts déployés par les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et par son Représentant personnel. Il a également demandé aux présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan de prendre en considération le cadre qui leur avait été présenté par les coprésidents du Groupe de Minsk à la mi-septembre à Astana comme pouvant servir de base à un règlement. Lors de sa visite à Bakou et à Erevan, M. Dimitrov a reçu l'assurance que les parties s'étaient engagées à parvenir à un règlement pacifique du conflit.

Les activités du Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie ont contribué à réduire les tensions le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ainsi que le long de la ligne de contact, notamment en été, lorsque de nombreuses violations de l'accord de cessez-le-feu avaient été commises

## Lutte contre la traite des êtres humains

La traite des êtres humains – souvent appelée « esclavage des temps modernes » – a été reconnue comme étant un défi majeur pour la société civilisée et comme un crime horrible contre l'humanité. Le problème est de nature pluridimensionnelle et requiert des efforts simultanés et concertés à l'échelle nationale et internationale pour y remédier.

En 2002 et en 2003, l'OSCE a pris un certain nombre de décisions qui ont servi de base à l'adoption d'une approche coordonnée dans la lutte contre la traite des êtres humains. L'Organisation a ainsi été amenée à assumer un rôle central dans l'orientation de la coopération internationale pour lutter contre la criminalité organisée, défendre les droits humains des victimes de la traite et aider les Etats participants dans la mise en œuvre de leurs engagements et le passage de la théorie à la pratique.

### **Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains**

Au cours de la période allant de 2000 à 2004, l'Equipe spéciale sur la traite des êtres humains, créée dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, qui est placé sous les auspices de l'OSCE, a ouvert la voie à la définition d'une stratégie régionale général et à la mise en place de mécanismes institutionnels dans cette région. Ayant atteint l'objectif global de faire en sorte que les pays d'Europe du Sud-Est prennent en charge ce processus, le Pacte de stabilité a commencé à transférer en 2004 la responsabilité de la lutte contre la traite des êtres humains à ces Etats et à leurs institutions.

Afin de tirer parti des résultats positifs obtenus dans la région et de préserver la dynamique des activités de lutte contre la traite des êtres humains, l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité a pris des mesures supplémentaires visant à renforcer la collaboration entre les coordonnateurs gouvernementaux et les structures nationales sur une base régionale. Elle a transformé le centre régional, établi à Belgrade en juillet 2002 pour

recueillir des données régionales sur les victimes de la traite des êtres humains et l'assistance aux victimes, en un nouvel institut Nexus, qui entreprendra des recherches – tant qualitatives que quantitatives – novatrices et ouvrant de nouveaux horizons dans le domaine de la traite des personnes afin de jeter les bases de politiques et de pratiques plus saines, mieux informées et, en définitive, meilleures. Cela permettra de procéder à des études et de mettre en œuvre des politiques sur la traite des êtres humains, de généraliser la formation à la lutte contre la criminalité dans toute la région, et d'assurer la mise en œuvre du projet sur les médias de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains visant à mettre en place un solide réseau régional de diffusion d'informations à ce sujet.

A la suite de la nomination de la Présidente de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains en qualité de Représentante spéciale de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, l'Equipe spéciale a fermé son Secrétariat à Vienne en octobre 2004. Un aperçu des activités menées par l'Equipe spéciale au cours de la période 2000–2004 a été publié sous la forme d'une chronique intitulée « South Eastern Europe's Struggle against Trafficking in Persons ».

### **Représentante spéciale de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains**

Conformément à une décision prise par les 55 ministres des affaires étrangères de l'OSCE à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Maastricht en décembre 2003, le Président en exercice a nommé, le 10 mai 2004, la Présidente de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains, Mme Helga Konrad, en qualité de *Représentante spéciale de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains*.

La Représentante spéciale a pour mission de renforcer et de faciliter la coopération entre les Etats participants dans la lutte contre la traite des êtres humains, d'apporter son concours à la mise en œuvre du

Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains et d'améliorer la coopération entre l'Organisation et d'autres organisations internationales dans ce domaine.

La Représentante spéciale a tenu une première conférence de haut niveau intitulée « Alliance contre la traite des personnes », suivie d'une série de réunions d'experts, dans le but d'élaborer avec d'autres acteurs internationaux des stratégies communes de lutte contre la traite des êtres humains et de fournir aux Etats participants et aux partenaires pour la coopération de l'OSCE une approche coordonnée en la matière. Dans le cadre de cette stratégie et afin d'inscrire ces efforts dans la durée, la Représentante spéciale a édifié des partenariats avec des organisations comme le Conseil de l'Europe, l'ONU, l'UNICEF, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'OIM et le HCR. Elle a également instauré des liens étroits avec des ONG, notamment Terre des hommes, Save the Children et Anti-Slavery International. Un certain nombre de visites que la Représentante spéciale a effectuées dans les pays ont permis de mieux faire connaître la lutte que l'OSCE mène contre la traite des êtres humains, de mettre à jour les réels problèmes auxquels sont confrontés les Etats participants, en particulier de destination, et de stimuler le dialogue entre les autorités et la société civile. La Représentante spéciale a en outre pris la parole à un grand nombre de conférences et de réunions régionales et internationales.

### **Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains du Secrétariat de l'OSCE**

En octobre 2004, l'OSCE a créé une unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains. La tâche de cette Unité, qui fait partie du Secrétariat de l'OSCE, consiste à soutenir la Représentante spéciale dans ses activités et à améliorer la coopération et la coordination entre les institutions de l'OSCE et d'autres structures.

En coopération avec la Représentante spéciale, l'Unité a organisé des ateliers auxquels ont assisté des experts internationaux dans le cadre de l'Alliance contre la traite des personnes et participé à diverses autres activités axées sur des questions relatives à la lutte contre la traite des êtres humains, notamment :

un séminaire à Trier intitulé « Traite des personnes – vers un cadre juridique commun au sein de l'Union européenne » ;  
l'Atelier consultatif du Groupe d'experts européens sur la traite des êtres humains, tenu à Bruxelles dans le cadre du Forum européen pour la prévention du crime organisé ;

un séminaire à l'Académie diplomatique à Vienne intitulé « Traite des êtres humains en Europe du Sud-Est – le cas de la Moldavie » ;  
une Conférence internationale contre la traite des enfants organisée dans le cadre du programme STOP à Osnabrück.

Des membres de l'Unité ont en outre accompagné la Représentante spéciale lors de ses visites dans divers pays et à des conférences et des réunions régionales et internationales.

En tant que centre de coordination au Secrétariat de l'OSCE pour toutes les questions relatives à la lutte contre la traite des êtres humains et de chargée

de liaison avec les organisations régionales, nationales et internationales compétentes, l'Unité a conseillé les Etats participants et les activités de terrain de l'OSCE sur la question et leur a prêté son concours en la matière. L'Unité a également établi des relations de travail étroites avec les institutions et autres structures de l'OSCE ayant un rôle à jouer dans la lutte contre la traite des êtres humains, comme le BIDDH, le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et l'Unité pour les questions stratégiques de police.

**[www.osce.org/cthb](http://www.osce.org/cthb)**



### ***Caucase du Nord***

S'agissant de la situation dans la République tchétchène de la Fédération de Russie, la présidence a poursuivi le dialogue engagé par la présidence néerlandaise avec la Fédération de Russie en vue de parvenir à un accord relatif à un programme sur le long terme de l'OSCE pour la coopération technique en Tchétchénie.

### **EUROPE DU SUD-EST**

L'OSCE a continué de favoriser la paix et la stabilité en Europe du Sud-Est par un renforcement de la coopération régionale, par la promotion et le soutien des réformes législatives, le respect des droits de l'homme et des minorités, ainsi que par la consolidation des capacités et des institutions. L'OSCE a également poursuivi ses efforts concrets afin de faciliter, en coopération avec ses organisations partenaires, le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, de contribuer à accroître la capacité des systèmes judiciaires nationaux et d'observer les procès nationaux pour crimes de guerre.

Le Président en exercice s'est rendu au **Kosovo** le 23 mars, avec le Secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, pour évaluer la situation suite aux troubles violents qui se sont produits dans la région. A Pristina, il a qualifié cette violence « d'inacceptable » et de « non bienvenue sur la voie vers l'Europe ». Le Président en exercice a fait passer le message selon lequel l'OSCE, et ses partenaires internationaux au Kosovo, étaient prêts à continuer à œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité. Le Président en exercice a également promis que l'OSCE apporterait son assistance à des élections libres et démocratiques en octobre 2004. Suite à cette visite, le Président en exercice s'est rendu à Belgrade pour discuter de la situation au Kosovo avec les dirigeants serbes. A l'invitation du Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, le Président en exercice et le Secrétaire général de l'OSCE ont participé à des réunions en septembre au siège de l'ONU à New York sur la marche à suivre au Kosovo, notamment sur les tâches et les responsabilités de la communauté internationale dans un avenir prévisible.

*« Les activités de l'OSCE dans les Balkans devraient continuer à faire partie d'une approche multilatérale intégrée. »*

**Solomon Passy**

Le 29 mars 2004, le Président en exercice s'est rendu en **Bosnie-Herzégovine**. Au cours de sa visite, il a réitéré l'intérêt constant que l'OSCE porte à la stabilisation politique du pays et au processus de réformes en cours, notamment dans les domaines de la défense et de l'éducation et réaffirmé l'appui de l'Organisation.

Les 10 et 11 mai 2004, le Président en exercice s'est rendu en **Croatie**. Sa visite était axée sur le retour des réfugiés, la restitution des biens, les droits d'occupation et de location, ainsi que la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Le Président en exercice et le Premier Ministre de Croatie Ivo Sanader se sont rendus sur le terrain à Zadar et dans d'autres communautés pour observer par eux-mêmes la situation des réfugiés et des familles de rapatriés, et pour évaluer

les mesures prises par le Gouvernement croate afin de faciliter le retour et la réintégration des réfugiés, notamment la reconstruction des maisons détruites, la restitution des biens occupés et la mise à disposition de logements de substitution pour les Croates venus de Bosnie.

Le Président en exercice a invité le Coordonnateur spécial du **Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est**, Erhard Busek, à prendre la parole devant le Conseil permanent le 20 mai. Il a été convenu d'accorder la priorité au rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées, car l'absence de progrès sur la question risquait de constituer un obstacle à la stabilité sur le long terme dans la région. Il a été pris note avec satisfaction de la coopération continue entre l'OSCE et le Pacte de stabilité sur des questions telles que la stabilisation des déplacements de population, la lutte contre la criminalité organisée, la traite des êtres humains et la gestion des frontières, ainsi que de la contribution de l'OSCE au suivi de la Conférence d'Ohrid.

Du 18 au 21 octobre, le Président en exercice s'est rendu en Europe du Sud-Est, notamment à Skopje, Pristina, Belgrade, Podgorica et Tirana. Au Kosovo, sa visite visait principalement à le familiariser avec la situation sur le terrain et avec les activités de l'OSCE à la veille des élections de l'Assemblée du Kosovo le 23 octobre. A Pristina, le Président en exercice a appelé les représentants politiques de tous les partis à établir le dialogue avec les électeurs et à les inviter à participer aux élections. Il a vivement encouragé les Serbes du Kosovo à prendre part aux élections. A Skopje, il a discuté des conséquences du référendum du 7 novembre concernant la décentralisation. A Belgrade et à Podgorica, il a invité instamment la Serbie-Monténégro à accélérer les réformes liées aux engagements qu'elle a pris à l'égard de l'OSCE d'atteindre ses objectifs en matière d'intégration européenne et euro-atlantique. Le Président en exercice a également débattu des formes concrètes de la coopération entre l'OSCE et les divers pays en tenant compte de leurs objectifs de politique étrangère.

Le Président en exercice a fermement appuyé une initiative coordonnée par le Centre de prévention des conflits (CPC) dont l'objectif était de renforcer la coopération interétatique dans les procès pour crimes de guerre. Le CPC, en commun avec trois missions de l'OSCE en Europe du Sud-Est et le BIDDH, a envisagé des moyens qui permettraient à l'OSCE de favoriser un dialogue direct et concret parmi les praticiens du droit de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie-Monténégro afin de renforcer la coopération interétatique dans le cadre des procédures pour crimes de guerre (enquêtes, poursuites et procès). Les « questions relatives aux témoins » ont été le thème de la première réunion d'experts à laquelle l'OSCE a contribué et qui s'est tenue à Palic, en Serbie, les 29 et 30 novembre 2004. La réunion, menée dans un esprit de prise en charge régionale, a été considérée comme un excellent point de départ pour le processus plus technique et plus général engagé par l'OSCE dans ce domaine important.

## ASIE CENTRALE

La présidence bulgare a accordé une plus grande attention à la région de l'Asie centrale et a prêté son concours aux cinq Etats participants de l'Asie centrale dans la poursuite de leurs réformes économiques, sociales et politiques. La présidence souhaitait accroître la sensibilisation des Etats participants d'Asie centrale au large éventail de possibilités que l'OSCE leur offrait et à la manière dont une approche équilibrée de ses trois dimensions pouvait contribuer stimuler le processus de réformes.

La présidence bulgare s'est attachée à renforcer les relations entre l'OSCE et les pays d'Asie centrale en favorisant un dialogue ouvert et régulier. Le Président en exercice s'est rendu dans les cinq Etats d'Asie centrale et en Afghanistan en avril 2004 où il a été reçu par les cinq chefs d'Etat respectifs et a rencontré leurs ministres des affaires étrangères ainsi que des représentants de la société civile.

Au cours de la visite du Président en exercice en **Ouzbékistan**, l'éducation, la lutte contre le terrorisme à la lumière des attaques perpétrées à Tachkent en avril, ainsi que les préparatifs électoraux ont figuré au nombre des principaux sujets abordés. Le Président en exercice a ouvert le 5 avril à Tachkent la Conférence ministérielle sur l'éducation en tant qu'investissement pour l'avenir, et il a souligné, dans sa déclaration, le rôle clé que l'éducation joue dans le renforcement de la sécurité, pour assurer la stabilité politique et réduire la pauvreté.

Au **Kazakhstan**, les discussions ont porté sur la proposition du pays d'assurer la présidence de l'OSCE en 2009, sur la gestion des ressources en eau, sur les activités de lutte contre la traite des êtres humains ainsi que sur les élections. Au **Kirghizistan**, le Président en exercice a souligné l'importance d'initiatives régionales telles que l'Académie de l'OSCE, les élections, les mesures de lutte contre le terrorisme, la réforme pénitentiaire et les questions de frontières. Au **Tadjikistan**, les entretiens ont porté sur des questions relatives au déminage, à la réforme fiscale, à la migration de la main-d'œuvre, aux médias et aux élections.

Au cours de sa visite au **Turkménistan**, le Président en exercice s'est notamment entretenu de la coopération accrue entre Achgabat et l'OSCE, des questions de médias, et de la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogues. Younal Lutfi, Vice-Président de l'Assemblée nationale bulgare, s'est également rendu au Turkménistan au début de décembre 2004 à la demande du Président en exercice. Les questions examinées ont porté sur les prochaines élections, la lutte contre le terrorisme, l'éducation, les minorités nationales et l'accès du Comité international de la Croix-Rouge aux prisons.

La réélection de l'ex-Président de la Finlande Martti Ahtisaari, en tant qu'**Envoyé personnel du Président en exercice pour les Etats participants d'Asie centrale** a apporté une preuve supplémentaire de l'engagement continu de la présidence bulgare à l'égard des cinq Etats participants d'Asie centrale. Le Président Ahtisaari a maintenu des contacts au niveau politique le plus élevé dans les cinq Etats et a assuré le suivi des questions examinées au cours de la visite du Président en exercice

en avril. En 2004, il s'est rendu deux fois au Kirghizistan et au Turkménistan et une fois au Kazakhstan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan. Lors de ses entretiens, le Président Ahtisaari a notamment examiné les questions relatives aux élections, à la liberté des médias et d'autres questions concernant les faits politiques, économiques et environnementaux nouveaux survenus dans chacun des pays.

## EUROPE ORIENTALE

### *Moldavie*

La présidence bulgare a participé activement à la recherche de solutions au conflit transnistrien. Les efforts de la présidence ont porté tout d'abord sur des consultations entre les médiateurs qui se sont réunis à Sofia en janvier et ont abouti à des réactions prometteuses de la part des parties moldave et transnistrienne sur les propositions formulées. D'autres consultations entre les médiateurs se sont tenues en février à Belgrade et ont débouché sur la première série de négociations à cinq à Tiraspol et Chisinau en avril. Ces entretiens étaient les premiers depuis six mois. Une réunion de suivi s'est tenue en mai.

Le Président en exercice s'est rendu en juin en Moldavie où il a rencontré toutes les parties et exprimé son appui aux documents proposés par les médiateurs comme base d'un règlement politique. Il s'est également déclaré préoccupé par l'absence de progrès dans la mise en œuvre des engagements concernant les forces militaires russes pris lors du Sommet d'Istanbul de l'OSCE.

La présidence a également suivi de près l'évolution de la situation concernant la crise des écoles moldaves dispensant un enseignement en alphabet latin en Transnistrie. Le Vice-Ministre bulgare des affaires étrangères Petko Draganov s'est rendu en Moldavie en juillet pour contribuer aux efforts de la Mission de l'OSCE en Moldavie visant à trouver une solution aux tensions accrues entre les deux parties sur cette question.

Lorsque la crise s'est aggravée, le Président en exercice a nommé l'ex-Président bulgare Petar Stoyanov en tant qu'Envoyé personnel pour la Moldavie. La visite du Président Stoyanov à Chisinau et à Tiraspol en septembre a prouvé l'engagement de la présidence en faveur d'un règlement global du conflit. Toutefois, malgré les efforts continus des médiateurs et quelques développements positifs, aucun progrès n'a pu être enregistré au cours du premier semestre vers un règlement politique global.

La présidence a tenté de sortir le processus des négociations de l'impasse dans laquelle il se trouvait en convoquant une réunion des médiateurs à Sofia les 11 et 12 octobre. Cette réunion a été suivie par une réunion à Varna (Bulgarie) les 8 et 9 novembre, avec la participation des médiateurs et des représentants de la République de Moldavie et de la Transnistrie. Des activités relevant des mesures de confiance et de sécurité ont été poursuivies jusqu'à la fin de l'année.

Dans tous ses contacts, la présidence a appelé les parties au conflit à instaurer et à renforcer un dialogue concret susceptible d'aboutir à une solution plus efficace et durable. D'autres efforts sont nécessaires pour parvenir à un règlement global fondé sur le renforcement de la

souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldavie tout en conférant un statut particulier à la Transnistrie.

### ***Biélorussie***

Un représentant de la présidence s'est rendu à Minsk en mars pour des consultations sur les relations entre l'OSCE et la Biélorussie, consultations qui ont été également axées sur les préparatifs de la visite du Président en exercice. Ce dernier s'est rendu à Minsk en juin pour examiner les moyens de renforcer la coopération entre l'OSCE et le pays hôte à la lumière des engagements de l'OSCE, et pour recueillir des informations de première main sur la situation qui

prévaut en Biélorussie. Le Président en exercice a également saisi cette occasion pour faire passer le message de l'OSCE sur certaines questions préoccupantes, telles que la tendance à une détérioration de la situation avec la société civile, les ONG, les médias et les partis politiques. Dans la perspective des élections législatives du 17 octobre, le Président en exercice a souligné la nécessité de tenir des élections libres et équitables. Il a appuyé le Bureau de l'OSCE à Minsk dans la poursuite des activités prévues dans son mandat, en coopération avec les autorités et la société civile biélorusses, à aider le pays à se montrer à la hauteur de ses engagements à l'égard de l'OSCE.

## Médiation internationale durant la crise électorale ukrainienne : le rôle de l'OSCE

Pendant plusieurs semaines au cours de l'automne 2004, l'Ukraine s'est retrouvée sous les feux de l'actualité internationale. Des allégations de fraude électorale au cours du second tour de l'élection présidentielle, le 21 novembre, auquel ont participé le Premier ministre Viktor Yanukovych et le chef de l'opposition Viktor Yushchenko, avaient déclenché une grave crise politique dans le pays. Dans le cadre de ce qui a rapidement été appelé la « révolution orange », des centaines de milliers de personnes se sont rassemblées sur la place principale de la capitale ukrainienne Kiev et des millions sont descendues dans les rues dans tout le pays. Les images d'Ukrainiens manifestant dans le froid pacifiquement, mais aussi résolument, pour leur droit à des élections libres et équitables ont dominé les écrans de télévision pendant 17 jours.

### **Trouver un compromis politique**

La crise a finalement été résolue par le biais d'une médiation internationale. En novembre et en décembre, trois tables rondes ont été réunies au palais Mariinsky à Kiev. A la demande du Président en exercice, le Secrétaire général de l'OSCE Jan Kubiš a pris part aux trois réunions. Il a rejoint un groupe de personnalités politiques de haut niveau comprenant notamment le Président polonais Alexander Kwasniewski, le Président lituanien Valdas Adamkus, le Haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune Javier Solana et le président de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie Boris Grizlov. Du côté ukrainien, les participants incluaient le Président d'alors Leonid Kuchma, le président du Parlement ukrainien Vladimir Lytvyn et les deux candidats à la présidence.

La première réunion, tenue le 26 novembre, a fourni aux autorités du pays et aux représentants de l'opposition la première occasion de se rencontrer et de négocier depuis le début de la crise. Une déclaration commune a été adoptée, dans laquelle toutes les parties ont été invitées à s'abstenir de recourir à la force et à entamer des négociations politiques. Les médiateurs internationaux ont réitéré cet appel lors de réunions tenues le 1er et le 6 décembre.

Les discussions ont créé une base solide pour le compromis politique qui

a été atteint le 8 décembre. Le Parlement a voté un vaste ensemble d'accords, notamment des amendements à la loi du Président ukrainien sur les élections, destinés à prévenir la fraude et la falsification, ainsi que des amendements à la Constitution ukrainienne visant à réformer le système politique du pays et à parvenir à un meilleur équilibre entre les pouvoirs.

Ce compromis a ouvert la voie au règlement pacifique de la crise et à la conduite d'élections libres, équitables et transparentes au cours du second tour du scrutin présidentiel.

### **Mission d'observation des élections la plus importante jamais menée par l'OSCE**

Ces élections, tenues le 26 décembre, ont été suivies par un nombre sans précédent d'observateurs de l'OSCE. Quelque 1 300 observateurs internationaux ont été envoyés en Ukraine par le BIDDH et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

A l'origine, une mission d'observation électorale du BIDDH était arrivée à Kiev le 31 août pour observer l'élection présidentielle du 31 octobre. Dirigée par l'Ambassadeur Geert-Hinrich Ahrens, la Mission se composait de 57 experts et observateurs de longue durée chargés d'observer la campagne électorale, le cadre législatif et sa mise en œuvre, la situation des médias et les travaux de l'organe chargé de l'administration des élections et autres organes gouvernementaux compétents. La veille du jour de l'élection, 600 observateurs de courte durée ont intégré l'équipe pour suivre le scrutin et le comptage des votes. Le Président en exercice a nommé Bruce George, Président émérite de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, pour diriger les observateurs recrutés pour une courte durée.

Les observateurs ont fait état d'un certain nombre de préoccupations concernant ce premier tour du processus électoral, notamment la partialité des médias d'Etat, des ingérences des pouvoirs publics en faveur du Premier ministre Yanukovych, la perturbation ou l'obstruction par les autorités de l'Etat d'activités organisées par l'opposition dans le cadre de sa campagne et des déficiences dans le traitement des

plaintes par la Commission électorale centrale (CEC).

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour des élections, un second tour a eu lieu le 21 novembre. La CEC fit savoir, qu'au second tour, M. Yushchenko et M. Yanukovych avaient obtenu respectivement 46, 61 et 49,46 pour cent des voix. A nouveau, la Mission d'observation des élections était parvenue à la conclusion que le second tour n'avait pas remédié aux irrégularités électorales et manquant de transparence, en particulier dans la tabulation des résultats.

Selon M. Ahrens, « cette élection était certainement concurrentielle, mais elle ne s'est pas déroulée dans des conditions offrant des chances égales à tous. »

A la suite d'un arrêt rendu par la Cour suprême ukrainienne le 3 décembre invalidant le second tour et de la décision prise par la Commission électorale centrale ukrainienne le 4 décembre, la répétition du second tour a été prévue pour le 26 décembre. L'importance de cette mesure n'a pas échappé aux Etats participants de l'OSCE qui ont décidé de porter l'effectif de la Mission d'observation à environ 1 300 observateurs.

Ces derniers ont noté que la campagne pour la répétition du second tour s'est déroulée dans des conditions nettement plus équitables, qu'ils avaient reçu moins de rapports faisant état de pressions exercées sur des électeurs, que l'administration des élections avait été plus transparente et que les médias avaient été plus impartiaux qu'au cours des précédents tours.

« Vous ne pouvez pas savoir à quel point je me réjouis de pouvoir vous dire, que, selon notre avis collectif, les élections ukrainiennes ont considérablement progressé vers le respect des normes de l'OSCE et autres normes européennes en un aussi court laps de temps », a déclaré M. Bruce George.

« A notre sens, les citoyens de ce remarquable pays peuvent être réellement fiers d'avoir franchi hier un grand pas vers des élections libres et démocratiques en élisant le prochain président de l'Ukraine. »

## **Ukraine**

Depuis sa rencontre avec le Ministre ukrainien des affaires étrangères Grychtchenko le 14 avril 2004, le Président en exercice a ouvertement évoqué l'assistance que l'OSCE pouvait apporter au processus électoral en Ukraine dès le premier tour de scrutin le 31 octobre 2004. De même, le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a participé aux préparatifs des élections en mettant en œuvre le projet d'assistance à l'amélioration du processus électoral.

Les élections présidentielles dans le pays ont mis l'Ukraine et l'OSCE sous les feux de l'actualité. Le BIDDH a été très clair dans ses critiques sur certains aspects du processus électoral. A l'issue du deuxième tour des élections, le 21 novembre, et de la crise électorale qui s'en est suivie, le Président en exercice a, dans sa déclaration du 24 novembre, prié instamment les autorités ukrainiennes « d'enquêter, de manière proactive et dans les meilleurs délais, sur les irrégularités enregistrées lors des élections ». Il a également nommé le Secrétaire général de l'OSCE en tant qu'Envoyé personnel pour participer avec les autres médiateurs internationaux aux discussions de la table ronde afin de favoriser la fin de la crise.

Le 4 décembre, le Président en exercice a, dans sa déclaration, salué la décision de la Cour suprême de l'Ukraine d'invalider le second tour des élections présidentielles et a promis le plein appui de l'OSCE pour la répétition du scrutin. Il a noté que la décision de la Cour suprême reprenait les conclusions des observateurs internationaux, notamment du BIDDH de l'OSCE et déclaré qu'elle permettra de trouver une solution pacifique à la crise politique actuelle. Il a appelé les autorités ukrainiennes à veiller à ce que la campagne soit équitable et a souligné notamment la nécessité que les médias contrôlés par l'Etat présentent des informations impartiales.

L'Ukraine a également été à l'ordre du jour de la réunion du Conseil ministériel à Sofia. Dans ses remarques liminaires, le Président en exercice a déclaré que la démocratie et la prééminence du droit avaient été les vainqueurs du processus et il a souligné le rôle clé de l'OSCE lors de l'observation des élections et en qualité de modérateur. Il a aussi appelé les Etats participants à appuyer les efforts de la communauté internationale pour surveiller la répétition du deuxième tour des élections. Avec plus d'un millier d'observateurs, les efforts déployés par l'OSCE pour l'observation de la répétition des élections du 26 décembre avaient été importants.

## **Coopération avec d'autres organisations internationales**

L'élargissement des relations entre l'OSCE et les organisations et institutions partenaires a été l'une des priorités de la présidence bulgare.

Durant toute l'année, la présidence a appuyé l'établissement de relations de travail plus étroites avec l'**Organisation des Nations Unies**. En juillet 2004, le Président en exercice a participé activement à la réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies avec des

organisations régionales sur le thème « coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans les processus de stabilisation ». A l'invitation de l'ONU, le Président en exercice et le Secrétaire général ont participé, avec des représentants de haut niveau de l'Union européenne et de l'OTAN, à une réunion qui a permis un échange de vues sur la marche à suivre au Kosovo. En octobre, le Vice-Ministre bulgare des affaires étrangères a pris la parole à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération entre l'ONU et l'OSCE.

Tout au long de l'année, des efforts ont été accomplis pour développer plus avant les relations entre l'OSCE et l'**Union européenne**. Des réunions entre les Troïkas ministérielles de l'OSCE et de l'Union européenne se sont tenues au cours des présidences irlandaise et danoise, en marge du Conseil « affaires générales et relations extérieures » (CAGRE) de l'Union européenne en janvier et en juillet 2004. D'autres réunions des Troïkas de l'OSCE et du Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne se sont tenues à Vienne en février et en octobre 2004. Le fait que les Pays-Bas exerçaient la Présidence de l'Union européenne et faisaient également partie de la Troïka de l'OSCE a rendu les choses plus faciles. La présidence bulgare a également maintenu des liens étroits avec la Présidence de l'Union européenne, le Secrétariat du Conseil et la Commission européenne au niveau des hauts responsables. La présidence bulgare a aussi eu pour préoccupation majeure de maintenir le dialogue avec les Etats Membres de l'Union européenne sur les développements pertinents dans le cadre de l'OSCE et de promouvoir l'élaboration de positions de l'Union européenne qui appuient la politique de l'Organisation. Afin de faciliter la circulation des informations et la coordination, plusieurs représentants de l'Union européenne ont été invités à prendre la parole au Conseil permanent, notamment les Ministres irlandais et néerlandais des affaires étrangères, ainsi que la Commissaire chargée des relations extérieures.

*« Compte tenu de l'ampleur des défis à relever, la coopération avec d'autres organisations internationales est de la plus haute importance. »*  
**Solomon Passy**

Les relations avec le **Conseil de l'Europe** ont occupé une place prioritaire sur l'agenda de l'OSCE en 2004. Le Président en exercice de l'OSCE a répondu positivement à l'initiative de la Présidence norvégienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe visant à renforcer la synergie et à resserrer la coopération entre les deux organisations. Cette initiative a figuré au nombre des principaux points discutés lors de la rencontre à Sofia le 13 octobre entre les présidents des deux organisations. Les ministres sont convenus que l'interaction pouvait être encore améliorée afin que l'OSCE et le Conseil de l'Europe évitent tout chevauchement inutile et répondent entièrement aux attentes des Etats participants de l'OSCE et des Etats membres du Conseil de l'Europe. Le 2 décembre, le Conseil permanent de l'OSCE a adopté une décision sur le renforcement de la coopération entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe qui devrait aboutir à la mise en place d'un groupe de coordination entre les deux organisations.

La présidence s'est systématiquement attachée à maintenir un dialogue régulier avec l'**Organisation du Traité de l'Atlantique Nord** (OTAN). Au cours de l'année, le Président en exercice a pris la parole devant le Conseil de l'Atlantique Nord (CAN) et le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) en janvier et novembre respectivement et il a porté des questions relatives à la coopération entre l'OSCE et l'OTAN à l'attention des Etats membres et des Etats partenaires. A l'occasion de son allocution devant le Conseil de l'Atlantique Nord, le Président en exercice a rencontré le Secrétaire général Jaap de Hoop Scheffer pour examiner le renforcement de la coopération entre l'OSCE et l'OTAN à tous les niveaux. Des membres de la Troïka de l'OSCE ont aussi participé aux consultations de travail entre le Secrétariat de l'OSCE et des représentants du personnel international de l'OTAN.

La présidence a également participé à la réunion tripartite régulière entre l'ONU, l'OSCE et le Conseil de l'Europe à laquelle ont également assisté des représentants du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, de la Commission européenne, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). La présidence a aussi assisté à la réunion ciblée d'experts dans le cadre d'une réunion tripartite élargie. Les deux réunions étaient accueillies par l'OSCE à Vienne. La réunion tripartite était consacrée à la question des menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle et à la coopération dans ce domaine, tandis que la réunion ciblée a examiné les activités ainsi que la coopération entre les organisations internationales partenaires au Caucase du Sud.

La présidence a tenu une série de consultations avec les organisations partenaires sur le mécanisme consultatif ad hoc. Proposé dans le cadre de la stratégie de Maastricht, ce mécanisme est un instrument de l'OSCE qui sert de cadre flexible de consultations en établissant des contacts avec des organisations et institutions pertinentes chaque fois qu'une menace spécifique apparaît ou s'intensifie.

Le renforcement de la coopération avec d'autres organisations régionales et sous-régionales a également été encouragé par la présidence. En mai, le Président en exercice a participé au Sommet arabe tenu en Tunisie.

### **Partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération**

En 2004, suite aux décisions adoptées lors du Conseil ministériel à Maastricht, les contacts à divers niveaux entre l'OSCE et ses partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération, se sont sensiblement intensifiés. Sur la base de la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle, les Etats participants ont adopté la décision du Conseil permanent No 571 qui identifie des domaines additionnels de coopération et d'interaction avec les partenaires méditerranéens et asiatiques de l'OSCE pour la coopération en vue de renforcer la sécurité mutuelle et d'encourager les partenaires pour la coopération à appliquer volontairement les normes, principes et engagements de l'OSCE, notamment en tant que moyen de renforcer l'interaction avec cette dernière.

Un rapport complet sur l'amélioration de cette coopération a été établi par le Groupe informel d'Amis, sous la présidence de l'Ambassadeur de la Finlande, sur la base des trois dimensions de l'OSCE. Réuni à Sofia, le Conseil ministériel a adopté une décision sur l'OSCE et ses partenaires pour la coopération (Décision No 17), qui souligne l'importance du rapport fondé sur un échange de vues, notamment avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération. Dans cette décision, il est demandé au Conseil permanent et au Forum pour la coopération en matière de sécurité de rester saisis de la question.

Les Etats partenaires ont également été plus fréquemment invités en tant qu'observateurs aux réunions du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Ils ont participé à des réunions plus régulières des groupes de contact méditerranéen et asiatique qui regroupent les Etats participants de l'OSCE et les Etats partenaires.

Des représentants des partenaires pour la coopération ont pris part aux réunions de l'OSCE visant à sensibiliser davantage aux questions de tolérance et de non-discrimination ainsi qu'à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité et à la Conférence d'experts techniques sur la gestion et la sécurité des frontières qui ont été organisées par l'OSCE et l'ONU.

La Conférence OSCE-Japon coparrainée par le Ministère japonais des affaires étrangères et l'OSCE intitulée « La recherche de moyens de prévenir les conflits dans la nouvelle situation de sécurité : Mécanismes européens de sécurité et sécurité en Asie », s'est déroulée à Tokyo les 15 et 16 mars. La présidence était assurée par le Vice-Ministre bulgare des affaires étrangères qui a souligné que la conférence offrait une excellente occasion de mettre en commun les expériences en matière de conduite des activités de prévention des crises et d'examiner les moyens de promouvoir plus avant le dialogue entre l'OSCE et les partenaires asiatiques pour la coopération sur les questions de sécurité.

Les participants ont souligné que les deux régions devaient faire face à des défis similaires et qu'elles avaient toutes deux intérêt à trouver des réponses appropriées dans le cadre d'un nouvel environnement sécuritaire. Un grand nombre de propositions de suivi ont été présentées et examinées au cours des réunions du Groupe de contact asiatique. A l'issue de cette conférence, une réunion informelle de ses participants et de ceux de l'Atelier du Forum régional de l'ANASE sur la diplomatie préventive s'est déroulée à Tokyo les 16 et 17 mars à Tokyo afin de partager avec les membres du Forum les conclusions de la Conférence OSCE-Japon et les expériences de l'OSCE en matière de diplomatie préventive. La réunion était coprésidée par le Japon et la Thaïlande.

Le séminaire méditerranéen annuel de l'OSCE, organisé conjointement par le Ministère égyptien des affaires étrangères et l'OSCE, sur le thème « Faire face aux menaces pour la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle : Interaction entre l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération », a été organisé à Charm el-Cheikh (Egypte) les 18 et 19 novembre 2004. Le Président en exercice a déclaré que l'OSCE était heureuse de partager

sa grande expérience en matière de renforcement de la confiance, de la tolérance et de la non-discrimination avec les pays méditerranéens en tant que contribution à l'instauration d'une paix juste et durable dans la région. Un grand nombre de suggestions concrètes ont été formulées concernant notamment la poursuite de travaux communs sur des questions relatives à la tolérance et au respect, à l'intégration des migrants, en particulier sur leurs droits et obligations, et ceux des pays d'accueil. Plusieurs participants ont proposé que l'OSCE joue un rôle dans les élections palestiniennes prévues le 9 janvier 2005.

Un des points forts de l'année 2004 a été l'engagement de l'OSCE en Afghanistan. En réponse à une invitation du Gouvernement afghan, l'OSCE a déployé une Equipe de l'OSCE d'appui aux élections en Afghanistan. Cette opération était la première que l'OSCE déployait en dehors de sa région.

L'interaction plus étroite et profonde entre l'OSCE et les Etats partenaires a été mise en valeur au cours des deux réunions de la Troïka ministérielle tenues avec des homologues des partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération. Ces réunions étaient présidées par le Président en exercice le 5 décembre à la veille de la réunion du Conseil ministériel de Sofia. Les participants ont estimé que des mesures importantes avaient été prises en 2004 concernant les activités communes et que leurs résultats constituaient une base solide pour la poursuite de ces travaux au cours de l'année à venir.

Dans ses remarques formulées lors du Conseil ministériel à Sofia le 6 décembre, le Président en exercice a demandé à ses collègues d'aller plus avant dans les activités d'ouverture car l'OSCE a beaucoup à offrir.

### L'Equipe d'appui pour les élections en Afghanistan se porte à la rencontre d'un Etat partenaire

En septembre, l'OSCE a entrepris des activités nouvelles lorsque, pour la première fois de son histoire, elle a envoyé une équipe électorale auprès de l'un de ses partenaires pour la coopération. Une équipe d'appui aux élections, forte de 42 personnes, a été déployée en Afghanistan pour aider le pays à mener à bien sa première élection présidentielle, le 9 octobre. Cette initiative a été prise en réponse à une lettre adressée par le Ministre afghan des affaires étrangères Abdullah Abdullah à la présidence, invitant l'Organisation à détacher des experts du BIDDH. Le Conseil permanent a marqué son accord, le 29 juillet, à l'envoi de l'équipe en Afghanistan afin d'y appuyer les efforts visant à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme ainsi qu'à y renforcer la stabilité.

*« La présidence bulgare de l'OSCE attache une grande importance à contribuer à la normalisation de l'Afghanistan et à ses progrès constants vers la démocratie et le respect des droits de l'homme. Nous pensons que l'élection présidentielle du 9 octobre 2004 devrait accélérer le rythme de ces développements historiques. Le déploiement de l'Equipe d'appui pour les élections témoigne de la ferme détermination de l'OSCE à prêter son concours à un important voisin et de la capacité de l'Organisation à réagir rapidement et efficacement. »*

**Solomon Passy, Président en exercice de l'OSCE et Ministre bulgare des affaires étrangères**

Le mandat de l'Equipe différait considérablement de celui de toute mission électorale précédente de l'Organisation. Son rôle principal n'était pas d'observer les élections en tant que telles, mais d'analyser le processus électoral et de faire des recommandations, le cas échéant, à l'organe chargé de la gestion des élections. Cette analyse a porté, entre autres questions, sur l'inscription des électeurs, les activités des commissions électorales, le décompte des voix et la tabulation des résultats, ainsi que sur les procédures de réclamation et de recours.

Le déploiement de l'Equipe, le 26 septembre, a été précédé de la visite à Kaboul de plusieurs hauts représentants de l'OSCE, dont le Président en exercice en avril et le Secrétaire général Ján Kubiš début septembre. Une mission d'évaluation des besoins, conduite par le Secréariat de l'OSCE et le BIDDH, s'est rendue en Afghanistan en juillet. Un groupe s'est par ailleurs rendu en Afghanistan en éclairant quelques semaines avant le déploiement de l'intégralité de l'équipe pour y préparer la logistique et assurer la sécurité en préalable à l'arrivée des 28 experts électoraux. La plupart d'entre eux ont été envoyés dans les sept centres régionaux du pays une semaine avant le jour du scrutin. Les autres équipes de deux personnes ont couvert Kaboul et ses environs.

En plus de fournir des conseils immédiats et sur le terrain sur les moyens d'améliorer la gestion électorale, l'Equipe a recueilli d'importantes données analytiques qui ont contribué à surmonter une soudaine crise politique, le jour du scrutin, lorsqu'une coalition de candidats à la présidence a menacé de ne pas reconnaître l'élection en raison d'irrégularités invoquées dans le scrutin. L'Equipe a en outre préparé, à l'intention de l'organe chargé de la gestion des élections, une série de recommandations qui lui ont été adressées en octobre et qui présentaient en détail les mesures qu'il convenait de prendre pour permettre la tenue d'élections législatives prévues pour 2005.

*« Le 9 octobre était un jour historique en Afghanistan, et les millions de personnes qui se sont rendues aux urnes souhaitaient clairement passer de la loi des armes à l'état de droit... Nos équipes ont été profondément impressionnées par le fait que des millions d'afghans, tant des hommes que des femmes, se soient rendus dans les bureaux de vote hier en Iran et au Pakistan, ainsi qu'en Afghanistan, aient fait patiemment la queue, souvent sous la neige, la pluie et la poussière, au péril de leur vie, et qu'ils aient voté avec enthousiasme. Nous ne savons pas encore quels ont été leurs choix, mais nous savons qu'ils doivent être respectés. »*  
**M. l'Ambassadeur Robert L. Barry, chef de l'Equipe d'appui de l'OSCE pour les élections en Afghanistan**

## ACTIVITES DU CONSEIL PERMANENT

En 2004, le Conseil permanent s'est activement préoccupé d'une série de questions auxquelles l'OSCE accorde une attention prioritaire. A la suite de la réunion du Conseil ministériel tenue à Maastricht, les Etats participants ont pris un certain nombre de décisions capitales sur la lutte contre le terrorisme, sur la lutte contre l'antisémitisme, sur la tolérance et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que sur la promotion de la tolérance et de la liberté des médias sur l'Internet. Un plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes a été adopté et des décisions prises relatives à l'établissement d'un comité d'audit et à une coopération accrue avec le Conseil de l'Europe.

Les partenariats ont été renforcés par le biais d'importantes décisions relatives à l'envoi en Afghanistan d'une équipe d'appui pour les élections et à l'octroi à la Mongolie du statut de partenaire pour la coopération.

Les débats menés au sein du Conseil permanent au titre des « Affaires courantes » ont souvent été animés, des représentants d'Etats participants soulevant des questions ou formulant des observations au sujet des développements dans l'espace de l'OSCE et discutant du rôle et de l'avenir de l'Organisation. Il a également été recouru activement au Comité préparatoire pour permettre un débat et une préparation appropriés des décisions avant de les soumettre au Conseil permanent.

Des débats spécialisés ont eu lieu dans un certains nombre de groupes de travail qui ont mis l'accent sur des

questions allant d'aspects financiers et de gestion spécifiques aux préparatifs de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité et à des questions thématiques plus générales comme la réforme, les frontières, l'égalité entre les sexes et la lutte contre la traite des êtres humains, la lutte contre le terrorisme, les activités d'ouverture et l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité des opérations de terrain de l'OSCE.

Le Conseil permanent, présidé par l'Ambassadeur Ivo Petrov, a été tenu régulièrement informé par les chefs d'institution et les chefs de mission. Conformément à la pratique établie, le Conseil permanent a pris des décisions sur la prorogation de mandats de missions. Plusieurs invités spéciaux, dont dix ministres, ont pris la parole devant le Conseil.

Comme les années précédentes, la période la plus intense pour le Conseil permanent a été celle qui a précédé le Conseil ministériel lorsque des décisions ont été préparées et adoptées en vue de leur approbation par les ministres des affaires étrangères à Sofia. Les efforts visant à parvenir à un consensus sur un certain nombre de questions clés ont occupé les délégations jusqu'à la toute fin de l'année.

Le Conseil permanent a eu un programme chargé en 2004 et a apporté la preuve de son importance en tant que principale enceinte politique et principal organe de prise de décisions de l'Organisation.

[www.osce.org/pc](http://www.osce.org/pc)



## Invités spéciaux qui ont pris la parole devant le Conseil permanent en 2004

	<b>Invité spécial</b>	<b>Thème de l'allocution</b>
22 janvier	<b>Dick Roche</b> , Ministre irlandais des affaires européennes	Présidence irlandaise de l'UE
5 février	<b>Ilinka Mitreva</b> , Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine	Elargissement de l'UE et de l'OTAN
12 février	<b>Heidi Tagliavini</b> , Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU en Géorgie	Activités et priorités de la Mission d'observation de l'ONU en Géorgie ayant trait au règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie)
16 février	<b>Miomir Žužul</b> , Ministre des affaires étrangères de Croatie	Principaux objectifs politiques du Gouvernement croate
26 février	<b>Kastriot Islami</b> , Ministre albanais des affaires étrangères	Coopération en Europe du Sud-Est et efforts de l'Albanie en vue de son adhésion à l'UE et à l'OTAN
1 avril	<b>Heiki Talvitie</b> , Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud	Rapport d'activité
22 avril	<b>Lucius Cafilisch</b> , Membre du Bureau de la Cour, au nom du Président de la Cour de conciliation et d'arbitrage	Cour de conciliation et d'arbitrage de l'OSCE
13 mai	<b>Udo Janz</b> , Représentant du HCR en Bosnie-Herzégovine	Coopération entre l'OSCE et le HCR en Bosnie-Herzégovine
20 mai	<b>Erhard Busek</b> , Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est	Evaluation de la situation à l'occasion du cinquième anniversaire du Pacte de stabilité
27 mai	<b>Bruce George</b> , Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE	Discours d'adieu
18 juin	<b>Vuk Drašković</b> , Ministre des affaires étrangères de Serbie-Monténégro	Appel au dialogue et à la décentralisation au Kosovo
14 juillet	<b>Bernard Rudolf Bot</b> , Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas	Priorités de la présidence néerlandaise de l'UE
15 juillet	<b>Christopher Patten</b> , Membre de la Commission européenne chargé des relations extérieures	Coopération entre l'UE et l'OSCE
22 juillet	<b>Walter Schwimmer</b> , Secrétaire Général sortant du Conseil de l'Europe	Bâtir l'Europe : l'agenda d'un rêve
22 juillet	<b>Vasile Sova</b> , Ministre de la réintégration de la Moldavie	Crise scolaire dans la région transnistrienne de la Moldavie
29 juillet	<b>Salome Zourabichvili</b> , Ministre des affaires étrangères de la Géorgie	Derniers événements survenus en Géorgie
18 août	<b>Salome Zourabichvili</b> , Ministre des affaires étrangères de la Géorgie	Derniers événements survenus en Géorgie
9 septembre	<b>Kasymzhomart Tokaev</b> , Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan	Elections législatives au Kazakhstan
21 octobre	<b>Javier Ruperez</b> , Directeur exécutif du Comité contre le terrorisme de l'ONU	Demande de soutien à l'OSCE dans la lutte contre le terrorisme
21 octobre	<b>Heikki Talvitie</b> , Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud	Rapport d'activités
11 novembre	<b>Alcee L. Hastings</b> , Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE	Premier discours du nouveau Président, incluant un rapport d'activité
25 novembre	<b>Antonio Maria Costa</b> , Directeur exécutif de l'ONUDC	Rapport sur la culture de l'opium en Afghanistan
30 novembre	Andrei Stratan, Ministre des affaires étrangères de la Moldavie	positions de la Moldavie sur les questions d'actualité à l'OSCE

# ACTIVITES DES REPRESENTANTS PERSONNELS DU PRESIDENT EN EXERCICE

## **Accord sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine (Article II, Annexe 1-B) et Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional (Article IV, Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton)**

Franchissant un pas énorme dans le processus de normalisation de la région, les Parties à l'Accord sur les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) en Bosnie-Herzégovine ont décidé, le 28 septembre, de mettre fin aux dispositions de l'Article II de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton. Dans leur décision, ils ont pris acte des progrès exceptionnels accomplis dans l'application du régime des MDCS et tenu compte de la mise en œuvre de la loi sur la défense en Bosnie-Herzégovine, qui a conduit à la création d'une institution de défense unique. La cessation de l'Accord n'empêche toutefois pas les Parties de convenir du maintien volontaire de toute mesure précédemment incluse dans l'Accord ou associée à ce dernier.

Les Parties à l'Accord relatif à l'Article IV ont continué à mettre en œuvre le processus de maîtrise des armements dans la région, ce qui a grandement contribué au processus de stabilisation. Comme prévu, 13 inspections, auxquelles des experts de 28 pays de l'OSCE ont participé, ont été effectuées par les Parties. Le Représentant personnel a participé à deux inspections menées par une équipe de Bosnie-Herzégovine en Croatie et en Serbie-Monténégro et il a pris note de l'esprit de coopération et de transparence dans lequel elles se sont déroulées. La qualité des échanges annuels d'information était d'un haut niveau. En raison du processus continu de restructuration des forces armées, des informations à jour ont été fournies par les Parties en milieu d'année. La réduction des armements s'est poursuivie en conséquence.

Lors de la quatrième Conférence d'examen de l'Accord, des décisions capitales ont été prises visant à combler certaines failles telles que celle des équipements ne faisant l'objet d'aucune limitation, qui permettait aux Parties de détenir d'importantes quantités d'équipements au-delà des plafonds agréés. Conformément à la Décision 1/26 prise par la Commission consultative sous-régionale, un accord spécial a été conclu sur la réduction, d'ici la fin de 2004, des armements ne faisant l'objet d'aucune limitation détenus à des fins de recherche et de développement à un maximum de cinq pour cent de chaque catégorie limitée par l'Article IV. Des progrès ont également été faits concernant les armements détenus par les forces de sécurité intérieure.

Le Représentant personnel a poursuivi ses consultations avec des délégations de l'OSCE visant à définir une stratégie à long terme qui soit conforme à la politique

globale dans la région, c'est-à-dire qui rende les Parties responsables de ce processus et rationalise le rôle, la présence et les responsabilités de la communauté internationale. Dans les limites de l'Accord conclu au titre de l'Article IV, la politique de transfert des responsabilités a été menée à bien. Le Représentant personnel continuera à fournir aux Parties des éléments d'orientation et un appui technique pour mettre en œuvre le régime d'inspection, ainsi que des analyses et des avis d'experts pour gérer les échanges annuels d'information.

## **Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie**

Les négociations en vue de parvenir à un règlement du conflit du Haut-Karabak se sont intensifiées en 2004 avec, en particulier, des réunions entre les présidents azerbaïdjanais et arménien et le processus dit « processus de Prague » de réunions entre leurs ministres des affaires étrangères. Cette activité accrue a donné davantage de travail au Représentant personnel, l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk, pour tenir la présidence et le Groupe de Minsk, y compris ses coprésidents, informés de l'évolution de la situation.

Le Représentant personnel et son Bureau ont continué de s'acquitter de leur mission en observant la ligne de front pour évaluer la situation militaire et contribuer à réduire les tensions. Cette fonction a été particulièrement importante en juin, lorsqu'un nombre accru de violations du cessez-le-feu ont été signalées. Les rapports du Représentant personnel ont permis de donner l'alerte à un stade précoce sur cette recrudescence des tensions et des mesures ont été prises pour normaliser la situation. Sur la ligne de front, la situation militaire semblait s'être normalisée.

Le Représentant personnel a également apporté son concours au Groupe de planification de haut niveau pour s'acquitter des tâches relevant de son mandat. Des contacts ont été maintenus avec des organisations telles que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, le HCR, le CICR et diverses ONG internationales en ce qui concerne les problèmes majeurs que posent les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les réfugiés, les prisonniers de guerre, les personnes disparues et les détenus, ainsi que le déminage.

Les mesures de confiance dont le Bureau a assuré la promotion entre les parties se sont essentiellement limitées aux mesures qui étaient nécessaires pour mener à bien les activités d'observation et contribuer au retour des prisonniers de guerre détenus par les parties. Les efforts destinés à encourager les contacts entre les parties à l'échelon local se sont poursuivis. Vers la fin de la

période considérée, l'impulsion accrue donnée au processus visant à parvenir à un règlement du conflit a débouché sur un accord entre les parties portant sur une visite d'établissement des faits par le Groupe de Minsk de l'OSCE devant avoir lieu au début de 2005 dans les territoires occupés aux alentours du Haut-Karabakh.

### **Groupe de planification de haut niveau**

Établi en 1994, lors du Sommet de Budapest des États participants de la CSCE, le Groupe de planification de haut niveau est chargé de faire au Président en exercice des recommandations en vue de la planification d'une force multinationale de maintien de la paix de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie. Cette tâche englobe l'élaboration de plans concernant l'établissement de cette force, sa structure, ses opérations, ainsi que ses effectifs et caractéristiques.

En 2004, afin d'améliorer son niveau actuel d'information, le Groupe à entretenu et élargi ses contacts avec plusieurs organes internationaux tels que le quartier général de la Brigade d'Europe du Sud-Est (SEEBRIG) à Constanta (Roumanie) et la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente pour les opérations des Nations Unies (BIRFA), basée à Copenhague (Danemark).

Compte tenu de la situation délicate qui persiste dans la zone du conflit, le Groupe n'a pas été en mesure d'effectuer la mission de reconnaissance opérationnelle et logistique qui y serait bien nécessaire. Au lieu de cela, comme il le fait depuis septembre 1998, le Groupe a participé à plusieurs missions d'observation le long de la ligne de contact.

### **Envoyé personnel du Président en exercice pour les États participants en Asie centrale**

Nommé Envoyé personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale en 2003, l'ancien Président finlandais, Martti Ahtisaari a poursuivi ses activités, son mandat consistant à aider le Président en exercice à entretenir des contacts avec les États participants d'Asie centrale aux échelons politiques les plus élevés. Pour avancer dans sa mission, l'Envoyé personnel a effectué deux visites au Kirghizistan et au Turkménistan, et une visite au Kazakhstan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan.

À côté de ses rencontres avec des dirigeants politiques, le Président Ahtisaari a eu des contacts et a tenu des négociations avec des représentants de la société civile, des médias et de la communauté internationale, ainsi qu'avec les ambassadeurs des États participants de l'OSCE. Il a également suivi l'évolution des projets soutenus par l'OSCE comme le Centre d'information sur la migration de la main d'œuvre à Douchanbé et l'Académie de l'OSCE à Bichkek, où il a eu une longue discussion avec les étudiants.

De nombreuses élections ayant eu lieu dans la région en 2004 et devant s'y tenir en 2005, l'Envoyé personnel leur a accordé une large place dans ses discussions avec les autorités. Pour lui permettre de se familiariser avec les lois et les systèmes électoraux, il a rencontré les présidents des commissions électorales centrales au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Ouzbékistan. Le Président Ahtisaari a rappelé à ses interlocuteurs que des élections libres et équitables étaient une condition nécessaire mais non suffisante pour la démocratie.

D'autres points abordés lors des discussions ont notamment été l'éducation, une des priorités de la présidence, la bonne gouvernance, un moratoire sur la peine de mort et son abolition ultérieure, ainsi que des questions telles que l'action contre les mines, le développement de la société civile et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Dans l'exécution de son mandat, l'Envoyé personnel a bénéficié du soutien de l'ONG finlandaise Crisis Management Initiative.

# RAPPORTS DES PRESIDENTS DES GROUPES DE CONTACT AVEC LES PARTENAIRES MEDITERRANEENS ET ASIATIQUES POUR LA COOPERATION\*

Les partenaires méditerranéens pour la coopération sont l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie.

Présidence du Groupe de contact méditerranéen en 2004 : Slovénie

Les partenaires asiatiques pour la coopération sont l'Afghanistan, la Corée, le Japon, la Mongolie et la Thaïlande  
Présidence du Groupe de contact asiatique en 2004 : Pays-Bas

**Approfondissement de l'interaction avec les partenaires pour la coopération.** A la suite des décisions adoptées en décembre 2003 lors de la réunion du Conseil ministériel tenue à Maastricht, l'année 2004 a été une année de dialogue plus riche, plus centré et plus intense entre l'OSCE et ses partenaires pour la coopération. La Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle et une décision prise ultérieurement relative à la poursuite du dialogue et de la coopération avec les Etats partenaires (Décision No 571 du Conseil permanent<sup>1</sup>) ont offert l'occasion de débattre de nouvelles possibilités d'interaction.

Des discussions ont été menées dans le cadre du Groupe des Amis, présidé par l'Ambassadeur de Finlande. L'importance du rapport qui en est résulté, sur la base d'un échange de diverses vues, notamment avec les partenaires pour la coopération, a été mise en relief par une décision du Conseil ministériel prise à Sofia en décembre 2004, dans laquelle a été reconnue l'importance croissante d'une coopération bien établie entre l'OSCE et ses partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération.

Le travail effectué lors des réunions des groupes de contact méditerranéen et asiatique a été complété par un accès accru des Etats partenaires à diverses activités de l'OSCE et, notamment, au Conseil permanent et au Forum pour la coopération en matière de sécurité. Le Président du Conseil permanent a régulièrement fourni, lors des réunions des groupes de contact, des informations sur les activités actuelles du Président en exercice. Des liens ont également été établis entre les travaux menés lors des réunions des groupes de contact méditerranéen et asiatique et les débats au sein du Groupe informel des Amis sur la mise en œuvre de la Décision No 571 du Conseil permanent.

Les Etats partenaires ont pris une part active à la Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme tenue à Berlin, à la Réunion de l'OSCE sur la relation entre propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet

et les crimes inspirés par la haine, qui a eu lieu à Paris, ainsi qu'à la Conférence de l'OSCE sur la tolérance et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, qui s'est déroulée à Bruxelles. Les Etats partenaires ont également été invités à une conférence d'experts techniques sur la gestion et la sécurité des frontières, organisée par l'OSCE et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, et à la Conférence commune de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et du CPC sur le contrôle démocratique et la surveillance parlementaire des forces armées et des forces de police et de sécurité. Ils ont aussi participé à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité.

**Groupe de contact méditerranéen.** Sous la présidence de la Slovénie, huit réunions du Groupe de contact méditerranéen ont eu lieu en 2004, souvent précédées de réunions au niveau exécutif des points de contact. Les ordres du jour de ces réunions ont reflété un équilibre entre les trois dimensions de l'OSCE avec, entre autres, un échange de vues avec le Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité, le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le directeur du BIDDH.

D'autres activités de l'OSCE présentant un intérêt pour les partenaires méditerranéens allant de la lutte contre la traite des êtres humains aux questions de parité des sexes et de gestion des frontières ont été abordées. En outre, des échanges de vues ont eu lieu avec le chef de l'Unité d'action du Secrétariat contre le terrorisme sur les activités de l'OSCE dans ce domaine, notamment un atelier sur la lutte contre la menace que les MANPADS font peser sur la sécurité de l'aviation civile dans les aéroports.

Le Groupe de contact a également invité des représentants d'autres organisations internationales comme le directeur de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) du Conseil de l'Europe et des représentants de la présidence

\* Voir également les rapports du Président en exercice et du Secrétaire général sur l'interaction avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération, ainsi qu'avec les organisations régionales au delà de l'espace de l'OSCE.

<sup>1</sup> Sur la poursuite du dialogue et de la coopération avec les partenaires pour la coopération et l'examen des possibilités d'étendre à d'autres les normes, principes et engagements de l'OSCE.

de l'Union européenne auprès du Processus de Barcelone.

**Partage des connaissances sur les mesures de confiance et de sécurité.** En réponse à l'intérêt exprimé par les partenaires méditerranéens pour la coopération, le Président du Groupe de contact méditerranéen a organisé, en mai, une visite de travail sans précédent et des échanges de vues informels portant sur certaines mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE au titre du Document de Vienne 1999.

Cette activité a comporté une simulation de visite d'évaluation sur une base militaire à Maribor. De tels exercices apportent non seulement une contribution importante au renforcement de la confiance en Méditerranée, mais sont également un outil utile pour faire la démonstration de l'acquis de l'OSCE aux Etats partenaires. Des activités similaires pourraient être organisées dans les trois dimensions de l'OSCE en 2005.

**Promotion de la poursuite du renforcement des relations par le biais de manifestations parallèles.** A la demande des partenaires méditerranéens, des activités ont été organisées en parallèle à plusieurs réunions de l'OSCE. Présidées par le Président du Groupe de contact méditerranéen, ces activités visaient à promouvoir plus avant les relations entre l'OSCE et ses partenaires. Elles ont notamment inclu des débats sur le développement des ressources humaines menés en marge de la Réunion du Forum économique à Prague et des réunions visant à analyser l'expérience de l'OSCE en matière d'observation d'élections, tenues en parallèle à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine à Varsovie.

Des délégations parlementaires des Etats de l'OSCE et des partenaires méditerranéens ont également participé aux activités organisées en parallèle à la session d'hiver et à la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Le Secrétaire général de l'OSCE et le Président du Groupe de contact méditerranéen ont participé au deuxième Forum méditerranéen de l'Assemblée parlementaire tenu à Rhodes le 1er octobre.

**Séminaire méditerranéen de l'OSCE.** Accueilli par l'Egypte à Charm el-Cheikh en novembre, le séminaire méditerranéen de 2004 était consacré au thème « Faire face aux menaces pour la sécurité au XXIe siècle : interaction entre l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour la coopération ». Ce séminaire, d'une durée de deux jours, a fait ressortir l'importance de la dimension méditerranéenne de l'OSCE et l'interaction croissante entre l'OSCE et ses partenaires méditerranéens pour la coopération dans le contexte des menaces et des défis actuels à la sécurité. Le séminaire a réuni des représentants de 37 Etats participants, de tous les partenaires méditerranéens pour la coopération, de deux partenaires asiatiques et d'autres organisations et institutions internationales.

L'un des principaux messages émanant du séminaire était la reconnaissance du fait qu'il fallait s'attaquer conjointement aux menaces globales pour la sécurité. Il a notamment été suggéré, entre autres activités, de continuer à travailler sur les questions de la tolérance et du respect et de mettre davantage l'accent sur celle de

l'intégration des migrants et sur leurs droits et obligations. Il a également été proposé que l'OSCE envisage de jouer un rôle d'appui aux élections présidentielles palestiniennes, le 9 janvier 2005.

**Groupe de contact asiatique.** Sous la présidence des Pays-Bas, l'accent a été mis, lors des quatre réunions que le Groupe de contact asiatique a tenues en 2004, sur les travaux en cours au sein de l'OSCE, sur les préparatifs de la Conférence OSCE-Japon de 2004 et sur la Conférence OSCE-Corée de 2005. Au nombre des sujets abordés figuraient notamment le concept de l'OSCE en matière de sécurité et de gestion des frontières, les efforts conjoints pour combattre le terrorisme, en prévision de la réunion de suivi de la réunion spéciale du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité de l'ONU et les préparatifs du douzième Forum économique. Les discussions ont également porté sur l'élection présidentielle en Afghanistan et sur le rôle dans ce contexte de l'équipe d'appui de l'OSCE pour les élections.

**Conférence OSCE-Japon.** En mars, quelque 180 représentants d'Etats participants, des Etats partenaires asiatiques et méditerranéens, d'organisations internationales, d'établissements d'enseignement et d'ONG d'Asie et d'Europe se sont rencontrés à Tokyo pour la Conférence OSCE-Japon. Lors de cette conférence qui s'intitulait : « Recherche de moyens de prévenir les conflits dans la nouvelle situation de sécurité – mécanismes européens de sécurité et sécurité en Asie », il a été proposé d'organiser des activités communes avec des partenaires en Asie, en particulier le Forum régional de l'ANASE, pour lutter contre le trafic d'armes légères et de petit calibre, ainsi que d'être humains.

A la suite de la conférence, les participants se sont réunis, de manière informelle, avec des membres du Forum régional de l'ANASE qui avaient participé à un atelier sur la diplomatie préventive, présidé par le Japon et la Thaïlande. L'objectif de l'atelier avait été de partager avec les participants les conclusions de la Conférence OSCE-Japon et l'expérience de l'OSCE dans le domaine de la diplomatie préventive. Cette activité a constitué une étape utile dans l'édification de liens supplémentaires entre l'OSCE et le Forum régional de l'ANASE.

**Conférence OSCE-Corée d'avril 2005.** La deuxième Conférence OSCE-Corée dont le thème sera : « Les nouvelles menaces pour la sécurité et un nouveau paradigme de sécurité » doit avoir lieu à Séoul les 25 et 26 avril 2005. La conférence devrait réunir des représentants des Etats participants de l'OSCE, des partenaires pour la coopération, d'organisations et d'institutions internationales, des Etats membres du Forum régional de l'ANASE, de la société civile et d'ONG.

**Equipe d'appui de l'OSCE pour les élections en Afghanistan.** En réponse à une lettre adressée par le Ministre afghan des affaires étrangères Abdullah Abdullah au Président en exercice de l'OSCE invitant le BIDDH à observer la première élection présidentielle à avoir lieu dans le pays en octobre, le Conseil permanent a décidé, en juillet, de créer l'Equipe d'appui pour les

élections en Afghanistan. Dirigée par l'Ambassadeur Robert Barry, l'équipe a été envoyée en Afghanistan pour y analyser des aspects du processus électoral tels que l'inscription des électeurs, le travail des commissions électorales, le décompte des voix et la tabulation des résultats, ainsi que les procédures de réclamation et de recours.

L'appui de l'OSCE au pays témoigne de l'importance d'élections démocratiques pour favoriser la démocratie et les droits de l'homme et promouvoir la stabilité en Afghanistan, ainsi que pour contribuer aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme.

L'engagement de l'OSCE a été largement salué comme contribuant à la stabilité de l'Afghanistan. Le Président en exercice a également reçu une invitation visant à ce que l'OSCE supervise les élections législatives devant avoir lieu dans le pays au printemps 2005 (pour en savoir plus sur l'Equipe d'appui pour les élections en Afghanistan, voir la page xx).

**Réunions de la Troïka ministérielle avec des représentants des Etats partenaires.** A la veille de la douzième Réunion du Conseil ministériel à Sofia, les membres de la Troïka ministérielle ont rencontré leurs homologues des partenaires asiatiques et méditerranéens

pour la coopération. Ils ont discuté, entre autres questions, de l'interaction entre l'OSCE et les partenaires méditerranéens pour faire face aux menaces contemporaines pour la sécurité et la stabilité dans le contexte de la mise en œuvre de la Décision No 571 du Conseil permanent ainsi que de propositions visant à consolider le dialogue et les activités communes.

**La Mongolie – un nouveau partenaire pour la coopération.** La Mongolie s'est vue octroyer le statut de partenaire pour la coopération en réponse à une demande en ce sens formulée par le Ministre mongol des affaires étrangères dans une lettre adressée au Président en exercice. Cette mesure a été prise à la suite de l'adoption par le Conseil permanent d'une décision en date du 2 décembre selon laquelle la Mongolie souscrivait aux principes et aux objectifs de l'OSCE et partageait son approche globale et coopérative de la sécurité et des questions connexes du développement économique et humain. La Mongolie, qui a des frontières communes avec l'OSCE, s'est déclarée intéressée à instaurer des relations étroites avec l'Organisation dans le cadre d'un échange de vues et d'informations sur diverses questions d'intérêt commun ainsi que d'une participation aux réunions et aux activités de l'OSCE.

# **FORUM POUR LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE**

# FORUM POUR LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE

Établi au Sommet d'Helsinki en 1992, le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) est chargé de la dimension politico-militaire de l'OSCE. Lors de leur réunion hebdomadaire au Centre des congrès de la Hofburg (Vienne), les représentants des États participants de l'OSCE négocient et discutent des mesures visant à renforcer la sécurité et la stabilité dans tout l'espace de l'OSCE, de Vancouver à Vladivostok. Les principaux objectifs du Forum sont les suivants :

- négociation et adoption de décisions politiquement contraignantes sur la maîtrise des armements, le désarmement et les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) ;
- consultations régulières et coopération étroite sur des questions relatives à la sécurité ;
- poursuite de la réduction du risque de menaces et de conflits ;
- application et vérification de l'application des MDCS et des engagements agréés.

De plus, le Forum assume la direction de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application qui offre un cadre pour l'examen et la clarification des informations échangées au titre des MDCS agréées. La contribution à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, la préparation de séminaires et d'ateliers et la communication d'informations au Conseil ministériel sur les progrès accomplis au cours de l'année figurent également parmi les tâches du Forum.

La présidence du Forum change tous les quatre mois selon l'ordre alphabétique des États participants de l'OSCE. En 2004, le Forum a été présidé par Andorre, l'Arménie et l'Autriche.

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) s'occupe depuis peu d'un nombre de tâches de plus en plus diversifiées en matière de sécurité qui visent à répondre en temps voulu et de manière efficace à la nécessité d'adapter les instruments et de centrer ses efforts sur un environnement changeant en matière de sécurité et sur de nouveaux défis tels que la réduction des risques posés par les stocks dangereux de munitions excédentaires et le contrôle des armes légères et de petit calibre.

**Amélioration de la sécurité, de la stabilité et de la transparence.** Se fondant sur son engagement visant à améliorer la sécurité, la stabilité et la transparence dans l'espace de l'OSCE, le Forum a poursuivi en 2004 ses activités axées sur la mise en œuvre intégrale et globale, l'adaptation en temps voulu et la poursuite du développement des activités relatives à la maîtrise des armements, au désarmement et aux MDCS. Les décisions prises lors du Conseil ministériel à Maastricht et à Sofia – telles que la Stratégie visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle – ont conféré des mandats et des tâches spécifiques au FCS. Les décisions ont souligné le rôle clé du Forum par sa contribution aux efforts globaux de l'Organisation visant à prévenir et à combattre les menaces pour la sécurité et la stabilité dans l'espace de l'OSCE. En 2004, quatre projets proposés par le Forum ont été adoptés au Conseil ministériel à Sofia.

**Traitement des stocks dangereux de munitions et des armes légères et de petit calibre.** Les stocks excédentaires de munitions et les armes légères et de petit calibre (ALPC) datant de la Guerre froide constituent une menace grave pour la population, l'infrastructure et l'environnement de nombreux pays de l'OSCE. Souvent mal gardés, les stocks risquent aussi de menacer la sécurité générale s'ils tombent dans les mains de terroristes.

Le Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles et le Document sur les armes légères et de petit calibre offrent aux États participants un cadre leur permettant de demander et prêter assistance afin de sécuriser ou de détruire de tels stocks. Trouver une réponse adéquate à ces demandes est un nouveau défi tant pour le FCS que pour l'OSCE.

Des demandes d'assistance visant à sécuriser ou éliminer les stocks excédentaires de munitions ont été présentées par l'Ukraine, la Biélorussie, la Fédération de Russie, le Tadjikistan et plus récemment par le Kazakhstan. Une réunion spéciale tenue le 29 septembre sur ces problèmes, les moyens techniques, financiers et de gestion requis pour traiter des stocks excédentaires a révélé l'ampleur et l'urgence de la question. Il est apparu clairement que d'importants efforts devaient être accomplis par les donateurs pour que ces demandes puissent être satisfaites. Des consultations intenses ont contribué à préciser les étapes ultérieures, telles que la préparation de missions d'évaluation, notamment dans l'oblast de Kaliningrad.

La Biélorussie, le Tadjikistan, et récemment le Kazakhstan, ont présenté des demandes d'assistance pour sécuriser ou détruire les stocks excédentaires d'ALPC. Les délibérations au sein du FCS et les initiatives des États participants ont abouti à un certain nombre de mesures dont les visites d'évaluation en Biélorussie et au Tadjikistan ainsi que, dans le cas de la Biélorussie, à une décision du Conseil permanent et à l'élaboration de plans de projet détaillés.

Une plus grande sensibilisation à la menace sous-jacente pour la sécurité publique et la coopération internationale sont nécessaires pour que les moyens requis soient fournis par les pays donateurs et que des solutions très efficaces puissent être appliquées.



**Evaluation des activités de l'OSCE sur les questions de sécurité.** La Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité a été établie par le Conseil ministériel de Porto (2002) en tant que « cadre au renforcement du dialogue de sécurité et à l'examen des travaux entrepris par l'OSCE et les Etats participants dans ce domaine ». Le Forum a été chargé de contribuer de manière significative à cet examen de la dimension politico-militaire de l'OSCE, qui est nécessaire pour assurer une adaptation en temps voulu des instruments face à un environnement sécuritaire changeant. La deuxième Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité tenue en juin a porté sur le terrorisme, la sécurité des frontières ainsi que sur la sécurité stratégique et a examiné l'avenir de ces questions. Elle a permis de dégager plus d'une centaine de propositions visant à améliorer plus avant la coopération en matière de sécurité parmi les Etats participants.

Une des tâches essentielles du Forum consiste à évaluer la mise en œuvre par les Etats participants de leurs nombreux engagements concernant les MDCS contenus dans le Document de Vienne 1999 ainsi que dans d'autres décisions pertinentes du FCS afin d'assurer le respect de ces engagements par tous les Etats participants. La quatorzième Réunion annuelle d'évaluation de l'application, organisée par le Forum en mars, a permis d'achever l'examen de toutes les mesures d'application et de formuler quelque 40 propositions visant à améliorer plus avant la transparence et la pertinence des informations militaires échangées. Plusieurs de ces propositions ont déjà été mises en œuvre.

**Lutte contre le terrorisme.** La contribution du Forum à la lutte contre le terrorisme se reflète notamment par l'adoption des trois documents clés ci-après :

- principes de l'OSCE pour les contrôles à l'exportation des systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) ;
- principes de l'OSCE relatifs au contrôle du courtage des armes légères et de petit calibre ; et
- éléments standard de l'OSCE concernant les certificats d'utilisateur final et les procédures des vérifications pour les exportations d'ALPC ;

Ces documents constituent des outils importants de prévention de la prolifération des lance-missiles antiaériens portatifs et d'autres armes légères et de petit calibre vers des marchés illégaux et des terroristes. D'autres décisions adoptées par le Forum concernent un questionnaire actualisé sur les mines terrestres

antipersonnel et les débris de guerre explosifs ainsi qu'une mise à jour du système de communication interne qui permet l'échange direct d'informations militaires entre les Etats participants.

**Maintien d'un dialogue sur les questions de sécurité.** Le dialogue de sécurité est un instrument essentiel et dynamique du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Inscrit régulièrement à l'ordre du jour des réunions du FCS, il offre à tous les participants l'occasion de présenter des questions de sécurité d'une nature plus générale telles que l'environnement sécuritaire et ses conséquences, les nouveaux développements de la politique de défense ou de la doctrine militaire, ainsi que les aspects transdimensionnels ou des idées nouvelles pour des documents. En 2004, les Etats participants et les experts internationaux ont examiné une vaste gamme de questions, notamment la planification de la défense, la réforme des forces armées, les missions internationales, le terrorisme et la doctrine militaire ainsi que la non-prolifération et les stocks de munitions.

**Renforcement de la coopération avec d'autres organismes internationaux.** Le Forum a invité un très grand nombre d'experts d'autres organismes internationaux à examiner des questions spécifiques relatives à la sécurité. Les exposés ont porté sur les activités de lutte contre le terrorisme, les armes de destruction massive, la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), les stratégies de défense européenne et américaine, les aspects transdimensionnels de la sécurité tels que les liens entre les importations d'armements et le développement durable ainsi que les différentes possibilités de coopération interinstitutionnelle.

**Renforcement de la coopération interne.** Des efforts ont également été accomplis pour améliorer plus avant la coopération avec d'autres organismes et institutions de l'OSCE, en particulier le Centre de prévention des conflits et le Conseil permanent. Le Forum a poursuivi le renforcement de la coopération avec le BIDDH, le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE ainsi qu'avec les opérations de terrain de l'Organisation. Afin d'intensifier la participation des partenaires de l'OSCE pour la coopération, le Forum a élaboré un document pour encourager les Etats partenaires à coopérer dans le domaine politico-militaire ainsi qu'à mettre en œuvre sur une base volontaire les principes pertinents et les mesures de confiance et de sécurité.

[www.osce.org/fsc](http://www.osce.org/fsc)

# **ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE**

# ACTIVITES DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE représente la dimension parlementaire de l'Organisation. Avec un total de 317 parlementaires, elle a pour tâche principale de favoriser le dialogue interparlementaire, qui est un aspect important des efforts globaux visant à relever les défis de la démocratie dans toute la région de l'OSCE.

Créée par le Sommet de Paris en 1990 afin de promouvoir une plus grande participation des parlements nationaux dans le cadre de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire est devenue un membre très actif de la famille de l'OSCE. Son Président participe régulièrement au niveau politique aux activités de l'OSCE, notamment aux réunions de la Troïka ministérielle et du Conseil ministériel. Le Secrétaire général de l'Assemblée et le personnel de son Secrétariat international coopèrent étroitement avec le Secrétariat de l'OSCE et les autres institutions de l'OSCE.

## Une structure unique

Chaque année, l'Assemblée parlementaire élit à la majorité des voix un président qui préside ses réunions régulières et agit en qualité de haut représentant de l'Assemblée. Le Président est assisté de neuf Vice-Présidents et d'un trésorier élus.

Le Secrétariat international se trouve à Copenhague (Danemark) dans des locaux mis à disposition par le Parlement danois. Il est présidé par le Secrétaire général Spencer Oliver qui a été élu en 1992 et dont le mandat actuel expire à la fin 2005. L'Assemblée est financée par un budget annuel approuvé par la Commission permanente des chefs de délégation en juillet de chaque année. Au cours du dernier exercice financier qui s'est achevé le 30 septembre 2004, l'Assemblée a fonctionné dans le cadre de son budget annuel pour la onzième année consécutive. Le budget annuel s'élève actuellement à 2 309 576 euros.

En 2003, le Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire a établi une antenne à Vienne qui est chargée de suivre les activités du Conseil permanent et du Secrétariat de l'OSCE.

## Session d'hiver, Vienne, février 2004

Deux cent cinquante parlementaires de 50 Etats participants de l'OSCE ont participé à la troisième réunion annuelle d'hiver à Vienne qui a examiné le suivi de la déclaration adoptée l'année précédente en vue de la session annuelle d'Edimbourg et a entendu des rapports des principaux responsables de l'OSCE, notamment du Président en exercice. Ce dernier a notamment déclaré qu'à ses yeux la survie de l'Organisation exigeait un changement de la règle du consensus et qu'une simple majorité était tout à fait satisfaisante.

- Moldavie ;
- Ukraine ;
- coopération économique avec les partenaires méditerranéens de l'OSCE ;
- graves violations des droits de l'homme en Libye ;
- paix au Moyen-Orient ;
- forces géorgiennes de maintien de la paix en Ossétie du Sud.

Les parlementaires ont également approuvé à une grande majorité des résolutions par lesquelles ils prient instamment l'OSCE d'exécuter les réformes nécessaires de la règle du consensus applicable dans ses processus décisionnels qui, selon le texte des résolutions, entravent souvent les activités de l'Organisation.

## Session annuelle, Edimbourg, juillet 2004

Plus de 300 parlementaires de 52 Etats participants de l'OSCE se sont réunis en juillet dans le cadre de la treizième session annuelle de l'Assemblée parlementaire pour débattre du thème « Coopération et partenariat : comment faire face aux nouvelles menaces de sécurité ». La conférence s'est achevée par l'adoption de la déclaration d'Edimbourg qui couvre une vaste gamme de questions politiques, économiques et relatives aux droits de l'homme. Plusieurs documents additionnels ont été adoptés, notamment des résolutions sur les thèmes ci-après :

- lutte contre la traite des êtres humains ;
- respect des engagements de l'OSCE concernant la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ;
- torture ;
- mesures visant à promouvoir les engagements par les acteurs non étatiques d'une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel ;
- minorités nationales ;
- Kosovo ;

Comme les années précédentes, le Président en exercice et le Secrétaire général de l'OSCE ont pris la parole devant la session annuelle de l'Assemblée à Edimbourg et répondu aux questions posées. Une réunion spéciale de femmes parlementaires a été consacrée au rapport 2004 de l'Assemblée sur la parité entre les sexes. Le dernier jour de la conférence, l'Assemblée a élu le membre du Congrès des Etats-Unis Alcee L. Hastings en qualité de Président. Trois Vice-Présidents ont été élus pour un mandat de trois ans : Panos Kammenos (Grèce), Giovanni Kessler (Italie), et Nebahat Albayrak (Pays-Bas).

## Conseil ministériel, Sofia, décembre 2004

Le 6 décembre, le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Alcee L. Hastings a pris la parole lors de la séance inaugurale de la douzième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Sofia. Dans son allocution, il a mis en relief les contributions de l'Assemblée parlementaire aux activités de l'OSCE, les apports de la présidence bulgare, le rôle important des

parlementaires dans les missions d'observation électorale, et l'appui de l'Assemblée à la Déclaration de l'OSCE intitulée « Prévenir et combattre le terrorisme ». Il a également souligné les contributions de l'Assemblée au renforcement des relations entre l'OSCE et ses partenaires méditerranéens et asiatiques ainsi que la nécessité de réformer l'Organisation.

« L'Assemblée parlementaire partage les vues de la présidence sur la nécessité de réformer et d'adapter l'OSCE », a-t-il dit. Le Président Hastings a rappelé au Conseil qu'avec sa résolution sur la coopération, l'Assemblée avait réitéré ses recommandations selon lesquelles l'OSCE devait procéder aux réformes nécessaires concernant sa procédure décisionnelle. Il a déclaré que cette réforme devait porter à la fois sur un renforcement de la transparence de l'Organisation et sur la réalisation d'une meilleure différenciation du principe de consensus. La réforme devrait par exemple permettre de prendre des décisions avec un consensus moins deux ou moins trois sur le budget et le personnel, notamment pour la nomination des chefs d'institution et de mission ainsi que d'autre personnel de haut niveau.

### Observations des élections

L'Assemblée parlementaire a continué à jouer un rôle clé dans l'observation des élections dans l'espace de l'OSCE, notamment des élections législatives. Chaque fois que l'Assemblée joue un rôle de chef de file dans l'observation des élections, le Président en exercice de l'OSCE désigne un haut responsable de l'Assemblée en tant que coordonnateur spécial pour diriger les observateurs de l'OSCE et présenter les conclusions de la mission d'observation, conjointement avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE et d'autres observateurs officiels.

En 2004, le Président en exercice a nommé les hauts fonctionnaires ci-après de l'Assemblée parlementaire en tant que coordonnateurs spéciaux :

- Bruce George – pour les élections présidentielles en Géorgie en janvier et le scrutin parlementaire de mars (en tant que Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE) et pour les élections législatives en Ukraine en octobre et en décembre ;
- le Vice-Président Ihor Ostash – pour les élections législatives au Kazakhstan en septembre ;
- la Vice-Présidente Tone Tingsgaard – pour les élections législatives en Biélorussie en octobre ;
- la Vice-Présidente Barbara Haering – pour les élections présidentielles et législatives aux Etats-Unis en novembre.

Conduites en étroite coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Parlement européen et le BIDDH, les missions d'observation électorale de 2004 ont fait appel à quelque 300 parlementaires de tout l'espace de l'OSCE.

### Visites de parlementaires sur le terrain

Pour permettre aux parlementaires d'observer plus étroitement les activités de terrain de l'OSCE et d'appuyer les activités menées par les opérations de terrain de l'Organisation, l'Assemblée parlementaire a

organisé des visites régulières de parlementaires dans les missions et bureaux extérieurs de l'OSCE en 2004. En mars, trois membres de l'Assemblée se sont rendus en Ukraine pour rencontrer le Coordonnateur des projets de l'OSCE et des parlementaires ukrainiens. Cette deuxième visite de parlementaires de l'OSCE à Kiev a donné aux groupes l'occasion de discuter avec des représentants des principaux groupes politiques du pays et d'évaluer les réformes politiques et électorales en cours avant l'élection présidentielle de novembre 2004.

### Commissions ad hoc

L'Assemblée parlementaire a mis en place plusieurs commissions ad hoc qui examinent différentes questions ou domaines pouvant bénéficier de l'attention des parlementaires. En 2004, ces commissions ont continué à apporter une contribution positive aux activités de l'OSCE :

**Renforcement de la transparence et de la responsabilité au sein de l'OSCE.** L'amélioration des relations de travail entre l'OSCE et l'Assemblée parlementaire est l'objectif principal de la Commission ad hoc de l'Assemblée chargée de promouvoir la transparence et la responsabilité au sein de l'Organisation. Lors de la session annuelle à Edimbourg, l'Assemblée a adopté à l'unanimité une résolution, présentée par le chef de la Commission qui a préconisé une réforme de l'OSCE.

#### Le neuvième Prix de l'OSCE pour le journalisme

Lors de sa réunion d'hiver en février, l'Assemblée a décerné le prix 2004 pour le journalisme et la démocratie au Comité pour la protection des journalistes (CPJ) basé aux Etats-Unis. Le CPJ est une organisation à but non lucratif et impartiale fondée en 1981 qui se consacre à la défense de la liberté de la presse dans le monde. En présentant le prix, Bruce George, le Président de l'Assemblée parlementaire d'alors a déclaré :

« Honorant les travaux du Comité pour la protection des journalistes, une des organisations les mieux reconnues pour la liberté des médias dans le monde, nous appelons simultanément l'attention sur les milliers de cas d'abus de la liberté des médias sur lesquels le CPJ a mené des enquêtes fermes et réagi depuis sa création il y a vingt ans ».

Le premier prix pour le journalisme a été décerné en 1996 au journaliste Adam Michnik. Parmi les lauréats figurent Anna Politkovskaya, Andrei Babitsky, Christiane Amanpour, Timothy Garton Ash, Friedrich Orter et Pavel Shermet. Le prix a également été décerné à titre posthume en 2001 à Georgiy Gongadze et José Luis López de la Calle.

Dans leur résolution, les parlementaires ont recommandé une réforme de la procédure décisionnelle basée sur le consensus applicable à l'OSCE et un renforcement du niveau de responsabilité. Ils ont aussi recommandé de renforcer le rôle et le statut du Secrétaire général de l'OSCE afin d'élargir ses prérogatives, notamment dans la sphère politique. Le document comporte également une demande de l'Assemblée parlementaire visant à donner libre accès à toutes les réunions et manifestations de l'OSCE et à faire participer un Représentant spécial de l'Assemblée à Vienne dans les processus consultatifs de l'Organisation.

La résolution comprenait en outre une décision visant à établir un groupe de travail au sein de l'Assemblée parlementaire pour examiner le processus budgétaire dans le cadre de l'OSCE et établir un rapport sur la

question aux fins de son examen par l'Assemblée. En conséquence, le Président de l'Assemblée a mis en place un groupe de travail sur le budget de l'OSCE, qui s'est réuni pour la première fois lors de la réunion d'automne de l'Assemblée à Rhodes. Comme les années précédentes, le Secrétaire général de l'OSCE a présenté le projet de budget de l'OSCE pour l'année à venir à la Commission permanente lors de la réunion d'automne et a donné aux membres de l'Assemblée la possibilité de poser des questions.

**Faciliter le dialogue entre les forces politiques en Biélorussie.** Le Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sur la Biélorussie a poursuivi ses activités visant à faciliter le dialogue entre les différents acteurs politiques dans le pays. En juin, des membres du groupe de travail se sont rendus à Minsk. En marge de la session annuelle, le groupe a également favorisé une discussion sur la situation des médias en Biélorussie à laquelle ont participé de nombreuses personnalités du monde politique biélorusse et des journalistes des groupes pro-gouvernementaux et d'opposition. En octobre, une grande majorité des membres du groupe de travail s'est rendue en Biélorussie pour une mission d'observation des élections législatives du 17 octobre, à laquelle ont assisté quelque 50 observateurs de l'Assemblée parlementaire.

**Comment résoudre la question du statut de la Transnistrie.** Suite à l'arrêt des négociations sur le statut de la région transnistrienne en Moldavie à la fin de 2003, l'Equipe de l'Assemblée parlementaire de la Moldavie a cherché à promouvoir le dialogue entre les législateurs et les forces politiques à Chisinau et Tiraspol. Une visite dans les deux villes en juin a abouti à une proposition de l'Equipe de tenir une réunion de table ronde entre les deux organes législatifs afin de promouvoir le processus de négociation et de se mettre d'accord sur des principes qui pourraient servir de base à une solution potentielle. Les deux parties ayant accepté de participer à une telle réunion, l'Equipe a cherché une date qui puisse convenir à toutes les parties.

## Réunions, conférences et séminaires

En mai, le Centre de prévention des conflits de l'OSCE (CPC) et l'Assemblée parlementaire ont tenu un séminaire à Vienne sur le contrôle parlementaire des forces armées, de la police et des forces de sécurité. Ce séminaire, le deuxième du genre, visait à sensibiliser davantage aux responsabilités parlementaires exposées dans le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et à favoriser le dialogue entre le haut personnel militaire et les parlementaires chargés du contrôle des forces armées.

En septembre, plus de 130 parlementaires de 43 Etats participants et Etats partenaires de l'OSCE se sont rendus à la réunion d'automne de l'Assemblée à Rhodes. Lors de cette réunion, la traite des êtres humains en tant que défi pour la sécurité et en tant que nouvelle forme d'esclavage ainsi que les stratégies internationales de lutte contre ce crime ont été examinées.

La Réunion de Rhodes a été directement suivie par le Forum parlementaire sur la Méditerranée qui a débattu de la lutte contre le terrorisme, de la sécurité économique ainsi que des échanges et de la coopération dans cette région.

## Autres activités

**Réunions des dirigeants de l'Assemblée.** Plusieurs réunions régulières de haut niveau des dirigeants de l'Assemblée parlementaire se sont tenues en 2004, notamment la Réunion de la Commission permanente de l'Assemblée à Vienne en février, à Edimbourg en juin et à Rhodes en septembre. La Commission permanente est composée des présidents des délégations nationales auprès de l'Assemblée, des membres du Bureau et des présidents des trois commissions. En commun avec le Bureau, elle prépare les travaux de l'Assemblée entre les sessions et veille à ce que l'Assemblée fonctionne avec efficacité. Le Bureau se compose du Président de l'Assemblée et de ses neuf Vices-Présidents, du trésorier et du Président émérite. Il s'est réuni en juillet à Edimbourg et en décembre à Sofia.

Le Bureau élargi qui a tenu sa réunion annuelle à Copenhague en avril est chargé de préparer la session annuelle de l'Assemblée, il comprend le Bureau ainsi que les Présidents, Vices-Présidents et rapporteurs des trois commissions générales (Commission générale des affaires politiques et de la sécurité, Commission générale des affaires économiques, de la science, de la technologie et de l'environnement, et Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires).

**Un nouveau Président.** Avant d'être élu septième Président de l'Assemblée lors de la session annuelle de juillet, Alcee L. Hastings a exercé pendant plusieurs années différentes fonctions à l'Assemblée parlementaire. Il a occupé le poste de Vice-Président, et les postes de Président et Vice-Président de la première Commission générale et, durant deux mandats, le poste de Rapporteur de Commission.

En 2004, le Président Hastings a entrepris un programme actif de représentation de l'Assemblée et de promotion de la dimension parlementaire de l'OSCE. Il s'est rendu en visite officielle en Turquie, dans la Fédération de Russie et en Autriche où il a pris la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE. Il a pris la parole à la cinquantième session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Venise et lors de la Conférence sur la tolérance et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination à Bruxelles, qui a été organisée par l'OSCE et le Gouvernement belge.

Parmi les autres points importants inscrits à l'ordre du jour du Président Hastings a figuré la poursuite des efforts visant à renforcer les activités de l'OSCE et de l'Assemblée parlementaire avec les partenaires méditerranéens de l'Organisation. En septembre, il a présidé le troisième Forum parlementaire de l'Assemblée à Rhodes.

[www.oscepa.org](http://www.oscepa.org)

# **OPERATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE**

# EUROPE DU SUD-EST



# PRESENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

La Présence de l'OSCE appuie l'Albanie dans son processus de réforme législative et judiciaire concernant notamment la réforme électorale et administrative régionale, le renforcement de sa capacité parlementaire, les activités de lutte contre la traite et la corruption, le soutien à des médias indépendants, les projets relatifs à la bonne gouvernance et à la société civile ainsi que l'assistance à la police. Depuis sa création en 1997, la Présence a apporté une contribution considérable à la stabilisation et à la démocratisation du pays.

En 2004, la réforme électorale a été au centre des activités de la Présence. En commun avec les partenaires albanais et le BIDDH, la Présence a contribué de manière significative à ce processus qui a culminé en juillet avec la mise en place d'une commission parlementaire ad hoc sur la réforme électorale. La commission a facilité l'adoption en octobre par l'Assemblée albanaise de deux lois autorisant la restructuration de la Commission électorale centrale du pays et un meilleur système d'enregistrement des électeurs.

Le Groupe d'experts techniques conduit par la Présence a rédigé une loi sur la restitution et l'indemnisation des biens qui a été promulguée par l'Assemblée en juillet. La loi visait à favoriser le règlement de différends de longue durée concernant les biens fonciers en Albanie. Des progrès décisifs ont également été accomplis en matière de réforme du règlement intérieur de l'Assemblée. Cette mesure a été le premier pas vers la modernisation de l'Assemblée, un processus qui devrait être achevé après les élections législatives de 2005.

## Activités liées à la dimension politico-militaire

**Renforcement de la coopération transfrontalière et de la lutte contre la criminalité organisée.** Afin d'aider le Gouvernement albanais à mettre en œuvre le plan stratégique de gestion intégrée des frontières, la Présence a multiplié le nombre de réunions régulières communes sur la coopération transfrontalière. Ces réunions ont servi de cadre principal à l'échange d'informations entre la police des frontières albanaises, la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force de maintien de la paix de l'OTAN au Kosovo (KFOR).

Pour améliorer le réseau national de communications de la police et la capacité de la police des frontières albanaises à faire face aux menaces constituées par le crime transfrontalier et organisé, la Présence a offert à la police des frontières son système de radiodiffusion d'une valeur de 200 000 euros.

« Ce don a aidé à moderniser nos services aux frontières, notamment à normaliser les procédures légales concernant la circulation des personnes et les problèmes d'immigration », a dit Bajram Ibraj, Directeur général de la police d'Etat albanaise.

La Présence a invité les douaniers albanais à participer pour la première fois aux réunions et elle a favorisé des réunions mensuelles entre les maires des municipalités en Albanie et au Kosovo.

## Activités liées à la dimension économique et environnementale

**Appui aux institutions gouvernementales de lutte contre la criminalité économique.** Une conférence régionale sur la lutte contre la criminalité économique tenue par la Présence à Tirana en janvier a permis de promouvoir la transparence, la bonne gouvernance et la prééminence du droit parmi les participants des institutions publiques et privées. La Présence a également continué à fournir une assistance technique à la direction de la lutte contre le blanchiment des capitaux du Ministère des finances.

**Promotion des initiatives d'autonomisation économique.** La Présence a commencé la mise en œuvre de la troisième phase d'un projet destiné aux jeunes Roms victimes de la traite et aux femmes rurales, afin de renforcer l'esprit d'entreprise des jeunes et de les conseiller sur la création de leur propre entreprise.

**Renforcement de la responsabilité des citoyens en faveur d'un environnement durable.** Pour sensibiliser davantage l'opinion publique à l'importance de la protection de l'environnement, la Présence a produit un documentaire télévisé sur les « points chauds » de l'environnement et leur impact sur la santé publique. Elle a également organisé des séminaires visant à former les experts des collectivités locales sur les nouvelles lois environnementales.

## Activités liées à la dimension humaine.

### REFORME ELECTORALE ET DEMOCRATISATION

**Préparation des élections législatives de 2005.** L'année 2004 a été marquée par le suivi du rapport final du BIDDH sur les élections des collectivités locales de 2003 publié en février et par la diffusion d'une recommandation commune sur le code électoral albanais par le BIDDH et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe. Ce rapport a présenté la première évaluation globale de la législation électorale en Albanie et a souligné la nécessité de réexaminer le Code électoral et d'autres législations connexes.

Pour relancer le processus de réforme électorale, la Présence a coopéré avec le parti socialiste en place et le parti démocrate d'opposition afin de parvenir à un accord sur la manière de mettre en œuvre les recommandations du BIDDH. Dans le cadre de cet accord conclu le 1er juillet, l'Assemblée a établi une commission parlementaire ad hoc sur la réforme électorale. Un



groupe d'experts techniques, présidé par la Présence, a été chargé de rédiger les amendements au Code électoral en conformité avec les recommandations communes.

En octobre, les partis socialiste et démocrate ont signé un autre accord sur la restructuration de la Commission électorale centrale, mettant ainsi fin à une question longuement contestée au sein de la Commission ad hoc. Cet accord stipulait que le Code électoral existant devait être abrogé dès la publication des résultats définitifs des élections législatives de 2005. Il prévoyait également un contrôle constitutionnel et légal systématique du système électoral pour les élections devant se tenir après 2005.

**Modernisation de l'Assemblée albanaise.** Le projet de soutien parlementaire lancé en 2001 par la Présence a fourni l'assistance d'experts au processus de réforme du règlement intérieur de l'Assemblée afin que l'institution devienne plus transparente et efficace. Pour aider les députés albanais à améliorer l'infrastructure dans leurs domaines et à atteindre leurs électeurs, la Présence a lancé un programme pilote visant à former un groupe de collaborateurs des députés. Un programme de formation du personnel administratif parlementaire a débuté en décembre 2002 et s'est poursuivi en 2004. Il portait notamment sur le soutien à l'amélioration des pratiques de gestion du personnel.

**Soutien de la société civile.** Plus de 3 000 personnes ont bénéficié d'une formation et de conseils grâce à un réseau de centres de développement de la société civile qui a été établi par la Présence en 2001. Plus de 2 500 personnes ont utilisé les locaux du Bureau et les salles de réunion disponibles dans les centres. Le réseau fournit un programme de développement local aux ONG et aux groupes locaux. En 2004 les centres ont été enregistrés en tant qu'ONG locales et sont devenus des partenaires indépendants pour la Présence. Un sixième centre a été ouvert à Skhodra pour élargir les activités dans la partie septentrionale du pays.

**Participation accrue de la société civile à la prise de décision.** En coopération étroite avec le Gouvernement et les ONG albanaises s'occupant des questions relatives aux personnes handicapées, la Présence a prêté son concours à l'élaboration d'une stratégie nationale en faveur des personnes handicapées et d'un plan d'action national. Pour la première fois, une conférence de donateurs a permis aux institutions gouvernementales et non gouvernementales de présenter un portefeuille de projets communs reflétant les priorités de la stratégie.

**Promotion de l'autonomisation des femmes.** En coopération avec le PNUD, la Banque mondiale et l'UNICEF, la Présence a organisé un groupe de travail international sur l'égalité des sexes afin de coordonner l'appui aux organisations de femmes et aux institutions d'État telle que la Commission nationale pour l'égalité des chances. Le groupe et sa liste de destinataires ont servi de principal instrument pour l'échange d'informations et de meilleures pratiques. Suite à l'initiative prise par la Présence, un Centre de consultation à l'intention des femmes a été établi à Kukës au nord de l'Albanie et fournit aux victimes de violences familiales des conseils et une aide juridique. Le réseau des centres de développement de la société civile a permis à la société civile locale et aux collectivités

locales de bénéficier d'un renforcement des capacités d'intégration des questions d'égalité des sexes. En consultation avec l'Unité pour la parité des sexes de la Présence, les postes extérieurs de l'OSCE ont veillé à ce que les questions de parité des sexes soient intégrées dans leurs travaux communs avec les responsables locaux et que la sensibilisation à l'intégration de la parité des sexes soit accrue dans les régions.

## PRIMAUTE DU DROIT ET REFORME JUDICIAIRE

**Amélioration de la législation des biens.** Des différends sur la propriété des terres ont continué à entraver le développement économique de l'Albanie. La Présence a présidé le groupe d'experts techniques qui avait rédigé la loi tant attendue sur la restitution et l'indemnisation des biens et elle a aidé les autorités albanaises à rédiger la deuxième loi sur les biens. L'approbation de cette loi par l'Assemblée en juillet a été reconnue d'une manière générale comme une percée importante sur la voie d'un règlement définitif de la question des biens.

La Présence a également inclus dans son projet relatif aux biens le premier enregistrement des biens qui constitue une étape nécessaire au développement économique du pays et à une mise en œuvre appropriée du programme de restitution et d'indemnisation.

**Soutien à la réforme judiciaire.** Pour aider le Gouvernement albanais à compléter le cadre juridique national, la Présence a rédigé des règlements d'application relatifs à la loi sur la protection des témoins et a apporté son concours à leur mise en œuvre. La Présence et le BIDDH ont également aidé le Ministère de la justice à rédiger la législation visant à amender les lois en vigueur sur la délinquance juvénile.

La publication par la Présence d'un rapport du secteur juridique a été une première en Albanie. Cette ressource vise à évaluer les développements en cours dans le secteur juridique du pays. On trouve dans le rapport une description du cadre législatif et de la situation organisationnelle de chaque institution judiciaire et de l'assistance conférée ainsi que des recommandations d'amélioration qui ont été formulées.

### **Amélioration de la transparence des pratiques judiciaires et des normes en matière de procédures.**

Afin d'accroître la confiance des citoyens dans le système de justice pénale, la Présence a mis en place un projet visant à développer le droit à un procès équitable. Le projet était axé non seulement sur l'observation des tribunaux mais aussi sur des projets concrets de suivi visant à améliorer les compétences des personnes travaillant dans le secteur judiciaire. La Présence a publié un rapport intérimaire qui récapitule les conclusions des cinq rapports d'observation des tribunaux et a constitué une base de données des verdicts prononcés à l'échelle nationale à partir d'affaires impliquant des crimes graves et la corruption.

## DROITS DE L'HOMME

**Lutte contre la traite des êtres humains.** La Présence a lancé un projet relatif au contrôle préalable des migrants en situation irrégulière et des demandeurs d'asile

en 2004. L'initiative commune de la direction albanaise des réfugiés, de l'OIM et du HCR a permis aux étrangers détenus de se référer à des procédures appropriées d'asile, d'assistance et de rapatriement volontaire, l'objectif final étant d'établir un système d'asile durable. La Présence a formé et déployé cinq responsables chargés du contrôle préalable aux principaux points de contrôle des frontières afin d'aider le Gouvernement albanais à assumer pleinement la gestion du système d'asile.

Plus de 500 personnes ont bénéficié de la deuxième phase des séminaires sur la sensibilisation aux droits des femmes et la lutte contre la traite. Ces séminaires qui constituent un instrument important de prévention de la traite des êtres humains et de sensibilisation à la violence familiale étaient destinés aux groupes vulnérables tels que les étudiants, les femmes rurales au nord-est de l'Albanie et aux Roms.

**Promotion de la réforme pénitentiaire.** En 2004, l'Albanie s'est engagée plus avant à améliorer le système de détention préventive. Suite à la publication des recommandations sur la question par la Présence en mars, le Gouvernement a changé le processus en place en transférant le système de détention préventive de la compétence du Ministère de l'ordre public à celle du Ministère de la justice afin de mieux refléter les besoins du système de détention préventive albanais. Bien que ce transfert n'ait été effectué que pour un établissement, le Gouvernement albanais a établi un plan-cadre qui permettra d'achever le processus.

**Sensibilisation accrue aux droits des travailleurs.** Une conférence nationale tenue en décembre 2004 sur les principaux problèmes et les priorités visait à améliorer les droits des travailleurs albanais et à poser les fondements d'une stratégie nouvelle. La conférence a été organisée par la Présence de l'OSCE, le Bureau albanais de l'avocat du peuple, les syndicats nationaux et d'autres organisations internationales.

## DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

**Amélioration de la législation des médias.** A l'invitation du Premier Ministre, la Présence a aidé les autorités albanaises à aligner la législation nationale des médias sur les normes européennes. En coopération avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, ARTICLE 19 et le Conseil de l'Europe, la Présence a procédé à une évaluation approfondie des lois existantes et proposées en matière de médias. L'évaluation a porté sur la loi des médias électroniques, la Charte de la radio et de la télévision albanaise, la loi sur l'accès à l'information, le projet de loi sur la presse, la loi sur la diffamation et les projets d'amendement à la loi sur la diffusion terrestre numérique.

**Renforcement des institutions des médias.** La Présence a offert son expertise technique sur un grand nombre de questions relatives aux médias à l'Organisme national de réglementation, au Conseil national de la radio et de la télévision (CNRT), et à la Commission parlementaire sur les médias. En coopération avec le Bureau européen des Radiocommunications, par exemple, elle a fourni des recommandations sur le projet de stratégie du CNRT pour la diffusion numérique.

**Appui à la création de mécanismes auto-régulateurs.** Pour contribuer au renforcement des normes éthiques et professionnelles dans les médias albanais, la Présence a encouragé l'idée d'établir un conseil de déontologie des médias. En juillet, elle a organisé une réunion à l'intention des journalistes, éditeurs et propriétaires de médias sur le développement de mécanismes auto-régulateurs et la création d'associations visant à protéger le statut professionnel des journalistes.

**Chef de la Présence : jusqu'en octobre 2004, M.  
l'Ambassadeur Osmo Lipponen, puis : M.  
l'Ambassadeur Pavel Vacek  
Budget révisé : 3 740 900 €  
[www.osce.org/albania](http://www.osce.org/albania)**

# MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZEGOVINE

Le rythme des réformes s'est accéléré en Bosnie-Herzégovine au cours de l'année 2004 et la Mission a fait des progrès considérables dans ses programmes. En coopération avec ses partenaires internationaux, en particulier le Bureau du Haut représentant, le Représentant spécial de l'Union européenne, la Force de stabilisation (SFOR)<sup>1</sup>, le Conseil de l'Europe et le PNUD, la Mission a continué de s'employer à consolider la paix, la démocratie et la stabilité dans le pays.

En 2004, la Mission s'est principalement attachée à :

- observer la situation en matière de protection des droits de l'homme et à appuyer les efforts locaux visant à promouvoir et à défendre les droits de l'homme, à consolider l'état de droit et à édifier des institutions durables de défense des droits de l'homme ;
- promouvoir le développement d'institutions publiques efficaces, transparentes et responsables ;
- soutenir l'engagement politique des citoyens à responsabiliser davantage les pouvoirs publics à tous les niveaux et à encourager le développement de l'appui communautaire ;
- contribuer à l'instauration d'un système d'enseignement qui donne aux élèves l'accès à des écoles libres de tous préjugés politiques, religieux, culturels et autres ;
- assurer la durabilité des efforts de réforme de l'éducation et à consolider les bases d'un système d'enseignement moderne ;
- appuyer le processus électoral et à aider la Commission électorale du pays à devenir une institution publique autonome et efficace ;
- prêter activement son concours aux autorités locales pour réformer le système d'administration publique ; et
- encourager le contrôle démocratique au niveau de l'Etat des forces armées du pays.

## Activités liées à la dimension politico-militaire

**Appui au processus de réforme de la défense.** Pour aider la Bosnie-Herzégovine à se conformer intégralement à ses engagements politico-militaires, la Mission a continué de jouer un rôle central en apportant son concours aux autorités du pays dans le cadre du processus de réforme de ses structures de défense. Des développements importants dans ce contexte ont été la création d'un ministère de la défense au niveau de l'Etat en mars et la nomination, au cours de ce même mois, du premier Ministre de la défense du pays, Nikola Radovanovic. Ces deux événements se sont produits avec l'aide de la Mission et d'autres organisations internationales actives dans le pays.

### Appui à la mise en œuvre des accords de paix de Dayton

Par suite du vaste processus de réforme politico-militaire mené en Bosnie-Herzégovine ces dernières années, il a été mis fin à l'Accord sur les mesures de confiance et de sécurité – l'Article II de l'Annexe 1-B des accords de paix de Dayton – le 28 septembre (voir également la page XX). Pendant près de huit ans, la Mission a fourni un appui technique et logistique au Représentant personnel du Président en exercice pour les articles II et IV. Le document mettant fin à l'accord a été signé par le Représentant personnel et par les représentants de la Bosnie-Herzégovine et de ses deux entités – la Republika Srpska et la Fédération de Bosnie-Herzégovine – lors d'une réunion finale, en juin, de la Commission consultative mixte qui a supervisé la mise en œuvre de l'accord.

Grâce à cette aide, les autorités de Bosnie-Herzégovine ont continué à réduire les effectifs de leurs forces ainsi que leurs stocks d'armes et elles ont adopté une nouvelle doctrine du commandement et du contrôle des forces armées du pays, ce qui s'est traduit par une capacité de défense financièrement plus viable et légitime. La Mission a également apporté son concours au ministère de la défense du pays pour élaborer des programmes de formation visant à préparer les forces armées à participer, à l'avenir, à des opérations de soutien de la paix.

### Promotion du contrôle démocratique des forces armées.

Après la création de la Commission mixte de défense et de politique de sécurité en décembre 2003, la Mission a continué d'aider les deux chambres de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine à renforcer le contrôle démocratique sur les forces armées. Elle a en outre encouragé la coopération entre les commissions de la défense et de la sécurité des parlements de l'Etat et des entités en organisant cinq réunions conjointes et une visite bilatérale au Parlement croate en novembre.

Le processus de réforme de la défense a eu pour effet de réduire le personnel militaire actif et de réserve de la Bosnie-Herzégovine de 19 800 à 11 891 personnes, contribuant ainsi à augmenter encore un stock énorme d'armes excédentaires. En coopération avec d'autres organisations internationales, la Mission a soutenu un projet pilote dans le cadre duquel 20 000 armes légères et de petit calibre excédentaires ont été fondues. L'initiative servira de modèle pour de futures destructions d'armes dans la région élargie de l'Europe du Sud-Est.

### Contribution à l'établissement d'un service du renseignement moderne.

La Mission a fourni des avis techniques pour la mise en place, au niveau de l'Etat, d'une agence moderne du renseignement. Elle a prêté son concours à l'établissement d'institutions de surveillance et de contrôle pour l'agence et apporté son soutien à la création d'une communauté efficace du renseignement, qui soit en mesure d'échanger des informations avec d'autres agences euro-atlantiques du renseignement.

<sup>1</sup> Le 2 décembre 2004, le mandat de la SFOR s'est achevé. La Force de stabilisation a été remplacée par la Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR).

La Mission a continué d'apporter son concours au Représentant personnel pour la mise en œuvre de l'Article IV, article qui prévoit des mesures de limitation des armements au niveau sous-régional en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et en République fédérale de Yougoslavie (aujourd'hui Serbie-Monténégro).

### Activités liées à la dimension économique et environnementale

La création d'une administration publique fonctionnant de manière satisfaisante, professionnelle et dépolitisée est une priorité de plus en plus importante du processus de mise en œuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine. Lorsque le Gouvernement s'est engagé, en mars 2003, auprès du Conseil de mise en œuvre de la paix, à réformer l'administration publique, la Mission décida de lui prêter son concours dans ce processus crucial.

**Réforme de l'administration publique.** La Mission a concentré son soutien dans ce domaine sur la mise en place de structures transparentes de gestion financière et sur la mise en œuvre de procédures administratives modernes au sein des administrations municipales. Au total, les conseillers de la Mission ont prêté leur concours à 90 municipalités sur 142 pour améliorer leurs pratiques en matière de gestion des ressources financières et humaines et y établir des capacités exhaustives de contrôle interne.

**Amélioration de l'efficacité de la gestion des ressources humaines.** Les municipalités de Bosnie-Herzégovine allouent en moyenne 60 à 70 pour cent de leurs ressources à l'administration. Pour réduire ce pourcentage et consacrer davantage de fonds à servir les citoyens du pays, la Mission a aidé les administrations municipales à modifier leur organisation institutionnelle, à corriger la taille de leur structure administrative et à améliorer la sélection de leur personnel. Dans le but de mettre en place un service civil axé davantage sur les résultats et les performances, la Mission a également apporté son concours aux municipalités dans le domaine de la planification stratégique et du suivi des progrès réalisés.

**Amélioration de la gestion financière.** Il est nécessaire de procéder à des changements fondamentaux dans les systèmes de gestion financière existants du pays afin d'amener le secteur public à un niveau qui lui permette de satisfaire aux besoins d'une économie moderne et concurrentielle. Dans ce domaine, la Mission s'est essentiellement efforcée de remédier à des problèmes tels que la faiblesse du contrôle interne, la planification stratégique insuffisante et l'importance excessive accordée au contrôle des moyens mis en œuvre plutôt qu'à la fourniture efficace et effective de résultats.

Se fondant sur une approche pluriannuelle, la Mission a prêté son concours aux autorités municipales dans la mise en place de cadres efficaces et transparents pour la gestion budgétaire et des dépenses publiques et l'établissement des états financiers. Elle a également apporté son soutien à l'élaboration de systèmes plus performants de gestion financière qui facilitent la planification, le suivi des programmes et l'évaluation,

tout en améliorant la prise de décisions relatives à la gestion.

Soucieuse de renforcer le développement économique local et d'améliorer le contrôle interne des administrations municipales, la Mission a mis au point, en coopération avec cinq municipalités, un projet pilote portant sur la comptabilisation appropriée de leurs actifs immobiliers, la consolidation de leurs registres cadastraux et d'actifs, ainsi que sur l'établissement d'un inventaire actualisé des biens municipaux. D'autres initiatives visent à instaurer des mécanismes pour réguler les processus de gestion des ressources financières et humaines dans le secteur public et signaler les insuffisances constatées aux autorités compétentes.

#### Briser la spirale de l'endettement des municipalités de Bosnie-Herzégovine

Après avoir évalué en 2003 les pratiques de toutes les municipalités du pays dans le domaine de la gestion des finances publiques et des ressources humaines, la Mission a, en 2004, privilégié l'assistance concrète. L'évaluation avait montré qu'une mauvaise gestion financière était à l'origine d'un endettement et d'arriérés de paiement non négligeables dans de nombreuses municipalités, dont celle de Lukavac dans le nord-est du pays.

Disposant d'un budget annuel de 2,3 millions d'euros, l'administration municipale de Lukavac, une localité de 56 000 habitants a accumulé un déficit de plus de 6,1 millions d'euros. Cette situation l'a empêchée d'investir dans des projets d'infrastructure locaux ou de répondre à d'autres besoins au niveau local.

Le conseiller financier de la Mission a examiné toutes les dettes et créances de la municipalité et lui a conseillé de donner la priorité au paiement de la rémunération de ses employés et aux procès en cours. L'administration municipale a en outre bénéficié d'une aide pour l'élaboration d'un plan définitif de remboursement fondé sur l'élimination des dettes en suspens, l'élaboration avec les principaux créanciers de plans individuels de remboursement et sur une discipline financière stricte concernant les dépenses. Avec l'appui de la Mission, Lukavac a réduit son déficit de 70 pour cent (4,3 millions d'euros) à la fin de 2004 et elle est en passe de retrouver sa solvabilité financière.

### Activités liées à la dimension humaine

#### DROITS DE L'HOMME

**Vérification de l'achèvement du processus de restitution des biens.** En coopération avec le Bureau du Haut représentant et le HCR, la Mission a continué d'appuyer le processus de restitution des biens à leurs propriétaires ou occupants d'avant la guerre. En 2004, elle a entrepris des vérifications pour s'assurer que les autorités locales avaient donné suite à toutes les réclamations concernant les biens. Plus de 200 000 de ces réclamations ont été déposées et traitées depuis la fin de la guerre. La Mission a également suivi la situation des personnes ayant besoin d'un logement temporaire pour s'assurer qu'il soit répondu de manière efficace et équitable à leurs besoins en la matière.

**Promotion et protection des droits économiques et sociaux.** Pour aider les autorités locales à garantir progressivement les droits économiques et sociaux pour tous, la Mission a entrepris une évaluation des obstacles auxquels les citoyens de Bosnie-Herzégovine sont

confrontés dans l'accès aux soins de santé, à l'assistance sociale et au logement. Ces efforts étaient axés en priorité sur les groupes vulnérables comme les personnes rapatriées et les membres de la minorité rom, mais les résultats de cette initiative, qui doit se poursuivre en 2005, serviront en définitive les intérêts de tous.

**Edification de solides institutions des droits de l'homme.** L'objectif du programme de la Mission sur les institutions des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine est de veiller à ce que des moyens de recours accessibles et indépendants existent pour les abus des droits de l'homme, qu'ils soient bien compris et qu'ils offrent à tous une protection efficace et non-discriminatoire. A cette fin, la Mission a apporté son soutien au processus visant à unifier les trois institutions du médiateur du pays. Elle a également continué à superviser la mise en œuvre des décisions de la Chambre des droits de l'homme, qui a été créée en vertu des accords de paix de Dayton pour examiner les plaintes pour violations des droits de l'homme, ainsi que le transfert, opéré en 2004, des compétences de la Chambre à la Commission des droits de l'homme de la Cour constitutionnelle.

**Protection des droits de l'homme des Roms et d'autres minorités nationales.** Dans le but de défendre les droits des Roms à un accès non-discriminatoire aux soins de santé, à l'éducation et au logement, la Mission a mené des actions de sensibilisation et a apporté son concours à l'enregistrement civil des naissances des enfants roms en coopération avec les communautés de Roms et les autorités municipales. La Mission a également facilité le travail d'une équipe spéciale créée pour élaborer un plan d'action national sur les besoins éducatifs des Roms et d'autres minorités nationales en veillant à la participation active d'ONG, des ministères de l'éducation et de représentants des minorités. En février, les autorités locales chargées de l'enseignement ont adopté un plan prévoyant des mesures destinées à intégrer la culture, l'histoire et la littérature des minorités nationales dans les programmes de cours existants, à éliminer les obstacles à l'éducation auxquels sont confrontées les minorités en leur offrant une assistance financière pour les manuels de cours et le transport, ainsi qu'à sensibiliser les Roms à l'importance de l'éducation. La Mission a également mené à bien une étude de la situation des établissements informels de Roms afin d'appuyer les efforts locaux visant à aider les Roms à obtenir un droit d'occupation des terres sur lesquelles ils résident.

**Lutte contre la traite des êtres humains.** Les efforts déployés dans ce domaine ont essentiellement porté sur la fourniture d'un appui au Bureau du Coordonnateur de l'Etat pour la lutte contre la traite des êtres humains et sur des campagnes de sensibilisation. Afin de faire en sorte que le Bureau ait accès à des ressources suffisantes, la Mission y a détaché un expert et lui a fourni un soutien financier grâce à une contribution volontaire de l'Islande. Elle a en outre procédé à une évaluation approfondie du mécanisme national d'orientation des victimes et mené des campagnes de sensibilisation dans la presse écrite, à la radio et à la télévision pour alerter les victimes potentielles au problème de la traite et informer les forces de l'ordre sur la manière d'en identifier les victimes.

#### **Mécanismes nationaux d'orientation : protéger les droits des victimes de la traite**

Les mécanismes nationaux d'orientation, partie intégrante de la stratégie de l'OSCE dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, sont les instruments qui aident les gouvernements à établir des relations et à coopérer avec les organismes chargés de l'application des lois, les ONG et autres acteurs dans la lutte contre la traite. Le Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains recommande que ses Etats participants mettent en place de tels mécanismes en édifiant des partenariats entre la société civile et les forces de l'ordre, en définissant des lignes directrices pour identifier de manière appropriée les personnes victimes de la traite et en constituant des équipes intersectorielles et pluridisciplinaires pour élaborer des politiques de lutte contre la traite et en assurer le suivi. Les objectifs de base d'un mécanisme d'orientation sont de faire en sorte que les droits humains des victimes de la traite soient respectés et d'offrir un moyen efficace pour les orienter vers des services de soutien.

En 2004, le BIDDH a publié un manuel sur les mécanismes nationaux d'orientation qui contient des recommandations pour la conception et la mise en œuvre de structures durables visant tout à la fois à poursuivre les trafiquants et à apporter un soutien aux victimes.

#### **ETAT DE DROIT**

Début 2003, de nouveaux codes de procédure pénale ont été adoptés au niveau de l'Etat et des entités en Bosnie-Herzégovine dans le cadre d'une vaste législation mise en chantier par le Haut Représentant pour réformer le système de justice pénale. Le but des nouveaux codes était de renforcer l'état de droit et de mettre en place un système judiciaire efficace, accessible et équitable. Ils ont été à l'origine de changements fondamentaux au niveau des procédures régissant les enquêtes pénales et de l'administration de la justice dans les tribunaux. Parmi les changements les plus significatifs, il y a lieu de citer la suppression de la fonction de juge enquêteur, le passage à une procédure accusatoire et l'adoption de nouvelles procédures, telles que le marchandage judiciaire. Au cours de la période allant de janvier à août, la Mission a entrepris un projet visant à évaluer la mise en œuvre des nouveaux codes et a suivi un total de 1 032 procès pénaux dans toute la Bosnie-Herzégovine. Elle a communiqué ses conclusions et ses recommandations aux institutions locales participant au processus de réforme du droit pénal.

**Réforme de l'appareil judiciaire.** En 2004, la Bosnie-Herzégovine a poursuivi ses efforts visant à mettre en place une justice pénale équitable et efficace, une justice qui soit respectueuse des normes internationales relatives aux droits de l'homme et rendue par des magistrats professionnels et indépendants. Afin de soutenir ces efforts, la Mission a déployé dans 38 tribunaux 24 observateurs des procès qui ont ensuite systématiquement fait rapport aux autorités locales sur les procès pénaux intentés dans les tribunaux de la Republika Srpska et de la Fédération, ainsi qu'à la Cour d'Etat de Bosnie-Herzégovine. Des ateliers ont en outre été organisés à l'intention des juges et des procureurs pour débattre de la mise en œuvre des nouveaux codes pénaux, qui s'est traduite par une indépendance accrue dans la prise de décisions juridiques et par une plus grande constance dans l'application de la loi.

La Mission a également détaché deux membres de son personnel pour apporter une assistance technique à l'Equipe du Ministère de la justice du pays chargée d'évaluer la mise en œuvre des codes pénaux et a régulièrement fourni aux centres de formation des

magistrats et des procureurs de la Republika Srpska et de la Fédération des informations sur les questions de mise en œuvre pour lesquelles des efforts supplémentaires de formation s'imposent dans le domaine de la procédure accusatoire, de la collecte de preuves, du marchandage judiciaire et de la détermination des peines.

**Observation des procès pour crimes de guerre.** La Mission a observé les procès pour crimes de guerre jugés par les tribunaux domestiques et en a fait rapport en mettant en évidence les obstacles qui empêchent l'exercice de poursuites pénales équitables et efficaces dans ces affaires. Elle a aidé les autorités locales et le Bureau du Haut Représentant à établir la Chambre des crimes de guerre de la Cour d'Etat et a pris part à une initiative visant à améliorer la coopération régionale dans le cadre des enquêtes sur les crimes de guerre et de l'exercice de poursuites dans ce domaine.

## DEMOCRATISATION

**Promotion d'une administration transparente et responsable.** Dans le cadre de son Programme d'appui au Parlement, la Mission a apporté son concours à l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine pour amender son règlement intérieur. Cette réforme augmentera l'efficacité et la transparence de l'Assemblée en mettant en place à la fois une procédure législative harmonisée et un contrôle parlementaire amélioré. Le programme a également inclus la fourniture d'une assistance pour créer une direction de la recherche et une tribune de la presse à l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine.

Renforcer la démocratie locale par le biais du dialogue entre les citoyens et les pouvoirs locaux a été une autre initiative importante de la Mission. Cette initiative a consisté en une série de mécanismes d'ouverture visant à impliquer les citoyens dans le processus de réforme des pouvoirs locaux, tels que des débats publics et des tables rondes, ainsi que des organes et des commissions de travail, et en projets élaborés en partenariat par les citoyens et les représentants municipaux. Les efforts ont porté sur la mise en œuvre des lois sur la liberté de l'accès à l'information, la conformité avec la Charte européenne des pouvoirs locaux et l'adoption d'un code de déontologie pour les mandataires élus. Les résultats obtenus par les 20 municipalités retenues pour ces programmes clés ont été encourageants. En décembre, le taux de mise en œuvre des lois sur la liberté d'accès à l'information était de presque 80 pour cent dans ces municipalités, tandis que celui de la Charte et du Code de déontologie était d'environ 60 pour cent.

**Amélioration de la législation et des cadres réglementaires.** Œuvrant en étroite coopération avec des partenaires internationaux et les deux entités, la Mission a apporté son concours au remaniement des projets de lois des entités sur l'autonomie locale. A l'échelon local, 20 municipalités et sept cantons ont bénéficié d'une assistance pour amender leurs règles de procédure et les mettre en conformité avec le cadre législatif et constitutionnel général en Bosnie-Herzégovine.

**Renforcement de la société civile.** Afin d'enrayer l'apathie publique en Bosnie-Herzégovine et de

convaincre les citoyens de leur capacité à induire des changements, la Mission a encouragé plus d'une centaine de groupes de citoyens à prendre une part plus active à la vie publique en organisant notamment des débats préélectorales axés sur la responsabilisation des pouvoirs publics et des campagnes d'ONG en faveur d'améliorations au niveau des communautés locales comme des rues plus propres, des routes plus sûres et la mise à disposition de bourses pour les étudiants.

La Mission a également apporté son soutien à plus de 400 initiatives de partenariat entre citoyens et autorités locales qui ont porté sur des questions telles que la participation des jeunes à la vie publique, l'égalité entre les sexes, l'environnement, l'emploi et l'éducation.

A titre d'exemple de partenariat novateur mis en place par la Mission, il y a lieu de citer l'Initiative d'information et de participation du citoyen, qui a été financée par le Gouvernement du Royaume-Uni et menée à bien en coopération avec deux ONG locales. Grâce à cette initiative, les citoyens et fonctionnaires de 30 municipalités ont reçu une formation sur la prise de décisions à l'échelon municipal, les outils pour la participation des citoyens, la rédaction de propositions de projet, l'utilisation des lois sur la liberté de l'accès à l'information, les relations publiques et la gestion des conflits. L'initiative a conduit plusieurs municipalités à adopter de nouvelles politiques. La municipalité de Rudo, par exemple, a créé une commission mixte citoyens-représentants municipaux sur les questions relatives à la jeunesse, qui a commencé à développer un concept stratégique et un plan d'action annuel, tandis que la municipalité d'Ustiprača a amélioré l'application des lois sur la liberté de l'accès à l'information en publiant des guides municipaux d'information. Dans plusieurs autres municipalités, des fonctionnaires chargés de l'information ou des coordonnateurs de groupes de jeunes ont été nommés pour s'occuper de l'application pleine et entière de ces lois.

**Formation de jeunes dirigeants.** L'Initiative en faveur de la jeune génération, qui a été conçue par la Mission en 2002, a continué de travailler avec succès avec des jeunes en développant leurs capacités de dirigeants et en les aidant à mettre en pratique des projets visant à apporter des améliorations dans leurs communautés. Sur les 25 participants en 2004, deux ont été élus conseillers municipaux en octobre.

**Promotion de pratiques équitables d'emploi et d'entreprises responsables.** Grâce aux efforts déployés par la Mission dans ce domaine, les neuf plus importants employeurs du pays ont adopté des pratiques équitables d'emploi, ce dont ont bénéficié plus de 20 000 employés, ainsi que des nouvelles recrues potentielles. La Mission a fourni un appui technique à des entreprises pour les encourager à élaborer des politiques équitables d'emploi, à adopter des principes en la matière et à les intégrer dans leurs statuts et documents internes. Cet appui a permis de faire en sorte de concevoir le processus de recrutement et d'emploi de ces entreprises conformément aux normes les plus élevées de la gestion moderne des ressources humaines. La Mission s'est également attachée à accroître la capacité des employés à tenir les entreprises responsables de leurs pratiques en matière d'emploi. En distribuant des brochures expliquant les droits

fondamentaux du travailleur et en organisant des tables rondes et des émissions radiophoniques pour promouvoir un traitement équitable dans le domaine de l'emploi et des relations de travail, la Mission a aidé les travailleurs et le grand public à plaider pour des politiques équitables d'emploi et à relever les moyens les plus efficaces d'éliminer la discrimination dans le domaine de l'emploi et des relations professionnelles.

**Transformer des idées en projets : une participante à l'Initiative en faveur de la jeune génération organise un salon de la jeunesse pour fournir des conseils sur les choix de carrière et les filières d'enseignement**

Dzenita Bosto, une étudiante de 21 ans originaire de Bugojno et ancienne participante à L'Initiative en faveur de la jeune génération a trouvé une solution à un problème permanent en Bosnie-Herzégovine : il est quasiment impossible pour les jeunes d'y trouver des informations détaillées sur l'éducation et sur l'emploi.

La solution de Dzenita : organiser un salon à l'intention des jeunes, où ce type d'information est accessible à tous. Cette initiative, la première du genre en Bosnie-Herzégovine, a eu du succès : quelques 300 étudiants et représentants des autorités compétentes de tout le pays se sont rendus à Bugojno, où le salon s'est tenu en octobre. Selon Dzenita, « les jeunes ont pu obtenir des informations de première main sur les possibilités d'emploi, sur les qualifications professionnelles requises par les entreprises et sur les possibilités de formation, ce qu'ils ont trouvé extrêmement utile ». Le salon a bénéficié d'une couverture très complète et positive dans les médias et s'est terminé avec l'espoir qu'un événement similaire se tiendrait en 2005.

## ENSEIGNEMENT

### **Promotion d'un système d'enseignement ouvert à tous.**

Au cours de l'année scolaire 2003/2004, la Mission a coopéré étroitement avec le Comité de coordination de l'Accord provisoire visant à répondre aux besoins spéciaux et à satisfaire aux droits des enfants rentrés au pays afin de continuer de répondre à leurs besoins. Le Comité de coordination, composé de représentants de ministères et d'instituts pédagogiques des entités et des cantons, joue un rôle de chef de file en veillant à ce que soit pleinement appliqué le Plan de mise en œuvre de l'accord provisoire, que tous les ministres de l'éducation ont signé en 2003. L'objectif principal de cette coopération est de faire en sorte que davantage d'enfants de retour au pays fréquentent une école de la région dans laquelle ils vivent. S'appuyant sur les résultats obtenus durant l'année scolaire 2002/2003, les efforts du Comité de coordination ont porté notamment sur l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices concernant les noms et les symboles appropriés, non-politiques et non-confluctuels à utiliser dans les écoles.

En coopération avec le Conseil de l'Europe, la Mission a apporté son soutien à l'établissement d'une commission indépendante des manuels qui est chargée d'élaborer des lignes directrices à l'intention des auteurs historiens et géographes. Les manuels scolaires considèrent bien trop souvent l'histoire sous un angle unique et ne sont pas favorables à des points de vue différents. Il est à espérer

que ces nouvelles lignes directrices, fondées sur une approche multi-perspectives élaborée par le Conseil de l'Europe, contribueront à la prise en compte de points de vue différents dans les manuels et permettront aux étudiants d'acquérir une connaissance de base de l'histoire et de la géographie de tous les peuples qui constituent la Bosnie-Herzégovine.

Après deux années d'efforts de la Mission, le prestigieux vieux lycée de Mostar - important symbole d'un enseignement de qualité dans la région - a ouvert ses portes en septembre réunissant plus de 200 étudiants bosniaques et 200 étudiants croates. Les dégâts provoqués par la guerre et le mauvais entretien ultérieur ont rendu indispensable des réparations au bâtiment et la Mission a fait activement campagne afin d'obtenir des fonds pour sa reconstruction, ainsi que pour des activités extra-scolaires. Les efforts se poursuivent en vue d'intégrer plus avant et de rénover l'école, ainsi que d'améliorer le niveau de l'enseignement qui y est dispensé.

« Il s'agit là d'un résultat significatif, non seulement pour ce qui est de remédier au problème des écoles ségréguées, mais également pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. »

**M. l'Ambassadeur Douglas Davidson, chef de Mission de l'OSCE**

Un autre pas en avant a été franchi dans le domaine de l'enseignement à l'intention des minorités. Sous les auspices d'un groupe de travail coprésidé par la Mission, tous les ministres de l'éducation, tant au niveau des entités que des cantons, sont convenus en février d'un plan d'action national relatif aux besoins des Roms et d'autres minorités nationales en matière d'enseignement.

**Appui à la réforme structurelle.** A la suite de l'adoption, en juin 2003, de la loi-cadre d'Etat sur l'enseignement primaire et secondaire, la Mission a insisté activement auprès des autorités de la Republika Srpska, des cantons de la Fédération et du district de Brcko pour qu'elles adoptent des dispositions législatives en harmonie avec cette loi qui garantit non seulement un accès égal à l'éducation et promeut les normes pédagogiques européennes, mais accorde également aux écoles une plus grande autonomie et permet un droit de regard accru des parents et des enseignants sur les questions relatives à l'enseignement. Pour favoriser la mise en œuvre d'une telle législation, la Mission a prêté son concours à l'élaboration de règlements-type.

Une loi d'Etat sur l'enseignement supérieur est indispensable pour la mise en œuvre des engagements pris par la Bosnie-Herzégovine lors de la signature de la Déclaration de Bologne de 1999<sup>1</sup> et de la ratification de la Convention sur la reconnaissance des qualifications<sup>2</sup>, adoptée à Lisbonne en 1997. Ces engagements incluent notamment la facilitation de la reconnaissance des diplômes et de la mobilité des étudiants, ainsi que l'accroissement de l'autonomie des universités. Au printemps, une loi d'Etat a été soumise à la procédure parlementaire en Bosnie-Herzégovine, mais des obstacles politiques ont considérablement retardé son adoption. En conséquence, la Mission a continué, tout au long de l'année, à faire campagne en faveur de l'adoption d'une loi-cadre d'Etat sur l'enseignement supérieur. Une loi

<sup>1</sup> La Déclaration de Bologne vise à instaurer d'ici 2010 une zone européenne d'enseignement supérieur.

<sup>2</sup> Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne.

révisée sur l'enseignement supérieur devrait être soumise à la procédure parlementaire au début de 2005.

La formation professionnelle a été un autre domaine prioritaire pour la Mission. Travaillant en étroite coopération avec l'Union européenne et des partenaires en Bosnie-Herzégovine, elle a élaboré un projet de loi-cadre sur l'éducation et la formation professionnelles qui devrait être soumis à la procédure parlementaire au début de 2005. Cette loi mettra également les normes dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelles en conformité avec les tendances dans d'autres pays européens, ce qui assurera la mobilité et l'employabilité des étudiants et contribuera, de ce fait, au développement économique.

**Promotion de la participation du citoyen au processus de réforme de l'enseignement.** La Mission a accueilli en 2004 deux forums sur l'enseignement qui ont porté l'un sur l'enseignement supérieur et l'autre sur la formation professionnelle et qui ont chacun réuni plus de 300 personnes. En outre, de nombreuses tables rondes ont été organisées, ainsi que des émissions de radio et de télévision, portant dans bien des cas sur la création de conseils de parents et d'élèves. Ces efforts conjoints ont encouragé les citoyens à s'intéresser de plus près aux activités de leurs communautés et à leur éducation, façonnant les décisions qui influent sur leur vie.

Les étudiants sont au cœur de la réforme de l'enseignement. Amila Rujanac a montré ce qui pouvait être accompli lorsque des étudiants s'expriment et font part de leurs intérêts et de leurs préoccupations. En tant que membres actifs du conseil de parents et d'élèves du lycée de Bugojno, Amila et ses camarades de classe ont mené à bien un certain nombre de projets différents en 2004, dont des campagnes contre la consommation de drogues, des initiatives écologiques et une *Gitarijada* qui a rassemblé des jeunes de différents milieux sociaux à l'occasion d'un concert de guitare.

« Je pense que la coopération de l'OSCE avec nos conseils de parents et d'établissement et avec des ONG nous aide à mieux comprendre nos besoins et nos problèmes » a déclaré Amila. « Nos objectifs correspondent très bien à ce que fait l'OSCE : améliorer l'enseignement, la société civile et la société en général. »

## REFORME ELECTORALE

Tout au long de l'année, la Mission a continué à soutenir le processus électoral dans le pays. Grâce à ses deux sièges au sein de la Commission électorale de sept membres, la Mission a concentré ses efforts sur la réforme de la législation électorale et sur la mise en œuvre de la loi sur les conflits d'intérêt.

La Commission électorale et la Mission ont également participé à un groupe de travail créé par l'Assemblée parlementaire pour améliorer la loi électorale du pays en comblant des lacunes juridiques, en clarifiant des dispositions et en ajustant les délais fixés. Des amendements à la loi ont été adoptés en janvier et en

avril. La plupart des changements étaient de nature technique et concernaient des questions telles que la composition des comités des bureaux de vote et la nomination de leurs membres, les règles relatives aux médias, les plaintes et les recours, les observateurs et la publicité payante dans les médias électroniques.

### **Prise en charge du processus électoral : la Bosnie-Herzégovine tient des élections municipales**

Le 2 octobre, des élections municipales ont eu lieu dans 139 municipalités, dans les villes de Mostar et de Banja Luka, ainsi que dans le district de Brcko. Ces élections ont innové par plusieurs aspects :

- Elles ont été les premières élections à être entièrement administrées et financées par les autorités du pays depuis 1995, année de l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre général pour la paix ;
- Pour la première fois, les maires ont été élus directement (sauf à Mostar et dans le district de Brcko) ;
- Il s'agissait des premières élections à se dérouler sous un nouveau régime électoral à Mostar depuis son unification administrative en mars 2004 ; et
- C'était les premières élections directes pour l'Assemblée du district de Brcko depuis la sentence arbitrale finale rendue en mars 1999.

La Commission électorale de Bosnie-Herzégovine a homologué un total de 27 426 candidats de 70 partis politiques, 18 coalitions et six listes de candidats indépendants. Les candidats briguaient 140 postes de maires et 3 145 postes de conseillers. Selon l'évaluation qui en a été faite par le BIDDH, les élections se sont bien déroulées.

Dans le même temps, la Mission a commencé à planifier son retrait de la Commission électorale. Afin de veiller à ce que le désengagement se fasse en douceur, la Mission continuera à fournir un soutien et des avis d'experts portant sur la réforme législative, la mise en œuvre de la loi sur le financement des partis politiques et l'amélioration du système d'inscription des électeurs.

### **Promotion de l'égalité entre les sexes**

La Mission a intégré les principaux éléments du Plan d'action de l'OSCE pour la parité des sexes dans ses programmes ainsi que dans ses propres procédures administratives. Par l'intermédiaire de ses programmes de démocratisation et de réforme de l'administration publique, la Mission a œuvré en faveur de pratiques non-discriminatoires et ouvertes à la diversité dans la gestion des ressources humaines des entreprises et des administrations municipales. Au niveau interne, la Mission a fait de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes une partie intégrante du développement et de la mise en œuvre de ses programmes et elle a pris des mesures visant à offrir à tout son personnel un cadre de travail professionnel garantissant l'égalité entre les sexes.

**Chef de Mission : M. l'Ambassadeur Douglas Davidson**

**Budget révisé : 19 465 300 €**

**[www.oscebih.org](http://www.oscebih.org)**



## MISSION DE L'OSCE EN CROATIE

L'une des images les plus fortes de 2004 en Croatie a probablement été celle du Premier Ministre Ivo Sanader partageant le pain traditionnel (*pogača*) avec l'un des plus de 100 000 réfugiés serbes rentrés au pays depuis la fin de la guerre de 1992 à 1995. Cet événement a coïncidé avec la visite du Président en exercice de l'OSCE en mai. Il s'agissait de la première visite d'un premier ministre croate à un Serbe rentré au pays. Pour les nombreux réfugiés croates vivant toujours en exil et ne pouvant se résoudre à revenir, cette image en a dit plus qu'un millier de mots.

C'est également en 2004 que la Croatie, en tant que premier pays d'Europe du Sud-Est gravement éprouvé par la guerre, s'est vue attribuer le statut de candidat par l'Union européenne. Le mandat de la Mission de l'OSCE en Croatie coïncide en grande partie avec les tâches politiques dont le pays doit s'acquitter pour devenir membre de l'Union européenne et qui, pour la plupart, ont trait à la normalisation et à la réconciliation après la guerre. Dans ce contexte, la Croatie s'est tournée vers l'OSCE en tant que partenaire indispensable pour mener à bien ce programme. En signant un accord avec les députés représentant les minorités en Croatie en décembre 2003, le Gouvernement a reconnu l'importance des questions relatives au retour des réfugiés et des questions de minorités.

*« Consolidant son rôle de conseillère indépendante et de moteur du changement, la Mission a établi un partenariat efficace avec le Gouvernement. »*

**M. l'Ambassadeur Peter Semneby, chef de Mission**

### **Modification de la structure de la Mission**

Compte tenu des progrès faits par la Croatie dans l'exécution du mandat de l'OSCE et du changement qui en est résulté dans la nature des activités de la Mission, cette dernière a commencé, en 2004, à réorganiser sa structure. Tandis que l'assistance individuelle aux réfugiés de retour dans le pays diminuait, la fourniture d'avis et d'un soutien aux autorités politiques régionales a acquis davantage d'importance, reflétant l'amélioration du climat politique dans lequel la Mission s'acquitte de son mandat.

Ce changement structurel a également eu une incidence sur sa présence de terrain qui a été regroupée en un nombre plus restreint de bureaux extérieurs relativement plus grands afin d'utiliser plus efficacement les ressources en personnel. La Mission de l'OSCE en Croatie dispose à présent de bureaux extérieurs situés à Gospić, Karlovac, Sisak, Split, Vukovar et Zadar.

### **Activités liées à la dimension humaine**

#### **RETOUR DES REFUGIES**

Comme au cours des années précédentes, la question du retour des réfugiés a figuré au cœur des activités de la Mission en Croatie. La clé du succès dans ce domaine a été l'adhésion du Gouvernement à une politique selon

laquelle les réfugiés désireux de rentrer au pays devraient être en mesure de le faire dans des conditions satisfaisantes, ce qui signifie surtout dans un environnement sûr et en ayant accès à un logement.

D'importantes ressources ont été allouées aux Serbes pour la reconstruction de leurs biens endommagés par la guerre et le Gouvernement a redoublé d'efforts pour contribuer à la restitution des biens occupés pendant et après le conflit. A la fin de 2004, il ne subsistait qu'environ 1 500 affaires relatives à des biens occupés. Le Gouvernement a également fait savoir qu'il participera à une initiative régionale conjointe qui a été proposée par l'OSCE, la Commission européenne et le HCR aux gouvernements de la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie-Monténégro dans le but de clore le dossier des réfugiés dans un délai raisonnable.

Un autre résultat significatif obtenu par la Mission a été celui de la prise en compte par le Gouvernement de ses conseils sur les moyens de supprimer les obstacles juridiques et administratifs empêchant le retour et l'installation des réfugiés. La Mission a également fourni au Gouvernement une analyse détaillée concernant l'absence d'électricité dans nombre de villages dans lesquels les réfugiés sont revenus s'installer. En conséquence, certains de ces villages recevront finalement l'électricité en 2005. Encouragée par ce succès, la Mission prévoit de s'attaquer au problème plus difficile du manque d'eau dans les villages et à d'autres besoins infrastructurels de base.

**Programmes de logement pour les anciens titulaires de droits d'occupation/de location.** En dépit de tous les efforts de la Mission, une des catégories de réfugiés et de personnes déplacées n'a toujours pas accès à un logement : celle des titulaires de droits d'occupation/de location qui vivaient naguère dans des logements sociaux et qui ont perdu ce droit. En 2004, la Mission a pris l'initiative de trouver une solution à ce problème pressant en coopération avec le Gouvernement, le HCR et la Commission européenne. La promesse du Gouvernement de mettre en œuvre deux programmes de logement pour cette catégorie de réfugiés se verra renforcée par le lancement d'une campagne d'information s'adressant aux anciens titulaires de droits d'occupation/de location qui résident dans les pays voisins.

La mise en œuvre réussie de ces programmes signifiera que de nombreux réfugiés des zones urbaines de Croatie auront pour la première fois accès à un logement.

Dans le souci d'instaurer un climat positif parmi les personnes déplacées et les réfugiés qui souhaitent rentrer chez eux mais qui ont besoin d'un signal clair qu'ils sont les bienvenus et peuvent revenir dans un climat de sécurité et d'acceptation, la Mission, le Gouvernement et ses partenaires internationaux ont lancé, en septembre, une campagne de sensibilisation de l'opinion publique à

la réconciliation et au retour durable en Croatie. La campagne vise à encourager les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays à prendre une décision en connaissance de cause sur l'opportunité ou non d'un retour. Elle a également pour but de susciter un climat favorable à un retour durable en insistant sur l'importance de la tolérance et de l'intégration dans une société multiethnique fondée sur les valeurs européennes. Pour préparer ce projet, la Mission a commandé et publié en 2004 un rapport fréquemment cité sur les attitudes à l'égard du retour des réfugiés.

Sofja Škorić et son mari Svetozar, tous deux Serbes de Croatie, sont revenus en 1997 dans leur maison détruite du village dévasté de Biljane Donje situé dans l'arrière-pays de Zadar après avoir été des réfugiés pendant deux ans. A l'issue d'une première année difficile, le HCR a commencé à reconstruire leur maison. Leur espoir de pouvoir finalement ré-emménager fut réduit à néant lorsque les travaux effectués sur leur propriété durent être interrompus après l'explosion d'une mine terrestre. Avec l'appui de la Mission de l'OSCE, les Škorićs ont demandé et obtenu l'aide de l'Etat à la reconstruction à laquelle ils avaient droit. Des actes de pyromanie et autres formes d'intimidation ont toutefois ralenti les travaux jusqu'à ce que, finalement, tout espoir fut perdu lors de la nouvelle destruction de leur maison et du vol de matériaux de construction dont ils avaient récemment fait l'acquisition.

Six ans durant, Sofja et son mari ont dû s'installer provisoirement dans une maison voisine en craignant que cet arrangement temporaire ne devienne permanent. La visite conjointe du Premier Ministre croate Sanader et du Président en exercice de l'OSCE dans des villages de rapatriés de l'arrière-pays de Zadar a cependant représenté un tournant. En un temps record de cinq jours, la maison des Škorićs fut reconstruite juste à temps pour la visite. C'est dans cette maison que le Premier Ministre croate et Sofja ont partagé le pain.

Sofja et son mari ont été rejoints depuis par d'autres réfugiés ayant également décidé de revenir s'installer dans le village de Biljane Donje, qui était jusqu'alors complètement déserté.

## ETAT DE DROIT

**Fourniture d'avis d'experts dans le cadre des procès pour crimes de guerre.** La Mission a affirmé son rôle de source clé d'informations et de conseils sur la conduite des procès pour crimes de guerre en Croatie. Dans le cadre de la stratégie de désengagement du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) qui prévoit le transfert des affaires traitées par le TPIY aux tribunaux locaux, la Mission a été invitée à apporter son expertise de tels procès.

Au travers de sa présence étendue sur le terrain, la Mission a observé quasiment tous les procès intentés pour crimes de guerre dans les tribunaux locaux, ce qui a donné lieu à trois grands rapports. Présentés lors d'une conférence de presse conjointe du chef de la Mission et du Ministre croate de la justice, ces rapports ont été souvent cités, notamment par le Président du TPIY, comme référence pour le transfert possible des affaires traitées par le TPIY aux tribunaux croates.

Un autre souci de la Mission a été d'améliorer la coopération judiciaire interétatique, une activité particulièrement importante et délicate dans le cadre de procès pour crimes de guerre. Grâce au soutien apporté par la Mission, le procureur en chef de l'Etat de Croatie

est parvenu à un accord préliminaire avec ses homologues en Serbie-Monténégro et en Bosnie-Herzégovine sur des mémorandums décisifs ayant trait à la coopération directe, une mesure qui facilitera à la fois les enquêtes pour crimes de guerre et la lutte contre la criminalité organisée en Europe du Sud-Est.

**Appui à la réforme du système judiciaire.** La Mission a continué de venir en aide au Gouvernement dans ses efforts visant à réformer le système judiciaire, une attention particulière ayant été accordée à la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et de la Cour constitutionnelle, arrêts dont bon nombre concernaient le fonctionnement de l'appareil judiciaire.

Dans un rapport analysant toutes les affaires impliquant la Croatie devant la CEDH, la Mission a souligné la nécessité pour les autorités du pays d'améliorer la protection des droits de l'homme en renforçant les institutions domestiques. Le rapport recommandait en particulier l'adoption de mesures visant à consolider la Cour constitutionnelle. Il été présenté à la Commission parlementaire croate sur les droits de l'homme et les droits des minorités, qui a ensuite adopté une résolution fondée sur les recommandations de la Mission.

La Mission a également poursuivi ses efforts visant à renforcer le rôle de la Cour constitutionnelle en tant que garante des droits de l'homme en Croatie. Depuis 2003, avec l'appui financier et le soutien du Gouvernement norvégien, la Mission aide la Cour constitutionnelle à faire de son site Web un outil efficace pour la diffusion d'informations relatives à ses pratiques et procédures. Le site contribue à accroître à la fois les connaissances et les capacités des « clients » de la Cour, à savoir des avocats, des ONG et des requérants privés. Afin de simplifier et d'améliorer l'accès à la Cour, la Mission a également élaboré un guide électronique qui fournit aux citoyens croates des informations sur la manière de déposer plainte auprès de la Cour constitutionnelle.

Dans l'attente de l'adoption d'un système d'aide juridictionnelle gratuite, la Mission a apporté son soutien à des projets d'ONG qui fournissent ce type d'aide à des groupes défavorisés. Cette initiative s'adresse en particulier aux réfugiés et aux personnes déplacées à court d'argent en les aidant à faire valoir leurs droits dans des questions juridiques liées aux retours, telles que la restitution et la reconstruction des biens qui leur appartenaient avant la guerre.

**Promotion des droits des minorités.** Dans ce domaine, la Mission continue, avec le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, à conseiller les autorités croates pour l'élaboration de plans visant à assurer la représentation des minorités au sein de l'appareil judiciaire et dans l'administration publique. C'est le volet le plus important de la loi constitutionnelle sur les minorités nationales (adoptée en 2002) qui reste à mettre en œuvre.

Dans le but d'améliorer les taux d'inscription des électeurs dans les communautés minoritaires de Croatie, la Mission a mené une campagne d'information et de sensibilisation destinée plus particulièrement aux

minorités rom et bosniaque du pays. La sous-inscription de ces communautés a un impact direct sur la représentation des minorités à tous les niveaux du Gouvernement. C'est également le message qu'ont fait passer une série de conférences tenues dans des mairies de toute la Croatie.

#### **Appui à la restitution des biens**

Parmi les affaires de restitution de biens, celles du café Panda et de la pizzeria Sara sont probablement celles qui ont été les plus médiatisées en Croatie. Elles concernent l'attribution par l'Etat d'entreprises privées appartenant à des réfugiés à des occupants temporaires. Même l'évocation de ces affaires devant le Conseil de sécurité de l'ONU en 1997 n'a pas permis de les résoudre.

En 2004, la Mission de l'OSCE a contacté, par l'intermédiaire du Conseil norvégien des réfugiés, un avocat à Zagreb pour aider, à titre gracieux, cinq réfugiés à trouver une solution à leurs affaires légalement compliquées de restitution. Les propriétaires du café Panda et de la pizzeria Sara se sont également vus offrir une aide similaire. Faute de quoi, ces émigrés rentrés au pays auraient dû faire face à une longue et coûteuse bataille juridique dont ils n'auraient pas pu supporter les coûts.

Les résultats obtenus la première année furent encourageants. Deux des cinq affaires, y compris celle du café Panda, se sont terminées par la restitution des biens à leurs propriétaires. Ceux de Sara devraient récupérer leur bien au début de 2005.

Dans le même temps, de nouvelles complications juridiques sont apparues. Dans le cadre d'un procès distinct, les occupants temporaires illégaux du café Panda et de la pizzeria Sara ont attaqué leurs propriétaires en justice exigeant d'être dédommagés. Alors que les recours que les propriétaires ont introduit sont toujours pendants, il est paradoxal que ceux qui ont lutté pendant si longtemps pour récupérer leurs entreprises pourraient désormais avoir à vendre leurs biens afin de dédommager les occupants temporaires. Ces développements récents montrent également que l'assistance juridictionnelle continuera d'être capitale pendant quelque temps encore.

#### **DEVELOPPEMENT DES MEDIAS**

L'examen de la législation nationale relative aux médias a continué d'être une activité importante pour la Mission. En coopération avec la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, la Mission a chargé des experts internationaux des médias d'examiner plusieurs textes législatifs concernant les médias et de les mettre en conformité avec les normes internationales. Le premier résultat notable a été l'adoption, en avril, d'une nouvelle loi sur les médias. Le Gouvernement a fait savoir que les lignes directrices établies par les experts seraient suivies pour les futurs amendements aux lois sur les médias devant être adoptées en 2005.

En coopération avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, la Mission a continué à prôner la dépénalisation de la diffamation en Croatie. Bien que la diffamation n'ait pas été entièrement dépénalisée, les amendements apportés en 2004 au Code pénal du pays reprennent d'importantes parties des avis de l'OSCE. Ainsi, pour la première fois, la charge de la preuve incombe non plus au prévenu mais au plaignant.

#### **DEMOCRATISATION**

Le développement de la société civile a une nouvelle fois constitué un élément essentiel du travail de la Mission. Cinquante deux projets au total, entrepris et mis en chantier par la Mission, des partenaires locaux et des Etats participants, ont été menés à bien en 2004 pour un investissement total de 1,3 millions d'euros.

Ces projets, qui ont porté sur une vaste gamme de questions, sont non seulement venus à l'appui des activités de base de la Mission dans le domaine du retour des réfugiés, de la prééminence du droit et du développement des médias, mais ont également contribué à promouvoir la bonne gouvernance et la société civile dans les zones éprouvées par la guerre, ainsi qu'à rapprocher les communautés ethniques entre elles. Les projets allaient d'activités de haut niveau s'étendant au pays tout entier, comme des ateliers sur la réforme du système judiciaire, à des initiatives locales, telles qu'un camp universitaire de travail.

**Promotion de la réforme électorale.** Dans le domaine de la réforme électorale, la Mission et le BIDDH ont commencé à contrôler la mise en œuvre des recommandations que le BIDDH avait formulées à l'issue des élections législatives de l'année dernière et qui concernaient notamment la nécessité de créer un organe permanent pour les préparatifs et la conduite des élections, d'améliorer la transparence dans le financement des campagnes et la gestion des listes d'électeurs, ainsi que de rationaliser l'organisation du vote à l'étranger. La Mission a réuni les plus grands juristes et experts du Gouvernement croate pour débattre de la réforme électorale - un thème particulièrement pertinent compte tenu des élections présidentielles et municipales devant avoir lieu en Croatie en 2005 - et formuler des recommandations à ce sujet.

**Perfectionnement de la police.** Transformer les forces de police croates en un service de police moderne est l'objectif commun de la Mission et du Ministère de l'intérieur. Afin de contribuer à ce processus, la Mission a apporté son soutien au Ministère pour l'élaboration d'un plan de réforme de la police et l'organisation d'un forum avec la participation de l'OSCE et de la Commission européenne pour gérer la réforme de la police. La Mission a également commencé à concentrer ses efforts sur des réformes visant à améliorer la représentation des femmes et des minorités nationales au sein des forces de police. D'autres initiatives de la Mission et d'autres partenaires internationaux, principalement l'Allemagne et le Royaume-Uni, visaient à développer plus avant le concept de la police de proximité dans le pays en assurant notamment la formation de quelque 150 policiers de proximité (appelés « agents de contact ») et en organisant une visite au Royaume-Uni de policiers croates qui ont travaillé aux côtés de leurs homologues britanniques pour étudier le modèle local de police de proximité visant à instaurer une approche communautaire de la prévention de la criminalité. Mettant en évidence l'importance d'une gestion des ressources humaines bien organisée qui est la clé d'une force de police efficace, la Mission a travaillé en coopération avec la police allemande pour un échange de meilleures pratiques et d'expériences dans ce domaine. La Mission a financé sur ce thème un atelier de

formation d'une durée de cinq jours, animé par deux experts responsables des ressources humaines de la police allemande. Cet atelier a été suivi d'une visite d'étude, parrainée par la Mission, de cinq hauts responsables de la police croate au Ministère de l'Etat fédéral de Saxe-Anhalt, où ils se sont familiarisés avec les méthodes de gestion des ressources humaines d'une force de police européenne moderne.

La Mission s'est employée à promouvoir l'amélioration de la coopération policière à l'échelon régional et international. A côté de son rôle de coordinatrice de l'aide internationale allouée à la police croate, la Mission l'a également conseillée sur diverses questions de sécurité et de droits de l'homme, comme la détection et la prévention de la traite des êtres humains.

***Promotion de la participation des femmes à la vie publique.*** La Mission a continué d'apporter son soutien à deux projets extrabudgétaires visant à mettre les femmes en mesure d'accroître leur participation à la vie politique et publique. Financés par le Ministère italien des affaires

étrangères et exécutés par les bureaux de l'Equipe spéciale sur la parité des sexes du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, les projets sont en cours depuis 2001. Ils contribuent tous deux à sensibiliser davantage les femmes à la nécessité de leur participation accrue à la vie politique.

En 2004 a eu lieu la première réunion régionale d'ONG s'occupant de questions relatives à la lutte contre la traite des êtres humains et la corruption dans la région du Pacte de stabilité. Soutenue par la Mission, l'initiative a été organisée par le Women'Room Centre (ACTA) et a obtenu des fonds du BIDDH. La réunion a permis d'aider les membres de l'ACTA à établir des plans d'action stratégiques et opérationnels pour l'avenir.

**Chef de Mission : M. l'Ambassadeur Peter Semneby**  
**Budget révisé : 10 404 300 €**  
**[www.osce.org/croatia](http://www.osce.org/croatia)**

# MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

La grave poussée de violences interethniques de la mi-mars 2004 a représenté un revers pour le Kosovo sur la voie d'une paix durable et a éclipsé le reste de l'année. Malgré tous ces obstacles, la Mission de l'OSCE a poursuivi ses efforts visant à aider le Kosovo dans sa transition d'un passé troublé à un avenir stable fondé sur la paix et la tolérance entre les différentes communautés. La Mission a souvent joué un rôle discret, mais ses efforts ont abouti à des résultats concrets : l'autonomie démocratique prend forme et commence à s'installer au Kosovo.

Depuis sa création en 1999 en tant que pilier III de la Mission de l'ONU au Kosovo (MINUK), la Mission de l'OSCE s'est efforcée de préparer le terrain à l'édification et à la consolidation d'institutions démocratiques tout en facilitant le rétablissement de liens entre les communautés du Kosovo. En 2004, la Mission a eu pour principal objectif de renforcer la prise en charge au niveau local du processus des « Normes pour le Kosovo » institué en décembre 2003. Ce processus fixe les objectifs concrets que les institutions provisoires d'auto-administration du Kosovo doivent atteindre avant de pouvoir aborder la question de son statut final.

La Mission a axé ses activités sur quatre domaines :

- le renforcement des capacités des institutions gouvernementales et non gouvernementales ;
- l'observation et la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit ;
- le développement des médias ; et
- la formation continue et la spécialisation du Service de police du Kosovo.

« Les Normes pour le Kosovo décrivent un Kosovo dans lequel les institutions publiques sont représentatives et démocratiques, l'état de droit est effectif, respecté et accessible à tous, les personnes déplacées à l'intérieur du pays qui le souhaitent sont libres et en mesure de retourner au Kosovo sans entraves, menaces ni intimidations, toutes les personnes, indépendamment de leurs origines ethniques peuvent se déplacer et travailler en toute sécurité, ainsi que faire usage de leur langue (et où cet usage est respecté) partout et dans toute institution du Kosovo, le cadre d'une économie de marché qui fonctionne est en place et le Corps de protection du Kosovo opère strictement dans les limites de son mandat. Les normes décrivent en outre un Kosovo dans lequel Priština participe à un dialogue fructueux avec Belgrade et qui entretient des relations stables et pacifiques avec ses voisins régionaux ; en bref, un Kosovo réellement multiethnique, stable et démocratique se rapprochant des normes européennes. »

*Extrait du Plan d'application des normes pour le Kosovo*

## Activités liées à la dimension humaine

### ELECTIONS

En octobre, 1,3 million de Kosovars se sont rendus aux urnes pour élire une nouvelle assemblée centrale. Après avoir organisé trois cycles successifs d'élections depuis 1999, la Mission a, pour la première fois, confié des

responsabilités importantes à un organe local d'administration des élections, le Secrétariat de la Commission électorale centrale (SCEC).

**Passage de témoin.** Le SCEC a été créé en 2003 en tant que branche opérationnelle de la Commission électorale centrale. Situé à Priština, le Secrétariat a un mandat technique non politique et dispose de ressources et de capacités suffisantes pour assurer une administration équitable des élections.

« L'OSCE est, avec sa présence de terrain expérimentée, mieux qualifiée que quiconque pour jouer le rôle de chef de file dans le processus critique de renforcement des capacités locales et de supervision du transfert de responsabilités aux institutions kosovares. »

**Søren Jessen-Petersen,**  
**Représentant spécial**  
**du Secrétaire général de l'ONU, MINUK**

Pour les élections de 2004 à l'Assemblée, la Mission de l'OSCE a joué un rôle consultatif et a transmis son savoir-faire électoral et ses responsabilités opérationnelles au SCEC en voie de constitution. C'était pour les institutions kosovares un important pas en avant dans la prise en charge du processus électoral et l'expression de l'engagement de l'OSCE de le transférer progressivement aux Kosovars. Le SCEC est financé grâce au budget consolidé du Kosovo et l'ensemble de son personnel est kosovar. Toutes les futures élections seront gérées par le SCEC.

**Préparatifs électoraux.** Afin d'accroître la prise en charge locale du processus électoral, le Groupe de travail sur les élections, un forum consultatif accueilli et présidé par la Mission et composé de représentants des principales forces politiques et civiles locales, a fait au Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU des recommandations sur le cadre électoral pour les élections de 2004.

Bon nombre des tâches énoncées dans ce cadre, notamment la coordination le jour du scrutin et la planification en coopération avec les commissions municipales et le personnel électoral, ont été prises en charge par le SCEC. Ses autres responsabilités incluaient la certification des partis politiques, des candidats et d'autres groupes se présentant aux élections, les activités d'information, l'accréditation des observateurs et la distribution de documents électoraux. Dans les tous derniers jours précédant l'élection, le SCEC et la Mission ont veillé spécialement à ce que toutes les personnes déplacées puissent participer au scrutin.

### DEMOCRATISATION

**Appui aux institutions du gouvernement central.** Programme clé d'appui au gouvernement central au Kosovo, l'Initiative de soutien à l'Assemblée (ISA) a été lancée en 2001 par dix partenaires internationaux et elle

est dirigée par la Mission de l'OSCE. L'Initiative a joué un rôle central dans l'institutionnalisation de l'Assemblée du Kosovo. En 2004, les partenaires de l'ISA ont continué leurs séminaires de formation sur le travail parlementaire et sur les problèmes de politique générale au Kosovo et à l'étranger. Plusieurs programmes étaient axés sur le renforcement de la vie parlementaire et sur la fourniture d'un appui technique aux commissions de l'Assemblée dans le cadre du processus législatif.

L'Initiative a favorisé l'organisation de visites internationales de travail et la tenue d'auditions publiques et elle a fourni des conseils et un programme de renforcement des capacités au secrétariat de l'Assemblée. Afin d'aider les communautés minoritaires à se mettre d'accord sur des positions communes concernant des questions intéressant leurs électeurs, l'Initiative s'est employée à inciter ces communautés à jouer un rôle au sein de l'Assemblée et à y participer. Un programme de renforcement des capacités, d'une durée de huit mois, comportant des visites de travail de conseillers politiques des institutions provisoires d'auto-administration à Vienne et à Bruxelles, ainsi qu'un programme d'orientation, d'une durée de deux mois, ont en outre été organisés à la suite des élections à l'Assemblée en octobre pour ses membres nouvellement élus.

**Appui à la gouvernance municipale.** Dans le but d'améliorer les pratiques de gouvernement à l'échelon local, la Mission a conseillé des fonctionnaires municipaux dans l'utilisation de dispositions législatives et de procédures administratives favorisant une gestion des affaires publiques efficace et responsable. Divers programmes ont été mis en œuvre visant à renforcer et à améliorer leurs capacités à présenter et à exécuter les décisions des pouvoirs publics. Dans les régions de Priština et de Lipljan, par exemple, la Mission et l'agence régionale pour la création d'entreprises ont travaillé avec les commissions pour la politique et les finances sur des questions de budget et de développement économique. Un soutien a également été apporté à l'élaboration de brochures municipales dans toutes les langues. Tous les membres de ces communautés en tirent profit à mesure qu'ils se familiarisent davantage avec les services que leurs municipalités peuvent leur offrir. Cette initiative a en outre fait ressortir le fait que la municipalité est là pour servir ses habitants et non l'inverse.

Soucieuse de promouvoir leurs rôles de mécanismes antidiscriminatoires essentiels, la Mission a continué de travailler avec les communautés et avec les commissions de médiation. Ce sont des commissions municipales obligatoires qui servent de mécanisme antidiscriminatoire pour assurer la protection des droits et des intérêts de toutes les communautés tout en encourageant la participation active des membres de minorités. Un appui financier et en nature, sous la forme notamment de sessions de renforcement des capacités, a été fourni au projet d'ouverture de l'Assemblée municipale qui vise à encourager l'électorat à établir un meilleur contact avec les élus. La Mission a également exécuté le programme « Votre municipalité, votre avenir », qui a consisté en une série d'ateliers avec des élèves de l'enseignement secondaire destinés à accroître leur participation dans les structures municipales.

#### **Participation des jeunes kosovars aux processus décisionnels**

Le projet d'assemblées de jeunes, que la Mission a lancé en 2003, est une initiative importante destinée à améliorer la compréhension par les jeunes des processus d'élaboration des politiques à l'échelon local et des questions intéressant les collectivités locales. Impliquant de jeunes albanais du Kosovo, serbes, roms, ashkali et turcs, le projet a pour but d'améliorer leur interaction avec les institutions de l'administration locale et centrale.

En août, la Mission a organisé la première de deux retraites de quatre jours avec des participants provenant de ces assemblées afin d'élargir le réseau de jeunes gens participant à l'initiative. Plus de 240 membres de 10 assemblées de jeunes de tout le Kosovo se sont rendus au Monténégro voisin, où ils ont débattu des processus électoraux, de la tolérance et du rôle des institutions du gouvernement central. Un moment fort a été la simulation d'une séance de l'Assemblée du Kosovo au cours de laquelle les jeunes participants ont présenté et adopté des projets de loi.

« Il est indispensable que les jeunes au Kosovo comprennent à la fois leur propre rôle et leur importance dans les développements politiques et les incidences au jour le jour de la gestion des affaires publiques » a fait observer Matthew Mins, le responsable des projets de la Mission en charge du programme.

#### **Promotion du lien entre les institutions locales et le public**

L'intérêt que la Mission continue d'attacher à la bonne gouvernance à l'échelon local aide à faire en sorte que les organes législatifs soient attentifs aux besoins de la population. Dans le cadre de ces efforts, le Bureau de la Mission à Strpce a organisé, en juin, un déplacement sur le terrain pour des représentants municipaux de Ferizaj/Urosevac. Des membres de l'assemblée municipale ainsi que des représentants de la MINUK et des médias locaux ont visité les villages de Dubrave et de Babljak pour se rendre compte par eux-mêmes des conditions de vie locales et donner l'occasion aux citoyens de faire part de leurs préoccupations directement à leurs dirigeants locaux. De nombreux membres de l'assemblée se sont à cette occasion pour la première fois réellement rendus compte des mauvaises conditions de vie des personnes sous leur responsabilité et ont immédiatement entamé des discussions sur les mesures à prendre pour améliorer la situation dans les zones visitées.

**Promotion de la participation de la société civile.** Afin d'encourager la société civile à participer davantage aux activités publiques, la Mission a continué de travailler avec des initiatives locales qui s'emploient à promouvoir les droits des citoyens et les valeurs démocratiques au sein des communautés et des structures municipales.

Avec le soutien de la Mission et de l'Agence européenne pour la reconstruction, une initiative de réconciliation des jeunes a été lancée qui est devenue partenaire d'un réseau à Pec visant à sensibiliser davantage les jeunes aux questions politiques. Par le biais d'initiatives telles que la production d'un bulletin multilingue, le projet a aidé des jeunes à s'impliquer dans les processus décisionnels à l'échelon municipal.

Parmi les activités menées dans ce domaine, il y a lieu de citer le projet de dialogue civique lancé en 2002 qui établit des liens entre des ONG et d'autres groupes du Kosovo et de la Serbie proprement dite par le biais d'activités non-politiques et de projets de réconciliation sur des questions telles que l'égalité entre les sexes, ainsi que d'une coopération avec des ONG travaillant sur les médias et avec ces derniers. Le réseau des centres de ressources et des centres socioculturels de la Mission a

apporté son soutien à des groupes locaux de la société civile pour la conception et la mise en œuvre de projets locaux visant à favoriser les meilleures pratiques dans la participation de la société civile dans tout le Kosovo. Conformément à la politique de la Mission consistant à accroître les responsabilités à l'échelon local, les centres ont été transmis avec succès à des groupes locaux de la société civile.

**Soutien des communautés minoritaires.** Les problèmes auxquels sont confrontés les enfants roms, ashkali et égyptiens dans le domaine de l'éducation sont une préoccupation particulière de la Mission. En coopération avec le Ministère de l'éducation, de la science et des technologies des institutions provisoires d'auto-administration, la Mission a parrainé un projet préparant l'intégration dans le programme scolaire de cours dispensés en langue rom, de classes de rattrapage pour aider ces enfants à s'intégrer dans le système scolaire et la formation d'enseignants potentiels en langue rom. Le programme d'éducation de la Mission a également comporté des campagnes de sensibilisation des parents à l'importance de l'enseignement préscolaire et scolaire, ainsi que de la formation professionnelle.

La Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales, qui est entrée en vigueur le 1er février 1998, est le premier instrument multilatéral juridiquement contraignant consacré à la protection des minorités en général. La Convention-cadre peut servir de modèle et de référence juridique pour la législation et les pratiques des Etats membres du Conseil de l'Europe et des Etats qui souhaitent le devenir en ce qui concerne le traitement qu'ils réservent aux minorités.

La Mission a continué à jouer un rôle moteur dans la promotion des droits linguistiques des minorités par le biais de sa participation à une équipe spéciale sur le respect des langues, dirigée par l'ONU. En septembre, la Mission a accueilli une conférence « *Pax Linguistica* » sur la diversité linguistique au Kosovo qui visait à offrir un soutien constructif aux institutions provisoires d'auto-administration pour améliorer la mise en œuvre de la politique linguistique officielle. La conférence a réuni, entre autres, des experts internationaux et des représentants de communautés et d'ONG kosovares.

Des séminaires de renforcement des capacités ont en outre été organisés dans le but d'aider les ONG s'occupant des minorités à rédiger un rapport alternatif sur la manière dont les représentants de la société civile eux-mêmes considèrent les normes relatives aux droits de l'homme mises en œuvre par les pouvoirs publics, comme le suggère la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales.

## BONNE GOUVERNANCE

**Rôle consultatif auprès du Bureau du Premier Ministre.** Une des activités essentielles de la Mission dans le cadre de son programme sur la bonne gouvernance consiste à apporter un soutien au Bureau consultatif sur la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'égalité des chances et la parité des sexes, ainsi qu'au Bureau consultatif sur les communautés constitués au sein du Bureau du Premier Ministre. Important point d'accès pour les activités de la Mission

visant à renforcer les institutions centrales, les bureaux prêtent leur concours au Premier Ministre pour mener à bien le transfert des compétences de la MINUK dans le domaine des droits de l'homme ainsi que sur des questions relatives aux minorités/communautés ethniques. Un soutien a également été apporté au Bureau du Premier Ministre dans une vaste gamme d'autres domaines dont la mise en œuvre de lois, la stratégie et la politique des pouvoirs publics, la participation des citoyens, l'application de normes, la lutte contre la discrimination dans l'emploi et les services, les questions de parité des sexes, la lutte contre la traite des êtres humains et la protection du patrimoine culturel.

**Retour durable des réfugiés et réconciliation.** Les réfugiés qui reviennent au Kosovo continuent d'être confrontés à un certain nombre de graves obstacles. La Mission a concentré ses efforts sur des initiatives qui aident les réfugiés à rester au Kosovo, à s'y installer et à nouer de bonnes relations avec leurs voisins. Ce travail a porté sur l'amélioration des conditions pour les rapatriés allant de l'égalité d'accès aux services de base et à l'emploi à des questions de propriété. Les institutions publiques ont été encouragées à fournir les services et la protection nécessaires, sans discrimination aucune.

Le Fonds pour la pérennité des communautés ethniques (FPCE) établi par la Mission en janvier et financé grâce à des contributions volontaires des Etats participants de l'OSCE a apporté son soutien aux processus de réconciliation et d'intégration des petites communautés par le biais de projets interethniques et de renforcement de la tolérance modestes mais efficaces tels que des activités de consolidation de la paix et d'éducation sociale à Gnjilane, ainsi qu'une ligne d'autobus à Prizren offrant ses services aux Bosniaques et aux Serbes du Kosovo de retour au pays. Les efforts ont été axés sur le niveau local et ont rapproché des communautés pour s'attaquer à des problèmes communs par des moyens alternatifs. Dans la municipalité de Štrpce, par exemple, le FPCE a servi à organiser des activités de danse et d'aérobic réunissant des enfants albanais et serbes du Kosovo dans une atmosphère mutuellement bénéfique et récréative.

## DROITS DE L'HOMME

La protection et la promotion des droits de l'homme sont restées une priorité essentielle de la Mission. Pour s'acquitter de cette tâche, elle a organisé des formations visant à renforcer les capacités des institutions locales et assuré un suivi actif pour aider à supprimer les voies de recours inappropriées en cas d'infractions. La Mission a porté des problèmes à l'attention des autorités compétentes en recommandant des mesures correctives viables et en diffusant publiquement des informations sur la situation en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. Elle a continué à promouvoir une culture des droits de l'homme auprès de milliers d'étudiants, d'éducateurs ainsi que de représentants des institutions provisoires d'auto-administration et d'ONG et à la leur inculquer.

**Renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme pour les institutions kosovares.** En parallèle au transfert des compétences de la MINUK aux

institutions provisoires d'auto-administration, qui implique qu'elles seront ultérieurement responsables de la protection des droits de l'homme, la Mission a élaboré une nouvelle stratégie qui prévoit l'intégration de ses données d'expérience dans le domaine des droits de l'homme aux structures de l'administration locale.

Un élément central de cette stratégie est celui du déploiement d'experts en droits de l'homme pour travailler dans des municipalités de tout le Kosovo. A la fin de 2004, de tels experts avaient été déployés dans 17 municipalités du Kosovo. Un expert a par ailleurs été affecté également au Bureau du Premier Ministre pour l'aider à élaborer des mécanismes institutionnels visant à assurer l'égalité entre les sexes et la protection des droits de l'homme. La Mission a fourni des avis et un soutien techniques au Bureau consultatif sur la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'égalité des chances et la parité des sexes pour contribuer à mettre en œuvre et à faire mieux connaître la loi antidiscrimination kosovare

**Accroissement de la tolérance par les arts : « Mouvement global »**

Activité alternative de réconciliation, le projet « Mouvement global » est une initiative de la Mission de l'OSCE, financée par le Gouvernement italien, qui vise à permettre aux jeunes kosovars de faire face, par le biais d'activités artistiques, à des problèmes sociaux critiques qui touchent leurs communautés. Des jeunes d'horizons divers apprennent à travailler ensemble en créant ou en interprétant des œuvres artistiques et en acquérant des compétences telles que la réflexion créative et critique, l'expression de soi et la tolérance.

Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités, la Mission a également recouru à des ateliers et à des séminaires pour former des fonctionnaires aux droits de l'homme et les aider à incorporer une méthodologie respectueuse des droits de l'homme dans leur travail quotidien. La Mission a aussi prêté son concours à l'établissement, dans 14 municipalités, de clubs des droits de l'homme visant à inculquer le respect des droits de l'homme à des élèves de l'enseignement secondaire. Ces clubs leur ont permis d'acquérir, par le biais d'un débat éclairé, une connaissance critique des droits de l'homme dont ils ont ensuite fait profiter leurs camarades de classe et leurs communautés.

**Suivi des préoccupations relatives aux droits de l'homme et établissement de rapports en la matière.** La Mission a continué d'observer la situation des droits de l'homme au Kosovo en accordant une attention particulière à leur protection en ce qui concerne les systèmes d'application des lois et judiciaire, à des questions de lutte contre la discrimination, à des questions de biens, à la protection contre la traite des êtres humains et à sa prévention, ainsi qu'à la violence domestique.

Les rapports ont principalement porté sur le système juridique, une attention spéciale ayant été accordée aux tribunaux municipaux. Prenant acte des améliorations apportées au système de justice pénale depuis 1999 qui lui ont permis de transmettre la responsabilité de son observation à des locaux, la Mission a étendu ses efforts aux tribunaux civils et administratifs. La responsabilité de l'observation de ces tribunaux reste exclusivement du ressort des observateurs internationaux des droits de l'homme.

La Mission a également publié une version mise à jour d'un catalogue des voies de recours prévues dans la législation kosovare, dotant ainsi les responsables de la Mission et les fonctionnaires des outils nécessaires pour améliorer le suivi de la mise en œuvre et l'efficacité de ces recours.

A la suite des émeutes du mois de mars, la Mission a établi un rapport détaillé des principaux problèmes relatifs aux droits de l'homme que ces événements violents ont mis en évidence, notamment l'accès des minorités au système judiciaire kosovar, l'observation du système juridique, les droits de propriété, l'incidence des institutions parallèles et la réponse des autorités.

**Lutte contre la traite des êtres humains.** La Mission a contribué pour beaucoup, par son soutien financier et technique, à l'élaboration du premier Plan d'action kosovar pour la lutte contre la traite des êtres humains dont on espère qu'il sera lancé au printemps 2005. Les spécialistes des droits de l'homme de la Mission ont servi de points de contact régionaux pour la lutte contre la traite en supervisant les activités des centres kosovars d'action sociale et des unités d'enquête sur la traite des êtres humains et la prostitution, ainsi qu'en interrogeant des victimes présumées.

La Mission a continué d'apporter son soutien à des centres d'accueil de victimes ayant besoin d'un logement sûr pour une brève période de temps. Par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs, elle a mené, au moyen de débats de tables rondes, de conférences et de séminaires, d'articles de journaux, de bulletins et d'entretiens radiodiffusés, des campagnes de sensibilisation sur des questions relatives à la traite.

## ETAT DE DROIT

**Appui à la communauté juridique kosovare.** Dans ce domaine, la Mission a poursuivi son programme de renforcement des capacités à l'intention des membres actuels et futurs de la communauté juridique kosovare et elle a travaillé avec les institutions existantes pour faire en sorte que des juristes puissent ultérieurement entreprendre eux-mêmes de tels projets. Les activités étaient réparties dans les trois catégories suivantes :

- appui à l'ordre des avocats du Kosovo ;
- appui aux ONG proposant une aide juridictionnelle pour qu'elles offrent gratuitement leurs services dans des affaires civiles et administratives ; et
- promotion du développement de l'examen d'accès à la magistrature/au barreau.

Soucieuse d'améliorer leur viabilité à long terme, la Mission a également continué de renforcer les capacités des institutions qu'elle a créées, à savoir l'Institut judiciaire du Kosovo et le Centre de droit kosovar.

## DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

**Renforcement du développement des médias.** Contribuer au développement des médias du Kosovo a continué d'être une importante priorité de la Mission. Ses activités



ont essentiellement porté sur l'avancement de l'enseignement formel du journalisme, l'amélioration de la composante éducative dans les programmes des médias et la promotion de la radiodiffusion pour les minorités.

Pour jeter les bases de médias plus professionnels, la Mission a élaboré, à l'intention des gestionnaires de médias, des programmes de formation axés sur les techniques de marketing et une programmation de qualité. Soucieuse d'institutionnaliser la formation au journalisme au Kosovo, la Mission a pris la tête des efforts visant à créer un institut professionnel des médias. A titre de première mesure, une étude de faisabilité a été entreprise afin de déterminer comment un programme de formation à mi-carrière servirait au mieux les intérêts des journalistes. Les statuts définitifs de l'Institut des médias devraient être définis au cours de 2005.

**La série « Rue Sésame » sur Kosovo TV- apprentissage de la tolérance et de la compréhension aux enfants**  
Bert, Ernie et Big Bird ont fait leur apparition sur les écrans de télévision du Kosovo. Depuis décembre, les enfants kosovars peuvent regarder « rue Sésame », l'un des programmes de télévision pour enfants les plus populaires au monde, dans leur propre langue. Introduite au Kosovo par la Mission de l'OSCE, l'UNICEF et l'organisme public de radiodiffusion kosovar Radio Télévision Kosovo (RTK), la série aide les enfants d'âge préscolaire à développer leurs aptitudes à lire et à écrire ainsi qu'au calcul et la compréhension de leur propre culture et de celle de leurs voisins.

Les parties de l'émission diffusées en direct ont été produites localement et se fondent sur un programme éducatif élaboré en coopération avec des conseillers de souche albanaise et serbe pour ce qui est du contenu. Elles font l'éloge de la diversité en donnant un aperçu de la vie quotidienne des enfants, des relations familiales et d'éléments culturels tels que les festivals, les langues, la danse et la musique.

Diffusé en albanais sous l'appellation « Rruga Sesam » et en serbe sous celle de « Ulica Sezam », le programme est montré sur la RTK et sur trois chaînes de télévision de langue serbe. Il est prévu de diffuser 52 épisodes au total dans chaque langue.

D'autres projets d'appui aux médias ont notamment inclu :

- RTV Herc, une initiative multiethnique et bilingue de radiotélédiffusion dans la ville de Štrpce, qui a bénéficié d'un soutien financier et d'une formation pour établir une équipe composée de Serbes et d'Albanais du Kosovo produisant un programme d'information de qualité à l'intention des deux communautés ;
- le réseau des médias du Kosovo (KOSMA), qui relie 27 stations radio serbes du Kosovo a reçu du matériel et une formation pour leur permettre de produire et de diffuser des nouvelles dans leur propre langue ;
- un programme sur la police et les médias visant à améliorer la communication entre policiers et journalistes. Les sessions ont notamment permis de mettre en place des scénarios de crise réalistes et porté sur des activités de contrôle des émeutes et sur la protection des lieux de crimes.

## FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DE LA POLICE

**Formation de base des policiers.** Un pas supplémentaire a été franchi en 2004 vers la réalisation de l'objectif de l'Ecole de police du Kosovo d'y créer une nouvelle force de police. Durant l'année, l'école a formé 665 nouveaux membres du Service de police du Kosovo, portant ainsi à 6 925 le nombre total de recrues ayant suivi la formation de base avec succès, dont 16 pour cent de femmes et 17 pour cent de représentants des communautés minoritaires. Le nombre final de 7 300 recrues de base devrait être atteint en 2005.

Les membres du Service de police du Kosovo ont reçu une formation aux pratiques et aux principes d'une police démocratique et aux droits de l'homme portant notamment sur les techniques modernes pour faire face à la violence domestique ainsi que sur la sensibilisation à la traite des êtres humains et sur la police de proximité. Bon nombre des instructeurs sont des membres locaux du Service de police du Kosovo qui ont eux même suivi le stage de formation. Dans le but de créer un service de police viable à long terme, les policiers ont été formés aux techniques de supervision et de gestion. Les stages de formation spécialisée et avancée de police ont porté, entre autres aspects, sur les techniques d'enquête pour les affaires d'homicide et la criminalité organisée. L'école a abordé ces aspects par le biais d'un nombre croissant de cours spécialisés axés sur les enquêtes pénales, les tâches de la police des frontières, la police scientifique et la pharmacovigilance.

L'Ecole du service de police du Kosovo, qui a débuté ses activités en 1999, est à la fois un remarquable succès pour le Kosovo et un brillant exemple des meilleures pratiques utilisées pour la formation et le perfectionnement de la police dans les régions d'après-conflit. Depuis 2004, les membres du Service de police du Kosovo patrouillant au Kosovo sont plus nombreux que leurs homologues de la police civile de l'ONU et, de l'avis général, ils s'acquittent de leurs nouvelles tâches de manière exemplaire.

**Instauration d'un dialogue avec les communautés du Kosovo.** Le travail d'ouverture effectué par l'Ecole de police a comporté des activités visant à renforcer les relations entre la police et les jeunes et à accroître la sécurité au sein des collectivités. En juillet, l'Ecole a organisé un camp d'une durée de trois jours à l'intention de futurs dirigeants qui a offert l'occasion à de jeunes kosovars issus de toutes les communautés d'accroître leur confiance et leur respect mutuels. Quelque 150 élèves de l'enseignement secondaire ont pris part à cette activité en travaillant ensemble pour en apprendre davantage sur la police de proximité, les méthodes non violentes de règlement des différends et la responsabilité civique. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre des efforts de l'école visant à améliorer les relations entre les jeunes citoyens kosovars et les forces de police, en particulier à la suite de la participation de nombreux jeunes aux violences du mois de mars. Les élèves se sont également familiarisés avec la création et la gestion d'un conseil d'étudiants démocratiquement élus dans leurs écoles.

Par ailleurs, l'école a contribué à créer des équipes d'action pour la sécurité de la collectivité qui s'efforcent d'élargir les activités traditionnelles de police axées sur

la lutte contre la criminalité pour encourager les collectivités à prendre en main leur sécurité et à assumer plus de responsabilités dans ce domaine. Ses objectifs sont de faciliter les relations entre la police,

l'administration locale et la collectivité tout en contribuant à y réduire la criminalité et à y améliorer la qualité de vie et la sécurité par le biais de stratégies et de projets coopératifs.

**Promotion de l'égalité entre les sexes**

La Mission a continué d'apporter son soutien à des programmes et à des projets œuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la protection des droits de la femme en tant que composantes essentielles d'une démocratie durable. Elle a notamment travaillé dans le domaine de l'assistance aux victimes, du renforcement des capacités et de la sensibilisation, ainsi que de l'élaboration de lois et de politiques.

Pour ce qui est des questions de violence domestique, la Mission continue à prôner une réaction multisectorielle aux actes de violence liés au sexe, à favoriser la création de réseaux régionaux et à renforcer les mécanismes d'orientation à l'échelle du Kosovo. Une nouvelle politique en matière de violence domestique a été adoptée en janvier 2004 et les procédures relatives à la traite ont été étendues aux victimes étrangères. La Mission a également mené deux campagnes de sensibilisation aux questions de parité des sexes. La première s'adressait aux élèves de l'enseignement secondaire et était axée sur les rendez-vous galants et la violence domestique tandis que la seconde, intitulée « La violence peut être arrêtée, accepte une protection », était destinée au grand public et offrait aux victimes les services d'une permanence téléphonique.

La Mission s'est par ailleurs employée à sensibiliser le Service de police du Kosovo aux questions de parité des sexes et à renforcer ses capacités dans ce domaine. Quelque 170 membres au total du Service de police du Kosovo ont suivi un cours spécialisé sur les enquêtes en cas de violences domestiques conçu pour les policiers qui enquêtent sur les crimes sexuels et les actes de violence domestique. La Mission a également travaillé avec des membres du Service de police du Kosovo sur le traitement approprié des cas de violence domestique et a créé des blocs-notes contenant les dispositions législatives et lignes de conduite appropriées, ainsi que les coordonnées de services d'assistance directe.

**Chef de Mission : M. l'Ambassadeur Pascal Fieschi**

**Budget révisé : 42 607 700 €**

**[www.osce.org/kosovo](http://www.osce.org/kosovo)**

## MISSION DE L'OSCE EN SERBIE-MONTENEGRO

Les activités de la Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro ont été marquées en 2004 par un certain nombre de succès dans des domaines qui représentaient d'importants défis pour le pays et les deux républiques qui le compose. Tout au long de l'année, le personnel du siège de la Mission à Belgrade (Serbie), du Bureau à Podgorica (Monténégro) et de sa présence en Serbie du Sud, ainsi que des centres de formation des forces de l'ordre dans les deux républiques ont continué d'apporter leur soutien aux réformes démocratiques générales.

La Mission s'est en particulier attachée à consolider les progrès accomplis en ce qui concerne le maintien de la stabilité et l'intégration interethnique en Serbie du Sud, une région composée de diverses communautés d'origine albanaise et serbe. En dépit des tensions au Kosovo (Serbie-Monténégro) en mars, la région est restée calme.

Au Monténégro, la Mission a joué un rôle clé en incitant les principaux partis de l'opposition à siéger à nouveau au Parlement après un long boycottage afin de pouvoir débattre de réformes politiques et économiques pressantes dans l'enceinte appropriée.

Au quotidien, la Mission a fait porter une bonne partie de ses efforts sur le soutien des réformes en cours en Serbie-Monténégro et, notamment, sur l'avancement des droits de l'homme et des minorités, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée ainsi que la réforme des médias. D'autres activités visaient à rendre le personnel juridique de Serbie mieux à même de conduire des procès domestiques pour crimes de guerre conformément aux normes internationales.

### Activités liées à la dimension politico-militaire

*Prévention des conflits en Serbie du Sud.* Les communautés de souche serbe et albanaise en Serbie du Sud ont figuré au centre des activités de prévention des conflits de la Mission, qui s'est employée à faire participer les Albanais de souche aux travaux de leurs pouvoirs locaux, à faire disparaître la méfiance qui règne entre les diverses communautés ethniques et à créer des structures juridiques et de sécurité locales œuvrant pour tous au sein des municipalités.

La Mission a continué d'apporter son concours aux autorités pour mettre en œuvre le Plan Covic de 2001 visant à réinsérer la communauté d'Albanais de souche. Afin d'éviter les tensions, une série de structures telles que l'Organe de coordination pour la Serbie du Sud, dont les membres sont nommés par le Gouvernement, ont été mises en place pour permettre aux dirigeants des communautés et aux leaders politiques, aux officiers supérieurs de police et aux représentants de l'administration locale de s'attacher à résoudre tout problème qui pourrait se poser. En plus de ces initiatives,

la Mission s'est employée à promouvoir la police multiethnique dans la région, ce qui a également contribué à y réduire les tensions entre les communautés et les forces de sécurité.

Dans le but de mieux informer le public sur ces questions, la Mission a fourni une formation et une assistance technique à des diffuseurs locaux qui ont élaboré des programmes multilingues. Des étudiants issus de communautés minoritaires se sont vus offrir des stages de formation spécialisée qui leur ont permis de travailler pour les autorités locales, la magistrature et les assemblées municipales. Un projet particulièrement utile, qui était axé sur l'organisation de leçons particulières pour des étudiants en droit préparant l'examen d'accès au barreau, a réuni un total de 76 participants albanais et serbes de souche.

*Réforme des forces de police.* La réforme des forces de police est l'une des tâches les plus importantes que la Mission ait entreprise par l'intermédiaire de son programme de perfectionnement de la police. La signature d'un mémorandum d'accord en novembre a encore renforcé les relations de travail déjà étroites entre la Mission et le Ministère de l'intérieur serbe.

Le programme de perfectionnement a introduit un cursus moderne et s'adressait à des policiers en service à différents échelons de la hiérarchie. S'appuyant sur le concept dit de « formation des formateurs », le programme a comporté des cours de perfectionnement des formateurs et des cours sur la police de proximité, ainsi que sur les techniques de gestion. Un total de 396 policiers serbes et monténégrins ont ainsi reçu une formation en 2004.

Afin de renforcer le contrôle interne de la police et d'éviter la corruption dans ses rangs, la Mission a organisé des séminaires de formation spécialisée et des visites d'étude pour le Bureau de l'inspecteur général de Serbie et lui a fourni du matériel informatique et technique moderne.

La promotion de la police de proximité a également constitué un axe important des activités de la Mission en Serbie-Monténégro. Au Monténégro, la Mission a procédé à un certain nombre de sondages sur le concept dans les rangs de la police et parmi le grand public, lancé des projets pilote dans les sept centres de sécurité de la République et élaboré une stratégie globale de police de proximité pour le Monténégro.

En Serbie, le concept a été présenté en tant que projet pilote dans dix centres de sécurité. L'expérience acquise au cours de ces phases pilote devrait servir de base à une stratégie de police de proximité pour l'ensemble du Kosovo qu'il est prévu d'adopter en 2005. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du concept de police de proximité sont régulièrement évalués par des experts afin de déterminer la réaction de la population locale.

Comme les pays voisins, la Serbie-Monténégro se prépare à transférer la surveillance de ses frontières du Ministère de la défense au Ministère de l'intérieur. Pour accroître les capacités des forces de police des frontières, la Mission a organisé des séminaires de formation spécialisée sur des questions telles que la lutte contre la traite des êtres humains et la contrebande et elle a aidé à définir une stratégie de gestion des migrations.

A l'appui du processus d'Ohrid, le Ministère serbe de l'intérieur a co-accueilli en juillet une conférence internationale sur des mesures conjointes de formation, qui a réuni des représentants de tous les anciens Etats yougoslaves et de leurs voisins. En septembre, le Ministère monténégrin de l'intérieur a organisé un séminaire de suivi au cours duquel l'importance du contrôle des frontières dites « bleues » (maritimes) a été soulignée.

#### **Le processus d'Ohrid**

En mai 2003, l'OSCE, l'Union européenne, l'OTAN et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ont amorcé le processus dit « processus d'Ohrid », du nom de la ville de l'ex-République yougoslave de Macédoine dans laquelle le plan a été adopté. Le processus d'Ohrid est une initiative commune des pays d'Europe du Sud-Est et de leurs partenaires internationaux pour traiter des questions très délicates de la sécurité et de la gestion des frontières en s'appuyant sur une plate-forme commune proposée par les quatre organisations internationales concernées.

**Poursuite de la lutte contre la corruption.** D'après l'Index de perception de la corruption 2004 publié par *Transparency International*, une organisation non gouvernementale internationale de premier plan qui se consacre à la lutte contre la corruption, la Serbie-Monténégro occupe le 97ème rang sur les 145 pays étudiés. Pour contribuer à améliorer cette situation, la Mission a continué de fournir des conseils et des avis techniques au Conseil anti-corruption mis en place par le Gouvernement serbe. Dans le but de favoriser la coopération régionale et un échange d'expériences, elle a organisé plusieurs conférences internationales qui ont réuni des représentants du Gouvernement et d'ONG, ainsi que des représentants de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et du PNUD.

**Lutte contre la criminalité organisée.** La lutte contre la criminalité organisée est restée une importante priorité pour la Mission en 2004. Elle a continué à suivre un certain nombre de procès très médiatisés en Serbie-Monténégro, dont ceux des assassins présumés du Premier Ministre Zoran Djindjic, de l'ancien président Ivan Stanbolic et de Duško Ivanovic, rédacteur en chef du quotidien de Podgorica, *Dan*.

Les liens établis entre le Ministère serbe de l'intérieur et la Direction antimafia italienne, à la suite d'une visite à Belgrade de son procureur en juillet, organisée grâce aux bons offices de l'OSCE, constituent un exemple de coopération internationale fructueuse dans la lutte contre la criminalité organisée. A l'avenir, l'assistance bilatérale coordonnée par la Mission dans ce cadre devrait porter sur la création d'une base de données performante et la tenue, en Italie, de séminaires de formation à l'intention

des enquêteurs spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée.

La Mission a fourni des services d'experts pour la rédaction et la mise en œuvre de lois sur la protection des témoins en Serbie-Monténégro, des lois qui sont nécessaires d'urgence pour assurer l'exercice de poursuites pénales efficaces dans les affaires de criminalité organisée et les procès locaux pour crimes de guerre. Au Monténégro, une telle loi est déjà en vigueur et pourrait devenir un instrument important pour traduire les criminels responsables en justice. En outre, 210 policiers de Serbie-Monténégro ont reçu une formation aux techniques modernes de la police scientifique.

**Crimes de guerre.** La nécessité pour la Serbie-Monténégro de s'acquitter de ses obligations internationales à l'égard du TPIY a constitué un thème récurrent de la stratégie d'information de la Mission dans le pays. Sans coopération pleine et entière avec le TPIY, l'Union étatique ne peut progresser vers l'intégration dans les structures euro-atlantiques.

Dans le cadre de son évaluation de la capacité des tribunaux serbes à mener des procès locaux pour crimes de guerre conformément aux normes internationales, la Mission a suivi un certain nombre de ces procès en Serbie. Dans le contexte d'un processus facilité par l'OSCE visant à renforcer la coopération interétatique dans les procès pour crimes de guerre, la Mission a accueilli, en novembre, une réunion de juges et de procureurs de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie-Monténégro, qui a donné lieu à une série de recommandations sur des questions relatives aux témoins.

*« Se pencher sur les crimes de guerre et les horreurs du passé n'est pas un acte de faiblesse, mais au contraire un acte de courage et une démonstration de force intérieure. C'est le meilleur moyen pour la Serbie-Monténégro d'entrer avec assurance dans la famille des démocraties européennes. Les crimes de guerre ne concernent donc pas seulement le passé, mais aussi l'avenir. »*  
**M. l'Ambassadeur Maurizio Massari, chef de Mission**

#### **Activités liées à la dimension économique et environnementale**

**Amélioration du climat des affaires.** Dans ce domaine, la Mission s'est employée à promouvoir le développement de l'économie et des entreprises en renforçant le partenariat entre les pouvoirs locaux, le monde des affaires et divers représentants locaux de la communauté internationale. Dans le cadre du programme de séminaires sur la création d'entreprises par des jeunes (YES), plus de 180 jeunes entrepreneurs de tout le pays ont participé à une série d'ateliers qui leur ont permis de se familiariser avec les principes fondamentaux du démarrage d'une petite entreprise.

Afin de créer un lieu permanent auquel les jeunes entrepreneurs peuvent s'adresser pour obtenir des conseils, la Mission a prêté son concours à la création de pépinières d'entreprises à Kikinda, Knjaževac et Smederevska Palanka. Situées dans des municipalités dont la structure économique et sociale est similaire et dans lesquelles le taux de chômage élevé est comparable,

ces pépinières offrent un lieu de travail, une assistance professionnelle et des services de soutien à de jeunes entrepreneurs et à des entreprises à un stade précoce. Elles sont considérées comme un outil efficace pour favoriser un développement économique et des ressources humaines durables, contribuant ainsi à la sécurité et à la stabilité de la région.

**Promotion du développement de Niš.** En mai, la Mission et la ville serbe de Niš ont signé un document ébauchant un partenariat stratégique pour le développement durable. La Mission s'est engagée à fournir des services d'experts pour l'élaboration d'une stratégie-cadre de développement économique et environnemental de la ville axée sur les industries locales telles que le tourisme et la production alimentaire. Ces domaines ont été considérés comme essentiels pour la création d'emplois dans la région. La stratégie, la première du genre en Serbie, permet également à Niš de participer à des initiatives et à des programmes régionaux et à l'échelle de l'Europe étant donné qu'elle prend en considération les intérêts économiques, environnementaux et culturels communs des pays voisins.

### Activités liées à la dimension humaine

**Appui au retour des réfugiés.** En coopération avec le HCR et les délégations respectives de la Commission européenne, les trois missions de l'OSCE dans la région ont proposé, en septembre, une « feuille de route pour les retours » aux gouvernements de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie-Monténégro. Mettant en évidence les obligations dont les Etats ne se sont pas encore acquittés pour faciliter le retour des réfugiés, l'initiative a offert à leurs gouvernements un soutien visant à traduire ce vaste engagement politique en progrès concrets sur le terrain. Ce soutien, qui est fourni depuis 2002, consiste en la fourniture aux gouvernements et aux ONG de conseils sur les normes juridiques internationales relatives à la protection des réfugiés et des rapatriés.

**Indépendance du pouvoir judiciaire.** Prônant un système judiciaire indépendant qui satisfait aux normes internationales, la Mission a apporté son soutien à la rédaction de textes de loi garantissant l'indépendance des juges et des procureurs. Dans ce contexte, elle s'est félicitée des changements apportés en 2004 à trois lois en Serbie, à savoir la loi sur les juges, la loi sur les procureurs et celle sur le Haut conseil de la justice. Ces changements ont certes représenté une évolution positive, mais une réforme structurelle visant à améliorer le cadre juridique reste indispensable. La mise en conformité des lois sur les juges et sur le Bureau du procureur public avec le droit international reste une priorité.

La Mission a également apporté son concours à l'association des juges, à l'association des procureurs publics et au Centre de formation judiciaire. Ce soutien a notamment consisté en une formation des juges à des questions relatives aux procès pour crimes de guerre et en programmes d'échange avec d'autres associations européennes.

**Appui à la réforme des prisons.** Les conditions qui règnent dans les prisons serbes restent catastrophiques en raison notamment de leur surpopulation et de la médiocre

qualité des installations médicales pour les détenus. Afin d'obtenir le soutien de donateurs internationaux pour améliorer la situation dans les prisons, la Mission et le Ministère de la justice ont tenu une conférence de donateurs à l'intérieur de la prison centrale de Belgrade pour attirer leur attention sur la nécessité d'importants investissements structurels. Des représentants d'organisations donatrices internationales ont également participé à cette activité pour évaluer les plans de réforme du Gouvernement. Le Gouvernement serbe est à la recherche de fonds pour la construction de trois nouvelles prisons de haute sécurité.

Se fondant sur le succès d'une série de séminaires de formation de gardiens organisés par la Mission depuis 2001, le Ministère de la justice a ouvert, en septembre, la première académie serbe de formation du personnel pénitentiaire. La Mission prévoit d'apporter son concours à cette académie, qui est située à Niš, pour l'élaboration d'un programme de formation des nouveaux membres et des membres actuels du personnel pénitentiaire qui reflète l'adhésion de la Serbie aux conventions internationales relatives au traitement des prisonniers.

**Appui à l'autonomie parlementaire et locale.** La Mission a continué d'organiser des séminaires de formation à l'intention du personnel municipal local sur les dispositions de la loi serbe relative à l'autonomie locale adoptée en 2002. Le programme a également inclus une formation sur des stratégies pour une gestion efficace et sur les capacités de négociation, ainsi que sur la promotion de l'égalité entre les sexes à tous les niveaux de gouvernement. Avec le concours de la Mission, en particulier pour solliciter l'appui des parlementaires et donner des conseils juridiques, l'Assemblée de Voïvodine a adopté une décision sur l'égalité entre les sexes, qui représente la première initiative officielle dans cette direction en Serbie.

#### « Si j'étais Premier Ministre de Serbie... »

Soucieuse de sensibiliser davantage les jeunes à la politique, la Mission a organisé, en mai, un concours de rédaction pour les élèves de l'enseignement secondaire. Le jury, qui était composé d'éminents journalistes et défenseurs des droits de l'homme de Serbie-Monténégro, a attribué les prix aux trois étudiants dont la rédaction, sur le thème « Si j'étais Premier Ministre de Serbie... », traduisait le mieux leurs réflexions et leurs idées personnelles sur la direction politique et la démocratie. Plus d'un millier d'étudiants d'une centaine d'écoles secondaires de Serbie ont participé au concours. Parmi les prix figuraient notamment la publication de leur rédaction dans le journal quotidien national *Danas*, une visite d'étude au Secrétariat de l'OSCE à Vienne, et une généreuse contribution aux bibliothèques de leurs établissements.

**Protection des droits des minorités nationales.** La Mission a axé l'essentiel de son assistance dans le domaine de la protection des droits des minorités sur des programmes de formation à l'intention des membres des conseils des minorités nationales, qui ont été exécutés entre 2001 et 2004 dans le cadre de la loi de l'Union étatique sur les minorités nationales et les communautés ethniques. Une cinquantaine de membres de 11 conseils électoraux ont reçu une formation portant sur la défense des intérêts publics, les processus de consultation, la gestion d'équipes et les capacités de direction.

Un groupe cible spécifique parmi les groupes minoritaires de Serbie-Monténégro est celui de la communauté rom qui est confrontée à des problèmes socio-économiques particulièrement graves tels que des niveaux élevés d'analphabétisme, de chômage et de pauvreté. La Mission a apporté son concours à l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'intégration des Roms, qui a été adoptée par le Conseil national des Roms en avril, mais qui ne l'a pas encore été par le Gouvernement. Le soutien de la Mission a notamment inclu un programme de formation complet pour des membres de groupes de travail sur la question, visant à transformer des plans stratégiques en plans d'action concrets et en propositions de projet. Les membres des groupes de travail étaient soit des représentants délégués par leurs ministères respectifs ou par le Conseil national des Roms, ou encore des experts indépendants appartenant à la minorité rom.

La Mission a aussi organisé une formation technique et rédactionnelle à l'intention des médias roms et les a aidé à produire des programmes en langue rom pour des diffuseurs multilingues.

**Lutte contre la traite des êtres humains.** Seule une victime sur dix de la traite étant identifiée en tant que telle par les autorités en Serbie-Monténégro, il était indispensable d'élaborer un mécanisme national d'orientation pour progresser dans la lutte contre la traite des êtres humains. Afin de contribuer à l'identification et à la protection des victimes ainsi qu'à leur orientation vers les institutions appropriées, la Mission a apporté son concours à l'élaboration d'un tel mécanisme dans les deux républiques.

La criminalité organisée étant un phénomène régional qui ne reconnaît aucune frontière, la Mission a encouragé l'échange de compétences techniques et la mise en commun de meilleures pratiques en ce qui concerne les mesures de lutte contre la traite et la gestion de centres d'hébergement. Elle a par ailleurs fourni une formation spécialisée sur ce problème à des juges et à des procureurs ainsi qu'à des policiers, à des assistants sociaux, à du personnel de l'administration et à des représentants d'ONG. La Mission a aussi suivi plus d'une dizaine de procès pour traite des êtres humains.

**Promotion de l'égalité entre les sexes.** La Mission a continué à soutenir activement la création d'institutions qui contribuent à promouvoir l'égalité entre les sexes à tous les échelons de l'administration en Serbie-Monténégro. A la suite de l'établissement par la Mission de points de contact pour les questions de parité des sexes dans 30 municipalités, 12 municipalités de toute la Serbie ont rejoint le projet de leur propre initiative. Ces nouvelles municipalités ont reçu une formation de base à l'égalité entre les sexes en 2004 et la Mission prévoit de les inclure dans son programme de renforcement des capacités en 2005.

Elle a également continué à organiser les séminaires « Les femmes en sont capables III » dans 17 municipalités de Serbie, qui font partie du projet de l'OSCE sur les points de contact pour les questions de parité des sexes et d'égalité des chances. Le projet s'adresse à des femmes éminentes de l'administration

locale, des partis politiques locaux et des institutions municipales ainsi qu'aux femmes d'affaire. Son objectif est de renforcer la position de ces femmes et de les former, contribuant ainsi à l'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes dans les organes décisionnels locaux et favorisant la participation des femmes à la prise de décisions politiques.

En préalable aux élections locales, la Mission a animé cinq sessions de formation sur la sensibilisation à l'égalité entre les sexes pour les candidates féminines aux assemblées locales. Les sessions ont été organisées en coopération avec les points de contact pour les questions de parité des sexes et d'égalité des chances et ont considérablement contribué à leur visibilité et à leur reconnaissance politique, ainsi qu'à leur travail continu au cours de la période post-électorale.

**Appui au développement des médias.** La Mission a concentré ses activités dans ce domaine sur le renforcement des organes de régulation des médias électroniques dans les deux républiques. Elle a notamment déployé des efforts particuliers en vue de trouver des solutions à la controverse entourant le Conseil serbe de radiodiffusion, qui se poursuit depuis 2003. Le Parlement serbe a approuvé un amendement à la loi sur la radiodiffusion qui permet de nommer un nouveau conseil. Dès que ses membres auront été nommés, les prochaines étapes dans le processus de transformation de l'organisme de radiodiffusion d'Etat, Radio TV Serbia (RTS), pourront être franchies.

La loi sur la radiodiffusion stipule que les diffuseurs municipaux doivent se préparer à leur privatisation, qui doit avoir lieu au cours des années à venir. Pour les aider dans ce processus, la Mission a organisé, à l'intention des diffuseurs de diverses communautés linguistiques, des stages de formation portant sur les capacités techniques, rédactionnelles et de gestion. L'objectif de cette initiative est de les aider à améliorer la qualité de leurs émissions et à élaborer divers plans d'entreprise afin qu'ils puissent devenir économiquement autonomes.

La Mission a également apporté son concours à l'organisme de radiodiffusion d'Etat monténégrin dans le cadre de sa transformation en un organisme public de radiodiffusion largement autonome. Des médias indépendants ont également reçu une formation au journalisme et à la gestion des médias, certains cours portant sur des thèmes spécifiques tels que les comptes-rendus sur le Parlement, des sujets financiers et des questions relatives aux minorités.

Dans le domaine juridique, la Mission a fourni des services d'experts pour la rédaction d'une loi sur la liberté d'information, qui vise à rendre le Gouvernement serbe et ses institutions officielles plus transparents pour le public. La loi a été adoptée par le Parlement serbe en novembre. Elle donne à chaque citoyen le droit de demander des informations sur le fonctionnement de l'Etat et fournit aux médias une importante source supplémentaire d'informations.

**Rapprochement avec les communautés locales**

Tout au long de l'année, la Mission a poursuivi son fructueux « programme d'ouverture », qui consiste en visites régulières du chef de Mission et de membres du personnel de l'OSCE dans différentes communautés en Serbie-Monténégro. Ces visites offrent l'occasion de rencontrer des fonctionnaires et des représentants locaux des médias, de la société civile, de groupes religieux et de la police. Elles permettent également au personnel de la Mission de se familiariser avec la situation sur le terrain et de présenter les projets en cours d'exécution.

En 2004, de telles visites ont eu lieu à Kikinda, Zrenjanin (Voïvodine), Kruševac, Aleksandrovac, Čačak, Novi Pazar (Serbie centrale), Bijelo Polje et Herceg Novi (Monténégro). Dans le cadre de ce programme, la Mission a fait don de livres d'une valeur d'environ 1 000 euros à 15 écoles secondaires du pays. Ces livres couvrent plusieurs thèmes en fonction des besoins propres à chacune des écoles et ont été donnés à leurs bibliothèques afin que leurs élèves puissent s'en servir. L'ambassadeur Massari a déclaré à ce sujet : « Nous espérons que cela encouragera les jeunes à lire et augmentera leurs chances d'obtenir de meilleures notes ».

**Chef de Mission : M. l'Ambassadeur Maurizio Massari**

**Budget révisé : 9 834 300 €**

**[www.osce.org/sam](http://www.osce.org/sam)**

# MISSION DE L'OSCE A SKOPJE CHARGÉE D'ÉVITER LE DÉBOURDEMENT DU CONFLIT

Malgré les progrès significatifs accomplis en ce qui concerne les objectifs politiques à plus long terme de l'Accord-cadre d'Ohrid, les activités menées par le Gouvernement en 2004 – avec le soutien énergique de la Mission de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit et d'autres partenaires internationaux – ont été colorées essentiellement par deux événements inattendus qui ont saisi la nation : le décès tragique du Président Boris Trajowski, le 26 février, et le référendum du 7 novembre sur l'organisation territoriale demandé par l'opposition à la suite de l'adoption par le Parlement d'une loi redessinant les frontières administratives du pays. La réaction mature du Gouvernement et de l'opposition a toutefois permis d'éviter que les retards dans la réalisation des objectifs politiques plus généraux ne fassent dévier le pays de son cap. Celui-ci a non seulement déposé sa demande officielle d'adhésion à l'Union européenne, mais est également sorti de l'impasse dans laquelle il se trouvait en adoptant une législation essentielle sur la décentralisation. Ces événements inattendus ont également mis à rude épreuve les ressources et la flexibilité de la Mission, dont les activités se sont étendues d'un suivi accru en matière de sécurité à des mesures de renforcement de la confiance et à l'appui du BIDDH dans le cadre de ses activités d'observation des élections. La Mission a été en mesure de fournir ce soutien sans négliger ses activités de base. En partie, cela a été possible grâce à une coordination améliorée au sein de la communauté internationale et avec les autorités du pays dans des domaines clés d'activité liés à la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Ohrid. L'accent a été mis en particulier sur la réforme judiciaire, la représentation équitable des communautés du pays, la décentralisation et l'enseignement.

## Activités liées à la dimension politico-militaire

### *Poursuite de l'appui à une réforme globale de la police.*

A l'appui de la stratégie gouvernementale à long terme de réforme de la police, la Mission a continué de s'employer à consolider les activités axées sur la police de proximité et des programmes de formation à ancrage local à l'Académie de police. Parmi ses autres priorités, il y a notamment lieu de citer la fourniture d'un appui à la police des frontières et des travaux menés en commun avec le Ministère de l'intérieur concernant son programme d'information sur la police de proximité par le biais de stages de formation aux métiers des médias et de campagnes d'information.

La formation spécialisée a constitué la principale priorité de la Mission dans ce domaine. Le soutien à l'Académie de police dans les domaines de la formation de base et avancée a continué, de même que les stages de formation de formateurs et l'appui à l'élaboration des programmes.

Le tutorat à l'intention de policiers sur l'identification des drogues, les droits de l'homme et la traite des êtres humains s'est poursuivi tout au long de l'année. Le stage sur la traite des êtres humains était axé sur des séminaires pluridisciplinaires de formation auxquels ont participé des juges, des membres du personnel de la police, des procureurs et des représentants d'ONG.

Continuant à se concentrer sur le renforcement des capacités, la Mission s'est attachée à développer plus avant les groupes consultatifs de citoyens et à renforcer leur viabilité à long terme. Ces groupes ont été créés par le Ministère de l'intérieur au cours des deux dernières années pour donner à un vaste éventail de citoyens et de policiers locaux la possibilité d'échanger des informations et de débattre de questions d'intérêt commun. La Mission a organisé pour plus de 300 membres de ces groupes un stage de formation portant sur des questions telles que l'autonomie locale, l'édification de partenariats, le règlement de problèmes et la rédaction de propositions de projets. Il est à espérer que cela les aidera à jouer un rôle majeur dans la fourniture de services de police de qualité à l'échelon municipal.

### **Extension de la formation de la police à une nouvelle génération de gardes frontière**

En décembre 2003, le Gouvernement a adopté la Stratégie de gestion intégrée des frontières dans le cadre de laquelle la responsabilité du contrôle des 850 km de frontières du pays a été transférée du Ministère de la défense au Ministère de l'intérieur. D'ici la fin de 2005, lorsque le transfert de la sécurité des frontières au Ministère de l'intérieur devrait être achevé, la Mission de l'OSCE intégrera quelque 1 000 nouveaux cadets de police dans son programme de police des frontières à l'Académie de police d'Idrizovo.

Lors d'une cérémonie marquant le transfert du premier poste de contrôle des frontières en mai, le chef de la Mission de l'OSCE, l'Ambassadeur Carlos Pais, s'est félicité de cette initiative en déclarant : « C'est toujours un bon signe lorsqu'il n'est pas nécessaire pour l'armée de participer à la sécurisation des frontières et que cette tâche peut être transférée à la police ».

En septembre, le Ministère avait pris le contrôle des frontières avec la Grèce et avec la Bulgarie. Dans le même temps, plus de 550 cadets de police ont suivi une formation à l'Académie de police à laquelle l'OSCE prête son appui. L'Unité de perfectionnement de la police de la Mission a également assuré la formation du personnel d'encadrement de la police des frontières afin de développer les aptitudes à la gestion des officiers de haut rang et de continuer à améliorer l'efficacité et l'efficience du personnel.

Consciente de la nécessité de rapprocher la police des citoyens, la Mission a organisé, en coopération avec le Ministère de l'intérieur et l'Ambassade des Pays-Bas, cinq journées portes ouvertes de la police de proximité dans tout le pays. Des milliers d'enfants ont participé à ces événements, se sont familiarisés avec le rôle et les attributions de la police et ont pris part à diverses



activités pédagogiques sur des sujets allant de la sécurité routière au danger des drogues.

#### **Cadrage sur la police aux heures de grande écoute**

Pendant six mois, des spécialistes des médias de la Mission et une petite équipe de télévision ont sillonné le pays à la recherche de séquences montrant des policiers en action. Qu'il s'agissait d'une intervention contre la pêche illégale sur le lac d'Ohrid, de pickpockets sur les marchés, de la sécurité offerte par le port de la ceinture ou de conduite hivernale, toutes les informations recueillies ont été transformées en plusieurs spots d'une durée de deux minutes chacun, qui ont été intégrés dans la campagne nationale d'information intitulée *Odblisku* (regardez-y de plus près) menée par le Ministère de l'intérieur pour mettre en évidence l'importance de la police de proximité et ses avantages pour les collectivités locales. Plusieurs de ces spots, dont plus d'une cinquantaine ont été produits en 2004, ont été diffusés aux heures de grande audience en macédonien et en albanais sur 24 chaînes de télévision locales et nationales dans l'ensemble du pays. Ces spots ont porté, entre autres sujets, sur le rôle des chiens renifleurs, la lutte contre la toxicomanie des jeunes, la protection de l'environnement et les méthodes d'autodéfense de base.

**Renforcement des mesures de confiance.** L'Unité du renforcement de la confiance de la Mission a poursuivi ses efforts dans le domaine de la prévention des conflits et de l'alerte précoce et a mis en œuvre un certain nombre de projets visant à promouvoir la réconciliation entre les communautés du pays et l'édification d'une société multiethnique.

Les questions relatives à l'éducation, qui ont été identifiées comme sources possibles de tensions interethniques et d'intolérance, ont bénéficié d'une attention particulière. L'Unité du renforcement de la confiance a réagi à des sources spécifiques de tension en mettant en œuvre des initiatives de règlement des conflits et des projets généraux d'appui au renforcement de la confiance visant à encourager l'intégration et la réconciliation à long terme, parmi lesquels il y a notamment lieu de citer des cours multiethniques de perfectionnement professionnel pour le personnel scolaire, qui ont commencé par un projet pilote visant à enseigner l'albanais à des enseignants de souche macédonienne. La Mission a également apporté son soutien aux activités du Haut Commissaire pour les minorités nationales qui a conseillé l'université de Tetovo récemment légalisée avant son inauguration au printemps 2004. Un expert a été détaché auprès de la Commission qui a légalement établi l'université de Tetovo en tant que troisième université d'Etat.

#### **Activités liées à la dimension économique et environnementale**

**Appui au processus de décentralisation.** Poursuivant ses activités d'appui au processus de décentralisation, comme stipulé dans l'Accord-cadre, l'Unité de réforme de l'administration publique de la Mission, qui a succédé à l'ancienne Unité d'appui à l'administration publique, s'est employée à démystifier cette évolution pour le grand public. En coopération avec d'autres partenaires nationaux et internationaux, l'Unité a mené à bien un programme aux multiples facettes consistant notamment en stages de formation à l'intention des dirigeants locaux et des citoyens, ainsi qu'en la fourniture d'une assistance au Gouvernement pour l'organisation d'une campagne

publique d'éducation mettant en avant les avantages d'un système décentralisé.

L'Unité a également commandé des études sur la coopération inter et intramunicipale dans le cadre du transfert prévu de compétences du gouvernement central aux administrations locales, qui représente une étape importante du processus de décentralisation. L'étude sur la coopération intermunicipale a examiné dans quelle mesure une telle collaboration pourrait constituer une alternative viable pour des services publics plus performants et efficaces à l'échelon municipal. L'étude sur la coopération intramunicipale a été entreprise dans le cadre du souci du Ministère de l'autonomie locale de renforcer l'autonomie de voisinage ou les conseils villageois. Les études ont établi les bases d'un futur engagement de la Mission dans ce domaine.

La Mission a également fourni un appui technique et matériel aux commissions municipales sur l'égalité entre les sexes, dans le cadre d'un projet lancé à la fin de l'année. En coopération avec l'Unité pour la promotion de l'égalité entre les sexes du Ministère du travail et de la politique sociale, ainsi qu'avec l'Union des organisations de femmes de Macédoine (UWOM), la Mission entend renforcer les capacités, les attributions et l'importance des commissions pour l'égalité entre les sexes afin qu'elles puissent être transformées en organes efficaces et viables d'administration locale à l'échelon municipal. Le projet a coïncidé avec la réforme de la gestion des affaires publiques mise en chantier en 2004 dans le cadre de la loi sur l'autonomie locale. Il a également mis en évidence les progrès accomplis dans le domaine des initiatives de l'OSCE visant à accroître la participation des femmes aux processus de décision, qui ont évolué d'initiatives nationales à des initiatives de renforcement des capacités municipales.

**Fourniture de conseils pratiques aux représentants locaux.** Afin de donner aux représentants locaux nouvellement élus, tels que les conseillers, les moyens de mieux comprendre leur rôle et les responsabilités qu'impliquent leurs fonctions, la Mission a financé la publication d'un guide contenant des informations et des conseils pratiques et concrets. Le premier du genre dans le pays, ce guide devrait être distribué à quelque 1 500 représentants municipaux nouvellement élus à la suite des élections locales prévues pour mars 2005.

#### **Activités liées à la dimension humaine**

**Observation du respect du droit et élaboration de programmes à long terme.** La situation de sécurité dans le pays étant restée stable tout au long de l'année, la Mission a progressivement délaissé ses activités générales d'observation du respect du droit pour se concentrer davantage sur des programmes à plus long terme axés sur le renforcement des institutions et des capacités, la lutte contre la traite des êtres humains et la réforme judiciaire. L'Unité de l'état de droit de la Mission a toutefois continué à examiner les allégations individuelles d'abus commis par les forces de l'ordre et à suivre les affaires relatives aux crimes de guerre et d'autres arrestations et procès très médiatisés. Bien qu'il y ait eu quelques nouvelles affaires à grand

retentissement en 2004, leur nombre a considérablement diminué par rapport aux années précédentes.

Au travers d'une coopération étroite avec l'institution du médiateur et le service du Ministère de l'intérieur chargé des contrôles internes et professionnels en vue de les épauler dans leurs efforts de réforme, la Mission a constaté une augmentation de la volonté publique à obtenir réparation dans le respect du droit. De ce fait, certains progrès ont été notés en ce qui concerne l'efficacité et l'action de ces mécanismes de recours en matière de droits de l'homme.

Afin de sensibiliser davantage les représentants du système judiciaire à leurs obligations découlant des conventions internationales contre la torture, la Mission a organisé, en avril, un séminaire de formation entouré de beaucoup de publicité auquel ont participé une cinquantaine de juges, de procureurs et de représentants du Ministère de l'intérieur. L'orateur principal était le Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, Theo van Boven.

#### **Poursuite du renforcement des institutions.**

L'établissement de six bureaux de médiateurs régionaux dans le pays est à la fois une composante importante de l'édification d'institutions durables de l'état de droit et une condition posée par l'Accord-cadre. La Mission a coordonné l'appui international à cette entreprise et, malgré certains retards pour des raisons politiques, les bureaux ont été inaugurés en novembre et devraient être pleinement opérationnels au début de 2005. Toutefois, fin 2004, six nouveaux adjoints restaient encore à nommer.

#### **Une coalition pour des procès plus équitables**

Une année durant, la coalition d'ONG parrainée par l'OSCE, *Tous pour des procès équitables*, a observé des procès dans tout le pays, non seulement pour relever d'éventuels manquements, mais également pour formuler des suggestions constructives d'amélioration du système judiciaire.

Selon Lukasz Bojarski, un avocat qui travaille également en qualité de formateur pour la section polonaise de la Fondation Helsinki des droits de l'homme, « Il s'agit-là d'un véritable réseau, d'un mouvement au niveau de la communauté qui peut provoquer de réels changements ». « Cette coalition n'exerce pas seulement les droits de la société civile à s'assurer de l'équité des procès, mais fournit également des informations en retour pour aider à réformer l'appareil judiciaire. »

A la suite de la publication de son rapport final, un groupe de travail composé de juges et de juristes a été établi pour faire en sorte que les recommandations figurant dans le rapport soient prises en considération dans le cadre du processus de réforme judiciaire.

Pour gérer les plaintes alléguant d'abus policiers, l'Unité de l'état de droit a mis sur pied le *Projet d'appui aux droits de l'homme*, un réseau d'ONG qui a commencé à prendre en charge la plupart des nouvelles affaires individuelles. Il est prévu d'étendre ce réseau en 2005 à l'ensemble du pays, dans le but d'assurer la durabilité des efforts déployés par la Mission pour consolider les institutions.

**Réforme du pouvoir judiciaire.** La Mission a encouragé le débat public entre professionnels et experts sur la Stratégie nationale pour la réforme du pouvoir judiciaire

par le biais de consultations publiques et de conférences tenues par l'ONG *Association pour la tolérance et la coopération entre citoyens*. L'Unité de l'état de droit de la Mission a présidé le Groupe d'information sur la réforme judiciaire et a apporté son soutien à un projet de l'Association, qui a recueilli les opinions de juges et de membres du personnel juridique dans les tribunaux de première instance de tout le pays sur les problèmes qui se posent et sur la nécessité de réformes judiciaires. Les résultats de l'enquête seront publiés afin d'orienter les activités de la Mission dans ce domaine et communiqués aux organes étatiques concernés.

L'Unité a également procédé à une analyse détaillée de la situation actuelle en ce qui concerne la représentation des minorités au sein de l'appareil judiciaire. Ce rapport, qui contient des recommandations détaillées sur les mesures que les autorités peuvent prendre pour améliorer la participation des membres de communautés non majoritaires au système judiciaire, servira de base à l'engagement plus avant de l'Unité dans la promotion d'un appareil judiciaire plus représentatif.

En plus de ces projets, la Mission a lancé un projet pilote visant à fournir gratuitement des conseils juridiques aux communautés marginalisées dans les anciennes zones de crise afin d'améliorer leur compréhension du système juridique et d'accroître leur confiance en ce dernier. Quelque 450 personnes ont eu recours à l'aide juridictionnelle offerte par des avocats locaux.

**Lutte contre la traite des êtres humains.** Sur la base du Plan d'action de l'OSCE et du Plan d'action national du Gouvernement pour combattre la traite des êtres humains, des partenaires locaux et internationaux ont concentré leurs efforts en 2004 sur trois domaines d'activité :

- l'établissement d'un cadre de protection des témoins ;
- le renforcement de la capacité des ONG à faire œuvre de sensibilisation et à assister les victimes ; et
- l'amélioration de l'action pénale et des enquêtes dans le cadre des affaires de traite des êtres humains.

En coopération avec le Centre de formation permanente de l'Association des juges, la Mission a parrainé une série de séminaires spécialisés destinés à des juristes et à des responsables de l'application des lois. Sept ateliers au total, qui ont réuni quelque 240 participants, ont porté sur l'amélioration des poursuites et sur l'équité des procès dans le cadre des affaires de traite des êtres humains.

Rapprochant le pays de l'exécution de ses engagements internationaux, la Mission a contribué à établir le premier refuge géré par une ONG dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, répondant ainsi aux besoins immédiats des victimes de la traite, en particulier des mineurs. Le parrainage par la Mission d'une permanence téléphonique de secours qui est gérée par la section locale de l'ONG *La Strada* témoigne également de l'importance d'aider le pays dans ses efforts de lutte contre la traite des êtres humains.

**Promotion de l'équilibre entre les sexes.** A l'appui du Plan d'action de l'OSCE sur les questions de parité des sexes et du Plan d'action national du Gouvernement pour l'égalité entre les sexes, la Mission a apporté son soutien

aux efforts déployés par des partenaires nationaux tels que l'Union des organisations de femmes de la République de Macédoine (UWOM) et l'Unité du Gouvernement pour la promotion de l'égalité entre les sexes en vue d'assurer une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes dans le processus électoral. Un des résultats de ces efforts a été un amendement à la loi sur les élections locales adoptée en 2004 qui stipule qu'un quota de 30 pour cent de femmes est obligatoire dans les parties supérieure et inférieure de toutes les listes de candidats. Ces efforts et l'initiative « Les femmes en sont capables II » doivent se poursuivre en 2005 en raison du report des élections municipales.

A la suite de la publication par les autorités du rapport national concernant la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Mission a financé la rédaction et la publication par des ONG d'un rapport alternatif pour évaluer si le traitement des femmes dans le pays est conforme à la Convention de l'ONU.

Avec l'appui du Ministère de l'éducation, le magazine de l'OSCE *Point* – une publication multiethnique mensuelle pour et par des jeunes – a inauguré ses nouveaux bureaux bien équipés en septembre. Publié en albanais et macédonien, *Point* dispose d'une équipe régulière d'étudiants de tout le pays et a un tirage de 13 000 exemplaires par mois. D'après la responsable du magazine, Violeta Josifovska, *Point* a accompli beaucoup de progrès depuis ses débuts où il recrutait des élèves de l'enseignement secondaire. « Les étudiants qui travaillent actuellement chez *Point* rédigent non seulement des articles et prennent des photos, mais coopèrent également étroitement avec les responsables de la rédaction sur le contenu et la présentation » explique fièrement Mme Josifovska. « Certains des jeunes s'occupent même de la promotion du magazine alors que nous essayons de dépendre progressivement moins de donateurs pour nous rapprocher de l'autonomie. »

**Accent sur le développement des médias : réforme de l'organisme de radiodiffusion d'Etat.** La Mission a continué de travailler sur le processus de transformation en cours au sein de l'organisme de radiodiffusion d'Etat, la radiotélévision macédonienne (MRTV). Les principales activités ont consisté en séminaires de formation en cours d'emploi au centre de formation de la

MRTV avec les équipes du journal télévisé et le personnel des six départements linguistiques de la station radio ainsi que des départements des programmes documentaires et pédagogiques. En outre, la Mission a organisé des séminaires de renforcement des capacités à l'intention des employés des archives et du département des services en ligne de la MRTV.

#### **Amélioration du cadre juridique pour les médias.**

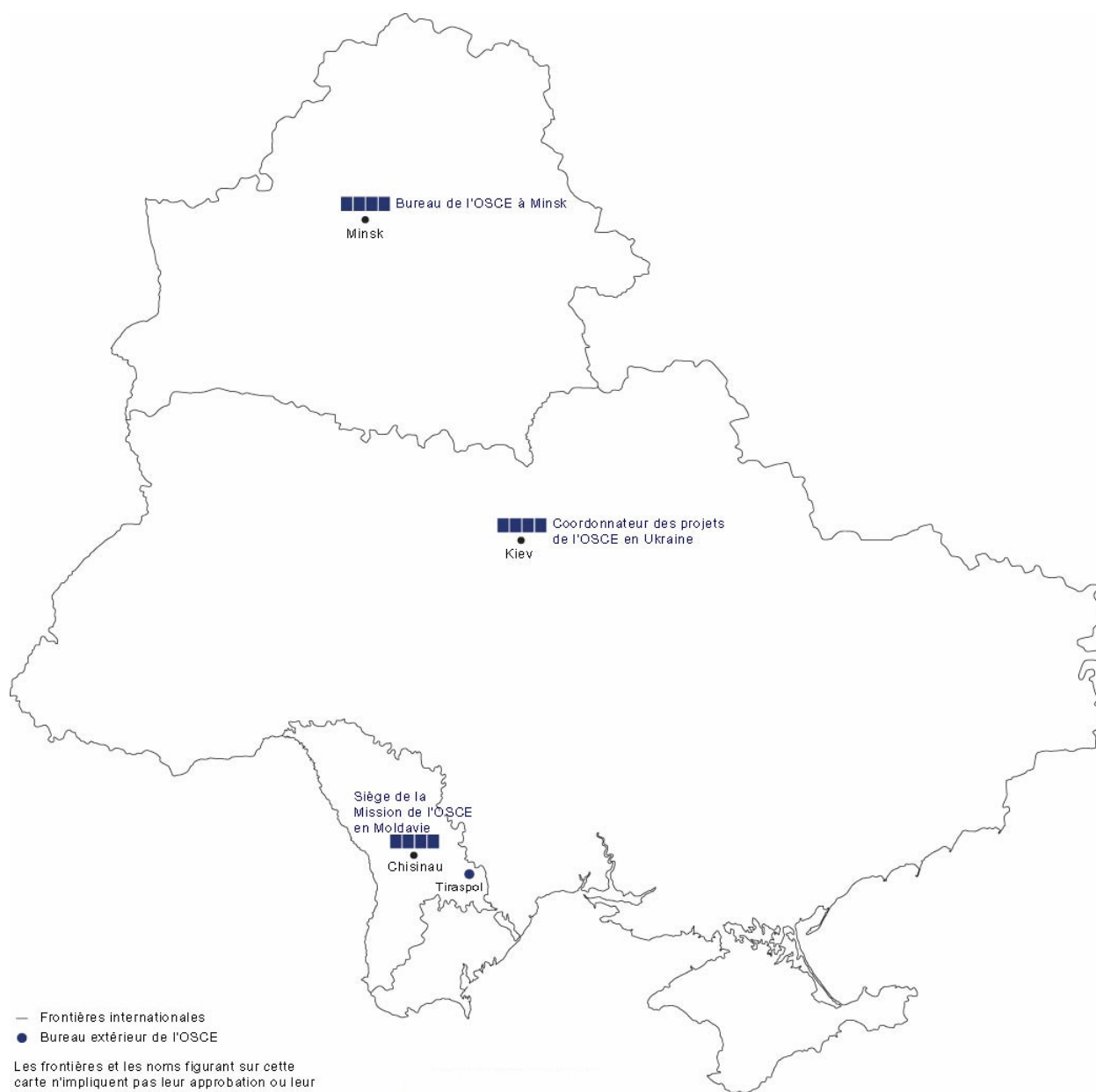
Travaillant en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud Est, la Mission a prêté son concours à la rédaction d'une nouvelle loi sur la radiodiffusion qui assurerait l'indépendance du Conseil de la radiodiffusion et permettrait la transformation juridique de l'organisme de radiodiffusion d'Etat en un radiodiffuseur public indépendant. Une telle nouvelle loi contribuerait également à améliorer le cadre juridique dans lequel doivent opérer les radiodiffuseurs privés.

#### **Accroissement du professionnalisme des médias.**

L'institutionnalisation d'une formation professionnelle au journalisme qui soit viable à long terme et accessible aux journalistes de divers horizons a continué d'être une importante priorité dans les activités de développement des médias de la Mission. Son Unité du développement des médias a apporté un soutien à un cours internationalement reconnu d'une durée d'un an et donnant lieu à un diplôme à l'intention de jeunes journalistes et de journalistes à mi-carrière à l'Institut macédonien des médias, ainsi qu'à un stage pratique d'été en laboratoire au Département de journalisme de l'Université d'Etat à Skopje. L'objectif du cours, qui a débuté en août, est d'aider les médias à préparer les journalistes professionnels à répondre aux défis du journalisme moderne et à participer à la création d'une communauté moderne et professionnelle des médias dans le pays.

**Chef du Bureau :**  
**M. l'Ambassadeur Carlos Pais**  
**Budget révisé : 13 745 600 €**  
**[www.osce.org/skopje](http://www.osce.org/skopje)**

# EUROPE ORIENTALE



## BUREAU DE L'OSCE A MINSK

Le Bureau de l'OSCE à Minsk a pour mandat d'aider le Gouvernement biélorusse à continuer de favoriser la mise en place des institutions, de consolider l'état de droit, de développer les relations avec la société civile et de faciliter le règlement des problèmes économiques et environnementaux du pays.

Compte tenu de son mandat, le Bureau, en coopération avec les autorités biélorusses, a mis en œuvre un certain nombre de projets liés aux dimensions économique-environnementale et humaine. Il a instauré de bonnes relations de travail avec les autorités et les représentants de la société civile et s'est efforcé de mettre en place un cadre de dialogue et de coopération. Le Bureau a en outre suivi l'évolution de la situation en Biélorussie, notamment en ce qui concerne le fonctionnement de la société civile.

### Activités liées à la dimension économique et environnementale

#### *Intensification du développement économique.*

Conjointement avec un certain nombre de partenaires, le Bureau a organisé plusieurs réunions et séminaires en faveur de la réforme de la législation sur les PME en vue d'améliorer le climat général d'investissement en Biélorussie. Parmi ses partenaires figuraient le Centre international d'éducation, le Centre national d'élaboration des lois, le Ministère de l'économie et le Conseil consultatif pour les investissements financiers.

En novembre, le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE s'est rendu à Minsk pour présider une réunion consacrée à la législation sur les PME, qui a porté principalement sur des questions telles que les possibilités de microcrédit et la réduction au minimum des restrictions administratives. Cette réunion a abouti à l'adoption de recommandations pour un nouveau projet de loi régissant le soutien de l'Etat aux PME. Lors de sa visite, le Coordonnateur a également examiné avec de hauts fonctionnaires biélorusses de nouveaux projets dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et contre la corruption.

**Règlement des problèmes environnementaux.** Les questions relatives aux eaux transfrontières ont figuré en bonne place dans les activités du Bureau. Afin d'aider à harmoniser les procédures de surveillance de la qualité de l'eau du Niémen, qui coule en Biélorussie et en Lituanie, le Bureau a organisé une réunion de travail avec le Ministère biélorusse des ressources naturelles et de la protection de l'environnement et le Ministère lituanien de l'environnement. S'appuyant sur une analyse déjà effectuée par des experts de Biélorussie, de Lituanie et de l'UE, cette réunion a débouché sur un plan d'action détaillé prévoyant l'élaboration de normes pour une surveillance coordonnée de la qualité de l'eau dans les deux pays.

#### **Promotion du tourisme en Biélorussie rurale**

Tout au long de l'année, le Bureau de Minsk a appuyé un projet qui aide à développer le tourisme rural en Biélorussie. Lancée par l'ONG locale *Agro&écotourisme*, cette initiative a abouti à l'établissement d'un catalogue recensant plus de 45 maisons qui proposent des chambres avec petit déjeuner en Biélorussie rurale. Ce catalogue a été présenté à l'exposition sur l'industrie touristique en Biélorussie, qui s'est tenue à Minsk pendant trois jours en novembre. Cette présentation a trouvé un fort écho auprès des sociétés touristiques et des organismes d'information et a entraîné une augmentation immédiate des demandes de renseignements au sujet de ces activités. L'idée d'*Agro&écotourisme* est simple et efficace : « Renseigner les gens sur les possibilités touristiques en Biélorussie, puis répondre à leurs besoins. » Cette initiative offre la possibilité de revitaliser les campagnes biélorusses et de créer des emplois dans des zones dont l'économie ne se développe guère par ailleurs. Le Bureau a contribué à l'idée de fournir une aide financière pour l'inspection des logements, l'évaluation de leur qualité et leur classement. Plusieurs ateliers parrainés par le Bureau et consacrés principalement à l'amélioration de la qualité des services ont été organisés à l'intention des hôtes.

Le pays ayant besoin de lois protégeant l'environnement comme il convient, le Bureau a apporté son soutien à une équipe de juristes de l'université d'Etat de Biélorussie et de l'ONG locale *EcoPrava*, qui a établi une analyse détaillée des lacunes en matière juridique et un commentaire de la législation existante. Le commentaire a été examiné par le Centre national d'élaboration des lois et a fait l'objet d'un débat public lors d'un Forum tenu en novembre. Cette initiative a constitué la première mesure prise par la Biélorussie pour harmoniser sa législation dans le domaine de la protection de l'environnement.

#### **Soutien à la réhabilitation des territoires contaminés par Tchernobyl.**

En mai, le Bureau a organisé un concours pour l'attribution de bourses en vue de favoriser l'application du programme CORE portant sur la réhabilitation des zones de Biélorussie touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des régions de Bragin, Cherschersk, Slavgorod et Stolyn. Il est axé sur les soins de santé, l'éducation, le développement socio-économique, la qualité radiologique et la participation des initiatives locales. Dans le cadre du concours, plus de 40 propositions de projet ont été soumises, dont cinq ont été retenues pour représenter chacune des régions. Les propositions retenues portaient notamment sur la fourniture d'une assistance pour les handicapés et pour un centre de santé infantile ainsi qu'un projet visant à restaurer un verger. A la suite de leur approbation par le Comité d'évaluation des projets CORE et la Commission d'approbation en novembre, le Bureau a soumis les propositions de projet aux fins d'enregistrement auprès du Ministère de l'économie.

## Activités liées à la dimension humaine

**Promotion de l'éducation aux droits de l'homme.** Afin d'inculquer aux jeunes de Biélorussie les principes des droits de l'homme, le Bureau et le Ministère de l'éducation ont établi un Manuel à l'intention des élèves du secondaire. Les fonds collectés par le Bureau ont aidé à couvrir une bonne part des frais de production. Le Bureau a continué à coopérer avec le ministère et les institutions de la société civile en vue d'apporter un soutien méthodique aux enseignants travaillant aux programmes sur les droits de l'homme.

**Renforcement de l'état de droit.** Le Bureau a continué à apporter un appui pour un projet commun de l'UE et du BIDDH visant à rendre l'application des peines de substitution plus efficace, ce qui réduira à terme la forte population carcérale en Biélorussie. Le Bureau et le Département de l'exécution des peines du Ministère de l'intérieur ont organisé plusieurs séminaires de formation à l'intention des agents de probation ainsi que des tables rondes pour les juges et les procureurs. L'initiative en question a également comporté deux voyages d'étude en Pologne et en Lettonie qui ont permis à des juges et à des agents de probation d'avoir un aperçu du système du travail d'intérêt général dans ces pays. A l'issue de ces visites, les participants ont établi, à l'intention du Ministère de l'intérieur et des autorités locales de Biélorussie, une série de recommandations exposant les mesures concrètes à prendre pour rendre le système du travail d'intérêt général plus efficace et en étendre l'emploi.

Le Bureau a aussi organisé un concours pour spécialistes sur les peines de substitution afin d'encourager un débat scientifique et l'adoption de recommandations pratiques sur le recours aux peines non privatives de liberté. Trois gagnants ont été sélectionnés parmi les dix participants et ont reçu un prix en espèces.

**Promotion de la tolérance et de la non-discrimination.** En vue de resserrer les contacts entre les minorités nationales et les communautés religieuses ainsi que leurs relations avec les autorités biélorusses, le Bureau et le Comité des religions et des nationalités relevant du Conseil des ministres ont établi deux ouvrages prônant la tolérance et la non-discrimination.

La première publication donne des informations sur les coutumes et la culture des minorités nationales en Biélorussie. L'autre est une liste des organisations religieuses actives dans le pays, qui indique leurs activités et leur histoire ainsi que la réglementation applicable aux activités religieuses. Ces deux publications doivent paraître au début de 2005 et être distribuées aux représentants des minorités nationales et des organisations religieuses en plus des fonctionnaires chargés de ces questions.

**Développement des médias.** Le Bureau a organisé, à l'intention de journalistes biélorusses, une visite au Secrétariat de l'OSCE à Vienne, où ils ont assisté aussi à

la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de l'OSCE. En outre, les journalistes ont visité des stations de télévision et de radio autrichiennes et interviewé un certain nombre de représentants auprès de l'OSCE. Leurs reportages ont été publiés dans la presse indépendante biélorusse.

**Lutte contre la violence familiale.** Une conférence de deux jours parrainée par le Bureau en juillet a suscité un regain d'attention dans les médias et parmi le public biélorusse pour le problème de la violence familiale à l'égard des femmes et des enfants. Plus de 70 participants locaux et internationaux ont examiné toute une série de sujets liés à la prévention de la violence familiale et à la lutte contre celle-ci, et notamment un projet de loi sur la question qui avait été examiné récemment par une commission parlementaire. Cette réunion a offert un bon exemple de coopération fructueuse entre des organismes gouvernementaux, des parlementaires et des ONG biélorusses pour s'attaquer conjointement à ce problème particulier. Les participants à la conférence ont adopté une série de recommandations et se sont engagés à continuer à travailler avec les parlementaires à l'adoption du projet de loi.

**Observation des droits de l'homme.** Le Bureau a apporté son soutien à la Mission d'observation des élections parlementaires biélorusses du BIDDH en octobre. Un référendum sur la prolongation du mandat présidentiel a été organisé parallèlement à ces élections en Biélorussie. Les élections et le référendum ont été suivis de protestations puis d'arrestations par la police, notamment de figures de l'opposition. Tous ces événements ont été suivis de près par le Bureau.

Le Bureau a également observé la situation de plusieurs personnalités comme le Professeur Yuri Bandazhevsky, l'ancien ministre des relations économiques extérieures, Mikhail Marinich, et le président d'un comité de grève des vendeurs de marché, Valery Levonevsky et son adjoint Alexander Vasilyev, et a exprimé publiquement sa préoccupation au sujet de ces affaires.

**Examen de plaintes individuelles.** Le Bureau a reçu environ 200 plaintes individuelles alléguant des violations des droits de l'homme à propos principalement d'actions des services de police. Les plaintes concernaient des affaires tant civiles que pénales, et beaucoup avaient trait à des violations présumées du droit à un procès équitable et au traitement de détenus. Les conclusions et préoccupations du Bureau ont été portées régulièrement à l'attention des autorités biélorusses. En général, il lui a été répondu rapidement. En plusieurs occasions, l'organe compétent a pris des mesures correctives à la suite de l'intervention du Bureau.

**Chef du Bureau :**  
**M. l'Ambassadeur Eberhard Heyken**  
**Budget révisé : 942 100 €**  
**[www.osce.org/belarus](http://www.osce.org/belarus)**

## MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Au cours du premier semestre de 2004, la Mission de l'OSCE en Moldavie s'est employée à relancer le processus de négociation pour un règlement politique entre le Gouvernement moldave et les autorités transnistriennes. Le second semestre de l'année a été dominé par les efforts déployés pour contenir la crise dans les relations entre les deux parties, qui a été précipitée par la clôture, en juillet, des écoles moldaves de Transnistrie enseignant en alphabet latin.

Les négociations pour un règlement politique étaient dans l'impasse au début de l'année par suite de la décision de dernière minute prise en novembre 2003 par le Président moldave, Vladimir Voronin, de ne pas signer ce qu'il est convenu d'appeler le « Mémoire de Kosak », document de règlement établi sous l'égide de la Fédération de Russie. Avec la participation active de la Présidence de l'OSCE et des médiateurs russe et ukrainien, la Mission s'est associée aux efforts diplomatiques intensifs déployés pour relancer le processus de négociation. Les négociations pour un règlement politique formel ont repris en mai.

Malheureusement et sans prévenir, les autorités transnistriennes ont, à la mi-juillet, fermé par la force plusieurs écoles moldaves enseignant en alphabet latin dans le territoire qu'elles contrôlent. Cela a déclenché une nouvelle crise dans les relations entre Chisinau et Tiraspol et a incité les négociateurs moldaves à suspendre leur participation aux pourparlers de règlement. Divers autres contentieux exacerbés par la crise scolaire ont également perturbé le processus de règlement politique.

La Mission, le Président et les médiateurs ont déployé de gros efforts durant la deuxième partie de l'année en vue d'une reprise du dialogue entre Chisinau et Tiraspol pour le règlement des différends pratiques en suspens. A la fin de l'automne, la situation s'était stabilisée suffisamment pour que la Présidence bulgare invite les deux parties à envoyer des représentants pour des consultations avec les trois médiateurs. Toutefois, à la fin de l'année, les pourparlers pour un règlement politique étaient toujours dans l'impasse et le conflit restait profondément gelé.

### Activités liées à la dimension politico-militaire

*Négociations politiques.* Le processus de négociation pour un règlement politique a été perturbé par une série de différends, potentiellement explosifs dans certains cas, entre Chisinau et Tiraspol à propos de conflits de pouvoirs ou de juridiction entre les administrations locales. Ainsi, la présence d'institutions gouvernementales moldaves dans la ville de Bendery sur la rive droite contrôlée par la Transnistrie est restée une source de frictions constantes.

En février, les autorités transnistriennes ont tenté d'expulser la police moldave du bâtiment qu'elle partage avec la milice transnistrienne à Bendery. Les autorités municipales ont également fait pression pour que les installations pénitentiaires moldaves situées à Bendery soient transférées. De juillet à septembre, les autorités transnistriennes ont empêché les agriculteurs moldaves de récolter leurs champs situés dans le territoire qu'elles contrôlent. Un certain nombre de nouveaux postes « frontières », « douaniers » et du « service des migrations » ont en outre été mis en place dans la zone de sécurité (bande étroite le long du Dniestr qui sépare les deux parties) et, en septembre, la milice transnistrienne a confisqué les biens des chemins de fer moldaves à Bendery et en d'autres lieux du territoire contrôlé par la Transnistrie.

L'événement le plus déstabilisateur a cependant été constitué par la décision prise à la mi-juillet par la Transnistrie de fermer les écoles moldaves situées sur son territoire qui enseignent en alphabet latin. En réponse, la partie moldave a suspendu sa participation aux négociations pentapartites pour un règlement politique.

Conjointement avec les médiateurs de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, la Mission a déployé beaucoup d'efforts depuis la mi-juillet jusque bien avant dans l'automne pour remédier à la crise scolaire et pour trouver une solution et l'appliquer. Elle s'est également efforcée de dissiper les tensions entre les parties au sujet de la liberté de mouvement, des terres agricoles et des chemins de fer. Le Premier adjoint au Ministre bulgare des affaires étrangères, Petko Draganov, s'est rendu d'urgence en Moldavie à la fin juillet pour soutenir ces efforts. En septembre, l'ancien Président bulgare Petar Stoyanov a été nommé Envoyé spécial du Président en exercice de l'OSCE pour la Moldavie et a entamé des discussions avec les dirigeants des deux parties pour aider à apaiser les tensions.

A la suite des activités de la Mission, Chisinau et Tiraspol ont accepté l'invitation de la Présidence bulgare à des consultations politiques à Varna au début de novembre. Ces consultations n'ont cependant pas permis de parvenir à un accord au sujet des nouvelles mesures à prendre. Dans l'intervalle, la Mission a poursuivi ses efforts en vue de régler un certain nombre de différends précis entre les deux parties.

*Commission mixte de contrôle.* En tant qu'organe chargé de l'application de l'Accord de cessez-le-feu de juillet 1992 et de la supervision des Forces communes de maintien de la paix dans la zone de sécurité, la Commission mixte de contrôle a consacré une grande partie de l'année à s'efforcer d'éviter les incidents et d'atténuer les effets éventuels des différends concernant les écoles, les chemins de fer, l'accès aux terres agricoles, la liberté de mouvement et la police à Bendery. Les militaires de la Mission ont participé à toutes les

réunions de la Commission mixte de contrôle et appuyé toutes les activités qu'elle a menées pour éviter les heurts et apaiser les tensions.

**Retrait des armements et équipements de la Fédération de Russie.** Un seul train contenant environ 1 000 tonnes de munitions a quitté les dépôts du Groupe opérationnel des forces russes en Transnistrie en 2004. Il reste encore environ 21 000 tonnes de munitions à enlever, ainsi que plus de 40 000 armes légères et de petit calibre et environ 10 trains d'équipements militaires divers. La Mission a continué à coordonner l'assistance technique et financière fournie à la Fédération de Russie pour ces activités.

**Renforcement de la confiance.** Depuis de nombreuses années, la Mission participe à des discussions sur la promotion de la transparence militaire et l'accroissement de la confiance entre les parties au conflit. Au cours du premier semestre de l'année, des experts de la Mission ont rédigé un ensemble de 14 projets d'accord sur les mesures de confiance et de sécurité. Ces projets ont été présentés en juin aux dirigeants moldaves et transnistriens par le Président en exercice.

Les propositions comportaient des projets d'accord sur les réductions possibles des forces militaires et des armements. Elles comprenaient aussi des propositions relatives au renforcement des contacts, au contrôle des installations de fabrication d'armements, à une formation commune aux opérations de soutien de la paix et aux opérations conjointes de secours en cas de catastrophe ainsi que des procédures communes pour l'élimination des excédents de munitions et de petites armes. Cette initiative a été accueillie avec intérêt par les deux parties, et des consultations préliminaires ont eu lieu avec des experts des médiateurs, Fédération de Russie et Ukraine.

## Activités liées à la dimension humaine

**Protection des droits linguistiques.** La décision transnistrienne de fermer les écoles moldaves enseignant en alphabet latin a été prise malgré les accords sur l'enregistrement local et le fonctionnement de ces écoles conclus en 2003 sous l'égide de la Mission et du Bureau du Haut Commissaire pour les minorités nationales (voir également la section consacrée au Haut Commissaire pour les minorités nationales, page XX). La décision de Tiraspol a mis en rage les autorités et l'opinion publique sur la rive droite du Dniestr en créant un risque de confrontation. De concert avec ses médiateurs, la Mission de l'OSCE est intervenue pour écarter une crise encore plus grave. Les membres de la Mission ont établi une présence quasi-permanente en des endroits clés de la rive gauche et ont exhorté à la modération et à la conciliation en maintenant des contacts constants.

Tout en s'efforçant de veiller à ce que l'on garde la tête froide sur place, la Mission a également redoublé d'efforts pour que les autorités scolaires des deux parties trouvent par son intermédiaire une solution qui permettrait aux six écoles moldaves de fonctionner normalement. Les autorités transnistriennes ont finalement autorisé l'enregistrement temporaire des écoles auprès des autorités locales, ce qui a permis à la

plupart des écoles de commencer la nouvelle année scolaire, quoiqu'avec un retard allant jusqu'à un mois. A la fin de 2004, seule l'école de Tiraspol n'avait pas pu rouvrir ; nombre de ses 550 élèves ont dû se rendre dans les zones sous contrôle moldave pour suivre les cours.

**Observation des droits de l'homme et de la liberté de religion.** La Mission a continué à recevoir un grand nombre de plaintes individuelles en matière de droits de l'homme émanant des deux côtés du Dniestr et à y répondre. La Mission a aiguillé les plaignants vers les organismes locaux appropriés ou s'est mise directement en rapport avec les autorités compétentes en demandant qu'elles fournissent des éclaircissements ou remédient aux violations. Dans certains cas, elle a suivi des audiences des tribunaux.

Une attention particulière a été accordée aux derniers membres du groupe Ilascu condamnés par les autorités transnistriennes pour crimes présumés lors du conflit de 1992. La Mission est en particulier intervenue avec succès en faveur d'Andei Ivantoc, qui a fait la grève de la faim en janvier pour protester contre ses conditions de détention. En coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge, la Mission a convaincu les autorités transnistriennes d'améliorer les conditions d'incarcération de M. Ivantoc, ce qui l'a persuadé d'abandonner sa grève de la faim.

**Renforcement des capacités grâce à la promotion des droits de l'homme.** La Mission a appuyé divers petits projets destinés à promouvoir les droits de l'homme et la tolérance dans la population des deux côtés du Dniestr et, en particulier, parmi les minorités nationales. Un autre groupe cible a été constitué par la communauté des ONG des deux côtés, qui a participé aux séminaires de l'OSCE sur les droits de l'homme. Ainsi, le projet intitulé « Jeunes envoyés de la paix construisant un avenir commun » visait à renforcer la confiance mutuelle en faisant participer des jeunes et des étudiants des deux côtés du Dniestr à un dialogue sur l'édification d'un Etat commun à l'avenir.

**Lutte contre la traite des êtres humains et promotion des questions de parité des sexes.** L'Unité de lutte contre la traite des êtres humains de la Mission a continué à faire le lien entre les efforts de lutte contre la traite déployés aux niveaux local et international en Moldavie. Elle a organisé et accueilli des réunions mensuelles de coordination technique et tenu à jour une base de données sur les projets en cours afin de mieux les relier et de faciliter les efforts de financement. La Mission a également fourni des conseils et une assistance au Comité national de lutte contre la traite des êtres humains et a coprésidé le sous-groupe sur la législation, qui a engagé et appuyé le processus d'élaboration de la nouvelle loi contre la traite.

En coopération avec des partenaires internationaux, la Mission a prêté son concours au Ministère moldave de l'intérieur pour la mise au point de cours de formation à la lutte contre la traite destinés aux policiers. Elle a également organisé des séminaires de formation à l'intention d'agents consulaires, de juges et de procureurs moldaves. Une série d'ateliers visant à rendre les travailleurs sociaux mieux à même d'aider les victimes de la traite ont été particulièrement fructueux et ont



débouché sur un guide des meilleures pratiques destiné aux travailleurs sociaux participant à la lutte contre la traite des êtres humains.

La Mission a joué un rôle clé dans l'officialisation et le lancement du mécanisme national d'orientation. Ce mécanisme a essentiellement pour but d'assurer le respect des droits fondamentaux des victimes de la traite et de fournir des moyens efficaces de les diriger vers les services compétents. Afin de favoriser la réinsertion des victimes de la traite, la Mission a offert des bourses d'études universitaires et professionnelles en plus d'une assistance directe à des victimes. Près de 130 d'entre elles ont bénéficié du programme cette année.

Afin de promouvoir l'égalité des chances en Moldavie, la Mission a prêté son concours pour l'élaboration de la loi sur l'égalité des sexes et a fait campagne en faveur de son adoption. L'UNIFEM en a dirigé l'élaboration sous les auspices du Ministère du travail et de la protection sociale. En octobre, la Mission a facilité la visite de la Présidente de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité pour l'égalité entre les sexes, Sonja Lokar. Elle a également aidé à organiser une série de réunions avec le comité directeur du projet intitulé « Les femmes en sont capables » et les dirigeants des partis, auprès desquels Mme Lokar a plaidé en faveur de l'inclusion d'un nombre accru de femmes dans les listes des partis pour les élections parlementaires à venir.

**Liberté des médias.** La Mission s'est employée activement à promouvoir la liberté des médias des deux côtés du Dniestr. L'année a commencé par un âpre différend au sujet de la fermeture temporaire de deux stations municipales, la radio Antena-C et Euro-TV, dont les licences ont été suspendues en février. La Mission, le Représentant spécial du Secrétaire général du Conseil de l'Europe et de nombreuses missions diplomatiques accréditées en Moldavie ont déployé des efforts considérables pour convaincre les autorités de revenir sur cette suspension, ce qui a abouti à la reprise des émissions par les deux stations en avril.

En mars, la Mission et le Représentant spécial du Secrétaire général du Conseil de l'Europe ont présenté un ensemble de principes directeurs généralement acceptés pour les diffuseurs publics aux responsables des services de radiodiffusion d'Etat de Moldavie. Ces principes directeurs ont ensuite été approuvés par le Président moldave Voronin et incorporés dans le statut du diffuseur national Teleradio Moldova (TRM), lors de sa transformation en établissement public de radiodiffusion.

Cette transformation n'est pas allée sans difficultés, car un certain nombre de journalistes employés précédemment à TRM ont porté des accusations d'ingérence politique dans ce processus. En outre, selon un projet de surveillance indépendant, les émissions de TRM favorisaient le parti au pouvoir. Vers la fin de l'été et au début de l'automne, les employés mécontents ont protesté pendant plusieurs semaines à l'intérieur et autour de la principale installation de TRM. La Mission et le Représentant spécial du Secrétaire général du Conseil de l'Europe ont tenté de s'entremettre pour régler le différend entre les anciens journalistes de TRM et l'administration de la société. Finalement, un dialogue s'est instauré et les protestations ont diminué. Toutefois, les problèmes soulevés n'avaient pas tous été réglés de façon satisfaisante à la fin de l'année.

La Mission a également continué à suivre de près la situation des médias dans la région de Transnistrie où les journalistes indépendants sont soumis à des menaces constantes, à une répression et à des représailles des forces de sécurité, de la police et des autorités judiciaires. Des membres de la Mission ont assisté à des procès intentés à des journalistes indépendants. Elle est en outre intervenue et a protesté dans plusieurs affaires impliquant des actions des autorités transnistriennes contre des journalistes indépendants et des ONG.

**Chef de Mission :**  
**M. l'Ambassadeur William H. Hill**  
**Budget révisé : 1 389 000 €**  
**[www.osce.org/moldova](http://www.osce.org/moldova)**

# COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a pour mandat de planifier, d'exécuter et de suivre les projets en coopération avec les autorités ukrainiennes compétentes et avec l'OSCE et ses institutions. En 2004, des projets relevant des trois dimensions de l'OSCE ont été appuyés ou mis en œuvre.

En prévision de l'élection présidentielle du 31 octobre, la Commission électorale centrale et le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme en Ukraine, en coopération avec le Bureau du Coordonnateur, ont lancé un projet visant à renforcer encore le processus électoral en Ukraine. Ce projet a comporté une coordination des activités électorales de nombreux acteurs avec les fonctionnaires ukrainiens et des activités telles que la formation des journalistes et des juges, l'éducation des électeurs et la sensibilisation des électeurs se trouvant hors du pays.

Parmi les autres activités importantes relevant aussi bien de la dimension humaine que de la dimension politico-militaire ont figuré les efforts déployés pour aider l'Ukraine à lutter contre la traite des êtres humains grâce à la prévention et à des programmes d'assistance aux victimes. Ces projets s'inscrivaient dans le prolongement de ceux qui avaient aidé récemment le personnel militaire démobilisé à se réinsérer dans la vie civile, notamment en matière d'éducation et d'emploi.

Le Bureau a également mis en œuvre de vastes programmes dans le domaine de l'état de droit et au titre de la dimension économique et environnementale. Il a appuyé des programmes de développement économique visant à attirer les investissements étrangers directs et à aider les entrepreneurs à lancer de petites et moyennes entreprises (PME).

## Activités liées à la dimension politico-militaire

*Aide aux soldats démobilisés pour s'adapter à la vie civile.* Afin de venir en aide aux anciens militaires touchés par la réduction des forces armées du pays lors de leur passage à la vie civile, le Coordonnateur des projets en Ukraine a aidé le Ministère de la défense à organiser des séminaires qui ont fourni aux participants les informations indispensables sur leurs droits et les prestations qui leur sont dues. En 2004, quelque 300 anciens officiers ont participé à ces réunions, qui ont porté sur des questions allant du logement et des pensions aux droits civils et aux possibilités d'emploi. Lors des séances, des représentants des centres d'emploi régionaux ont discuté des possibilités de recyclage et de requalification. Conformément à la formule « former des formateurs », les séminaires ont encouragé les participants à transmettre à d'autres, dans leur région d'origine, les informations qui leur avaient été fournies.

Le Bureau du Coordonnateur a également appuyé une initiative axée sur le recyclage de l'ancien personnel militaire afin qu'il acquiert les compétences requises pour trouver plus aisément un emploi hors de l'armée. Il a organisé, en coopération avec le Ministère de la défense et le Conseil national de coordination pour les questions de réinstallation et de conversion, des cours de formation spécialisée à l'intention d'officiers supérieurs qui avaient été démobilisés récemment ou qui devaient l'être prochainement. Parmi les sujets traités lors de ces cours figuraient la gestion des entreprises, l'économie, la stratégie, les techniques commerciales et les ventes, les ressources humaines et la comptabilité d'entreprise. Un élément important de cette initiative a consisté à aider également les participants à trouver un emploi civil. Au total, 165 personnes avaient achevé les stages et les trois quarts d'entre eux avaient trouvé un emploi à la fin de l'année.

*Aide aux autorités pour améliorer le processus électoral et les institutions démocratiques.* En prévision de l'élection présidentielle du 31 octobre, le Coordonnateur a établi un programme destiné à aider les autorités ukrainiennes à améliorer le processus électoral. (Pour de plus amples informations sur l'engagement de l'OSCE dans l'élection présidentielle de 2004 en Ukraine, voir la page ..). En coopération avec des organismes gouvernementaux aux niveaux tant national que local, et en particulier avec la Commission électorale centrale et le Médiateur pour les droits de l'homme en Ukraine, un vaste programme d'action portant notamment sur le rôle des médias lors des élections, les procédures électorales et l'état de droit a été élaboré. Ce plan d'action a assigné un rôle de premier plan au Coordonnateur dans tous ces domaines. Le projet comportait une coordination des activités dans toutes les régions du pays entre et parmi les organismes gouvernementaux compétents, la communauté internationale et la société civile.

Le Coordonnateur a en outre appuyé un certain nombre d'activités concrètes liées aux élections, par exemple :

- aidé les autorités locales à actualiser les listes électorales ;
- aidé la Commission électorale centrale à établir et à produire le manuel de procédures officielles pour les bureaux de vote ;
- organisé des sessions de formation à l'intention des membres des commissions électorales ;
- aidé à mettre au point des sessions de formation à l'intention des journalistes ;
- formé des juristes spécialistes des médias ;
- prêté son concours pour l'établissement d'un manuel destiné aux juges en vue d'aider à régler les différends électoraux ;
- informé les citoyens sur leurs droits en tant qu'électeurs ;

- coordonné des campagnes d'éducation des électeurs ; et
- fourni un appui pour le processus électoral hors du pays.

En septembre, le Coordonnateur a commencé à élaborer un programme d'assistance complémentaire d'une durée d'un an, qui prévoit des activités d'éducation civique, des initiatives destinées à améliorer l'accès des citoyens aux services d'information des organismes gouvernementaux et un projet visant à renforcer la participation du public au processus décisionnel.

### **Activités liées à la dimension économique et environnementale**

**Appui au développement des entreprises locales.** Afin d'améliorer les conditions pour les entrepreneurs et de faciliter le développement des petites entreprises au niveau régional, le Coordonnateur a lancé un projet de développement économique local, qui est exécuté avec la Fondation Eurasia en coordination avec les services publics de l'emploi des trois oblasts (régions) ukrainiens de Rovno, Dniepropetrovok et Tchernigov. En 2004, le projet a permis à 525 chômeurs d'être formés aux compétences d'entreprise, aux méthodes d'accès aux informations vitales et au financement des PME. Quelque 1 150 entrepreneurs individuels ont bénéficié de services gratuits de conseils et d'information destinés à les aider à résoudre des problèmes liés à leurs entreprises. En outre, 295 entreprises ont bénéficié de versements exceptionnels de démarrage d'un montant d'environ 405 euros par personne dans le cadre de cette initiative. Depuis le début du projet, un montant total de 120 000 euros provenant des budgets locaux a été versé à des créateurs d'entreprises au titre de ce projet.

**Stimulation de l'économie grâce à des modèles de développement avancés.** Les modèles modernes de développement comme celui des grappes industrielles ont été au centre d'un nouveau projet lancé par le Coordonnateur en 2004. Conscient que ces modèles peuvent stimuler la croissance économique locale en créant de nouvelles liaisons de marché, en accroissant les possibilités d'emploi et en améliorant la compétitivité sur les marchés, le Bureau du Coordonnateur et la Fondation internationale ukrainienne de soutien au marché ont commandé et financé une étude approfondie sur le potentiel économique de dix régions ukrainiennes. Cette étude avait pour objet de mettre en évidence les secteurs à fort potentiel de croissance et de déterminer les avantages comparatifs là où le modèle des grappes industrielles ou d'autres modèles de développement avancés pouvaient être mis en œuvre. Le rapport a été publié en décembre et distribué aux autorités ukrainiennes, aux ONG s'occupant de développement économique et à la communauté des donateurs internationaux.

**Développement communautaire.** Avec l'aide du Coordonnateur, la ville de Rovno, située dans le centre-nord du pays, a effectué une étude approfondie sur la réforme de son secteur des services collectifs. Sur la base de cette étude, un projet de réforme, pour lequel Rovno a reçu de la Fondation ukrainienne pour l'autonomie locale un don équivalant à environ

125 000 euros, a été élaboré. Le Bureau a également prêté son assistance à Rovno pour la mise en place d'un organisme de promotion des investissements afin d'aider la région à attirer les investissements étrangers directs grâce au développement de son infrastructure et à des activités de promotion.

Un autre projet de développement communautaire exécuté par le Coordonnateur a consisté à aider l'ancienne base militaire de Zherebkovo, dans le sud de l'Ukraine, à se reconvertir en communauté civile. Cette initiative avait pour but de promouvoir le développement socio-économique de la communauté de Zherebkovo en favorisant l'amélioration de l'infrastructure pour les PME, en instaurant un dialogue entre les milieux d'affaires locaux et les autorités et en élaborant une stratégie à long terme de développement économique local. Le Bureau a organisé des séminaires de formation à l'intention des dirigeants locaux sur les pratiques de gestion des ONG et a aidé à créer une mutuelle de crédit permettant aux entrepreneurs locaux d'accéder à un financement.

### **Activités liées à la dimension humaine**

**Activités de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains.** Il s'agit-là d'une activité hautement prioritaire du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine. Le Bureau aide le Gouvernement ukrainien à mettre en œuvre un vaste programme national de lutte contre la traite des êtres humains. Ce programme porte notamment sur la protection et la réintégration des victimes ainsi que la formation du personnel des services de police et des autorités judiciaires en vue d'aider à poursuivre les criminels, et sur la prévention grâce à la diffusion d'informations.

Parmi les nombreuses activités importantes qui ont été exécutées figurent le soutien apporté aux ONG s'occupant de lutte contre la traite, qui fournissent des services d'assistance téléphonique dans toute l'Ukraine et mènent des campagnes d'information. Entre janvier et août, plus de 10 000 personnes ont recouru aux services d'assistance téléphonique et reçu des informations sur les voyages, le travail et les études à l'étranger dans le cadre d'une sensibilisation à la traite. Conjointement avec le Ministère de la famille, de la jeunesse et de l'enfance, l'UNICEF, l'Agency for International Development des Etats-Unis (USAID) et le British Council, le Coordonnateur a procédé à une étude d'évaluation sur la traite des êtres humains. Cette étude, achevée en octobre, donne une vue d'ensemble de la situation actuelle en ce qui concerne la traite à destination, par l'intermédiaire et en provenance de l'Ukraine et évalue les programmes et projets actuels de lutte contre la traite dans le pays.

En novembre, le Coordonnateur a accueilli 60 ONG de 35 pays à un séminaire de formation sur le rôle des lignes d'assistance téléphonique dans la lutte contre la traite des êtres humains en Ukraine et sur les meilleures pratiques en la matière. Cette réunion, qui a été financée par la Commission européenne et le BIDDH, s'est achevée par la mise en place d'un réseau d'ONG des pays d'origine, de transit et de destination des victimes de la traite. Ces ONG mettent leurs nouveaux contacts à profit dans leurs

activités quotidiennes de lutte contre la traite et d'assistance aux victimes.

**Aide aux tribunaux ukrainiens pour l'application de la Convention européenne des droits de l'homme.** Un des projets du Coordonnateur dans le domaine de l'état de droit a consisté à produire un guide exposant et analysant la jurisprudence de la Cour de Strasbourg ainsi que les développements constitutionnels et doctrinaux pertinents en matière de droits de l'homme. Ce guide a été distribué aux représentants de la magistrature lors d'une série de séminaires et sert à aider les tribunaux ukrainiens à appliquer la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

**Mise en commun des compétences juridiques en matière de normes des droits de l'homme.** En partenariat avec le Comité d'intégration européenne de la *Verkhovna Rada* (Parlement) ukrainienne, le Coordonnateur a apporté son soutien à une équipe d'experts juridiques qui donne des avis sur la législation proposée à la demande des législateurs ukrainiens. L'équipe examine si cette législation est conforme aux droits humains internationaux, aux normes du Conseil de l'Europe, à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, aux principes de l'OSCE, aux exigences juridiques des deuxième et troisième piliers de l'Union européenne ainsi qu'aux critères de Copenhague pour l'adhésion à l'UE. Elle a répondu à des demandes de recommandation pour l'amélioration de la législation.

**Aide pour l'application des nouveaux codes civil et commercial.** Ces codes sont entrés en vigueur en janvier 2004. Pour remédier aux contradictions entre ces codes et en assurer une application uniforme, le Coordonnateur a lancé un projet qui aide les juges, les responsables de l'application des lois et les praticiens à appliquer la nouvelle législation. Ce projet a comporté l'établissement d'un document indiquant les dispositions juridiques contradictoires et contenant des directives pratiques. Il a également comporté des séminaires d'information à l'intention des juges de cours d'appel. Il a été exécuté en

coopération avec le pouvoir judiciaire ukrainien, en particulier la Cour suprême.

**Festival cinématographique sur les droits de l'homme**  
Un programme de sensibilisation et d'éducation aux droits de l'homme devant être exécuté en 2005 dans l'ensemble de l'Ukraine a commencé par un festival cinématographique sur les droits de l'homme qui a eu lieu en décembre à Kiev. Parmi les organisateurs du festival et leurs partenaires figuraient le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine ainsi que les organismes des Nations Unies présents en Ukraine, l'ONG Transparency International, le British Council et l'OIM.

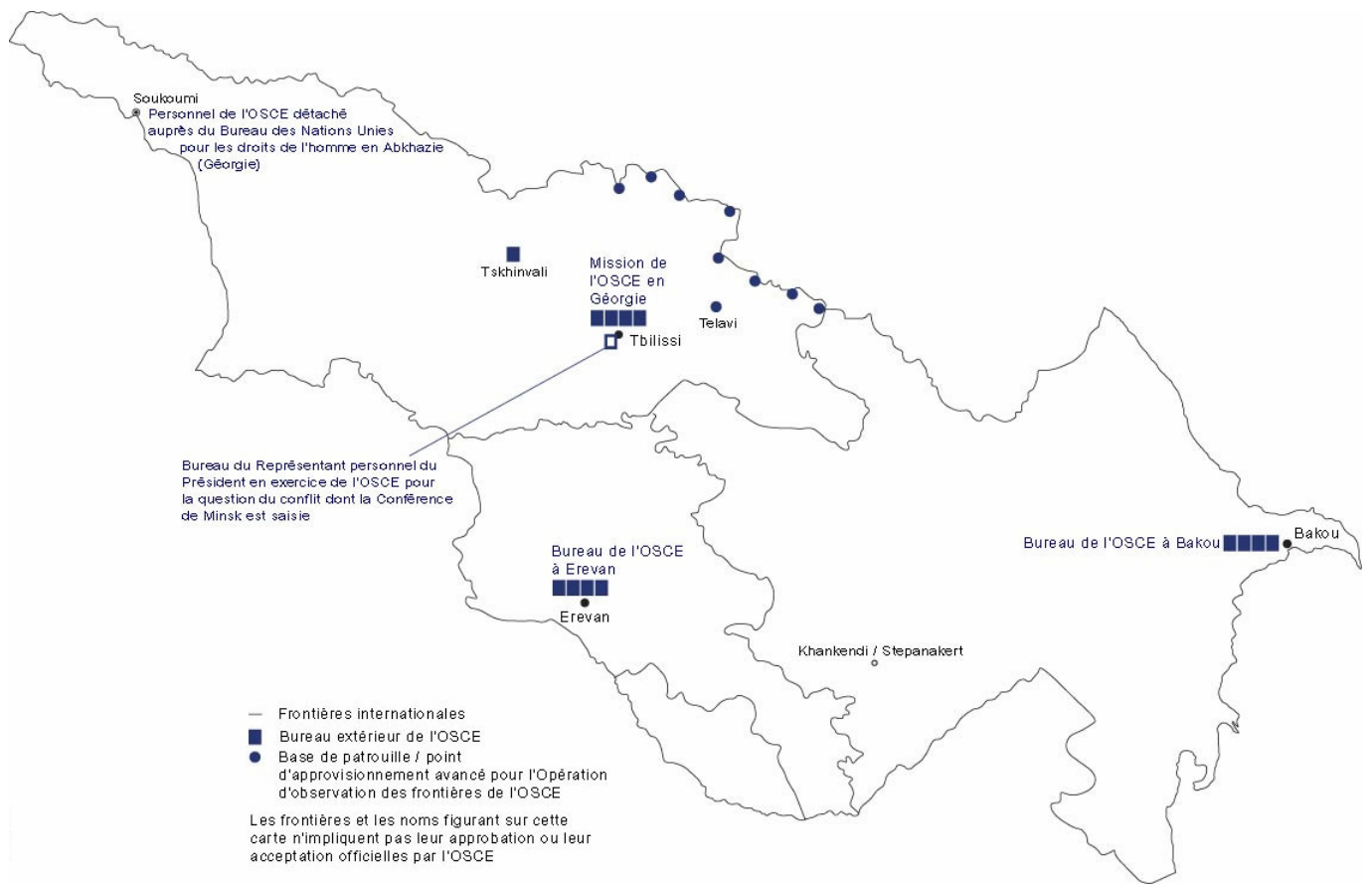
Le Festival cinématographique de Kiev s'est déroulé du 9 au 13 décembre, et 7 000 personnes environ y ont assisté. Au total, 33 films consacrés aux thèmes des femmes, des enfants, du VIH/SIDA et des groupes vulnérables dans 18 pays différents ont été projetés. Une manifestation identique est prévue à Lvov, Donetsk, Kharkov et Odessa au printemps de 2005.

**Instauration de procédures de sélection équitables des juges.** A la demande de l'Académie judiciaire de l'Administration judiciaire nationale, le Coordonnateur a fourni un appui pour la mise au point d'outils d'évaluation destinés à tester les qualifications, les connaissances et les compétences des juges postulant à des postes dans des tribunaux administratifs. Après approbation, par l'Académie judiciaire, de la méthodologie proposée, qui comprend des questions d'examen, des études de cas et des exercices de rédaction juridique, le Bureau du Coordonnateur a également rédigé un guide d'étude à l'intention des juges des tribunaux administratifs.

Un autre projet de terrain conçu et exécuté par le Bureau avait principalement pour objet d'aider les autorités ukrainiennes à mettre au point et à introduire des cours sur l'état de droit dans les facultés de droit de tout le pays. Les partenaires de ces activités ont été le Ministère de l'éducation et l'Académie de Kiev-Mohyla.

**Coordonnateur des projets :  
M. l'Ambassadeur David Nicholas  
Budget révisé : 1 085 000 €  
[www.osce.org/ukraine](http://www.osce.org/ukraine)**

# CAUCASE



## BUREAU DE L'OSCE A BAKOU

Les activités du Bureau de Bakou ont connu un essor considérable en 2004. Les tâches menées pour le Bureau en vue de répondre à nombre des défis auxquels est confronté l'Azerbaïdjan dans son développement ont porté sur des domaines allant de la lutte contre le terrorisme au développement des médias et aux droits de l'homme en passant par la fourniture d'un appui aux petites entreprises et la formation à l'application des lois.

Le Bureau a aidé le Gouvernement azerbaïdjanais à élaborer une législation contre la traite des êtres humains et la corruption. Il a étendu ses projets de sensibilisation portant sur les droits de l'homme et le développement de la société civile aux zones rurales du pays. Conformément à l'importance accordée par l'OSCE à l'éducation en 2004, le Bureau a également dispensé une formation juridique à des juristes et une éducation environnementale à de jeunes Azerbaïdjanais.

### Activités liées à la dimension politico-militaire

#### *Etablissement d'un Programme d'assistance à la police.*

Les activités menées par le Bureau en matière de police en prévision de l'introduction du Programme d'assistance à la police devant commencer en 2005 ont progressé sensiblement. L'école de police nouvellement rénovée de Bakou a reçu plus de 2 000 ouvrages, ordinateurs et autres équipements, et le Bureau a aidé à élaborer un programme d'étude fondé sur les principes modernes de la police de proximité. Cette école doit ouvrir à la fin de 2005.

Afin de permettre aux policiers d'enregistrer les délits et d'enquêter à leur sujet de manière efficace, le Bureau a fourni une aide à la ville de Bakou pour la création d'un site Web, dans lequel le public peut trouver des informations sur les services de police du pays et les droits des personnes. Une base de données interne locale sur la criminalité, accessible aux policiers en service dans toute la ville, a été mise en place.

Le Bureau a également contribué la formation du Service azerbaïdjanais de protection des conduites d'hydrocarbures (un service de l'armée) en faisant figurer le respect des droits de l'homme sur la base du droit local et des principes de la police de proximité dans leurs programmes de formation. Les éléments relatifs aux droits de l'homme ont été fournis par *Equity International*, firme de consultants pour la formation en matière de droits de l'homme et de police, qui avait été engagée par le chef du consortium des conduites d'hydrocarbures, British Petroleum (BP). Le Bureau a mené d'autres activités consacrées à ce thème sous la forme de séminaires organisés dans des municipalités, qui ont fait connaître à la police, à la société civile et aux autorités municipales les avantages mutuels de la coopération et les principes de la police de proximité. Un grand programme d'éducation civique pour la police et

les ONG, qui a été exécuté dans les 13 districts ruraux jouxtant l'oléoduc, s'est efforcé d'encourager une interaction accrue et une coopération véritable entre les policiers, les autorités municipales, les ONG et la communauté dans son ensemble.

**Soutien à la lutte contre le terrorisme.** Conjointement avec l'ONUDC et le Gouvernement azerbaïdjanais, qui est maintenant devenu partie aux 12 instruments internationaux contre le terrorisme, le Bureau a organisé une série de séminaires sur l'application de la législation gouvernementale incorporant les obligations imposées par ces instruments. Les séminaires ont porté sur les incidences législatives de l'adoption de ces instruments et ont donné un aperçu de la méthodologie qui pourrait être employée pour modifier la législation. Le Bureau jouera un rôle dans la mise au point de solutions pratiques pour surmonter les obstacles recensés et dans la fourniture d'un appui pour appliquer ces solutions au cours de l'année à venir.

**Service juridique gratuit pour les militaires et les conscrits.** Durant les mois d'appel sous les drapeaux – avril, juin et octobre – le Bureau et l'ONG *Avocats du XXIe siècle* ont fourni une assistance juridique gratuite aux militaires, aux conscrits et aux membres de leurs familles. Ce service est assuré par des étudiants en droit et par de jeunes diplômés des facultés de droit dans les bureaux des cliniques d'aide juridique de Bakou et de Ganja, créées avec le soutien du Bureau. Sur demande, les juristes des cliniques ont également fait fonction de représentants juridiques devant des institutions d'Etat et des tribunaux.

### Activités liées à la dimension économique et environnementale

**Soutien au développement économique.** Hors de Bakou, les ressources pratiques pour les entrepreneurs sont rares. Afin d'aider à remédier à ce problème, le Bureau a organisé des cours de formation à l'intention des entrepreneurs dans les zones rurales du pays. En coopération avec l'Agence allemande de développement (GTZ), le Bureau a poursuivi son programme de séminaires pour jeunes entrepreneurs en enseignant à plus de 250 jeunes les fondamentaux de l'entreprise. Des cours spéciaux sur l'enregistrement légal, les impôts, l'établissement de plans d'entreprise et les possibilités de microcrédits ont été organisés à l'intention des femmes chefs d'entreprise.

En mai, le Bureau et la Société financière internationale ont parrainé une conférence destinée à promouvoir le crédit-bail parmi les dirigeants des secteurs gouvernemental, bancaire et commercial. Au début de l'année, le Gouvernement a modifié la législation en vue d'encourager la création d'une industrie du crédit-bail afin de rendre les capitaux d'investissement plus accessibles aux entrepreneurs azerbaïdjanais.

Afin de favoriser le développement du tourisme en Azerbaïdjan, l'OSCE a parrainé un rapport d'évaluation sur l'industrie touristique établi par le *Citizen Development Corps* (Etats-Unis). Conjointement avec le British Council, il a également organisé une conférence sur le tourisme pour encourager la coopération interinstitutions et les meilleures pratiques dans le domaine du développement économique durable.

**Bonne gouvernance et lutte contre la corruption.** Dans le cadre de son programme relatif à la bonne gouvernance, le Bureau a organisé un cours de formation à la gestion à l'intention des membres du Secrétariat du Programme d'Etat pour la stratégie de réduction de la pauvreté, principal organisme gouvernemental s'occupant du développement économique.

Avant l'entrée en vigueur du Programme d'Etat sur la lutte contre la corruption le 1er janvier 2005, le Bureau et le Syndicat des jeunes juristes azerbaïdjanais ont organisé une série de tables rondes et une campagne de sensibilisation du public sur les stratégies anticorruption.

**La Convention d'Aarhus : aider les citoyens à participer en matière d'environnement**

Le 25 juin 1998 a été adoptée la Convention des Nations Unies sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement dans la ville danoise d'Aarhus. Connu sous le nom de « Convention d'Aarhus », ce document représente un type entièrement nouveau d'accord environnemental, qui établit un lien entre les droits environnementaux et les droits humains.

La Convention, entrée en vigueur le 30 octobre 2001, définit les relations entre les personnes et les gouvernements en matière d'environnement. Il ne s'agit pas seulement d'un accord environnemental car elle traite aussi des responsabilités, de la transparence et de la faculté d'écoute des gouvernements. Ses dispositions sont appliquées au travers de cinq groupes de travail qui s'occupent des questions suivantes : respect, registre des rejets et des transferts de polluants, organismes génétiquement modifiés, outils d'information électroniques et accès à la justice.

L'OSCE milite en faveur de la ratification et de l'application de la Convention d'Aarhus par ses Etats participants depuis 1999 en organisant des campagnes de sensibilisation et des séminaires nationaux et en appuyant la création, l'enregistrement et le fonctionnement d'ONG environnementales. Depuis 2002, l'OSCE soutient la mise en place de centres Aarhus dans les Etats participants. Un Centre Aarhus a pour rôle d'offrir un lieu de réunion et un lien entre le gouvernement et la société civile et d'aider les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Convention d'Aarhus.

**Information du public sur les questions**

**environnementales.** Le Bureau et le Ministère de l'écologie et des ressources naturelles ont ouvert à Bakou, en septembre 2003, un centre Aarhus qui accueille maintenant plus de 200 visiteurs par mois. Ce centre possède une bibliothèque ainsi que des ordinateurs que les citoyens peuvent utiliser librement pour consulter l'Internet au sujet des questions environnementales. En 2004, le Centre a accueilli une soixantaine de réunions publiques sur des questions d'environnement, dont plusieurs auditions publiques sur des projets de lois et des programmes d'éducation environnementale pour les enfants parrainés par le Bureau à Bakou.

**Promotion des sources d'énergie renouvelables.** Malgré sa richesse en pétrole et en gaz, l'Azerbaïdjan est confrontée à de graves pénuries d'énergie hors de Bakou. Cela n'empêche pas seulement un développement économique équilibré du pays, mais menace également son environnement car les gens en viennent souvent à couper les arbres pour se procurer du combustible. Afin de favoriser le recours à des sources d'énergie renouvelables, le Bureau a lancé un nouveau projet baptisé le « Bus de l'énergie ». Le « Bus » est un outil d'éducation mobile utilisant des modèles et d'autres outils d'information pour démontrer comment des technologies énergétiques renouvelables qui sont abordables et faciles à obtenir comme les brûleurs à biogaz, à biomasse et à copeaux peuvent être adaptés en vue de fournir aux communautés rurales l'énergie dont elles ont tant besoin. Il est prévu que ce bus se rende dans plus de 150 villages d'Azerbaïdjan en 2005.

**Coopération internationale en matière**

**d'environnement.** Dans le cadre du programme « La science au service de la paix » de l'OTAN, le Bureau a continué d'appuyer le projet relatif à la surveillance des fleuves du Caucase du Sud qui a pour objet d'évaluer les eaux, qualitativement et quantitativement, dans le bassin de la Koura et de l'Araxe. Le projet est maintenant dans sa troisième année d'exécution.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour évaluer les défis environnementaux et sécuritaires et promouvoir un développement durable, le Bureau a fourni un appui à l'Initiative OSCE-ONU pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC). Conjointement avec le Ministère de l'écologie et des ressources naturelles, le Bureau de Bakou et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE ont organisé des consultations nationales sur le rapport ENVSEC concernant le Caucase du Sud, auxquelles ont participé les administrations, les milieux universitaires et la société civile. Cette initiative a débouché sur l'élaboration, par les autorités azerbaïdjanaises, d'un programme de travail préliminaire portant sur des questions telles que la gestion de l'eau, la sensibilisation écologique du public et les projets environnementaux communautaires.

**Activités liées à la dimension humaine**

**Appui à la Cour constitutionnelle.** Afin d'aider le personnel de la Cour constitutionnelle à examiner les plaintes individuelles de plus en plus nombreuses, le Bureau a organisé une visite consultative de l'ancien directeur de la Cour constitutionnelle fédérale d'Allemagne. Il a également organisé des séminaires de formation à l'intention de juristes praticiens et de représentants de la société civile sur les procédures de la Cour constitutionnelle et les conditions à remplir pour la saisir.

**Observation des procès à la suite des incidents du 15 octobre 2003.** Conjointement avec le BIDDH, le Bureau a poursuivi son programme d'observation des procès en Azerbaïdjan, qui a été mis en place durant l'été 2003 pour fournir un outil permettant de favoriser des procès équitables et de renforcer l'aptitude de la magistrature à appliquer les lois. Dans le cadre de ce programme, le Bureau a observé les procès des 125 personnes inculpées

à la suite des heurts entre les manifestants et la police qui se sont produits immédiatement après l'élection présidentielle du 15 octobre 2003. Les procès ont été observés dans la perspective du respect des normes nationales et internationales et du droit à un procès équitable.

En octobre, l'OSCE avait formé 20 observateurs locaux et coordonné leurs activités ultérieures d'observation des procès et d'établissement de rapports pour toutes les procédures judiciaires post-électorales. Cette première phase du programme s'est achevée par l'établissement d'un rapport d'observation des procès sur la base des conclusions des observateurs et d'un avocat étranger. Ce rapport contient des recommandations à l'intention du Gouvernement au sujet du libre accès du public aux procès, de la représentation légale des accusés durant les procédures, des allégations de tortures et de mauvais traitement ainsi que de l'indépendance et de l'impartialité des tribunaux. Le Bureau et le BIDDH prévoient de s'entretenir des conclusions de ce document avec le Gouvernement afin de répondre aux besoins ressentis dans le système judiciaire et de fournir une plate-forme pour la coopération future au développement du pouvoir judiciaire.

***Evaluation des élections locales.*** Avec le concours du BIDDH, de l'International Foundation for Election Systems (IFES) et de représentants des Etats participants en Azerbaïdjan, le Bureau a coordonné l'observation des élections municipales de décembre 2004 et effectué une évaluation du processus électoral. Une semaine avant le jour des élections, le Bureau a produit une série d'annonces publiques qui ont été diffusées sur les chaînes de radio les plus populaires dans tout le pays. Plusieurs stations ont diffusé des programmes en direct sur la journée électorale en encourageant les gens à intervenir en direct à la radio après avoir voté.

***Réaction rapide aux violations des droits de l'homme.*** Le Bureau a fourni un appui pour la création et le fonctionnement, au sein de l'Institution du Médiateur, d'un « groupe de réaction rapide » chargé de réagir rapidement à chaque plainte alléguant une violation des droits de l'homme dans des centres de détention. Le groupe est censé réagir aux appels dans les quelques heures qui suivent, l'objectif étant de réduire le nombre des violations des droits de l'homme et les atteintes aux lois dans les centres de détention préventive. Cette initiative vise à renforcer l'état de droit au sein des services responsables de l'application des lois en donnant suite à chaque affaire confirmée.

***Lutte contre la traite des êtres humains.*** Le 6 mai, le Président azerbaïdjanais a adopté un plan national d'action relatif à la lutte contre la traite des êtres humains. Ce plan avait été établi par le Bureau, conjointement avec l'OIM et le Conseil de l'Europe. A la suite de cette décision historique, le Bureau a élaboré des projets avec des ONG locales afin de sensibiliser le public et d'assurer la protection des victimes potentielles. Il a aussi aidé à créer deux ONG chargées de gérer une ligne nationale d'assistance téléphonique gratuite et le premier refuge du pays pour les victimes.

#### **Fournitures d'une aide juridique gratuite à des groupes vulnérables**

Shirzad Qarabagli, un retraité, est partie à un différend juridique en matière de logement. Son premier mouvement a été d'engager un avocat, mais il s'est ravisé lorsqu'il s'est aperçu combien cela était coûteux. Un bref entretien avec un avocat peut lui coûter un cinquième de sa pension et le coût d'une seule journée de représentation au tribunal peut aisément en dépasser le montant. De nombreux autres Azerbaïdjanais se heurtent à des difficultés analogues – ils sont désavantagés par un manque de connaissances juridiques et de moyens pour payer de tels conseils, ce qui restreint leur accès au système judiciaire.

Afin de remédier à cette disparité, le Bureau de l'OSCE à Bakou et l'Union des jeunes avocats azerbaïdjanais ont créé une clinique d'aide juridique, qui propose des conseils et une représentation juridiques gratuits aux groupes les plus vulnérables de la population, tels que les familles monoparentales, les ménages ayant de nombreux enfants à charge, les retraités, les chômeurs et les demandeurs d'asile notamment. Près de 120 personnes ont déjà trouvé assistance auprès de la clinique juridique depuis son ouverture en juin. La clinique a fourni une aide à ses clients non seulement pour des questions de logement et de droits de propriété, mais aussi pour remédier à des problèmes liés au droit de la famille, résoudre des conflits du travail et régler des réclamations relatives à des prestations sociales.

Le projet d'assistance juridique a aidé Shirzad à protéger efficacement ses droits de propriété au tribunal. « Je n'avais pas d'argent pour engager un avocat professionnel. J'ai alors décidé de demander aide à la clinique. A dire vrai, je doutais un peu qu'ils puissent m'aider vu qu'ils étaient si jeunes. Je suis content de m'être trompé, ils m'ont bien aidé. »

***Observation de la situation en matière d'enregistrement des ONG.*** La Loi sur l'enregistrement des entités juridiques et le Registre d'Etat des entités juridiques, adoptés en janvier, ont marqué une avancée dans la garantie de la liberté d'association, mais l'enregistrement des ONG est resté difficile en 2004. A la suite de consultations avec le Ministère de la justice, le Bureau a suivi l'application de la nouvelle loi, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des ONG. Un groupe de conseillers juridiques a été engagé pour observer le processus d'enregistrement au Ministère et fournir des consultations gratuites aux ONG demandeuses.

***Appui aux médias.*** Dans le cadre des activités qu'il mène pour favoriser des médias libres et indépendants, le Bureau a co-accueilli une conférence sur les médias, le pouvoir judiciaire et l'état de droit. En outre, il a organisé un séminaire sur les leçons tirées des élections qui ont eu lieu dans la zone de la CEI en vue de déterminer les moyens de mieux protéger les reporters après les passages à tabac et les harcèlements qu'ils ont subis lors de manifestations et dans des piquets de grève. Des journalistes d'Azerbaïdjan, de Fédération de Russie, de Géorgie, d'Ouzbékistan et du Tadjikistan y ont assisté.

Conjointement avec le Ministère de l'intérieur et l'ONG locale *Press Council*, le Bureau a commencé à distribuer des vestes spéciales aux reporters qui couvrent régulièrement les manifestations politiques et les affrontements de rue. Ces vestes, qui sont de couleurs vives et portent au dos l'inscription « Presse », devraient aider à distinguer les journalistes de la foule lors des manifestations de rue.



**Accroissement de l'intérêt pour la politique parmi les écoliers**

Plus de 50 000 écoliers azerbaïdjanais ont témoigné de leurs connaissances des affaires politiques lors d'un concours national parrainé par le Bureau de Bakou. Cette « Olympiade », qui a été organisée conjointement avec l'ONG locale *Kainat* (Univers), a encouragé les élèves à s'informer davantage sur les activités des organisations internationales – dont l'OSCE – et à en apprendre plus sur l'importance de la société civile et des institutions démocratiques. Au cours de la deuxième phase de ce projet, les finales du concours ont été diffusées par la télévision d'Etat, ce qui a aidé à porter le débat devant une large audience.

Dans le domaine de la législation des médias, le Bureau s'est employé très activement à faire pression en faveur de l'adoption de deux lois importantes relatives aux médias libres et indépendants à savoir, la Loi sur la télévision publique et la Loi sur la liberté d'information. En vue de favoriser des modifications de la loi régissant la protection de la réputation, qui a été à l'origine de nombreuses affaires de diffamation contre la presse écrite au cours de l'année, le Bureau a organisé plusieurs tables rondes.

**Chef du Bureau :**  
**M. l'Ambassadeur Maurizio Pavesi**  
**Budget révisé : 1 512 600 €**  
**[www.osce.org/baku](http://www.osce.org/baku)**

# MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE

Dans l'ensemble, en 2004, les événements se sont enchaînés à un rythme soutenu, en particulier en Adjarie et dans la zone du conflit géorgio-ossète, ce qui a eu une influence directe sur des activités de la Mission et l'a obligée à réagir rapidement aux événements sur le terrain. La Mission a mené à bien deux phases du Programme d'assistance pour les élections en Géorgie, mettant en œuvre tout un ensemble de mesures d'assistance technique à temps pour l'élection présidentielle du 4 janvier et les élections législatives du 28 mars.

A la suite des élections, la Mission a prêté un concours actif au nouveau Gouvernement sur divers aspects de son programme de réforme démocratique, ce qui a représenté pour les membres du personnel de la Mission s'occupant des questions ayant trait aux dimensions économique-environnementale et humaine un important travail supplémentaire avec leurs homologues du Gouvernement et de la société civile.

Tout au long du mois d'avril et dans les premiers jours de mai, la confrontation entre le Gouvernement à Tbilissi et les autorités à Batoumi a figuré au centre des préoccupations des équipes de la Mission s'occupant des questions politiques et relevant de la dimension humaine. La Mission a suivi de près l'évolution de la situation sur le terrain en envoyant régulièrement des membres de son personnel en Adjarie. A l'issue du règlement de la crise, la Mission a été en mesure d'intensifier ses activités liées à la dimension humaine dans la région.

La promotion du processus de paix au plus fort de la crise géorgio-ossète a également exigé une attention accrue de la Mission. En mai, le Gouvernement géorgien a déployé des troupes du Ministère de l'intérieur dans la zone du conflit pour bloquer les routes de contrebande. La partie ossète du sud a déclaré la mobilisation de masse. Les deux parties ont envoyé des forces armées supplémentaires dans la zone du conflit et établi des postes de contrôle illégaux. En août, les deux parties ont engagé des opérations offensives et la situation a continué à se détériorer, donnant lieu à des prises d'otage et provoquant des victimes des deux côtés.

En sa qualité de membre de la Commission mixte de contrôle (CMC), la Mission a rencontré régulièrement les coprésidents de la CMC et a insisté sur la nécessité de résoudre le conflit par des moyens exclusivement pacifiques, ainsi que sur l'urgence du retrait des unités non autorisées de la zone du conflit. Durant toute l'année, des observateurs de la Mission ont suivi les activités des forces communes de maintien de la paix et les ont aidées à améliorer leurs structures de contrôle et de communication.

## Activités liées à la dimension politico-militaire

### CONFLIT GEORGIO-OSSETE

#### *Réaction rapide pour un règlement pacifique.*

Réagissant rapidement aux événements sur le terrain, la Mission a joué un rôle actif au sein de la CMC, qui est coprésidée par la Géorgie, la Fédération de Russie, l'Ossétie du Nord et l'Ossétie du Sud. S'agissant de son rôle d'observateur, la Mission a approfondi sa coopération avec les forces communes de maintien de la paix, qui se composent respectivement d'un bataillon géorgien, russe et ossète du nord.

La Mission s'est en particulier employée avec succès :

- à promouvoir, en coopération avec les forces communes de maintien de la paix, l'accord de cessez-le-feu négocié à la mi-août par la CMC ;
- à participer activement à une série de réunions de la CMC visant à insuffler un nouvel élan au processus politique de règlement pacifique et à empêcher une reprise de la violence ;
- à promouvoir la confiance entre les parties afin de désamorcer les tensions ;
- à élaborer, en coopération avec les quatre parties, un certain nombre de documents de réflexion proposant des moyens de faire avancer le processus politique ;
- à coordonner les préparatifs de la mise en œuvre d'un projet en faveur du relèvement de la zone du conflit et du retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays financé par la Commission européenne par un don de 2,5 millions d'euros pour rétablir la confiance et favoriser la transparence ainsi que les pratiques de l'économie de marché ; et
- à contribuer au lancement du bulletin officiel de la CMC visant à promouvoir un compte-rendu objectif et transparent de ses activités.

La Mission a participé à la rencontre tenue le 5 novembre entre le Premier Ministre géorgien Zurab Zhvania et le dirigeant d'Ossétie du Sud, Eduard Kokoity, qui a constitué un événement politique clé dans le processus de paix. Ils ont réaffirmé leur attachement au règlement pacifique du conflit et fixé un calendrier pour la démilitarisation urgente de la zone du conflit.

*Transparence et observation militaire.* La Mission a continué à observer les forces communes de maintien de la paix dans la zone du conflit géorgio-ossète. Des observateurs de la Mission de l'OSCE ont accompagné des patrouilles des forces communes de maintien de la paix dans la zone du conflit, mais ont également patrouillé indépendamment et eu des contacts avec les autorités militaires et civiles locales.

A la suite du cessez-le-feu conclu en août, la Mission a accru le nombre de ses observateurs et a établi des postes d'observation permanents aux intersections des routes stratégiques dans la zone du conflit. De ces *Pauk* ('araignée' en russe), les observateurs ont suivi et décrit l'évolution de la situation sur le terrain. Cette vérification par une présence indépendante a servi d'importante mesure de confiance.

**Le Bureau extérieur de Tskhinvali – un point de contact pour le dialogue et les opérations d'observation**

Le Bureau extérieur de la Mission à Tskhinvali a continué de contribuer aux efforts de la Mission visant à entretenir le processus de négociation entre les parties au conflit en organisant et en accueillant des réunions et des consultations à divers échelons, notamment celles liées aux activités de la CMC et du Comité directeur sur le relèvement économique.

Le Bureau a servi de base opérationnelle pour les activités d'observation de la Mission et a fourni un appui aux forces communes de maintien de la paix. Cet aspect de ses activités a acquis une importance particulière avec la reprise d'une confrontation militaire active durant la crise estivale à laquelle la Mission a réagi en augmentant ses capacités d'observation. Le Bureau extérieur a également servi de point de contact pour des diplomates et des journalistes étrangers.

**Remise volontaire et destruction transparente d'armes.**

La Mission a prêté son concours au programme de remise volontaire d'armes et de munitions exécuté par les forces communes de maintien de la paix depuis son lancement en 2000. Dans le cadre de cette initiative, les communautés qui remettent des armes aux forces communes de maintien de la paix bénéficient de projets d'ampleur limitée pour améliorer l'infrastructure locale. Parmi ces projets, qui se poursuivront jusqu'à l'été 2004, figurent la remise en état d'un centre de traitement ambulatoire, la réparation de routes et de canaux, l'équipement d'écoles en ordinateurs et la mise à disposition de pouponnières.

Fin avril, des ingénieurs du bataillon russe des forces communes de maintien de la paix ont procédé, en présence de représentants des parties géorgienne et ossète, ainsi que de représentants des ambassades accréditées et des médias, à la destruction de toutes les armes et munitions qui avaient été recueillies. Des observateurs de l'OSCE étaient présents durant l'ensemble du processus pour confirmer la destruction totale de toutes ces armes et munitions.

A partir de mai, la situation de sécurité s'est progressivement dégradée dans la zone du conflit et le programme a finalement dû être interrompu.

## CONFLIT GEORGIO-ABKHAZE

En juillet, le processus de paix dirigé par l'ONU s'est quasiment enlisé à la suite d'un incident maritime qui s'est produit à proximité de Soukhoumi.

La partie abkhaze est revenue sur un accord conclu avec la Mission d'observation de l'ONU en Géorgie visant à l'autoriser à déployer des policiers civils internationaux pour former et équiper les services chargés de l'application de la loi dans la zone du conflit, résultant en un déploiement seulement partiel des policiers dans cette zone, dans la région de Samegrelo administrée par la Géorgie. N'ayant toujours pas obtenu le consentement de

la partie abkhaze, aucun progrès n'a été accompli en 2004 en ce qui concerne l'ouverture, à Gali, d'une antenne du Bureau des droits de l'homme de l'ONU en Abkhazie (Géorgie), avec la participation d'un agent supplémentaire détaché de l'OSCE.

## OPERATION D'OBSERVATION DES FRONTIERES

En 2004, l'opération d'observation des frontières a continué de contribuer à renforcer la confiance et la sécurité dans sa zone d'opération. Se fondant sur l'expérience acquise au cours des années précédentes, la Mission s'est acquittée de son mandat de manière plus exhaustive et efficace.

Pour s'acquitter de son mandat, l'Opération d'observation des frontières disposait de huit bases principales de patrouille le long de la frontière, d'une base de patrouille permanente dans la vallée de l'Assa et d'un point d'approvisionnement avancé sur l'aérodrome de Telavi. En mai, 11 postes d'observation permanents ont été établis à des points névralgiques le long des 280 km de frontières observés. En 2004, les observateurs ont signalé plus de 800 passages de frontières individuels ou en groupes et d'entrées ou de sorties de la zone non délimitée. Ce chiffre englobe les avions et les groupes de personnes accompagnées d'animaux de bât.

**Flexibilité accrue.** L'Opération d'observation des frontières a accru sa flexibilité en créant une équipe mobile de réserve et en élargissant la zone couverte par les patrouilles tant statiques que mobiles. Cette équipe, qui constitue une patrouille à déploiement rapide, est capable de se rendre sur n'importe quel site et de commencer à travailler à bref délai. Les patrouilles statiques et mobiles ont souvent opéré dans les mêmes zones afin d'améliorer la couverture, ce qui a augmenté l'efficacité de l'opération en donnant aux observateurs une meilleure connaissance du terrain sur lequel ils travaillent. Le transfert rapide vers les postes d'observation s'est essentiellement fait par hélicoptère.

**Efficacité accrue.** Pour contribuer à accroître leur efficacité, les observateurs des frontières ont été dotés d'un matériel photographique et d'observation de jour et de nuit à haute résolution et ont reçu une formation intensive à son utilisation. L'Opération d'observation des frontières a continué d'améliorer ses techniques de maniement du matériel, ce qui, allié à une connaissance accrue du terrain, a ajouté à son efficacité globale. Les patrouilles ont utilisé des moyens de communication portatifs modernes aux performances accrues leur permettant d'envoyer des rapports et des photographies de positions isolées dans les montagnes.

En raison de l'absence de consensus sur la prorogation de l'Opération d'observation des frontières, toutes les activités d'observation et d'établissement de rapports ont cessé le 31 décembre 2004.

## DESTRUCTION DES STOCKS MILITAIRES EXCEDENTAIRES

Les stocks de munitions, peu importe leur état, représentent un danger mortel et pourraient devenir une source d'approvisionnement pour des terroristes. La participation de la Mission à ces projets s'inscrit dans le

cadre de l'engagement des Etats participants de l'OSCE à combattre le terrorisme ainsi qu'à réagir aux menaces environnementales à la sécurité.

De nouvelles améliorations ont été apportées au matériel et aux bâtiments du Centre de recyclage et de destruction qui a été créé en 2004. En juillet, d'importantes quantités de munitions ont été transportées au Centre en provenance d'autres bases. Plusieurs centaines de tonnes de bombes instables et endommagées, de missiles, de caisses de bombes à fragmentation et d'obus ont été détruites.

**Neutralisation de produits chimiques dangereux.** De nouvelles phases ont été menées à bien dans le cadre du projet de la Mission visant à réduire la pollution provoquée par le déversement de carburant, d'huile et de lubrifiants, ainsi que par les restes de munitions qui contaminent le sol des anciennes bases soviétiques. La Mission a supervisé la neutralisation d'environ 60 tonnes de produits chimiques dangereux et autres produits chimiques indésirables, tels que des restes solidifiés de napalm.

Après avoir évalué l'étendue et la nature de la contamination de sites déterminés et établi un calendrier de travail, la Mission a nettoyé ces sites des restes de munitions explosées et des débris chimiques. A la fin de l'année, le processus de décontamination du sol avait commencé.

## ACTION CONTRE LE TERRORISME

Conformément au souhait de la présidence de l'OSCE de donner la priorité aux mesures de lutte contre le terrorisme, la Mission apporte son concours au Gouvernement pour la mise en œuvre de la résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU et des conventions et protocoles universels relatifs à la lutte contre le terrorisme. En novembre, en coopération avec l'Unité d'action contre le terrorisme du Secrétariat et l'ONUSC, la Mission a organisé un atelier à Tbilissi sur la ratification et la mise en œuvre de ces conventions et protocoles.

L'assistance fournie par la Mission en 2004 relative au renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme visait à accentuer la coopération entre les départements antiterrorisme de divers organismes d'Etat géorgiens et les organisations internationales et régionales compétentes. Les services géorgiens spécialisés ont été encouragés à mettre au point un système commun de collecte, d'analyse, de stockage et de recherche d'informations relatives aux terroristes et aux criminels condamnés ou suspects.

La Mission a appuyé les efforts des autorités géorgiennes pour contrer le terrorisme en mettant à leur disposition un document de meilleures pratiques fondées sur l'expérience des Etats participants de l'OSCE.

La Mission a facilité la participation de fonctionnaires géorgiens à une série d'ateliers et de conférences portant sur des questions telles que la sécurité des documents de voyage, la gestion et la sécurité des frontières, ainsi que sur des stratégies pour combattre le trafic illicite et

l'utilisation à des fins criminelles de substances et d'armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.

La Mission a fourni un appui aux services géorgiens de défense des frontières, sous la forme notamment d'informations sur la nouvelle technologie des passeports lisibles par ordinateur.

## PERFECTIONNEMENT DE LA POLICE

**Offrir un nouvel élan à la réforme de la police.** A l'issue d'une série de visites de représentants de l'Unité pour les questions stratégiques de police du Secrétariat, le Gouvernement et l'OSCE ont signé un mémorandum d'accord en octobre. En outre, l'initiative dite « d'évaluation des besoins et d'élaboration d'un programme d'assistance de l'OSCE à la police en Géorgie » a été lancée.

La Mission a également nommé un conseiller de police, dont la principale responsabilité consiste à aider le Ministère de l'intérieur à définir un concept, des valeurs et des objectifs pour la réforme de la police en Géorgie et à élaborer un plan stratégique pour remplir ces objectifs. Le Conseiller aide le Ministère à consolider son système de gestion du personnel et à élaborer un nouveau concept et modèle pour la formation de base de la police. Il est également prévu d'adopter des concepts modernes en matière de police de proximité en tant que fondement de la réforme des forces de police.

## Activités liées à la dimension économique et environnementale

**Accent sur la sécurité économique.** Dans le domaine de la dimension économique et environnementale, la Mission a axé l'essentiel de ses efforts sur la lutte contre la corruption, la création de petites et moyennes entreprises et la fourniture d'un appui au Gouvernement pour l'élaboration de stratégies économiques. Les efforts déployés par la Mission ont notamment abouti aux résultats suivants :

- Pour promouvoir la lutte du Gouvernement contre le blanchiment des capitaux, la Mission a organisé un atelier sur l'analyse efficace des données financières qui a réuni des experts de l'ONUSC, de la Banque mondiale et d'Interpol, ainsi que des représentants des ministères concernés et du monde bancaire.
- Dans le cadre de son programme de séminaires sur la création d'entreprises par des jeunes (YES), la Mission a dispensé une formation commerciale à une centaine de jeunes à Gardabani et Marneuli, qui accueillent une importante population minoritaire et souffrent d'un chômage élevé.
- La Mission a commencé à prêter son concours au Conseil national de sécurité pour une analyse du plan de privatisation du pays. Une croissance économique saine et la sécurité politique seront au centre d'une vaste étude devant être effectuée en 2005.

**Questions de sécurité environnementale.** La Mission a organisé des séminaires de formation à l'intention de représentants du Gouvernement sur la Convention

d'Aarhus que la Géorgie a ratifiée en 2003. Elle a continué à promouvoir la création d'un centre Aarhus pour édifier des partenariats et renforcer la confiance entre le Gouvernement et les secteurs de la société civile qui s'occupent de questions environnementales.

La Mission s'est également employée à inventorier les problèmes environnementaux qui peuvent provoquer l'instabilité et, potentiellement, des conflits. Œuvrant avec le concours du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales, la Mission a apporté son soutien à l'Initiative OSCE-ONU pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC) pour l'élaboration d'un programme de travail préliminaire qui identifie des domaines géographiques et thématiques de préoccupations environnementales pour la Géorgie.

## Activités liées à la dimension humaine

### DROITS DE L'HOMME ET LIBERTES FONDAMENTALES

**Intégration des principes relatifs aux droits de l'homme dans la société et la législation.** La Mission a continué à promouvoir les normes internationales relatives aux droits de l'homme en se concentrant cette année sur les organismes chargés de l'application de la loi, les institutions nationales des droits de l'homme et les communautés dans les zones de conflits potentiels.

Dans le domaine de l'application de la loi, la Mission a aidé le Gouvernement à mettre en œuvre le Plan d'action national contre la torture 2003-2005. La Mission a mis en place une procédure pour combattre la torture et les mauvais traitements par les moyens suivants :

- effectuer, en coopération avec les organismes publics compétents, des visites non annoncées dans les commissariats de police et les prisons ;
- organiser des stages de formation pour le personnel des services chargés de l'application de la loi sur les normes internationales en matière de lutte contre la torture ;
- mettre en place un réseau de défenseurs publics et civils des droits de l'homme ; et
- intensifier ses activités de lutte contre la torture menées en coopération avec le Bureau du défenseur public.

Soucieuse d'apporter son soutien au Gouvernement dans la mise en œuvre des engagements pris à l'égard de l'OSCE, la Mission a consolidé les institutions nationales des droits de l'homme et s'est occupée des plaintes individuelles relatives aux droits de l'homme. En outre, elle a assuré la formation du personnel des six antennes régionales du Bureau du défenseur public et organisé des tables rondes sur des questions d'actualité relatives aux droits de l'homme. Elle a également apporté son soutien au défenseur public dans le cadre de l'élaboration d'une loi sur les droits des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

**Activités relatives aux droits de l'homme dans les régions de tensions potentielles.** La Mission a organisé à l'intention d'enseignants arméniens et azerbaïdjanais de souche une formation sur la manière d'enseigner les

droits de l'homme dans ces régions de Géorgie dont une part importante de la population appartient à des minorités ethniques. A l'issue de la crise en Adjarie, la Mission a commencé à dispenser une formation très complète aux droits de l'homme et a mené des activités de sensibilisation dans toute l'Adjarie.

Afin de continuer à promouvoir les droits de l'homme et à accroître la confiance dans la zone du conflit géorgio-ossète, la Mission a créé une école du dimanche sur les droits de l'homme, organisé des cours communs sur les droits de l'homme pour des enfants géorgiens et ossètes et assuré la formation de formateurs aux droits de l'homme. Un autre projet, qui visait à former des professionnels du droit ossète et des étudiants en droit géorgiens et ossètes a dû être interrompu en raison de la situation de sécurité dans la zone du conflit pendant l'été. En Abkhazie (Géorgie), la Mission a apporté son soutien à des programmes de télévision sur les droits de l'homme et à des organisations de la société civile.

**Renforcement de la lutte contre la traite des êtres humains.** Dans le but d'améliorer la capacité locale à combattre la traite des êtres humains, la Mission a travaillé en coopération avec des représentants du Gouvernement et d'ONG. Ce travail a notamment porté sur l'élaboration d'une loi pour lutter contre la traite des êtres humains, qui devrait être adoptée par le Parlement en 2005, et sur le remaniement d'un plan d'action national contre la traite des êtres humains. Ces deux projets ont été élaborés par des experts locaux avec l'appui de l'OSCE et de spécialistes internationaux.

**Promotion de l'égalité entre les sexes.** La Mission a aidé une coalition d'ONG de femmes et de représentants du Gouvernement à élaborer un plan d'action national sur l'égalité entre les sexes. Elle a aussi organisé une série de stages de formation sur la violence familiale afin d'y sensibiliser davantage la police, les enseignants et les médecins.

## ETAT DE DROIT

En coopération avec le BIDDH, la Mission a financé la formation de 20 gardiens de prison afin d'en accroître le professionnalisme. Cette formation a été organisée avec l'appui d'experts internationaux et locaux.

La Mission a appuyé l'initiative du Ministère de la justice visant à mettre en place une base législative pour le projet de code exécutif. Elle a également commencé à étudier des moyens d'encourager le recours à des peines alternatives afin de réduire le nombre de détenus.

Pour sensibiliser davantage à la nécessité de mettre la législation géorgienne en conformité avec les normes internationales, un forum de discussions juridiques s'est tenu deux fois par mois avec l'appui de la Mission. Les professionnels du droit qui ont pris part à ce forum ont présenté leurs recommandations au Ministère de la justice.

Lorsque le Ministère envisage de modifier la Constitution, la Mission lui a fourni des avis d'experts sur les projets d'amendement, en coopération avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe.

## DEMOCRATISATION

### ***Programme d'assistance pour les élections en Géorgie.***

A la suite d'une réunion tenue en marge du Conseil ministériel à Maastricht en décembre 2003, au cours de laquelle des Etats ont fait des annonces de contributions pour l'appui aux élections dans le pays, la Mission a préparé le terrain pour le Programme d'assistance aux élections en Géorgie et l'a administré. Il a été mis en place pour faciliter la fourniture à divers partenaires exécutifs des fonds promis par les Etats participants pour un ensemble très complet d'activités techniques d'assistance en temps voulu pour l'élection présidentielle et les élections législatives.

La première phase du Programme – l'élection présidentielle du 4 janvier – était axée sur la mise en place d'un mécanisme approprié pour gérer la mise en œuvre des projets et en assurer le suivi avec un maximum de transparence pour les donateurs et autres parties intéressées. Dans sa seconde phase – les élections législatives du 28 mars – le Programme a encore accentué l'assistance fournie pour l'élection présidentielle et a mis l'accent sur le renforcement des capacités des institutions électorales géorgiennes.

### ***Renforcement des institutions démocratiques***

***géorgiennes.*** A l'issue des élections au début de 2004, la Mission s'est attachée à contribuer à renforcer les institutions démocratiques en prêtant son concours au Gouvernement dans ses efforts visant à faire en sorte que :

- Le Parlement puisse représenter les électeurs de manière efficace. La Mission a activement appuyé l'élaboration d'un nouveau code de déontologie pour les membres du Parlement afin de garantir qu'ils soient publiquement responsables.
- L'administration locale puisse satisfaire aux demandes de la population locale. La Mission a prêté son concours au Conseil de l'Europe dans le cadre de l'établissement d'une association nationale des conseils locaux pour leur fournir une enceinte de discussion. Elle a également apporté son soutien à la publication du budget de la ville de Tbilissi afin d'assurer la transparence du processus budgétaire.
- Les médias soient libres de fournir des informations objectives. La Mission a exécuté un projet de

développement des médias en coopération avec la télévision d'Etat d'Adjarie. Elle a en outre fait mieux connaître aux professionnels géorgiens des médias la législation nationale des médias ainsi que les normes internationales relatives à la liberté d'expression et a organisé des formations à l'intention des professionnels des médias en Abkhazie (Géorgie).

En octobre, des professionnels des médias ont contribué à la déclaration faite lors de la première Conférence du Caucase du Sud sur la liberté des médias. Cette réunion de journalistes géorgiens, azerbaïdjanais et arméniens, ainsi que d'experts internationaux, a été organisée à Tbilissi par le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et la Mission. Une cinquantaine de participants au total, dont des journalistes des trois pays du Caucase du Sud, des experts internationaux et des représentants d'ONG, ont assisté à la Conférence.

### ***Participation des communautés au processus d'édification de la paix.***

Pour aller au-delà des divisions dans les zones de conflit en Géorgie, la Mission a encouragé les ONG locales et les médias à jouer un rôle plus actif dans les activités de développement communautaire. La Mission a créé un programme de petits dons pour les ONG qui travaillent au profit des communautés aussi bien ossètes que géorgiennes vivant dans la zone du conflit. Pour continuer à accroître le flux d'informations entre les communautés au-delà de la ligne du conflit, la Mission s'est également employée à créer un journal et un site Internet géorgio-ossète.

Après avoir mené à bien une évaluation des ONG en Abkhazie (Géorgie), la Mission a élaboré à leur intention un programme de formation pour renforcer leurs capacités de planification à plus long terme. A Soukhoumi et à Tbilissi, des équipes de jeunes handicapés ossètes et géorgiens ont reçu un soutien financier pour améliorer conjointement leurs capacités de formation en vue de mieux faire connaître au public, par le biais d'activités de sensibilisation civique et d'éducation, les problèmes auxquels les personnes handicapées sont confrontées dans leurs communautés.

**Chef de Mission :**  
**M. l'Ambassadeur Roy Reeve**  
**Budget révisé : 20 688 900 €**  
**[www.osce.org/georgia](http://www.osce.org/georgia)**

## BUREAU DE L'OSCE A EREVAN

En 2004, le Bureau de l'OSCE à Erevan a continué à développer ses activités liées aux dimensions politico-militaire et économique-environnementale, tout en poursuivant ses travaux dans le domaine de la dimension humaine.

Parmi les nouvelles initiatives importantes prises par le Bureau ont figuré la promotion de la liberté de réunion en Arménie – domaine dans lequel le Bureau a joué le rôle de chef de file – ainsi qu'un programme visant à renforcer le Parlement du pays. La fourniture d'un appui pour la réforme électorale et le développement des médias a également continué à figurer en bonne place parmi les priorités du Bureau. Ce dernier a en outre intensifié les efforts qu'il déploie pour favoriser les investissements étrangers en Arménie et a continué à soutenir les activités de lutte contre le blanchiment d'argent et de promotion du développement économique local. Le Bureau a poursuivi son vaste Programme d'assistance à la police et a entrepris un autre grand programme portant sur le recyclage/l'élimination des stocks de composants de propergols (Mélange).

### FAITS MARQUANTS

**Lutte contre la corruption.** Le Bureau a continué à aider les autorités arméniennes et la société civile dans les efforts qu'elles déploient pour améliorer et mettre en œuvre la Stratégie nationale anticorruption. Il a coordonné un groupe de travail international sur la lutte contre la corruption et représenté la communauté internationale au sein de la Commission de contrôle anticorruption, créée par décret présidentiel le 1er juin pour suivre l'application de la stratégie. Afin de mobiliser la société civile en faveur de la lutte contre la corruption, le Bureau a également soutenu la création d'une coalition d'ONG contre la corruption et organisé en septembre une conférence sur le rôle des médias dans la lutte anticorruption. Cette conférence a rassemblé une trentaine de journalistes et de représentants de l'administration présidentielle, de l'Assemblée nationale, du Bureau du Procureur et de la société civile.

**Promotion de la réforme électorale.** Conjointement avec le BIDDH et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, le Bureau a présenté des recommandations pour l'amendement du Code électoral arménien et a facilité le débat public sur cette question. Tout au long de l'année, il a continué à favoriser l'amélioration des normes électorales conformément aux principales recommandations formulées par des experts du BIDDH et du Conseil de l'Europe.

Le Bureau a continué à présider le Groupe de travail international sur les élections, qui favorise l'échange d'informations, une meilleure coordination des activités et la coopération entre les organismes internationaux dans la fourniture d'une assistance pour les élections.

**Appui à l'Assemblée nationale.** Afin de renforcer les compétences professionnelles du personnel parlementaire, le Bureau a exécuté ce nouveau programme avec le concours de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Cette initiative a été mise en œuvre en deux phases : la première a consisté en un cours de formation approfondi destiné à 24 experts de trois comités permanents et de deux départements et la deuxième en une visite d'échange d'une semaine pour étudier comment travaille l'Assemblée nationale hongroise. En renforçant les compétences et les connaissances des experts, le projet a contribué à améliorer l'efficacité du processus d'élaboration des lois au Parlement.

**Promotion de la liberté de réunion.** L'activité la plus importante du Bureau dans ce domaine a consisté à promouvoir une législation garantissant le droit de réunion. A cet égard, l'adoption de la Loi sur la procédure applicable à l'organisation des réunions publiques, des rassemblements, des manifestations et des marches par le Parlement arménien en avril a marqué une avancée majeure. Le Bureau a continué à s'efforcer de favoriser de nouvelles améliorations de la loi et son application effective afin de garantir le plein respect du droit à la liberté de réunion.

**Recyclage/élimination de composants de propergols (Mélange).** Le Gouvernement arménien ayant demandé une assistance technique et financière pour le recyclage/l'élimination de stocks de composants de propergols (Mélange), le Bureau a appuyé l'élaboration d'une étude exploratoire indépendante par un groupe international d'experts. Cette étude a permis de déterminer le volume et les caractéristiques du mélange, les techniques de traitement à appliquer pour le transformer de manière écologiquement rationnelle en engrais liquide et les ressources humaines et techniques disponibles dans le pays ainsi que d'établir un coût et un calendrier préliminaires pour l'exécution du projet. Ce dernier est mis en œuvre dans le cadre à la fois de la dimension économique et environnementale et de la dimension politico-militaire.

### Activités liées à la dimension politico-militaire

**Réforme des forces de police.** S'appuyant sur un mémorandum d'accord signé en 2003, le Bureau a poursuivi ses efforts relatifs à l'élaboration du Programme d'assistance à la police en faveur de l'Arménie, qui a été approuvé officiellement par le Gouvernement arménien en septembre. Ce programme a pour but de renforcer la confiance entre la police et la société et de contribuer au développement de la police de proximité. Dans le cadre de ce programme, l'OSCE apportera un appui à la police dans les domaines suivants : renforcement du Centre de formation de la police dans le domaine de la formation initiale, mise au

point et introduction d'un modèle de police de proximité au commissariat du quartier d'Arabkir et mise en œuvre d'un système moderne d'intervention d'urgence au service de police municipale d'Erevan.

En coopération avec l'Unité pour les questions stratégiques de police du Secrétariat de l'OSCE, le Bureau a aidé à mettre sur pied une étude d'évaluation approfondie des besoins, qui a comporté des visites d'équipes d'experts de Fédération de Russie, de Suède et des Pays-Bas. En outre, des voyages d'étude à Moscou, Hambourg et Malmö ont été organisés à l'intention de deux hauts responsables de la police arménienne en vue de leur permettre de se faire une idée de différents systèmes modernes de commandement et de contrôle.

#### **Contrôle parlementaire des forces armées.**

Conjointement avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) de Genève et l'Assemblée nationale arménienne, le Bureau a organisé un atelier pour lancer et promouvoir un manuel sur le « Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité ». Ce manuel, qui a été publié en mars 2003 par le DCAF et l'Union interparlementaire, a pour objet d'aider les parlementaires, les experts du Parlement, les hauts fonctionnaires, les militaires et les policiers à mieux connaître le rôle et les pouvoirs de contrôle qu'exercent les parlements dans le secteur de la sécurité. Le Bureau a parrainé la traduction du manuel et son impression en 1 000 exemplaires.

#### **Activités liées à la dimension économique et environnementale**

**Lutte contre le blanchiment d'argent et répression du financement du terrorisme.** Le Bureau a continué à faciliter le processus d'élaboration d'un cadre juridique pour lutter contre le blanchiment d'argent ainsi que la création d'une unité de renseignement financier relevant de la Banque centrale d'Arménie en fournissant des services d'experts spécialisés et une aide financière.

Comme suite aux activités d'un groupe de travail interdisciplinaire soutenu par le Bureau, un projet de loi sur cette question a été élaboré avec le concours d'experts européens. La loi a été adoptée par l'Assemblée nationale en décembre. Le Bureau d'Erevan et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales ont organisé un voyage d'étude en décembre à Vienne à l'intention d'experts nationaux en vue de renforcer la coopération et d'améliorer la coordination entre les acteurs internationaux dans la lutte contre le financement du terrorisme, la corruption et le blanchiment d'argent.

**Promotion du développement économique local.** Le Bureau a prêté son concours à l'élaboration d'un document stratégique sur le développement socio-économique de la province de Syunik, une des provinces frontalières les plus reculées d'Arménie. Ce document a été élaboré par un groupe de consultants nationaux engagés par le Bureau, tandis que les autorités et les parties prenantes du public ont participé activement à l'examen et à la clarification des questions prioritaires dont il traite. La version finale de ce document ainsi que les « Pages jaunes » locales, publiées avec le concours du

Bureau, ont été présentées au public de la province de Syunik pour observations en décembre.

**Attraction des investissements étrangers.** Plusieurs projets ont été entrepris en vue d'aider les autorités arméniennes dans les efforts qu'elles déploient pour attirer les investissements étrangers dans le pays. Le Bureau a aidé le Ministère du commerce et du développement économiques à organiser à Londres, en mars, un Forum international d'investissement où le combinat arménien de cuivre et de molybdène de Zangezur a été présenté aux investisseurs internationaux. Il a également parrainé la participation d'un membre de la délégation arménienne au Forum économique de la CEI à Saint-Pétersbourg en juin.

#### **Vitrine de l'excellence journalistique**

Pour la deuxième fois depuis 2003, le Centre arménien d'Aarhus et le Bureau de l'OSCE à Erevan ont organisé un concours à l'intention des journalistes spécialisés dans les questions d'environnement et de droits de l'homme. A l'occasion de la journée des droits de l'homme, le 10 décembre, 11 journalistes de différentes régions d'Arménie ont reçu des récompenses financières pour leurs excellents reportages sur ces questions à la télévision et dans la presse.

« Le concours de 2004 avait principalement pour objet de sensibiliser davantage le public au droit universel à un environnement sûr », a déclaré l'Ambassadeur Vladimir Pryakhin, chef du Bureau de l'OSCE, après la remise des récompenses.

Dans la catégorie « Presse », le premier prix a été décerné à un journaliste travaillant pour le quotidien *Business* de la province de Syunik. Son article portait sur le problème de l'abattage illégal d'arbres dans les forêts de sa région et contenait une analyse des causes et des conséquences d'une approche non professionnelle de l'utilisation des forêts.

**Appui au Centre Aarhus.** Le Bureau a continué d'apporter son appui au Centre Aarhus, bureau d'information public sur l'environnement à Erevan. Créé en 2002 dans les locaux du Ministère de la protection de la nature avec le concours du Bureau, le Centre a déménagé en octobre. Le Bureau a aussi aidé le Centre à gérer son site Web officiel ([www.armaarhus.am](http://www.armaarhus.am)) et à mettre en œuvre plusieurs initiatives environnementales en Arménie. Parmi celles-ci ont figuré des projets sur l'éducation environnementale des écoliers, la sensibilisation du public au développement durable, les questions d'environnement et de sécurité ainsi que les conventions internationales pertinentes et l'application de la législation nationale.

#### **Coopération internationale en matière**

**d'environnement.** Le Bureau a continué à apporter son appui à plusieurs projets internationaux relatifs à l'environnement dans la région, tels que le projet OSCE-OTAN relatif à la surveillance des fleuves dans le Caucase du Sud, qui porte sur l'évaluation qualitative et quantitative des eaux du bassin de la Koura et de l'Araxe et qui est maintenant dans sa troisième année d'exécution.

Une nouvelle initiative importante que le Bureau a appuyée en 2004 a été constituée par l'Initiative OSCE-ONU pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC). En coopération avec les ministères des affaires étrangères et de la protection de la nature, le Bureau d'Erevan et le Bureau du Coordonnateur des



affaires économiques et environnementales du Secrétariat ont aidé les autorités arméniennes à élaborer un programme de travail préliminaire portant sur certaines des menaces pour la sécurité environnementale recensées dans un rapport ENVSEC sur le Caucase du Sud. Parmi ces menaces figurent les questions de gestion de l'eau, des problèmes liés à l'urbanisation rapide et la pollution due à une activité industrielle incontrôlée.

## Activités liées à la dimension humaine

**Appui à la réforme du système pénitentiaire.** Des séminaires de renforcement des capacités et de formation ont été au centre des efforts déployés par le Bureau pour aider les autorités arméniennes à réformer le système pénitentiaire du pays. Des classes de formation spéciales ont été parrainées par le Bureau, le BIDDH et l'ONG internationale *Penal Reform International* en vue d'aider les membres d'un conseil de surveillance créé récemment à accroître la transparence dans le fonctionnement des institutions pénitentiaires.

Le Bureau et le BIDDH ont également organisé un voyage d'étude en Croatie à l'intention de hauts responsables des prisons afin qu'ils se fassent directement une idée des techniques de réinsertion sociale et de formation du personnel dans ce pays. Alors que le cadre institutionnel pour l'application de peines de substitution en Arménie fait l'objet d'un réexamen et d'une réforme approfondis, le Bureau a passé un contrat avec l'ONG locale *Technologies sociales avancées* pour qu'elle procède à une analyse. Le rapport porte principalement sur l'exécution de peines de substitution comme le service d'intérêt général et le travail correctionnel.

**Fourniture d'informations sur les formules de remplacement du service militaire.** Le Bureau a continué à fournir une assistance au Ministère de la défense qui, après l'adoption de la loi sur le service de remplacement, a travaillé à l'application de la loi et notamment à l'élaboration des règlements requis. A la demande du Ministère, le Bureau lui a fourni un document spécialisé sur les options en matière de service de remplacement et les questions de responsabilité pour ceux qui choisissent le service de remplacement sur la base de l'expérience d'autres pays de l'OSCE.

**Examen de plaintes individuelles concernant les droits de l'homme.** En étroite coopération avec les autorités arméniennes, le Bureau a continué à examiner des plaintes individuelles alléguant des violations des droits de l'homme comme il le fait depuis 2000. Grâce à la procédure définie pour la réception des plaintes et à leur traitement dans une base de données, le Bureau s'est fait aussi une meilleure idée générale de la situation en matière de droits de l'homme dans le pays et a aidé les autorités à s'attaquer à certains des problèmes recensés.

**Campagne de sensibilisation aux droits de l'homme.** Poursuivant un projet entrepris en 2002, le Bureau a parrainé une campagne de sensibilisation aux droits de l'homme, qui cible le grand public dans la capitale et les régions reculées. En 2004, la campagne a porté principalement sur les mécanismes de protection des droits de l'homme aux niveaux national et international

dans les principaux domaines d'activité de l'OSCE liés à la dimension humaine. Le projet a comporté 32 présentations télévisées sur des sujets tels que la lutte contre la traite des êtres humains, le pouvoir judiciaire, l'équité des procès, les droits de l'enfant et la liberté de conviction. Il a eu un retentissement plus étendu qu'en 2003, car la formule des causeries télévisées en direct a offert la possibilité aux gens de poser des questions par téléphone aux experts. En moyenne, 20 appels par émission ont été reçus dans les studios de télévision.

**Lutte contre la traite des êtres humains.** Etant un des trois coprésidents du Groupe de travail international sur la lutte contre la traite – avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le PNUD – le Bureau a joué un rôle central dans la coordination des efforts de lutte contre la traite des êtres humains en Arménie. Le Groupe a procédé à un échange d'informations sur les activités de lutte et a suivi la mise en œuvre du plan national d'action de l'Arménie relatif à la lutte contre la traite des êtres humains.

Le Bureau a exécuté un projet qui a permis d'analyser les lacunes du cadre juridique et d'élaborer des recommandations en vue de la mise en place d'un cadre juridique cohérent pour une criminalisation efficace de la traite et pour la protection des victimes et des témoins. En outre, deux ONG locales ont bénéficié d'une assistance pour une enquête sur l'ampleur de la traite dans le pays.

**Questions de parité des sexes.** Conjointement avec le BIDDH, le Bureau a poursuivi ses efforts de promotion du rôle des femmes dans la société arménienne. A cette fin, il a notamment aidé le Gouvernement à élaborer un plan national d'action sur la promotion de la femme et appuyé un projet de « formation de formateurs » sur les droits des femmes et l'exercice de responsabilités par elles. Une autre initiative commune a été axée sur l'introduction de cours relatifs aux questions de parité des sexes aux niveaux secondaire et universitaire et a favorisé l'institutionnalisation des questions de parité des sexes comme sujet d'étude.

**Appui pour la liberté des médias et la liberté d'information.** La répartition des fréquences de radiotélévision et les violations présumées des droits de journalistes et d'organes médiatiques ont constitué les principales questions liées aux médias dont le Bureau s'est occupé en 2004. En coopération avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, le Bureau a continué à suivre la situation des médias dans le pays et à faire rapport à son sujet.

Afin d'observer la mise en œuvre de la Loi sur la liberté d'information adoptée en 2003, le Bureau a lancé un projet dans le cadre duquel un réseau d'observateurs a été mis en place dans trois régions d'Arménie. Au total, 219 plaintes ont été reçues de citoyens au sujet de leur droit à recevoir des informations et, après intervention des centres locaux pour la liberté de l'information, des informations ont été reçues dans 134 cas. Le rôle des observateurs a également consisté à sensibiliser les fonctionnaires et le public aux dispositions de la Loi.

En ce qui concerne la législation sur les médias, un groupe de travail informel présidé par le Bureau s'est réuni régulièrement pour échanger des informations et établir des recommandations sur la législation relative aux médias et à la liberté d'information. Le Bureau a appuyé un projet conjoint de l'OSCE et de l'American Bar Association/Central and East European Law

Initiative qui vise à former des avocats et des reporters à la législation sur les médias.

**Chef du Bureau : M. l'Ambassadeur Vladimir  
Pryakhin**

**Budget révisé : 1 227 700 €  
[www.osce.org/yerevan](http://www.osce.org/yerevan)**

# ASIE CENTRALE



— Frontières internationales  
● Bureau extérieur de l'OSCE  
Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE

# CENTRE DE L'OSCE A ALMATY

En réponse aux nouveaux défis apparus en 2004, le Centre de l'OSCE à Almaty s'est concentré de façon plus appuyée sur les activités à long terme communes aux trois dimensions de l'OSCE. Toutefois, la promotion de la sécurité et de la stabilité dans la région ainsi que la poursuite du processus démocratique et de l'amélioration du respect des droits de l'homme sont restés au cœur des activités du Centre.

La lutte contre l'extrémisme a été abordée en insistant sur le respect des droits de l'homme. Reconnaissant que la liberté des médias était indispensable au développement démocratique, le Centre a étendu son programme de formation à l'intention des journalistes, en insistant notamment sur les jeunes journalistes régionaux, les questions d'égalité entre les sexes et le traitement de l'information relative à l'état de l'environnement. Dans le cadre de ses activités visant à répondre aux menaces qui compromettent le développement démocratique et l'état de droit, le Centre a organisé des ateliers et des séminaires de formation à l'intention de juges, procureurs, juristes et représentants gouvernementaux. Les sujets abordés allaient des traités internationaux aux meilleures pratiques de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le Centre a poursuivi ses activités dans le domaine de la protection de l'environnement par une campagne de sensibilisation aux dangers de la radioactivité à proximité de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk. Il s'est également employé à accroître la participation de la population sur des questions d'environnement dans la zone de la mer Caspienne. Un programme d'un an à l'intention des enseignants kazakhs a été lancé pour les aider à mieux sensibiliser leurs élèves aux problèmes ayant trait à l'environnement.

## Activités liées à la dimension politico-militaire

**Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.** Afin de promouvoir les meilleures pratiques en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, le Centre a organisé plusieurs tables rondes consacrées à la lutte contre la menace émergente de l'extrémisme tout en mettant l'accent sur le respect des droits de l'homme. Ces manifestations ont été organisées avec le soutien du BIDDH et de l'Unité d'action contre le terrorisme du Secrétariat de l'OSCE. Le Centre a également aidé à l'organisation d'un échange entre les représentants des services de détection et de répression de tous les Etats d'Asie centrale en coopération étroite avec les autres centres de l'OSCE dans la région. Avec le concours d'experts internationaux, ils se sont livrés à un échange de vues sur les meilleures pratiques en matière de lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. L'un des autres projets du Centre était consacré aux officiers de police kazakhs qui ont reçu une

formation sur le respect des droits de l'homme dans le cadre d'opérations antiterroristes.

Quelques 400 jeunes journalistes venus des quatre coins du Kazakhstan ont assisté à des master classes de journalisme que le Centre a organisées en 2004 dans 15 villes régionales. Onze participants ont été sélectionnés pour participer à un stage professionnel de deux semaines en Pologne. Aliya Syzdykova, une jeune reporter de la station de radio *Teks*, était l'un d'entre eux. « Les journalistes polonais comptent parmi les meilleurs en Europe et ce que nous avons appris est indispensable pour la poursuite de notre carrière. Le fait de se trouver en Pologne à la veille de son entrée dans l'Union européenne était un événement historique et un pari difficile pour tout journaliste », explique-t-elle.

## Développement des médias

L'accès à l'information ainsi qu'un secteur des médias professionnel sont des éléments clés pour les démocraties en développement et les jeunes sociétés civiles. En 2004, le Centre a continué d'apporter son soutien aux médias indépendants en formant de jeunes journalistes venant des régions du Kazakhstan sur la façon de couvrir des questions à caractère économique, social et environnemental. Ils ont abordé des points particuliers tels que la traite des êtres humains et les préjugés à l'encontre des femmes, sujets qui, autrement, n'auraient peut-être pas été traités. Afin de fournir aux journalistes régionaux un accès plus facile à Internet, le Centre a participé à la création de deux cybercafés à Pavlodar et à Taraz.

## Activités liées à la dimension économique et environnementale

Malgré la rapidité de la croissance économique que le Kazakhstan a connue ces dernières années, il reste un fossé considérable entre le progrès économique et les conditions de vie dans leur ensemble, en particulier dans les zones rurales. Par ailleurs, les difficultés économiques auxquelles les Kazakhs sont confrontés sont aggravées dans certaines zones par les dégâts infligés à l'environnement, qui affectent la santé et les moyens de subsistance de la population.

## ACTIVITES ECONOMIQUES

En 2004, le Centre a fait de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ses priorités principales. Afin de familiariser les juges, les procureurs et les avocats avec les normes juridiques internationales, le Centre a organisé un certain nombre de séminaires de formation. Il a également poursuivi ses travaux sur les questions relatives aux eaux transfrontières et a continué à apporter son appui à des projets visant à stimuler des petites et moyennes entreprises, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes chef d'entreprise.

**Gestion de l'eau.** De plus en plus, l'eau est une ressource stratégique de première importance ainsi qu'une source potentielle de conflits en Asie centrale. Il est donc capital pour la stabilité de la région de faire des efforts en matière de gestion conjointe de l'eau. En 2004, le Centre

de l'OSCE à Almaty a continué d'apporter son soutien à un groupe de travail interétatique dont la tâche est de créer une commission de l'eau kazakho-kirghize. Cette commission, qui s'occupera de la gestion commune des rivières Tchou et Talas qui s'écoulent du Kirghizistan au Kazakhstan, doit démarrer ses activités en janvier 2005.

**Campagne d'information sur le Code foncier.** Par une approche combinant l'appui aux petites entreprises et des questions touchant à l'état de droit, le Centre a facilité une campagne d'information à grande échelle menée dans toutes les régions du pays et portant sur les principales dispositions du nouveau Code foncier adopté en 2003. Cette initiative comportait une série de réunions d'information auxquelles ont assisté plusieurs milliers d'agriculteurs voulant apprendre comment acquérir de la terre conformément au Code foncier.

## ACTIVITES ENVIRONNEMENTALES

Le Kazakhstan souffre de la détérioration de l'environnement qui, dans de nombreuses régions du pays, réduit la qualité de vie et représente un danger pour les populations. La prévention des déversements d'hydrocarbures dans la mer Caspienne près d'Atyrau, le centre de l'industrie pétrolière du Kazakhstan, est un problème particulier pour les responsables politiques. Par conséquent, l'une des activités majeures du Centre a été la poursuite de la promotion de la Convention d'Aarhus en coopération étroite avec le Gouvernement et la société civile.

**Débat public sur les déversements d'hydrocarbures.** Afin d'accroître la participation du public et des ONG au processus de décision concernant les questions environnementales, le Centre a organisé des débats publics à Atyrau sur le nettoyage des nappes d'hydrocarbure en mer Caspienne, à la suite de quoi les participants ont adressé aux autorités environnementales compétentes plusieurs recommandations concernant l'état de détérioration de l'environnement en mer Caspienne et à proximité de celle-ci.

**Campagne d'information sur la sûreté radiologique.** En août, le Centre et l'ONG *National Forum for Radiation Protection and Ecology*, basée à Almaty, ont lancé une campagne d'information sur les règles fondamentales en matière de sûreté radiologique et sur le comportement à adopter dans les zones contaminées près de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk. Cette campagne comportait des exposés ainsi que des distributions de vidéos, d'affiches et de brochures aux habitants de 28 villages reculés.

« De nombreux ingénieurs nucléaires et chercheurs sont en effet passés par ici, mais c'est la première fois qu'une campagne est organisée à l'intention de ceux qui, comme nous, vivent dans des zones reculées. Ce qui nous amène à la question fondamentale : comment se comporter rationnellement et comment vivre à proximité de zones contaminées. »  
**Un villageois de Sarzhal lors d'un exposé sur les règles de sûreté radiologique**

**Programme environnemental pour les élèves du secondaire.** Le Centre a parrainé un programme d'une année visant à sensibiliser les élèves des écoles secondaires kazakhes aux questions portant sur

l'environnement. C'est dans ce cadre qu'a été réalisée une étude de la législation environnementale actuelle du pays, qui a été présentée au mois de novembre lors d'une conférence organisée à Almaty et à laquelle ont participé 47 enseignants du secondaire venus des cinq Etats d'Asie centrale.

## Activités liées à la dimension humaine

**Lutte contre la traite des êtres humains.** Le Kazakhstan a adopté en février un plan d'action pour combattre et prévenir la traite des êtres humains et a ratifié plusieurs conventions importantes pour améliorer sa législation nationale et sensibiliser l'opinion à cette question. Le Centre est membre de la commission interministérielle de lutte contre la traite présidée par le Ministre de la justice. La commission fournit des avis d'experts pour l'élaboration de la législation kazakhe en matière de lutte contre la traite.

Une série de séminaires de formation organisée par le Centre à Shymkent et Petropavlovsk a permis à des fonctionnaires et à des journalistes de recevoir une formation de base relative à la lutte contre la traite des êtres humains, à partir de plans d'action établis précédemment dans l'année par les autorités régionales.

**Renforcement de l'état de droit.** Le Centre, en étroite coopération avec le BIDDH, a organisé un certain nombre de manifestations pour accroître le professionnalisme chez les fonctionnaires ainsi qu'au sein des institutions du secteur juridique. Par le biais d'ateliers et de séminaires de formation, il a favorisé les débats sur la façon de garantir un procès équitable grâce aux expertises médico-légales et sur l'introduction de procès avec jury.

**Formation aux droits de l'homme pour les responsables des services de détection et de répression.** Pour permettre aux agents de police de mieux remplir leur tâche en prenant en considération les normes et les pratiques internationales en matière de droits de l'homme, le Centre a organisé une formation expérimentale pour les agents et le personnel formateur. Il est prévu que les participants deviennent les coordonnateurs de la formation dans leurs commissariats respectifs.

**Réforme du système pénitentiaire.** A l'issue d'une table ronde de l'OSCE sur le suivi public des institutions pénitentiaires qui s'est déroulée en 2003, un groupe de travail a été créé pour élaborer la législation réglementant cette question. Il se compose de représentants du Gouvernement, d'ONG locales, du Centre et du BIDDH. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la priorité croissante accordée par le Centre à l'amélioration de la protection des droits constitutionnels des prisonniers condamnés à mort, à la détention à perpétuité ou à une longue peine d'emprisonnement et fait suite à la décision prise en 2003 par le Kazakhstan d'adopter un moratoire sur la peine capitale.

Le Centre s'est également penché sur la question des peines de substitution dans le pays, ce qui représente en soi une avancée majeure vers l'humanisation du système pénitentiaire et a conduit à une baisse significative de la population carcérale. Afin de recueillir des impressions

directes sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la réforme du système, le Centre a organisé la visite de plusieurs établissements pénitentiaires.

**Renforcement du processus électoral démocratique**

Au mois de septembre, le Kazakhstan a organisé des élections au *Majilis* (la Chambre basse du Parlement). Travaillant étroitement avec la Commission électorale centrale du pays, les partis politiques et les représentants de la société civile, le Centre s'est attelé à promouvoir les normes de l'OSCE en tant que partie intégrante du processus de modification de la loi électorale du Kazakhstan. Dans les régions, le Centre a participé à l'ouverture de cinq centres consultatifs fournissant aux électeurs une assistance pratique, des conseils juridiques et des informations sur les élections et des candidats.

**Egalité entre les sexes.** Afin de sensibiliser la population aux questions d'égalité entre les sexes, le Centre a organisé plusieurs séminaires à l'intention de journalistes consacrés aux droits des femmes. Les séances de formation ont été suivies par un concours durant lequel les participants devaient rédiger une composition sur la participation des femmes au processus de décision. Le

Centre, en collaboration avec des ONG et le Gouvernement, a également élaboré une stratégie pour accroître la participation des femmes à la vie politique.

**Sensibilisation aux élections**

Les activités destinées à la société civile et aux jeunes étaient rares dans le sud du Kazakhstan. Récemment, le Centre a coopéré avec *Elections 2000*, une ONG de la région de Jambyl, pour s'attaquer à cette question. De 2003 à 2004, le Centre a porté son soutien à des courtes formations visant à promouvoir la sensibilisation et l'instruction civiques chez les jeunes électeurs. Cette initiative devait porter sur le long terme et a été mise en œuvre avec succès. Si seuls 40 étudiants avaient pris part à l'observation des élections locales en 1999 dans cette région, ils étaient au total 300 à observer le scrutin des législatives de 2004.

**Chef du Centre : M. l'Ambassadeur Ivar Vikki**  
**Budget révisé : 1 497 000 €**  
[www.osce.org/almaty](http://www.osce.org/almaty)

## CENTRE DE L'OSCE A ACHGABAT

En 2004, des représentants de l'OSCE, notamment le Président en exercice, son Envoyé personnel pour l'Asie centrale, Martti Ahtisaari, et son Envoyé spécial au Turkménistan, Younal Loufti, ont effectué un certain nombre de visites très médiatisées dans ce pays. Le Turkménistan a par ailleurs reçu la visite du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ainsi que celle d'un groupe d'ambassadeurs de l'OSCE. Le Centre de l'OSCE à Achgabat estime que ces visites ont contribué à « réchauffer » de façon significative les relations entre le pays hôte et l'Organisation.

Le Gouvernement turkmène a pris un certain nombre de mesures constructives en 2004. Le Turkménistan a abandonné son système de visas de sortie, qui avait été réintroduit en 2002 à la suite de la tentative d'assassinat contre le Président. Le pays a également assoupli la procédure d'enregistrement des groupes religieux, a poursuivi le processus de réforme législative et a annulé la responsabilité pénale en cas de participation à des organisations civiques non immatriculées.

La promotion de l'état de droit, des réformes démocratiques et économiques, des libertés et des droits fondamentaux est une entreprise qui reste toutefois difficile. Une plus grande implication du Turkménistan dans les activités de l'OSCE serait appréciée.

Les priorités du Centre pour 2004 sont restées axées sur son rôle en matière de prévention des conflits, de promotion de la stabilité, de la démocratie, de la bonne gouvernance, du développement socio-économique, de la sensibilisation aux questions environnementales et des droits de l'homme dans le pays. En coopération avec les autorités turkmènes, le Centre a intensifié ses efforts visant à renforcer le dialogue et mettre en œuvre ses activités programmatiques, tout en suivant étroitement l'évolution de la situation dans le pays.

La coopération avec la communauté internationale des donateurs s'est considérablement accrue. Le Centre a participé à des projets conjoints dans les trois dimensions avec le Programme TACIS de l'Union européenne, qui fournit une assistance technique aux pays d'Europe orientale et d'Asie centrale. D'autres initiatives communes ont été mises en place avec le PNUD, l'OIM, l'USAID et le HCR. De nouveaux projets conjoints sont prévus pour 2005.

### **Définir le rôle de l'OSCE dans la région**

Depuis 2001, le Centre de l'OSCE à Achgabat organise des séminaires portant sur le rôle de l'Organisation dans la région. Ces activités, qui sont organisées sous l'intitulé « Qu'est ce que l'OSCE ? », ont lieu dans tout le pays et contribuent à une meilleure compréhension du mandat de l'Organisation et de ses principes, structures et institutions sous-jacents. Les activités et les projets menés par le Centre y tiennent une place particulière.

### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

*Formation des agents des services des frontières et des douanes.* Dans un souci de partage d'expériences et d'informations sur les pratiques internationales, le Centre a organisé en 2004 une série de séminaires de formation étalés sur deux jours à l'intention des agents des services des frontières et des douanes turkmènes. Ces séminaires avaient pour thème la lutte contre le trafic de drogues, d'armes légères et de petit calibre et la traite des êtres humains. Ils ont également traité du cadre juridique des contrôles effectués par les services des frontières et des douanes, de la coopération avec les autres ministères et organismes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, ainsi que des problèmes spécifiques liés aux procédures menées aux postes frontières et douaniers.

En collaboration avec le Service national des douanes et le programme TACIS de l'Union européenne, le Centre a organisé des sessions de formation de trois mois à l'intention des agents des services des douanes pour qu'ils améliorent leurs connaissances en anglais et en informatique. Cela leur permet de mieux communiquer avec les visiteurs étrangers et de tenir une base de données informatisée.

*Lutte contre le terrorisme.* Au mois de juillet, le Centre a organisé un séminaire de deux jours consacré à la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale. Les participants à cette initiative, mise en œuvre en coopération avec le Ministère turkmène des affaires étrangères et l'Unité d'action contre le terrorisme, se sont intéressés aux aspects politiques, économiques et sociaux du terrorisme ainsi qu'aux principes, documents et organismes de l'ONU et de l'OSCE traitant de la lutte contre le terrorisme. Les exposés ont surtout porté sur la coopération régionale et internationale.

*Contrôle de la circulation des armes légères et de petit calibre.* Afin de familiariser les agents des services de détection et de répression ainsi que les représentants militaires de la région avec le *Manuel de l'OSCE sur les meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre* et ses recommandations, le Centre a organisé un atelier à Achgabat. Celui-ci, qui a été préparé avec le Centre de prévention des conflits (CPC) de l'OSCE et le Ministère turkmène des affaires étrangères, a rassemblé des participants venus du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan.

#### Développement des médias

A l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, qui a eu lieu le 3 mai, le Centre a pris part à une discussion sur Internet avec des membres de l'*International Research and Exchanges Board* (IREX). Un total de 11 journalistes et anciens participants au Programme IATP (*Internet Access and Training Programme*) de l'IREX se sont retrouvés sur les sites d'accès à l'IATP dans trois villes du Turkménistan et ont débattu des questions liées à la liberté de la presse. L'intérêt des participants pour cette discussion ainsi que les questions posées ont encouragé le Centre à organiser des activités de suivi dans les années à venir.

#### Activités liées à la dimension économique et environnementale

Comme les années précédentes, l'activité principale du Centre dans cette dimension a porté sur le développement des PME et la sensibilisation de l'opinion publique aux questions environnementales.

**Aide au développement économique.** En 2004, l'économie du Turkménistan a poursuivi sa croissance au niveau macro-économique. Afin de continuer à stimuler la création d'emplois et à promouvoir le développement des entreprises privées, le Centre a apporté son soutien à plusieurs cours de formation organisés à l'intention de représentants de petites entreprises par l'Union des entrepreneurs du Turkménistan. Ces cours comportaient des séminaires ayant pour but d'aider les femmes d'affaires à améliorer leurs capacités commerciales pratiques ainsi qu'un programme s'adressant particulièrement aux jeunes entrepreneurs. Le Centre songe à poursuivre sa coopération avec l'Union, mais estime que celle-ci a besoin de procéder à des réformes avant de pouvoir envisager d'autres initiatives. Un consultant externe a été engagé pour procéder à une analyse et à un examen minutieux des activités de l'Union et formuler des recommandations sur les moyens de la réformer et de l'améliorer.

Dans le cadre d'un accord de partage des coûts avec le Programme TACIS de l'Union européenne, le Centre a financé un petit fonds de microcrédits pour quatre associations pilotes d'agriculteurs volontaires. Les agriculteurs retenus ont reçu une formation commerciale de base, notamment en planification d'entreprise et en gestion de prêts. Le Centre a également fourni du matériel et des fournitures de bureau aux quatre associations. Les agriculteurs ont chaleureusement accueilli et apprécié le projet, sans lequel ils n'auraient eu accès à aucun crédit.

**Sensibilisation du public à l'environnement.** Pour sensibiliser davantage la population turkmène, et en particulier les élèves et les étudiants, aux questions d'environnement, le Centre a soutenu un projet élaboré par le Ministère de la protection de la nature qui comporte la rédaction et la publication de manuels et de guides destinés aux enseignants et traitant de la mise en œuvre du Plan d'action environnemental national. L'organisme du Ministère s'occupant de la mise en œuvre de ce plan d'action a reçu des documents de formation et un séminaire de formation a été organisé pour le coordonnateur national du Plan d'action. Le Centre a également financé l'élaboration, la publication et la distribution de calendriers de bureau et muraux sensibilisant à l'environnement, qui ont été remis aux

fonctionnaires ainsi qu'aux hommes politiques dans tout le pays. Par ailleurs, le Centre a apporté son soutien à la production d'une série de spots télévisés sur cette question.

#### Activités liées à la dimension humaine

**Soutien de la réforme législative.** Le Centre a continué à fournir des avis juridiques ainsi que des conseils sur les meilleures pratiques pour la réforme législative du pays. Il a élaboré, en coopération avec l'Institut national pour la démocratie et les droits de l'homme, un recueil des actes législatifs turkmènes sur des questions relatives aux droits de l'homme, qu'il prévoit de publier en turkmène, en anglais et en russe.

**Démocratisation et activités de la société civile.** Afin d'aider à élaborer une nouvelle stratégie pour accroître la participation de la société civile à la vie publique du pays, le Centre a organisé des réunions avec les représentants de la communauté internationale des donateurs et de la société civile émergente. Il a également conseillé des ONG locales sur la façon d'appréhender la nouvelle législation du pays en matière d'organismes publics.

**Affaires concernant les droits de l'homme.** Le Centre a continué de recevoir un nombre important de plaintes individuelles, notamment concernant la démolition de maisons en raison de la construction de nouveaux immeubles. Un certain nombre d'affaires ont été portées à l'attention des autorités turkmènes. Le Centre a également prodigué des conseils juridiques dans des affaires liées aux droits d'autres personnes vulnérables.

En février, le Centre a accueilli la cérémonie de lancement de la traduction en russe du rapport intitulé « la sécurité humaine – maintenant », dont l'original en anglais a été publié par la Commission sur la sécurité humaine, basée à New York.

**Egalité entre les sexes.** Les droits de la femme ainsi que les questions d'égalité entre les sexes en général étaient toujours l'une des priorités du programme de travail du Centre. Dans le cadre de ses activités dans ce domaine, le Centre a permis à des citoyens turkmènes de participer à des conférences portant sur la question de l'égalité entre les sexes et a fourni des conseils juridiques sur la question.

#### Promotion du renforcement des capacités au Turkménistan

Pour soutenir les travaux de l'Académie de l'OSCE à Bichkek, le Centre de l'OSCE à Achgabat a participé au programme de maîtrise de l'Académie en faisant des exposés sur ses activités au Turkménistan. Il a également facilité la participation de dirigeants et de citoyens turkmènes à un certain nombre de manifestations organisées par l'OSCE et a apporté son soutien au Réseau des jeunes d'Asie centrale (CAYN). (Pour plus de détails à ce sujet, voir les parties consacrées aux centres de l'OSCE à Bichkek et à Tachkent.)

**Chef du Centre : poste vacant (jusqu'en juillet 2004 :  
M. l'Ambassadeur Paraschiva Badescu ;  
à partir du 10 janvier 2005 :  
M. l'Ambassadeur Ibrahim Đikić)  
Budget révisé : 979 500 €  
[www.osce.org/ashgabat](http://www.osce.org/ashgabat)**



## CENTRE DE L'OSCE A BICHKEK

Susciter un changement positif dans la vie quotidienne de la population en protégeant les droits individuels, en facilitant l'accès à la justice et en appuyant les processus de transformation démocratique a continué d'être l'objectif prioritaire du Centre en 2004. En vue d'accroître son efficacité, le Centre a harmonisé plus avant ses activités avec les politiques et programmes du Gouvernement kirghize, les organisations de la société civile du pays et les bureaux de l'ONU présents au Kirghizistan. Préserver un équilibre entre les intérêts du Gouvernement et ceux de la société civile est resté une tâche difficile.

Parmi les priorités en 2004 figuraient notamment l'appui aux processus électoraux, les questions de l'état de droit et de la bonne gouvernance ainsi que la promotion du développement des médias. Le Centre a aussi accordé une attention prioritaire à la lutte contre la corruption, à la réforme des structures de la police et aux activités relevant de la dimension économique et environnementale. Il a par ailleurs continué à exécuter trois importants projets extrabudgétaires : l'Académie de l'OSCE à Bichkek, le Programme d'assistance à la police et le Programme d'appui pour les élections.

### Le bureau extérieur de l'OSCE d'Osh

Situé dans le sud du Kirghizistan, le bureau extérieur d'Osh du Centre de l'OSCE mène essentiellement des activités relevant de son mandat de prévention des conflits. En 2004, il a fait campagne en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme en s'attaquant plus particulièrement à la torture et aux mauvais traitements en détention ainsi qu'à la traite des êtres humains. L'accent a également été mis sur la gestion des frontières et sur le suivi des relations interethniques ainsi que de la situation des décharges d'uranium dans la région. Au cours de la période qui a précédé les élections locales, le 10 octobre, le bureau a coopéré étroitement avec les commissions électORALES et les partis politiques locaux et a accueilli plusieurs réunions de coordination des élections.

### Activités liées à la dimension politico-militaire

**Réforme des forces de police du Kirghizistan.** Au cours de sa première phase, longue de 18 mois, le Programme de l'OSCE d'assistance à la police au Kirghizistan a porté essentiellement sur l'amélioration du professionnalisme et de la capacité opérationnelle des forces de police kirghizes. Avec l'appui de l'Unité pour les questions stratégiques de police du Secrétariat de l'OSCE, le Centre a entamé les préparatifs pour une deuxième phase couvrant des questions telles que la législation, le professionnalisme, la gestion, l'organisation, les droits de l'homme, la police de proximité et la formation. Le programme devrait servir de base à une réforme approfondie de la police kirghize au cours des années à venir.

**Activités de gestion des frontières.** En coopération avec les autorités provinciales, le bureau extérieur d'Osh a suivi de près la situation aux frontières et le processus de

démarcation des frontières en cours entre le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan, y compris le processus de déminage dans la région. Un projet pilote, entrepris en coopération avec l'ONG française *Aide à la Coopération Technique et au Développement* (ACTED), a commencé à relever et à examiner les problèmes transfrontaliers qui se posent entre la province de Djalalabad au Kirghizistan et celle d'Andijon dans l'Ouzbékistan voisin. Dans le but de renforcer le dialogue transfrontière, le bureau extérieur s'est efforcé d'intégrer des éléments liés à la gestion des frontières dans diverses autres initiatives de projet.

### Renforcement du développement des médias

Tant à l'échelon national que régional, le Centre a poursuivi ses efforts visant à contribuer au développement des médias kirghizes. Il s'est employé à impliquer plus largement la société civile dans ce domaine en encourageant les citoyens à participer à des projets visant à promouvoir la démocratie et les bonnes pratiques électORALES à la radio et à la télévision. Le Centre a également mis en place un projet sur les médias portant notamment sur l'observation de la couverture de questions relatives aux élections dans les médias kirghizes. D'autres initiatives dans le domaine du développement des médias ont inclu la fourniture à des représentants de médias ruraux d'informations sur les moyens de créer une radio et d'un appui à la compagnie de télévision d'Osh, un diffuseur indépendant dans le sud du Kirghizistan. Une série de séminaires de formation à l'intention de journalistes de toutes les régions ont en outre contribué à faire mieux connaître la législation kirghize des médias et les droits des journalistes.

### Activités liées à la dimension économique et environnementale

**Développement des petites entreprises.** Le Centre a exécuté plusieurs projets visant à stimuler la croissance des PME au Kirghizistan, PME qui sont un facteur essentiel pour le développement socio-économique du pays. En coopération avec un partenaire national, l'Agence *PROMA*, le Centre a procédé à une enquête auprès d'entreprises locales sur le cadre opérationnel pour les petites entreprises. Les données recueillies ont été minutieusement analysées et il en est résulté une série de recommandations pour améliorer le cadre juridique, recommandations qui ont été présentées au Gouvernement kirghize, à des représentants locaux des milieux d'affaires et à des agences internationales de donateurs. Il a été en particulier spécifiquement recommandé d'améliorer l'application de certaines prescriptions relatives à l'octroi d'autorisations aux entreprises, ce qui contribuera à susciter une forte croissance des PME. On s'attend également à ce que le Gouvernement kirghize prenne en considération les conclusions de cette enquête lorsqu'il élaborera et mettra en œuvre un plan d'action visant à attirer l'investissement direct étranger.

Promouvoir l'entreprenariat des femmes a constitué un autre aspect important des activités du Centre dans la dimension économique. En coopération avec des ONG locales, le Centre a accueilli une série de séminaires

tenus dans l'ensemble du pays et au cours desquels les moyens de créer davantage d'emplois pour les femmes dans les zones rurales ont été examinés.

#### **Réformes juridiques dans le domaine économique.**

Soucieux de créer un environnement propice au développement économique, le Centre a apporté son soutien à des activités de projet visant à accélérer les réformes juridiques dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. En coopération avec le PNUD et USAID, le Centre a mis à la disposition du Gouvernement kirghize des experts internationaux pour l'aider à déterminer des orientations clés en vue de l'élaboration d'une stratégie anticorruption efficace et d'un plan d'action.

En concertation avec le Secrétariat du Conseil consultatif sur la bonne gouvernance, le Centre a tenu un atelier sur les instruments juridiques et les meilleures pratiques à l'échelle nationale et internationale pour sensibiliser l'opinion publique aux conditions techniques et législatives à observer en vue de la ratification de la Convention de l'ONU contre la corruption.

#### **Renforcement de la sécurité environnementale : gestion des décharges nucléaires à Mailuu-Suu.**

En étroite coopération avec la Banque mondiale, le Centre a apporté son soutien à des activités de projet visant à faire face à la menace environnementale que représente la décharge non sécurisée de matières radioactives de Mailuu-Suu. Il a notamment aidé à organiser une visite d'experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui ont rassemblé des informations de première main sur le risque pour la population locale. Un autre projet du Centre dans ce domaine s'adressait aux résidents de la région, qui ont été sensibilisés aux dangers résultant de l'exposition aux radiations, ainsi qu'à des représentants d'ONG environnementales locales qui ont participé à un atelier de formation à des activités de mobilisation.

#### **Promotion de la protection de l'environnement.**

Soucieux de continuer à promouvoir les stratégies nationales et régionales pour une protection durable de l'environnement, le Centre a organisé une série de séminaires qui visaient à améliorer la compréhension, tant par les autorités que par la société civile, des dispositions de la Convention d'Aarhus. En octobre, un centre Aarhus d'information a été ouvert à Osh pour sensibiliser l'opinion publique à la Convention et faciliter l'accès des citoyens locaux à des informations environnementales.

## **Activités liées à la dimension humaine**

#### **Promotion de la sensibilisation politique des jeunes.**

Pour encourager les jeunes à être politiquement plus conscients et actifs, le Centre a apporté son soutien à plusieurs activités, dont un forum national dans le cadre duquel élèves et étudiants pouvaient débattre de questions ayant trait aux élections. En coopération avec des partenaires de plusieurs organismes gouvernementaux et d'ONG nationales et internationales, le Centre a apporté son soutien à la publication de manuels d'éducation civique et de manuels pédagogiques en kirghize, en russe et en ouzbek, qui ont contribué à sensibiliser les jeunes aux processus politiques.

**Promotion des droits de l'homme.** Se préoccupant de la question des droits de l'homme dans le secteur de la santé mentale, le Centre a organisé deux séminaires de formation intensive sur les droits humains fondamentaux à l'intention de 60 professionnels travaillant dans tout le Kirghizistan. Les jeunes militants membres d'ONG ont été le groupe cible d'une autre des initiatives du Centre qui a prêté son appui à des stages d'été et d'hiver sur l'observation des droits de l'homme et l'établissement de rapports à ce sujet. Dans le sud du pays, le Centre a organisé, en coopération avec des ONG locales, des activités de promotion et de sensibilisation aux droits de l'homme, dont un festival sur les droits de l'homme à Osh.

**Renforcement de l'état de droit.** Dans le cadre des efforts déployés par l'OSCE pour aider le Kirghizistan à réformer son système exécutif pénal, le Centre et le BIDDH ont tenu un certain nombre de conférences et de séminaires régionaux de formation. Ces activités ont porté sur des thèmes tels que la réforme de la législation pénale, la dépenalisation de certaines infractions, l'observation publique du système pénitentiaire et l'introduction de peines de substitution afin de réduire le nombre de détenus. Le bureau extérieur d'Osh a aussi organisé des ateliers et des séminaires à l'intention de membres d'ONG et d'organismes chargés de l'application de la loi sur les techniques d'observation des centres de détention et sur les moyens de convaincre les autorités judiciaires et de police locales d'autoriser l'accès des ONG aux installations de détention.

#### **L'Académie de l'OSCE à Bichkek**

Fondée en décembre 2002, l'Académie de l'OSCE à Bichkek est un institut d'études et de recherche qui propose à des experts et à des chercheurs des programmes de formation sur les questions de sécurité régionale en mettant l'accent sur l'Asie centrale. Après l'obtention de leur diplôme par 25 étudiants qui ont participé à un cours pilote d'une durée de six mois, l'Académie a inauguré en septembre un programme d'un an de maîtrise en sciences politiques. Au total, 30 étudiants des cinq Etats participants de l'OSCE d'Asie centrale, ainsi que de plusieurs autres pays, se sont inscrits à ce programme.

[www.osce-academy.net](http://www.osce-academy.net)

**Appui aux processus électoraux démocratiques**

Le Centre a prêté son soutien au Gouvernement kirghize dans le cadre de ses préparatifs pour les élections locales du 10 octobre et des élections législatives prévues le 27 février 2005. Il s'est essentiellement employé à apporter son assistance à la Commission électorale centrale (CEC) du pays et à appuyer et observer les activités des organisations de la société civile et des médias. En coopération avec le PNUD, qui était responsable du programme d'appui pour les élections, le Centre a instauré un mécanisme permettant de coordonner systématiquement toutes les activités d'appui ayant trait aux élections. Un accent particulier a été mis sur l'éducation des électeurs, les conseils juridiques, l'appui à la CEC, les codes d'éthique électorale et la formation à l'intention des membres des commissions électorales, des juges et des avocats. La promotion de la participation des femmes et des jeunes a bénéficié d'un degré élevé de priorité.

**Chef du Centre : M. l'Ambassadeur Markus Mueller**

**Budget annuel révisé : 1 831 300 €**

**[www.osce.org/bishkek](http://www.osce.org/bishkek)**

## CENTRE DE L'OSCE A DOUCHANBE

En 2004, le Centre de l'OSCE à Douchanbé a fait de son programme de déminage l'une de ses principales priorités. Au titre du programme Action contre les mines, créé en 2003 en réponse à une demande du Gouvernement tadjik, 6,2 hectares de terrain ont été déminés dans le centre, le sud et l'est du Tadjikistan. Le fait le plus notable a été la remise à disposition de la première parcelle débarrassée de ses mines à une collectivité locale près de la frontière afghane, ce qui représente une amélioration tangible des conditions de vie de plus de 30 000 personnes.

Le Centre a également étendu ses activités dans la dimension économique, avec comme priorité d'assister le Gouvernement tadjik dans son programme de réforme agraire. D'autres initiatives notables ont été axées sur le développement économique, la promotion du dialogue politique et de la sécurité, le développement des médias, les questions de droits de l'homme et de démocratisation, la parité des sexes et la protection de l'environnement.

Les élections législatives prévues pour février 2005 ont fourni une toile de fond à un grand nombre des activités du Centre dans les dimensions politico-militaire et humaine, comme des projets visant à moderniser la législation électorale tadjike, des débats publics entre les autorités gouvernementales et les représentants de la société civile ainsi que des séminaires de formation destinés aux journalistes et traitant de la couverture médiatique des élections.

### Activités liées à la dimension politico-militaire

**Contributions à la lutte contre le terrorisme.** Dans le cadre de ses activités de lutte contre le terrorisme, le Centre a soutenu la participation de trois représentants tadjiks du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de l'intérieur à un atelier régional consacré au financement du terrorisme. Cet atelier a été organisé en Turquie en février par l'ONUSC dans le cadre de son programme mondial contre le terrorisme, au titre duquel l'ONUSC fournit une assistance technique et juridique. L'atelier a abordé les meilleures pratiques dans le domaine de la prévention du financement du terrorisme.

Quatre autres cadres moyens du Comité national de protection des frontières du Tadjikistan et du Ministère de l'intérieur ont participé, à Tachkent, à un atelier de deux jours consacré aux documents de voyage et aux contrôles aux frontières, tel que le prévoyait le Plan d'action de Bucarest et le Programme d'action de Bichkek pour prévenir et combattre le terrorisme.

Le Centre a également continué à fournir son assistance au Ministère tadjik des affaires étrangères dans la préparation de la ratification et de la mise en œuvre des 12 conventions et protocoles des Nations Unies relatifs à la lutte contre le terrorisme, comme l'y avait engagé le

Conseil ministériel de l'OSCE de 2001. Au mois de juillet, le Centre a envoyé à Vienne un expert juridique du Ministère des affaires étrangères pour élaborer la partie juridique du document en vue de sa ratification.

### Soutien au développement des médias et amélioration de l'accès à l'information

Plusieurs des initiatives du Centre en 2004 étaient axées sur l'amélioration de l'accès des journalistes à l'information, en particulier en vue des élections devant se dérouler en 2005. Le Centre a financé la création d'un centre de ressources à Douchanbé qui offre un accès gratuit à Internet et à des documents spécialisés, une aide juridique ainsi que des cours d'informatique et de langues. Il a ouvert ses portes en octobre et accueille un nombre de journalistes en augmentation constante, avoisinant les 130 par mois.

Des séminaires de formation pour journalistes consacrés à la couverture médiatique des élections et la publication par l'OSCE de *Biblioteka Zhurnalista* (la bibliothèque du journaliste), une série de livres professionnels à l'intention des journalistes spécialisés dans le reportage d'investigations, la couverture des élections, les droits des journalistes et la législation des médias sont d'autres initiatives financées par le Centre. Par ailleurs, le Centre a apporté son aide à la création d'un certain nombre de journaux et de magazines indépendants en russe, tadjik et en ouzbek, notamment *Nafosat*, lancé pour soutenir les journalistes de la minorité ouzbèke. Afin de donner un meilleur accès à l'information aux habitants de 57 districts reculés du Tadjikistan, le Centre a aidé plusieurs ONG à installer des panneaux sur lesquels sont placardés des exemplaires de journaux nationaux et autres, ainsi que des informations gouvernementales.

Suite à la fermeture de la maison d'édition indépendante *Jionhon* le 19 août sur accusation de fraude fiscale, le Centre a pris publiquement position sur la situation en matière de liberté des médias dans le pays. Dans un communiqué de presse, l'Ambassadeur Yves Bargain, chef du Centre, a indiqué que cette fermeture rendait impossible la publication de plusieurs journaux qui utilisaient les services de cette société, ce qui entravait le développement de la liberté des médias au Tadjikistan. Il a également indiqué que « les difficultés à répétition que certains journaux devaient affronter pouvaient être perçues comme une régression inquiétante dans le domaine de la liberté des médias au Tadjikistan ».

En septembre, le Centre a aidé le Représentant pour la liberté des médias à organiser la sixième Conférence sur les médias en Asie centrale à Douchanbé. Celle-ci a attiré plus de 130 journalistes venus du Kirghizistan, du Kazakhstan, du Tadjikistan et d'Ouzbékistan et s'est terminée par l'adoption d'une déclaration sur la dépénalisation de la diffamation. (Pour plus de détails sur cette conférence, voir la partie consacrée au Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias.)

### Promotion du dialogue politique et du processus démocratique.

Afin de fournir une tribune à des débats politiques ouverts, le Centre a apporté son soutien au Club du partenariat social, un organisme qui rassemble des représentants du Gouvernement, de partis politiques et de la société civile. Le Centre a également facilité l'organisation d'une série de séminaires consacrés au droit et à la religion afin d'encourager le dialogue entre les chefs religieux et les autorités locales et a apporté son concours à la rédaction de deux guides en tadjik, russe et anglais traitant des activités et du rôle des partis politiques, des institutions et de la société civile.

### **Les activités de déminage du Centre donnent leurs premiers résultats**

Au mois de septembre, le programme Action contre les mines de l'OSCE a permis de débarrasser une parcelle de terrain des mines et des charges non explosées qu'elle contenait. Cette parcelle ainsi nettoyée a été remise à disposition des habitants du district de Dusti-Kumsangir, près de la frontière afghane, ce qui va permettre la remise en état de la conduite d'eau de Kumsangir. Plus de 30 000 habitants auront alors accès à l'eau potable, ce qui donnera un coup d'accélérateur à l'économie locale, notamment en permettant de reprendre la culture des champs de coton.

Le début de la Phase II du programme Action contre les mines a été marqué par une importante hausse du budget, qui est passé de 500 000 euros en 2003 à plus d'1,9 million d'euros, dont 560 000 ont été alloués par l'OSCE pour les deux années ; le reste provient d'autres donateurs. La Fondation suisse de déminage, partenaire de mise en œuvre du programme, a formé 85 personnes au sondage, au marquage et au déminage de terrain dans le centre, le sud et l'est du Tadjikistan. Outre le centre de l'OSCE à Douchanbé, le Canada, le Japon, la Norvège, la Suède et la Belgique ont contribué financièrement au programme.

### **Activités liées à la dimension économique et environnementale**

**Soutien à la réforme agraire du Tadjikistan.** Le projet économique le plus ambitieux du Centre en 2004 a été son programme de soutien au Gouvernement tadjik dans le cadre de son processus de réforme agraire. Depuis 1996, le Tadjikistan a réorganisé la plupart des grandes fermes d'Etat et collectives, qui représentent environ 433 900 hectares, et les a converties en quelque 20 750 coopératives connues sous le nom de *dehkan*. Ces exploitations couvrent 61 pour cent de toutes les terres arables du Tadjikistan. Au total, 62 fermes d'Etat et fermes collectives devraient être réorganisées en 2005.

L'objectif du Centre est d'accroître la transparence de la réforme agraire du Tadjikistan. Le Centre participe activement à deux groupes de travail sur cette réforme et organise pour les agriculteurs des séminaires de formation relatifs à leurs droits et à leurs obligations dans le cadre du processus de réorganisation. Pour étudier le programme de réforme sous l'angle des droits de l'homme, il a commandé sur cette question un rapport analytique qui devrait déboucher sur des recommandations au Gouvernement sur la façon de prévenir la violation des droits des agriculteurs d'acquiescer et de cultiver des terres.

Le Centre est également à l'origine de deux projets pilotes dans cinq districts du centre et du sud du Tadjikistan (Fayzobod, Rudaki, Vakhsh, Bokhtar et Dangara) où des documents d'information rédigés en tadjik ont été distribués à la population locale. On espère que ces activités apporteront équité et transparence au processus de réorganisation.

**Accroître la participation du public aux questions environnementales.** L'application des dispositions de la Convention d'Aarhus est demeurée un objectif important des activités du Centre dans le domaine environnemental. Les projets dans ce domaine consistaient à fournir des services d'experts juridiques internationaux aux autorités locales, à mettre en place des campagnes de sensibilisation du public sur cette question et à promouvoir sa participation au processus de décision tant

au niveau national qu'au niveau des districts. Grâce au Centre de documentation sur la Convention d'Aarhus à Douchanbé, les journalistes bénéficient d'un meilleur accès à l'information sur les questions environnementales. En collaboration avec le Comité d'Etat à l'environnement et aux ressources forestières, le Centre a également organisé deux ateliers régionaux sur l'application de la Convention d'Aarhus auxquels plus de 100 personnes ont participé.

**S'attaquer au danger des déchets radioactifs.** La pollution radioactive affecte quelque 10 millions de personnes vivant dans le bassin du Syr-Darya, une zone du nord du Tadjikistan connaissant un taux de cancer très fortement supérieur à la moyenne nationale. Au mois de novembre, le Centre de l'OSCE à Douchanbé a organisé la première conférence internationale qui traitait ouvertement du problème des déchets radioactifs et de leurs effets sur la santé de la population dans cette région. Le Centre a également soutenu financièrement un projet prévoyant de dresser une carte des sites hautement radioactifs dans le nord du Tadjikistan, d'installer des panneaux de mise en garde et de mener plusieurs campagnes de sensibilisation.

### **Promotion du développement économique en zones rurales**

Les agriculteurs de Nurabod, un village isolé situé dans les montagnes du centre du Tadjikistan, ont vanté les mérites d'un projet lancé par le Centre visant à leur enseigner comment mieux commercialiser leur production, leur donner des conseils techniques sur la façon d'obtenir du bétail et des vergers en meilleure santé et leur montrer comment mieux sécher les fruits et conserver les légumes.

« Il nous a fallu marcher deux heures sur un terrain difficile pour arriver jusqu'à l'école où avait lieu le cours, mais nous ne le regrettons pas car c'était la première fois qu'une telle opportunité s'offrait à nous, » a indiqué l'un des 120 agriculteurs qui a bénéficié du programme.

Par ailleurs, le Centre s'est activement employé à promouvoir l'Initiative OSCE-ONU pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC), qui évalue les problèmes environnementaux afin de les empêcher de devenir des menaces pour la sécurité. Au Tadjikistan, l'initiative est axée sur la surveillance des décharges radioactives et d'autres sources de déchets radioactifs.

### **Activités liées à la dimension humaine**

**Promotion des droits de l'homme.** Pour renforcer la sensibilisation aux droits de l'homme et leur respect, le Centre a financé la publication d'un dictionnaire tadjik des droits de l'homme et d'une brochure consacrée à ce sujet dans le cadre de la détention provisoire et qui traite également de la prévention et des recours en cas de mauvais traitements et de torture. Ces publications ont été distribuées à une large gamme d'ONG, de cercles d'universitaires et de services gouvernementaux. Le Centre a également ouvert un centre de consultations juridiques dans la ville de Shaartuz, dans le sud du Tadjikistan, pour donner au public des informations sur les droits de l'homme et pour soutenir les activités de défense en justice dans cette région isolée du pays.

**Aide à la réforme du système pénitentiaire.** En soutien au Tadjikistan dans sa volonté de réformer la gestion pénitentiaire, le Centre a mené différentes activités axées

sur les peines de substitution et la coopération entre la société civile et l'administration pénitentiaire. Ces activités ont notamment débouché sur un accord important entre l'administration pénitentiaire et des ONG tadjikes relatif à la rédaction d'un accord de coopération standard sur les droits et les obligations de toutes les parties.

**Soutien à la réforme juridique et judiciaire.** Au mois d'avril le Parlement tadjik a adopté des amendements au Code pénal et un moratoire sur la peine capitale a été signé par le Président au mois de juillet. Le Centre a salué ce pas en avant et a concentré ses activités sur le renforcement du rôle des juristes et de l'indépendance du pouvoir judiciaire dans le pays. En collaboration avec l'Association du barreau tadjik et l'Association des juges, le Centre a organisé deux conférences portant sur ces sujets, qui ont attiré plus de 200 participants venus de tout le Tadjikistan. Par ailleurs, le Centre a organisé plusieurs séminaires de formation portant sur les droits de l'homme dans les centres de détention provisoire et au cours des enquêtes, auxquels 250 agents du Bureau du procureur général et du Ministère de l'intérieur ont participé.

**Assistance aux travailleurs migrants.** Tous les ans, quelque 350 000 Tadjiks migrent à la recherche d'un travail saisonnier pour pouvoir subvenir aux besoins de leur famille. Etant donné que très peu d'entre eux connaissent leurs droits et leurs obligations, le Centre et l'OIM ont mis en place un centre d'information à Douchanbé pour aider les travailleurs migrants à obtenir les informations dont ils ont besoin pour prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. Dans la ville de Vakhsh, dans le sud du Tadjikistan, un point d'information a été ouvert en tant que projet pilote pour les zones rurales. Le centre d'information a prodigué des conseils directs à plus de 5 000 personnes, organisé cinq séminaires de formation à l'intention des représentants de la société civile et des fonctionnaires dans tout le pays et publié un total de 170 000 brochures. Il a par ailleurs mené une campagne couronnée de succès pour que des cours sur les migrations professionnelles soient dispensés dans les écoles secondaires.

**Formation des journalistes aux questions de lutte contre la traite.** La traite des êtres humains est un problème grandissant pour le Tadjikistan. Ce sont plus particulièrement les femmes, qui veulent absolument trouver du travail à l'étranger, qui sont les victimes de groupes criminels qui les forcent à travailler au Moyen-Orient, en Asie ou en Europe. Afin d'améliorer la couverture médiatique des questions relatives à la traite des êtres humains, le Centre a organisé des séminaires de formation traitant de l'exploitation sexuelle et des migrations forcées à l'intention des journalistes de différentes régions du Tadjikistan. Il faut espérer que cette initiative renforcera le professionnalisme des journalistes et leur fournira la motivation nécessaire pour enquêter sur les cas de traite.

**Lutte pour l'égalité entre les sexes.** Le Centre a continué de militer en faveur de l'adoption d'une loi sur l'égalité des chances et a participé à l'amélioration du texte du

projet de loi. Son adoption est un progrès important vers le respect par le Tadjikistan de ses engagements internationaux et vers la mise en œuvre du programme national 2001-2010 sur l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes au Tadjikistan.

**Renforcement des capacités par le biais de centres locaux de ressources pour femmes.** Dans le domaine de renforcement des capacités, l'ouverture de six centres de ressources pour femmes dans le pays, grâce au soutien financier du Centre de l'OSCE, est une initiative importante. Les centres de ressources ont organisé des séminaires portant sur les droits de l'homme et les questions d'égalité entre les sexes ainsi que sur les petites entreprises dirigées par les femmes. Ils ont également offert aux femmes des consultations psychologiques, médicales et juridiques gratuites.

Une série de 30 séminaires consacrés aux droits de la femme dans l'Islam, organisés par le Bureau extérieur du Centre à Khoujand, a connu un énorme succès. Les discriminations à l'égard des filles et des femmes sous couvert des valeurs islamiques ont fait leur réapparition au Tadjikistan après la chute de l'Union soviétique. En se livrant à une analyse et à une interprétation de la *Charia* (droit islamique) et en la comparant aux dispositions de la législation laïque, les séminaires ont offert à des centaines d'hommes et de femmes un point de vue objectif sur les droits des femmes au Tadjikistan et ont montré la différence entre les coutumes basées sur la tradition et celles découlant du droit religieux. Le projet ayant suscité un débat fructueux sur cette question dans toute la partie nord du Tadjikistan, le Centre a décidé de l'étendre au sud du pays.

#### **Soutien au processus électoral**

Dans le cadre des préparatifs des élections législatives prévues pour février 2005, le Centre a concentré son attention sur la modernisation du cadre juridique électoral, conformément aux principes et aux engagements de l'OSCE.

S'appuyant sur les recommandations faites en 2000, le Centre et le BIDDH ont aidé le Gouvernement tadjik à organiser en avril 2003 une conférence consacrée aux questions intéressant les élections, et qui a débouché sur la rédaction de deux textes de lois alternatifs portant sur les élections législatives. Le texte final de la loi électorale a été approuvé par le Parlement et signé par le Président en juillet 2004.

Le Centre a financé un certain nombre de publications comportant des données analytiques relatives aux élections législatives ainsi que des informations relatives aux institutions d'Etat, aux partis politiques et à d'autres questions liées aux élections. Pour encourager les électeurs à se rendre aux urnes, plusieurs publicités diffusées à la télévision et à la radio ont été financées. Le Centre a également apporté son soutien à des activités organisées dans tout le pays pour favoriser la participation des femmes au processus de décision politique et a formé de possibles candidates à l'activité politique et aux campagnes électorales.

**Chef du Centre : jusqu'en octobre 2004 :  
M. l'Ambassadeur Yves Bargain  
à partir de février 2005 :  
M. l'Ambassadeur Alain Couanon  
Budget révisé : 3 829 200 €  
[www.osce.org/tadjikistan](http://www.osce.org/tadjikistan)**

# CENTRE DE L'OSCE A TACHKENT

En 2004, les priorités du Centre ont inclut la lutte contre le terrorisme et la promotion de la sécurité des frontières, la consolidation de la société civile, de l'état de droit et des droits de l'homme, la lutte contre la traite des êtres humains et l'appui à l'enseignement, la mise en place d'un cadre pour la restructuration de l'économie ouzbèke en un système de marché et la sensibilisation de l'opinion publique aux questions environnementales.

## Réseau des jeunes d'Asie centrale

Soucieux d'accroître la tolérance et la compréhension parmi les jeunes d'Asie centrale, le Centre de Tachkent a établi, en coopération avec d'autres centres de l'OSCE dans la région, le Réseau des jeunes d'Asie centrale (CAYN). Les étudiants affiliés au réseau peuvent étudier les principes et les engagements de l'OSCE, effectuer des travaux de recherche sur l'approche globale de la sécurité propre à l'Organisation et participer à des groupes de discussion sur la page Web du réseau ([www.cayn.net](http://www.cayn.net)). Les travaux réalisés par les différents groupes ont été présentés et examinés dans le cadre d'une conférence et les meilleurs d'entre eux se sont vus décerner des prix. Ce projet se poursuivra en 2005.

## Activités liées à la dimension politico-militaire

Les questions de sécurité dans le domaine politico-militaire sont restées une priorité de l'OSCE et de l'Ouzbékistan. En 2004, les préoccupations des autorités ouzbèkes liées à la sécurité, notamment la lutte contre le terrorisme, la lutte contre le trafic d'armes et le renforcement de la sécurité des frontières, ont figuré au cœur des activités du Centre dans la dimension politico-militaire.

**Prévenir et combattre le terrorisme.** Le Centre a mis en chantier un programme à long terme pour aider l'Ouzbékistan à prévenir et combattre le terrorisme. En coopération avec l'Unité d'action contre le terrorisme du Secrétariat de l'OSCE, il a organisé un atelier régional sur la sécurité des documents de voyage axé sur des mesures efficaces pour empêcher les terroristes de passer les contrôles aux frontières sans être inquiétés.

**Promotion de la sécurité des frontières.** Le Centre a organisé plusieurs sessions de formation à l'intention de douaniers et de gardes frontière ouzbeks en Ouzbékistan et en Autriche. Cette initiative faisait partie d'un programme de renforcement des capacités en matière de gestion des frontières qui s'inscrivait dans le prolongement d'une initiative précédente à Termez-Hayraton en 2002 et 2003. L'objectif principal était d'améliorer les compétences professionnelles de gardes frontière et de douaniers au niveau intermédiaire dans les domaines de la saisie d'armes légères et de petit calibre illégales et de l'identification de documents douaniers et de voyage falsifiés.

**Document de Vienne.** Faisant suite à l'admission par le Ministère ouzbek de la défense, à la fin de 2003, que le pays devait satisfaire à ses obligations au titre du Document de Vienne, le Centre de l'OSCE a été invité à aider à renforcer le Département ouzbek chargé de la limitation des armements. Il lui a notamment fourni une assistance pour permettre à des officiers ouzbeks de participer à des sessions de formation militaire au Centre allemand de limitation des armements à Geilenkirchen, ainsi qu'à une visite d'inspection en Autriche.

## Développement des médias

Le Centre a fourni des avis juridiques sur la législation relative aux médias dans le but de soutenir et de promouvoir le plein respect par l'Ouzbékistan des principes et engagements de l'OSCE ayant trait à la liberté d'expression et des médias. Il a organisé des réunions et des séminaires pour favoriser le débat public sur ces questions entre le Gouvernement et les journalistes. Il a également assuré la gestion d'un café Internet à Tachkent qui permet aux journalistes d'accéder gratuitement à Internet et à d'autres ressources d'information et prêté son soutien à un centre de consultations juridiques qui offre, à titre gracieux, aux professionnels des médias des consultations juridiques et une représentation devant les tribunaux.

## Activités liées à la dimension économique et environnementale

En 2004, le Centre a sensiblement intensifié ses activités relevant de la dimension économique et environnementale en Ouzbékistan en se préoccupant de questions telles que le développement des PME, les migrations et l'écologie.

**Migrations.** Pour faciliter l'instauration d'un cadre juridique réglementant les processus migratoires à l'intérieur de l'Ouzbékistan, le Centre de Tachkent a prêté son soutien à un groupe de travail sur les questions de migration. Ce Groupe de travail a effectué des recherches sur la migration interne en Ouzbékistan, déterminé les objectifs et les priorités d'une politique migratoire applicable à l'Ouzbékistan, étudié les politiques officielles en matière de migration en vigueur dans d'autres pays de la CEI et analysé les principaux documents internationaux réglementant les processus migratoires internationaux. Le groupe a élaboré un document de réflexion et un projet de loi sur les migrations.

**Formation d'arbitres.** Dans le but de promouvoir l'instauration d'un système d'arbitrage pour les questions économiques en Ouzbékistan, le Centre de l'OSCE et le Centre de recherches sur les problèmes juridiques, une ONG, ont formé des avocats et des représentants d'ONG en tant qu'arbitres, l'objectif étant d'assurer l'examen efficace et dans les meilleurs délais des différends commerciaux entre entrepreneurs, d'encourager la création de petites entreprises et d'accroître la confiance

des investisseurs étrangers dans le système juridique ouzbek.

#### **Emissions de télévision pour hommes et femmes d'affaires**

Intitulée « Les entrepreneurs et la loi », une nouvelle série d'émissions de télévision a fourni des informations à jour sur la législation des entreprises en vigueur dans le pays et sur les droits des entrepreneurs. Les émissions ont été lancées par le Centre de l'OSCE et la Cour économique suprême ouzbèke.

**Encouragement du développement de petites entreprises.** Le Centre a poursuivi ses activités visant à contribuer au développement de PME viables à long terme. Il a organisé une série de séminaires de formation destinés à promouvoir l'esprit d'entreprise des jeunes et, en particulier, des femmes. En coopération avec la Chambre d'industrie et du commerce ouzbèke, le Centre a réalisé un manuel sur les tendances modernes du développement d'entreprises en Ouzbékistan pour permettre aux hommes et femmes d'affaires d'avoir plus aisément accès à des informations sur la législation relative aux PME.

**Sensibilisation accrue à l'environnement.** Dans le cadre de ses activités visant à accroître la participation publique à la prise de décisions dans le domaine de l'environnement en Ouzbékistan, le Centre et le PNUD ont contribué à créer un centre d'information sur l'environnement dans les locaux du Comité d'Etat pour la protection de la nature. Soucieux d'établir des relations plus étroites avec les régions de l'Ouzbékistan, le Centre a organisé des réunions dans les *mahallas* (communautés de quartier) de tout le pays pour sensibiliser la population locale à l'environnement et améliorer son éducation juridique ainsi que son développement social.

**Sensibilisation des élèves à la protection des ressources en eau.** Une nouvelle initiative du Centre de l'OSCE et de la Commission interétatique de coordination des ressources en eau d'Asie centrale a concentré son attention sur les moyens de protéger la ressource la plus limitée en Ouzbékistan : l'eau. Le Centre a élaboré un programme de formation à l'intention des écoles secondaires et tenu des ateliers sur des questions relatives à la gestion des ressources en eau.

**Approche intégrée de la protection de l'environnement.** Par l'intermédiaire de l'ONG environnementale *Armon*, le Centre a organisé des séminaires sur des questions relatives à l'environnement, identifié des dirigeants locaux potentiels pour des initiatives environnementales au niveau local, créé une base de données sur l'environnement, organisé des campagnes dans les médias pour accroître la participation de la population à la protection de l'environnement et offert des consultations juridiques gratuites.

#### **Activités liées à la dimension humaine**

Le Centre a travaillé en étroite coopération avec des organismes d'Etat et des ONG pour promouvoir les engagements pris par le pays dans le domaine de la dimension humaine. Il a appuyé le processus de réforme parlementaire, qui a abouti, en décembre 2004, à l'élection d'un parlement à deux chambres. Le Centre a également contribué pour beaucoup au développement

des médias en Ouzbékistan et s'est intéressé à des questions fondamentales telles que l'accès à l'information.

**Réforme des prisons.** Suite aux recommandations faites par le Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture concernant le système pénitentiaire du pays, les autorités ouzbèkes ont autorisé des ONG à observer les lieux de détention. Avec l'appui de l'OSCE, le personnel des prisons a été formé aux normes pénitentiaires internationales et l'administration pénitentiaire a établi un centre de formation.

**Promotion de l'éducation.** L'éducation étant l'une des principales priorités de la présidence bulgare de l'OSCE en 2004, le Centre a formé des représentants d'organismes publics, d'établissements d'enseignement et d'ONG aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux mécanismes de protection en la matière, ainsi qu'à l'observation des droits des femmes. Une attention particulière a été accordée à la formation de formateurs nationaux aux droits de l'homme. Le Centre et les facultés de droit ouzbèkes ont également élaboré un programme d'appui à l'enseignement du droit dans les écoles de droit.

#### **Elections**

En prévision des élections législatives du 26 décembre 2004, le Centre a dispensé une formation aux membres des partis politiques enregistrés sur les techniques de campagne électorale, formé des observateurs nationaux de longue durée des élections et initié des journalistes aux techniques de traitement de l'information. Il a également exécuté un programme de formation à l'intention des jeunes électeurs destiné à accroître leurs connaissances juridiques au sujet des élections.

**Autonomisation des femmes.** Conformément au nouveau Plan d'action de l'OSCE sur la parité des sexes, le Centre a élaboré un programme visant à accroître la participation des femmes à la vie publique et politique. Dans le cadre d'une série de stages de formation à l'exercice de responsabilités, des femmes ont été informées de leurs droits et ont amélioré leurs aptitudes à communiquer et à défendre leur cause.

#### **Prévenir et combattre la traite des êtres humains.**

En conformité avec le Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains, le Centre a mis en chantier un vaste programme de lutte contre la traite des êtres humains. Pour faire œuvre de sensibilisation, il a formé des agents de la force publique, des membres d'ONG et des journalistes et prêté son soutien à l'établissement d'un groupe interadministrations chargé de prévenir et de combattre la traite.

**Chef du Centre :**

**Jusqu'en mai 2004 : M. l'Ambassadeur Ahmet Erozan**

**A partir du 1er février 2005 : M. l'Ambassadeur Miroslav Jenca**

**Budget révisé : 1 543 100 €**

**www.osce.org/tashkent**



# REPRESENTANT DE L'OSCE AUPRES DE LA COMMISSION D'EXPERTS ESTONIENNE SUR LES MILITAIRES A LA RETRAITE

La principale tâche du Représentant de l'OSCE consiste à participer aux travaux de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite, qui fait des recommandations au Gouvernement estonien sur la délivrance de permis de séjour à d'anciens membres du personnel militaire en Estonie.

## Activités et développements

**Examen des demandes de permis de courte durée.** La Commission a continué à réduire avec succès le nombre de permis de séjour de courte durée (un à trois ans) à environ 300. Le nombre de permis de séjour de plus longue durée (quatre à cinq ans) s'est élevé à 9 600. A ce jour, quelque 9 900 personnes sont titulaires d'un permis de séjour temporaire en cours de validité. Depuis que la Commission a entrepris ses travaux en 1994, 285 demandes au total ont été rejetées. Seule une demande a été refusée en 2004. La Commission a délivré bien plus de permis de séjour sur la base de l'exception humanitaire qu'elle en a refusés.

**Permis de séjour permanent.** La loi révisée sur les étrangers exclut la délivrance de permis de séjour permanent à des militaires à la retraite à compter du 1er janvier 2004. Sur la base de la loi précédente qui autorisait l'octroi de permis de séjour permanent, plusieurs centaines de militaires à la retraite ont déposé une demande, dont 193 ont à ce jour été refusées. Quinze militaires ont déposé

un recours et attendent qu'il soit statué sur leurs cas. Il n'a pas encore été statué sur 196 autres cas.

Tous les militaires à la retraite ayant demandé un permis de séjour permanent qui leur a été refusé se sont vus conférer un permis de cinq ans. Des permis de séjour permanent ont été octroyés à 531 personnes figurant sur des listes nominatives sur lesquelles elles n'étaient plus considérées comme personnes à charge. Au total 1 339 personnes ont été transférées au statut civil.

**Cas difficiles.** La Commission a continué de s'attacher à résoudre un grand nombre de cas difficiles de demande de permis. Dans la plupart de ces cas, il s'agissait de militaires à la retraite ne figurant pas sur les listes nominatives, avec des passeports étrangers et des épouses estoniennes, et qui avaient reçu une indemnité au titre du programme américain de réinstallation sans toutefois quitter l'Estonie comme ils avaient promis de le faire. Sur les 1 817 anciens bénéficiaires du programme américain de réinstallation, la grande majorité d'entre eux avait quitté le pays. Deux cent douze personnes sont actuellement munies d'un titre de séjour valable.

Au total, 23 bénéficiaires d'une indemnité au titre du programme américain de réinstallation se sont vus refuser le permis alors que 13 autres ont reçu l'ordre de quitter le pays. Douze personnes ont déposé un recours contre ces décisions et attendent une réponse. Résoudre cette question prendra du temps et ne se fera qu'au cas par cas.

Représentant de l'OSCE : Uwe Mahrenholtz | Budget révisé : 123 300 €

# REPRESENTANT DE L'OSCE AUPRES DE LA COMMISSION MIXTE RUSSO-LETTONE SUR LES MILITAIRES A LA RETRAITE

Comme les années précédentes, le Représentant de l'OSCE a apporté son concours à l'application de l'Accord de 1994 entre les Gouvernements letton et russe sur les garanties sociales octroyées aux militaires à la retraite de la Fédération de Russie et les membres de leur famille qui résident sur le territoire de la République de Lettonie.

Conformément à l'Article 2 dudit Accord, le Représentant de l'OSCE est chargé :

- d'examiner, avec les parties lettonne et russe, des recours relatifs à des questions concernant les droits des militaires à la retraite,
- de participer à l'adoption de recommandations et de décisions sur la base d'un consensus, et
- d'examiner, à la demande de l'une des parties, des questions concernant l'application des dispositions dudit Accord.

En 2004, 17 876 personnes ont relevé de cet Accord, soit 562 de moins qu'en 2003. Au moment de la conclusion de l'Accord en 1994, 22 320 personnes relevaient de cet Accord.

## Activités et développements

*Cas individuels.* Les recours présentés récemment par des militaires à la retraite sur des questions sociales ont, dans une large mesure, été réglés par les organes respectifs de l'administration locale lettonne en coopération avec les autorités russes pertinentes. Les cas individuels de longue durée portés à l'attention de la Commission qui concernaient principalement les questions relatives au statut de séjour ont, en grande partie, été réglés.

*Interprétation des dispositions de l'Accord.* Différentes interprétations juridiques de quelques dispositions de l'Accord de 1994 relatives au logement sont devenues de plus en plus importantes, puisque cette question concerne très fréquemment les militaires à la retraite et les membres de leur famille. Après examen juridique, la Commission envisage d'élaborer une approche commune afin de traiter plus avant les problèmes relatifs aux questions de logement. Les changements dans les procédures d'application d'avantages sociaux, tels que ceux adoptés par le Conseil de la ville de Riga, peuvent atténuer les difficultés que les retraités concernés risquent de rencontrer à l'avenir.

Représentant de l'OSCE : Helmut Napiontek | Budget révisé : 12 200 €

# **INSTITUTIONS DE L'OSCE EN 2004**

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme | Haut Commissaire de l'OSCE pour les  
minorités nationales | Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias

# BUREAU DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

Créé par la Charte de Paris en 1990, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) est la principale institution de l'OSCE chargée des activités menées par l'Organisation dans le domaine de la dimension humaine. Son mandat consiste à exécuter les quatre tâches ci-après :

- promouvoir des élections démocratiques, en particulier par l'observation des processus électoraux ;
- fournir un soutien pratique à la consolidation des institutions démocratiques et des droits de l'homme, tout en renforçant la société civile et la primauté du droit ;
- contribuer à l'alerte précoce et à la prévention des conflits, notamment en observant la mise en œuvre des engagements dans le domaine de la dimension humaine ;
- faire fonction de Point de contact de l'OSCE pour les questions concernant les Roms et les Sintis.

Le BIDDH est basé à Varsovie (Pologne), mais ses activités les plus en vue se déroulent sur le terrain : observation des élections et exécution, dans les Etats participants, d'un grand nombre de projets d'assistance pour remédier aux lacunes dans les domaines de la primauté du droit, des institutions démocratiques, des droits de l'homme et des processus électoraux.

Le BIDDH est présidé depuis mars 2003 par un diplomate autrichien, l'Ambassadeur Christian Strohal, et a un effectif total de 116 employés.

L'année 2004 a été une période de réforme pour le BIDDH. Confronté en 2003 à de nouvelles tâches et à la nécessité de s'engager avec plus de cohérence et sur le long terme et d'adopter des programmes plus ciblés, le Bureau a entrepris un processus d'examen et de consolidation visant une plus grande continuité et viabilité des résultats. En 2004, ce processus a été suivi par une évaluation interne de l'ensemble des activités, des projets et des programmes en cours fondée sur les besoins et les exigences des Etats participants. Ces réformes ont abouti à un processus de programmation globale et sur le long terme qui devrait contribuer à assurer une mise en œuvre efficace des engagements pris par les Etats participants dans le domaine de la dimension humaine.

Le programme de réforme a aidé le Bureau à renforcer sa position en répondant aux besoins sur le long terme des Etats participants et en y faisant face d'une manière efficace et en temps voulu tout en assurant la flexibilité nécessaire pour réagir aux nouveaux défis qui menacent la sécurité et les droits et libertés individuels.

Le racisme, la discrimination et l'intolérance constituent un des défis que l'OSCE a reconnu comme une menace à la sécurité humaine dans sa région. Face à cette nouvelle priorité, le Bureau a élaboré un programme axé sur la tolérance et la non-discrimination. Lors de la mise en

œuvre des résultats des trois conférences internationales tenues par l'OSCE en 2004 sur ces questions, le BIDDH a commencé à recueillir des informations, des exemples de bonnes pratiques, et à coopérer activement avec d'autres partenaires internationaux sur la question.

Le Bureau a renforcé sa capacité d'appui législatif. Son projet *Legislationline* a permis de mettre au point un programme complet d'appui législatif qui aide les Etats participants à élaborer leur législation en conformité avec les engagements pris dans le domaine de la dimension humaine.

Le Bureau a poursuivi sa vaste gamme d'activités visant à encourager la démocratie et la primauté du droit, à promouvoir et protéger les droits de l'homme, à remédier aux lacunes, et à aider les Etats participants à mettre en œuvre leurs engagements.

En tant qu'organisme de chef de file en Europe dans le domaine de l'observation des élections, le Bureau a connu une de ses années les plus chargées avec 15 missions d'observation. En plus de l'observation des élections dans les nouvelles démocraties de la région de l'OSCE, le Bureau a continué à suivre les élections dans les Etats participants de tradition démocratique plus ancienne. Le Bureau a notamment mené des missions d'observation en Géorgie, en Russie, en Biélorussie, aux Etats-Unis et en Ukraine ainsi que des visites d'évaluation lors des élections en Espagne, en Roumanie et en Slovaquie.

## Elections

Reconnaissant que le fondement d'une gouvernance démocratique passe par un processus électoral démocratique, le Bureau a poursuivi ses efforts visant à promouvoir l'intégrité des processus électoraux. Les activités menées par le Bureau dans le domaine de l'observation électorale et de l'assistance ont continué à améliorer le cadre législatif et administratif des élections dans la région de l'OSCE.

Le BIDDH a déployé plus de 5 300 observateurs pour l'observation et l'évaluation de 15 élections. En outre, quelque 22 observateurs de courte durée et 14 observateurs de longue durée ont été financés dans le cadre du fonds du BIDD pour la diversification des missions d'observation. Ce fonds volontaire a été établi pour assurer une participation plus active de ressortissants des Etats participants qui ne détachent pas régulièrement des observateurs pour les missions d'observation du BIDDH.

## Calendrier du BIDDH pour les missions d'observation et d'évaluation électorale en 2004

Pays	Type d'élections	Date
Géorgie	Présidentielles	4 janvier
Fédération de Russie	Présidentielles	14 mars
Espagne	Législatives	14 mars
Géorgie	Législatives (nouvelles élections)	28 mars
République slovaque	Présidentielles	3 avril
ex-République yougoslave de Macédoine	Présidentielles	14 avril
Serbie/Serbie-Monténégro	Présidentielles	13 juin/27 juin
Kazakhstan	Législatives	19 septembre/3 octobre
Bosnie-Herzégovine	Municipales	2 octobre
Biélorussie	Législatives	17 octobre
Ukraine	Présidentielles	31 octobre/21 novembre/ 26 décembre
Etats-Unis d'Amérique	Présidentielles/Congrès	2 novembre
ex-République yougoslave de Macédoine	Référendum	7 novembre
Roumanie	Présidentielles/Législatives	28 novembre
Ouzbékistan	Législatives	26 décembre

Le Bureau a suivi les élections dans certaines démocraties de longue date parmi les Etats participants de l'OSCE, notamment une observation ciblée des élections de novembre aux Etats-Unis (voir également page xx) et une évaluation des élections législatives en Espagne. En prévision des élections au Parlement européen, il a été procédé à une évaluation préélectorale qui a donné lieu à la publication d'un rapport préélectoral sur les questions électorales à l'échelle de l'Union européenne.

Lorsque le Bureau n'a pas déployé de mission d'observation, il a apporté son appui aux missions de terrain de l'OSCE en menant des évaluations électorales. En 2004, les experts du BIDDH ont été déployés pour les élections municipales au Kirghizistan, en Azerbaïdjan et pour les élections de l'Assemblée régionale en Adjarie (Géorgie).

### Appui à la première élection présidentielle en Afghanistan

En étroite coopération avec le Secrétariat de l'OSCE, le Bureau a réagi avec rapidité aux préparatifs en cours pour les élections en Afghanistan en déployant une Equipe d'appui aux élections. En recourant à une méthode unique et exceptionnelle différente de celle utilisée pour les missions traditionnelles d'observation, le Bureau a été en mesure d'appuyer le processus électoral en Afghanistan sans que le pays soit tenu de s'acquitter des engagements stricts de l'OSCE à cette étape décisive de sa transition vers la démocratie. L'Afghanistan est devenu un partenaire pour la coopération de l'OSCE en 2003 (pour plus d'informations sur le rôle de l'OSCE dans les élections afghanes, voir page xx).

**Réforme et révision des lois électorales.** Le Bureau a continué de prêter son concours aux Etats participants afin qu'ils s'acquittent de leurs engagements à l'aide du Programme de sensibilisation et d'assistance en matière de législation électorale. Ce programme offre des avis d'experts sur la réforme de la loi électorale au moyen d'un fonds volontaire établi à cet effet. Le BIDDH a formulé des recommandations communes avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe sur la loi et l'administration électorales en Albanie ainsi que des commentaires préliminaires communs sur les projets d'amendement du code électoral arménien. Le BIDDH a également formulé des commentaires sur les propositions d'amendement présentées par les partis politiques sur la loi électorale tadjike et procédé à une évaluation de la loi constitutionnelle sur les élections au Kazakhstan ; de plus, il a préparé des évaluations de la législation électorale de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan.

### Suivi et mise en œuvre des recommandations.

Parallèlement aux révisions législatives, le Bureau a suivi activement les recommandations qu'il avait formulées en Albanie et en Arménie. Un exercice de suivi sur le long terme a commencé avant le dernier tour des élections au Kazakhstan en 2000 et s'est achevé par l'examen de la loi constitutionnelle électorale du pays.

En dépit d'importantes améliorations apportées à la conduite des élections dans un grand nombre d'Etats participants, les engagements de l'OSCE dans le

domaine électoral ont souvent posé problème en 2004 et les recommandations correspondantes du BIDDH restent à appliquer. Dans un grand nombre d'Etats participants, des élections démocratiques véritables ne pourront pas avoir lieu si un niveau proportionnel de volonté politique fait défaut. Sans l'engagement actif des Etats participants, il ne sera pas facile d'assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations du BIDDH.

Le BIDDH a identifié un grand nombre de tendances inquiétantes au cours des dernières années, à savoir :

- des obstacles à l'enregistrement des candidats, ce qui limite les droits civils et politiques et restreint le pluralisme et la concurrence ;
- un enregistrement inadéquat des électeurs, ce qui sape la confiance générale dans le suffrage universel ;
- des commissions électorales non inclusives qui compromettent la transparence et la confiance ;
- une partialité des médias gouvernementaux en faveur des titulaires, ce qui défavorise certains candidats pour la transmission de leurs messages au corps électoral ;
- l'absence d'accès aux observateurs (y compris des observateurs nationaux impartiaux), ce qui diminue la transparence ;
- des processus de dépôts de plaintes mal définis ou inaccessibles, ce qui entrave l'exercice du droit de recours ;
- un dépouillement non transparent des suffrages exprimés sapant la confiance dans les résultats.

D'autres problèmes ou de nouvelles questions se posent : la garantie de la participation des femmes, l'accès aux électeurs handicapés, l'inclusion des minorités nationales, le vote électronique, les scanners pour l'enregistrement des électeurs et d'autres nouvelles technologies de vote ainsi que des référendums et les répétitions des élections.

**Réunion supplémentaire sur la dimension humaine.** La deuxième Réunion supplémentaire de l'OSCE sur la dimension humaine de 2004 a été consacrée aux normes et engagements électoraux. Avant la réunion, le Bureau a distribué un rapport intitulé « Principes électoraux et engagements existants de l'OSCE pour des élections démocratiques » qui a servi de base à une importante discussion. En reconnaissant que les principes fondamentaux de la transparence, de la responsabilité et du suffrage universel sont nécessaires pour insuffler la confiance dans tout processus électoral, la réunion a identifié des domaines possibles pour compléter les engagements existants de l'OSCE.

**Assurer la participation des femmes.** Le Bureau a publié un Manuel pour le suivi de la participation des femmes aux élections qui expose les mesures pratiques que chaque mission d'observation électorale doit prendre pour intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans ses travaux. Lorsqu'une mission d'observation électorale établit ses conclusions sur la conformité du processus électoral avec les engagements de l'OSCE et le respect des principes universels, elle doit pleinement considérer comment le processus affecte à la fois les femmes et les hommes.

## DEMOCRATISATION

Les activités de démocratisation du BIDDH sont menées principalement dans les domaines ci-après :

- gouvernance démocratique et participation des femmes à la vie publique ;
- primauté du droit et appui législatif ;
- migrations et liberté de circulation ; et
- lutte contre la traite des êtres humains.

Pour faire face aux priorités des Etats participants, la Section de démocratisation a procédé en 2004, dans tout le Bureau, à une réorientation de ses activités avec les Etats participants et les opérations de terrain de l'OSCE. La Section a également renforcé sa capacité de fournir une expertise spécifique et ciblée, principalement dans le domaine juridique.

Le BIDDH rassemble des personnes à travers les frontières sur un plan professionnel pour l'examen de questions et le développement de capacités nécessaires à la consolidation d'une culture démocratique. Ces efforts permettent de créer des forums de discussion qui seraient sinon inexistantes, établissent des liens entre le gouvernement et la société civile et permettent un débat constructif sur des sujets qui risqueraient souvent de créer des divisions. Le Bureau considère les initiatives locales et l'utilisation des expériences et connaissances pertinentes d'autres Etats participants dans des situations comparables comme essentielles au succès. Cette approche se traduit par l'engagement méthodologique du BIDDH à l'égard de consultations Est-Est et, en tant que mémoire institutionnelle de l'Organisation dans le domaine de la dimension humaine, dans son partage des expériences de l'Europe du Sud-Est avec la communauté plus vaste de l'OSCE.

## Primauté du droit

Le concept de la primauté du droit occupe une place centrale dans le traitement juste et équitable de tous les êtres humains et forme la pierre angulaire du cadre de l'OSCE en matière de droits de l'homme. Les activités menées par le BIDDH dans ce domaine, qui consistent à aider les Etats participants à respecter ce principe fondamental, s'inspirent des dispositions du Document de Copenhague de l'OSCE de 1990.

**Prévention de la torture.** La torture demeure un problème majeur dans la région de l'OSCE. Dans de nombreux pays, la torture et les autres formes de traitement inhumain et dégradant font toujours partie de la répression quotidienne. Dans certains Etats, la manière la plus aisée de traiter une affaire criminelle passe par l'obtention d'un aveu, ce qui encourage une culture d'extraction de déclarations et d'aveux sous la torture. Trop souvent, les juges et les procureurs contribuent à ce phénomène en ne mettant pas un terme à la pratique d'utilisation de ces déclarations en tant qu'élément de preuve dans la procédure judiciaire.

Conformément aux recommandations formulées lors de la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine de 2003 consacrée à la prévention de la torture, le BIDDH a mis en place en 2004 un Point de contact chargé de la lutte contre la torture. Ce point de contact est chargé de veiller à la coordination des activités de prévention de la torture dans le cadre de l'OSCE, avec les Etats participants et les autres acteurs internationaux.

**Promotion de la réforme pénale.** L'appui du Bureau à la réforme pénale insufflé un dynamisme aux changements en cours dans plusieurs Etats participants et encourage le processus de réforme. Dans un grand nombre de pays, le BIDDH a permis le transfert des établissements pénitentiaires de la juridiction du Ministère de l'intérieur à celle du Ministère de la justice.

Un des objectifs premiers du BIDDH est la création de mécanismes de contrôle public des lieux de détention. Le Bureau a organisé et appuyé des réunions de tables rondes sur le contrôle des lieux de détention au Tadjikistan et au Kirghizistan. En Arménie, il a aidé à établir un comité d'observation des prisons et fourni des cours de formation à ses membres.

Le BIDDH a également prêté son concours au renforcement des capacités du personnel pénitentiaire, en accordant une attention particulière aux besoins de formation des cadres pénitentiaires chargés d'appliquer des mesures non privatives de liberté. A la demande des autorités kazakhes, le Bureau a poursuivi son programme au titre duquel des connaissances juridiques sont dispensées dans le collège du personnel pénitentiaire de Pavlodar qui enseigne les droits fondamentaux de l'homme aux élèves.

Pour aider les administrateurs des établissements pénitentiaires qui doivent gérer des situations exceptionnelles à développer leurs compétences, le Bureau a lancé un programme de prévention et de règlement des conflits à l'intention du personnel pénitentiaire du Kazakhstan. En Géorgie, les cadres pénitentiaires travaillant au centre de formation du Ministère de la justice ont reçu une formation en matière de sécurité.

**Renforcement des avocats de la défense.** Le droit à un procès équitable exige un conseil juridique compétent et professionnel et des garanties de procédure permettant aux avocats de la défense d'exécuter leur travail convenablement. En Arménie, en Azerbaïdjan et au Kirghizistan, le BIDDH a entrepris une réforme du système des avocats de la défense (*advokatura*) qui s'appuie sur les normes internationales et les meilleures pratiques d'autres Etats participants de l'OSCE. En coopération avec le Bureau de l'OSCE à Bakou et d'autres partenaires, le BIDDH a encouragé des débats sur la nouvelle loi relative aux avocats et sur sa mise en œuvre à l'avenir au sein de la communauté de juristes azerbaïdjanais.

En plus de ces activités, le Bureau a mis en place des programmes visant à renforcer la capacité des avocats individuels. Ces programmes ont porté sur des séminaires de formation destinés aux avocats de la défense au Kazakhstan et au Kirghizistan sur des questions telles que les compétences juridiques et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les avocats kirghizes utilisent déjà les connaissances qu'ils ont acquises lors des séminaires : les premières requêtes individuelles déposées par un participant au programme originaire du Kirghizistan ont été enregistrées par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies en mars et en août.

**Appui législatif.** Face au nombre accru de demandes émanant des Etats participants pour une révision des projets de loi, le Bureau a établi un programme d'appui législatif en mai. Soulignant l'importance de l'initiative locale, le programme a pour fonction première d'aider les Etats à élaborer une législation qui soit conforme aux engagements relatifs à la dimension humaine de l'OSCE et qui encourage des processus législatifs inclusifs et transparents.

Dans le droit fil de la tendance des années précédentes, le site Web législatif du BIDDH *Legislationline* ([www.legislationline.org](http://www.legislationline.org)) a continué à étoffer les informations juridiques, les conseils et domaines thématiques couverts par la base de données. Cette base souligne les bonnes pratiques et indique les options juridiques en place dans d'autres pays de la région de l'OSCE. Les activités de maintien de cette base de données profitent non seulement aux législateurs, mais permettent également aux experts du BIDDH d'observer des modèles dans l'activité législative, d'identifier les meilleures pratiques et de suivre l'application des normes internationales.

Les experts du BIDDH ont commenté de nombreux textes législatifs, principalement dans les domaines de la traite des êtres humains, de la lutte contre le terrorisme, des procès équitables et de la liberté de réunion. En Moldavie, par exemple, le Bureau a appuyé un processus d'initiative locale visant à rédiger une nouvelle loi sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains, avec des recommandations qui précisent des questions de compatibilité avec les normes internationales.

Le Bureau a également élaboré des lignes directrices visant à appuyer l'élaboration d'une législation sur un grand nombre de questions relatives aux droits de l'homme. De plus, le Bureau a prêté son concours à la formulation et à l'élaboration de normes contenues dans les instruments relatifs aux droits de l'homme. Les experts du BIDDH ont notamment participé à la rédaction de la nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.

**Migrations et liberté de circulation.** La mobilité croissante de la population et l'évolution des modèles migratoires dans la région de l'OSCE au cours des dernières années ont révélé les lacunes des cadres politiques et juridiques pour la protection des migrants. Les responsables gouvernementaux et la société en général manquent d'informations sur les changements des politiques et règlements migratoires, ce qui entraîne de nombreuses violations des droits des migrants et suscite des sentiments hostiles à leur encontre. Des options politiques qui renforcent la coopération transfrontalière s'imposent donc pour traiter ces phénomènes avec efficacité.

Le Bureau a aidé les pays qui connaissent de nombreuses restrictions sur les mouvements à l'intérieur du pays. Afin de mettre en commun les connaissances sur les systèmes existants d'enregistrement et de faciliter la discussion sur la réforme possible, le Bureau a organisé des réunions de table ronde et des visites de formation en Arménie, en Biélorussie et en Ukraine.

Des projets pilote de recherche ont été lancés dans la Fédération de Russie et au Kirghizistan pour évaluer la coopération régionale sur la migration de la main-d'œuvre et pour protéger les droits des migrants. Les résultats devraient aider les Etats participants à mettre en place des politiques plus efficaces en matière de migration de la main-d'œuvre et à améliorer la situation des travailleurs migrants.

En commun avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Bureau a encouragé la coopération internationale et les échanges d'informations sur les migrations en contribuant à l'élaboration de mécanismes pour la mise en commun des données. Un atelier de deux jours a été organisé à Chisinau en septembre à l'intention des décideurs, des experts en statistiques et des chercheurs de la Biélorussie, de la Moldavie, de la Russie et de l'Ukraine pour discuter de questions nouvelles en matière de migration liées à l'élargissement de l'Union européenne.

Le Bureau a apporté son concours aux autorités biélorusses pour l'élaboration d'un projet de loi régissant les droits des citoyens biélorusses à entrer dans leur pays et à le quitter. L'assistance a porté sur des voyages de formation en Slovaquie et Lituanie de responsables biélorusses dont les expériences ont été incorporées dans un projet de document présenté lors d'une table ronde à Minsk.

En novembre, une réunion supplémentaire sur la dimension humaine a examiné les solutions pratiques visant à alléger le sort des personnes déplacées dans l'espace de l'OSCE. Lors de la réunion, les Etats participants ont été invités à élaborer des lois et politiques de protection des personnes déplacées et à mettre fin à leur déplacement en se fondant sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Les institutions de l'OSCE ont été priées d'intégrer les questions de déplacement dans leurs activités respectives.

**Renforcement de la société civile et de la gouvernance démocratique.** Les efforts du BIDDH dans ce domaine visent principalement à trouver les moyens de renforcer les pratiques et les processus démocratiques plutôt que de renforcer uniquement la capacité des institutions. Le Bureau a donc élargi la portée de son programme en faveur de la société civile en incluant le renforcement de la gouvernance démocratique dans ses activités.

En 2004, le Bureau a achevé son projet sur la « diplomatie civique » en Géorgie qui a instauré des moyens de communications parmi les ONG en Géorgie et ses régions séparatistes. Un élément final de ce projet portait sur la formation des ONG aux techniques de suivi, de mise en réseau, de négociations et de compétences dans le domaine de la réconciliation. Le projet a servi de base à la poursuite des travaux de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie et de la Mission de l'OSCE en Géorgie.

En mai, le Bureau a organisé un séminaire sur la dimension humaine consacré aux institutions et à la gouvernance démocratiques. En soulignant l'existence des lacunes de la démocratie sur le plan institutionnel,

ainsi que le danger inhérent à un cynisme croissant vis-à-vis de la politique, la réunion a encouragé une plus grande participation de l'OSCE au renforcement de la culture et des pratiques démocratiques, notamment par un travail sur la transparence et la participation des citoyens au processus législatif et un travail accru avec les partis politiques.

Le Bureau a également continué à aider la communauté des ONG à participer aux réunions sur la dimension humaine. Les cinq grandes réunions sur la dimension humaine tenues en 2004 ont connu un taux de participation des ONG supérieur à celui des années précédentes, 222 personnes de 38 pays ont notamment pris part à la Réunion de mise en œuvre des engagements de l'OSCE concernant la dimension humaine en octobre.

Le BIDDH a fourni un appui financier à un grand nombre d'ONG, facilitant de ce fait la participation de la plupart des organisations d'experts dans la région de l'OSCE qui n'auraient pas été en mesure de financer leur propre voyage, ce qui a permis une représentation plus équilibrée des ONG de tous les Etats participants de l'OSCE.

#### **Participation des femmes aux processus démocratiques.**

Le BIDDH exécute au Caucase du Sud et en Asie centrale des programmes spécifiques visant à accroître la participation des femmes aux processus démocratiques. En 2004, des programmes ont été réalisés dans cinq domaines principaux : promotion de l'accès des femmes à des postes de responsabilité, mise en place et renforcement de l'expertise locale sur les questions de parité des sexes, éducation des jeunes générations à la parité des sexes, intégration des aspects de la parité des sexes dans les activités des structures gouvernementales, et prévention de la violence domestique à l'encontre des femmes et lutte contre ce phénomène.

Afin d'aider les pays à promouvoir l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes et accroître le rôle des femmes à tous les niveaux de la prise de décision, le Bureau a contribué à l'établissement de réseaux d'ONG en Géorgie, en Azerbaïdjan, en Arménie, au Kirghizistan et au Kazakhstan.

En Géorgie, par exemple, le programme du BIDDH a permis de créer une coalition des ONG qui encourage la parité des sexes. Etablie en 2000, elle réunit plus de 50 ONG et 22 experts locaux de 11 régions de Géorgie. La coalition est reconnue par les structures étatiques en tant que partenaire officiel pour l'exécution d'une politique favorisant la parité des sexes et l'élaboration d'un plan d'action national sur la question. En 2004, le programme a élaboré et présenté au gouvernement une stratégie visant à agir en faveur de la reconnaissance des droits des femmes, à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, et renforcer le rôle des femmes à tous les niveaux de prise de décision. La coalition coopère également avec le gouvernement sur l'autonomisation économique des femmes et sur les questions d'éducation et de santé.

La coalition des ONG s'attache aussi à promouvoir le rôle des femmes dans des postes de responsabilité et la parité des sexes par les médias. En commun avec le BIDDH, les membres du Groupe de travail des médias de



la coalition a organisé une conférence régionale intitulée « Médias au Caucase du Sud en faveur de la parité des sexes » qui a mis en place des réseaux efficaces de coopération dans la région.

**Lutte contre la traite des êtres humains.** En s'inspirant d'initiatives précédentes visant à prévenir la traite des êtres humains et à aider les victimes de ce fléau, le Bureau a continué à lutter contre la traite en coopération avec les Etats participants de l'OSCE, les ONG et d'autres organisations internationales. Un représentant spécial de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains a été nommé et une unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains a été créée au sein du Secrétariat (voir aussi page xx). Pour renforcer le respect par les Etats participants de leurs engagements au titre de l'OSCE, le BIDDH apportera son expertise et coopérera étroitement dans le cadre des travaux de ce nouveau mécanisme.

**Compilation d'un manuel sur les mécanismes nationaux d'orientation.** Afin de renforcer les capacités nationales à prévenir la traite et à mieux protéger les victimes, le Bureau a publié un manuel sur les mécanismes nationaux d'orientation en se fondant sur les expériences concrètes de terrain. Les mécanismes nationaux d'orientation constituent un cadre coopératif par lequel les responsables gouvernementaux s'acquittent de leurs obligations de prévention et de promotion des droits des victimes de la traite, et coordonnent leurs efforts dans le cadre d'un partenariat stratégique avec la société civile. Lors de l'élaboration de ce manuel, le BIDDH a appuyé les missions de terrain pour qu'elles créent des mécanismes nationaux d'orientation en Arménie, en Moldavie, et en Géorgie.

**Activités financées par le fonds pour les projets de lutte contre la traite des êtres humains.** En 2001, le BIDDH a établi un fonds pour les projets de lutte contre la traite des êtres humains afin d'encourager le développement et la réalisation d'activités liées à la lutte contre la traite des êtres humains. Les projets appuyés en 2004 ont porté sur la formation des journalistes tadjiks à l'établissement de rapports sur la traite des êtres humains, l'appui à la mise en place de lignes SOS à l'intention des victimes de la traite en Serbie-Monténégro, un voyage d'étude pour les responsables gouvernementaux et les ONG géorgiens en Ukraine pour acquérir des connaissances sur les politiques nationales de lutte contre la traite et un examen du plan national géorgien d'action de lutte contre la traite des êtres humains.

**Protection des victimes de la traite dans les pays de destination.** La Conférence de Berlin de 2001 intitulée « L'Europe contre la traite des personnes » a examiné la situation des personnes victimes de la traite dans les pays de destination et a établi une liste exhaustive de recommandations à l'intention des Etats participants de l'OSCE afin qu'ils luttent contre ce phénomène. Un grand nombre de lacunes subsistent toutefois dans les efforts des Etats visant à protéger les droits des personnes victimes de la traite. En 2004, pour combler ces lacunes en se fondant sur le Plan d'action de l'OSCE, le BIDDH et le Ministère finlandais des affaires étrangères ont organisé une conférence de suivi intitulée « Assurer la protection des droits de l'homme dans les pays de destination : casser le cycle de la traite ». Tenue à Helsinki en septembre, la réunion a abouti à des

recommandations concrètes et opérationnelles qui serviront également de lignes directrices au nouveau mécanisme à Vienne.

## DROITS DE L'HOMME

Dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme, le BIDDH assume deux fonctions majeures. Il exerce depuis longtemps la première fonction qui consiste dans le suivi et le rapport sur le respect par les Etats participants de leurs engagements au titre de la dimension humaine, en particulier dans les domaines de la liberté de réunion et d'association du droit à la liberté et à un procès équitable, ainsi que du recours à la peine capitale. En outre, le Bureau a adopté une approche pro-active sur d'autres questions relatives aux droits de l'homme, en offrant une formation et une éducation et en répondant aux préoccupations spécifiques, telles que la protection des droits de l'homme dans la lutte globale contre le terrorisme et le racisme, la discrimination et l'intolérance.

**Activités de lutte contre le terrorisme.** Le BIDDH a axé en 2004 ses activités notamment sur la montée de l'extrémisme politique et religieux dans le contexte des droits de l'homme. Les activités du Bureau ont porté par exemple sur une réunion de table ronde en juillet qui a mis l'accent sur l'importance de la liberté de religion ou de conviction et le rôle de l'éducation dans la lutte contre l'extrémisme et qui a formulé plusieurs recommandations à l'intention des autorités kazakhes sur un nouveau projet de loi sur l'extrémisme.

En mars, le Bureau a organisé un atelier sur deux journées à Copenhague consacré à la protection des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Organisé en tant que réunion de suivi à un séminaire sur les droits de l'homme et le terrorisme tenu à La Haye en 2003, l'atelier a servi de cadre technique à la discussion sur les mesures de lutte contre le terrorisme qui doivent être conformes aux engagements pris par les Etats participants de l'OSCE dans le domaine des droits de l'homme.

**Tolérance et non-discrimination.** Le BIDDH a continué à élargir son rôle dans la lutte contre le racisme et l'intolérance en 2004. En avril, juin et septembre, l'OSCE a tenu trois grandes conférences internationales qui ont porté sur l'antisémitisme (Berlin), la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet (Paris), ainsi que sur la tolérance et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination (Bruxelles). En se fondant sur les résultats de ces réunions, le Bureau s'est attaché à renforcer les capacités pour offrir un point de contact pour les informations, les statistiques et la législation sur les crimes de haine et les manifestations violentes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et de discrimination. Parmi les autres priorités, il y a lieu de relever le renforcement de la coopération et de la coordination avec les organisations internationales et la conduite d'activités dans des domaines thématiques clés, notamment la liberté de religion ou de conviction et l'antisémitisme.

Suite à un processus de réforme, le Groupe d'experts du BIDDH sur la liberté de religion ou de conviction a été élargi en 2004 et comprend à ce jour plus de 50 experts de toute la région de l'OSCE. En association avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, les membres du Groupe ont rédigé un ensemble de « lignes

directrices pour la révision de la législation concernant la religion ou la conviction », qui ont été ultérieurement publiées par le BIDDH.

Le Bureau a également publié les versions polonaise et anglaise d'une compilation d'articles d'experts polonais intitulés « Pourquoi enseigner l'Holocauste ? » et a financé l'élaboration d'un « Guide sur le site Web pour l'éducation à la tolérance » (<http://tolerance.research.uj.edu.pl/en>). En commun avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les membres du Groupe ont mis au point un module de formation sur les normes et la jurisprudence internationales relatives à la liberté de religion ou de conviction.

Un conseiller sur les questions d'antisémitisme, nouvellement nommé, a commencé à constituer un réseau d'ONG clés dans la région de l'OSCE afin de lancer la coopération sur les activités de suivi et de procéder à une compilation de bonnes pratiques dans des domaines tels que l'éducation à l'Holocauste et à la tolérance.

**Peine capitale.** Lors de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine tenue en octobre, le BIDDH a publié son document annuel sur le recours à la peine capitale dans la région de l'OSCE. Ce document permet aux Etats participants de publier des informations sur la pratique de la peine de mort dans leurs pays respectifs.

Une réunion de table ronde au Kazakhstan sur les droits des personnes condamnées à la peine capitale a réuni 26 participants représentant le Gouvernement kazakh et la société civile ainsi que des experts internationaux. La réunion a porté notamment sur les droits des personnes concernées par le moratoire sur la peine capitale au Kazakhstan.

Afin de promouvoir une discussion informelle sur la peine capitale et son abolition, le Bureau a élaboré une série de programmes radio sur la question qui ont été diffusés dans toute l'Asie centrale en décembre. Ce projet a été mis en place en coopération avec la Commission européenne et la BBC.

**Formation aux droits de l'homme.** L'éducation et la formation aux droits de l'homme a été au centre de la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine de 2004, tenue en mars. Les participants ont mis en commun les meilleures pratiques et examiné des questions telles que l'éducation formelle et informelle aux droits de l'homme, l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes scolaires, ainsi que l'éducation et la formation aux droits de l'homme à l'intention des responsables gouvernementaux. Au cours de la réunion, des suggestions pratiques ont été formulées en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation.

Suite à une demande formulée lors du Forum de la dimension humaine à Vienne en novembre 2003, le Bureau a également organisé quatre cours de formation pour les nouveaux spécialistes chargés de la dimension humaine sur le terrain. La formation s'est déroulée à Varsovie avec des participants provenant des missions de terrain en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en

Biélorussie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Géorgie, au Kosovo, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Moldavie, au Kazakhstan, en Serbie-Monténégro, au Tadjikistan, au Turkménistan, en Ukraine et en Ouzbékistan.

**Surveillance des procès.** Suite aux séances de formation menées en 2003, le Bureau a exécuté un projet pilote de surveillance en Azerbaïdjan. La formation a porté sur les techniques et principes de surveillance des procès, sur les normes nationales et internationales relatives à des procès équitables et sur les compétences nécessaires pour l'établissement de rapports. De janvier à octobre, les 19 participants – des avocats et des représentants d'ONG – ont mis en pratique leurs connaissances nouvellement acquises en participant à la surveillance de 125 affaires impliquant des personnes inculpées de crime au lendemain de l'élection présidentielle de 2003. Leur participation a concerné notamment des enquêtes préliminaires, des procédures de première instance et des recours.

En juin, un expert international en matière de surveillance des procès a été envoyé en Azerbaïdjan pour accompagner les observateurs lors des procès et fournir des conseils et une expertise au cours de la surveillance du procès. Un rapport devrait être publié sur les conclusions des observateurs du point de vue de la conformité du déroulement des procès avec les normes et obligations nationales et internationales.

#### POINT DE CONTACT POUR LES ROMS ET LES SINTIS

Le racisme et la discrimination continuent d'entraver la possibilité pour les Roms, les Sintis et les populations connexes à être pleinement intégrés dans la société dans l'espace de l'OSCE. Dans le cadre du Plan d'action visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE, le BIDDH s'attache à surmonter cette discrimination en instaurant des espaces de communication entre Roms et Sintis et d'autres acteurs tels que les autorités nationales et locales, des journalistes et des chefs de syndicats. Le Bureau lance et appuie également des débats sur des questions intéressantes les populations de Roms et de Sintis.

Un grand nombre d'Etats participants de l'OSCE ont progressé en 2004 dans l'exécution de leurs engagements dans ce domaine, en adoptant notamment une législation visant à lutter contre la discrimination et à établir les moyens institutionnels permettant de mettre en œuvre une telle législation. Toutefois, les Etats n'ont pas tous mis à profit le Plan d'action visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE.

Les activités du Bureau dans ce domaine ont consisté à faire rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action. Le Bureau a également commencé à élaborer les moyens de suivre la mise en œuvre du Plan sans créer un nouveau mécanisme de l'OSCE.

Le Bureau a mis à disposition des forums de discussion et d'échanges d'informations sur les questions relatives aux Roms en aidant ces derniers et d'autres groupes à participer aux réunions sur la dimension humaine ainsi qu'aux réunions parallèles organisées lors des Réunions de l'OSCE. Par exemple, une réunion régionale de table ronde tenue à Belgrade sur la sensibilisation à la traite

des êtres humains a permis de discuter des pratiques culturelles spécifiques aux groupes de Roms et de Sintis. Le Bureau a également mené une série de séances de formation sur la participation politique des Roms et des Sintis, avec un accent particulier sur les femmes roms.

**[www.osce.org/odihr](http://www.osce.org/odihr)**

# HAUT COMMISSAIRE POUR LES MINORITES NATIONALES

Ces dernières années, désamorcer les tensions entre les populations nationales majoritaires et minoritaires et empêcher qu'elles ne dégénèrent en conflits est devenue l'une des tâches les plus difficiles de la communauté internationale. En 1992, les Etats participants de ce qui était alors la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe décidèrent de répondre à ce défi en créant le poste de Haut Commissaire pour les minorités nationales.

Le Haut Commissaire a pour fonction de déceler - et de contribuer à éliminer - les tensions fondées sur des conflits ethniques ou autres qui pourraient menacer la paix, la stabilité et la sécurité à l'intérieur des Etats participants et entre eux. Cette fonction englobe deux tâches distinctes :

- remédier aux tensions et les désamorcer au stade le plus précoce possible, avant qu'elles ne dégénèrent, et
- agir en tant que « déclencheur », en ce sens qu'il est chargé d'alerter l'OSCE chaque fois que de telles tensions risquent d'atteindre un seuil au-delà duquel il ne peut plus les maîtriser avec les moyens à sa disposition.

Le suédois Rolf Ekeus est le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales depuis juillet 2001.

Conformément à son mandat, le Haut Commissaire a continué en 2004 à assurer une fonction d'alerte précoce et, le cas échéant, à prendre des mesures précoces face aux tensions sur des questions impliquant des minorités nationales. En cas de besoin, il a aussi pris des mesures concrètes pour stabiliser des situations de conflit potentiel.

Il s'est en outre efforcé de contribuer aux objectifs de l'OSCE dans d'autres domaines liés aux minorités, tels que le racisme, la xénophobie et la discrimination, en accordant une attention particulière à l'éducation des minorités et, notamment, à l'usage des langues minoritaires.

Conformément au Plan d'action de l'OSCE sur la parité des sexes, le Haut Commissaire a accordé, dans ses recommandations relatives à la politique à mener et ses projets concernant les minorités nationales, une attention particulière à la condition féminine, afin d'éviter des situations de double discrimination. Il a par exemple apporté son soutien à un certain nombre de projets s'intéressant à la situation des femmes rom.

A l'appui de ses activités politiques, le Haut Commissaire a renforcé sa participation à divers programmes et projets tels que sa politique d'intégration sociale pour la région de Samtskhe-Javakheti en Géorgie par le biais de la mise en œuvre d'un programme de prévention des conflits et d'intégration.

Comme les années précédentes, le Haut Commissaire a été actif dans des Etats participants de toute la région de l'OSCE.

**Moldavie.** Dans la région transnistrienne, le Haut Commissaire a participé aux efforts entrepris de longue date pour régler le différend concernant l'agrément des écoles qui dispensent un enseignement en moldave en utilisant l'alphabet latin. En juillet, il s'est rendu dans le pays pour évoquer la question avec des représentants du Gouvernement et inciter les dirigeants du régime séparatiste transnistrien à mettre en place les conditions nécessaires pour permettre à ces écoles de fonctionner normalement. Des progrès ont été réalisés en automne, mais l'avenir de ces écoles continue à préoccuper le Haut Commissaire.

## **Protestations contre les fermetures forcées d'écoles en Transnistrie**

En juillet, les autorités transnistriennes ont commencé à fermer plusieurs écoles sur leur territoire qui enseignent en moldave en utilisant l'alphabet latin, arguant du fait qu'elles n'avaient pas été enregistrées de manière appropriée. Ces fermetures se sont faites par la force, les établissements étant entourés de policiers et de miliciens armés. Du matériel et du mobilier ont été retirés des bâtiments auxquels parents et enseignants ont été empêchés d'accéder.

Dans une déclaration officielle, le Haut Commissaire a qualifié les événements d'« épuration linguistique ». « Je suis profondément déçu par cette action illégale et inhumaine menée aujourd'hui à Tiraspol », a-t-il déclaré. « Ceci... est dommageable pour des milliers d'enfants dont les autorités transnistriennes se servent en tant que pions sur l'échiquier politique ».

Les autorités ont finalement autorisé l'enregistrement temporaire des écoles, mais ces dernières continuent d'être confrontées à des problèmes. Environ 40 pour cent de la population transnistrienne est de langue maternelle moldave/roumaine, quelques 5 000 élèves étudiant selon l'alphabet latin (pour plus de précisions à ce sujet, voir la section consacrée à la Mission de l'OSCE en Moldavie).

Au cours de sa visite en Moldavie, le Haut Commissaire a également analysé les conditions pour de nouveaux projets en matière de formation, en particulier dans le domaine de l'enseignement du moldave/roumain comme deuxième langue. Un projet d'une durée de quatre ans, entrepris sur l'initiative du Haut Commissaire pour favoriser l'enseignement de la langue officielle dans les écoles des minorités, s'est terminé avec succès en 2004. Plus de 1 200 enseignants ont été formés, de nouvelles méthodes d'enseignement ont été mises au point et quatre centres de documentation pour enseignants ont été créés. Le Haut Commissaire étudie actuellement la possibilité d'élargir ce projet linguistique à d'autres groupes cibles.

**Hongrie et Roumanie.** Les politiques nationales relatives aux minorités de proches parents vivant à l'étranger ont figuré au centre des préoccupations du Haut Commissaire en Hongrie et en Roumanie. Il a suivi de

près les développements dans ce domaine et a entretenu des contacts étroits avec les gouvernements des deux pays concernant de nouvelles initiatives.

**Estonie.** S'étant rendu dans le pays en mars, le Haut Commissaire a poursuivi son dialogue avec les autorités et avec les minorités sur la question de l'intégration sociale des minorités nationales en Estonie. Dans le cadre des entretiens qu'il a eu, il s'est concentré sur la réforme prochaine de l'éducation des minorités et a offert son soutien aux efforts destinés à intégrer davantage les minorités nationales. Le Haut Commissaire a continué de prêter son appui aux initiatives visant à promouvoir le processus de naturalisation.

**Lettonie.** Poursuivant son dialogue avec toutes les parties intéressées sur la situation des minorités dans le pays, le Haut Commissaire a effectué deux déplacements en Lettonie en 2004. Lors de ses rencontres avec les autorités du pays, des représentants des minorités, des parents et des élèves, il a abordé des questions allant du processus d'intégration sociale au processus de naturalisation et à la ratification de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales. Une attention particulière a été accordée à la mise en application de la réforme de l'éducation des minorités dans les écoles du secondaire. Le Haut Commissaire a insisté sur la nécessité de poursuivre le dialogue pendant la période de mise en œuvre de la réforme et souligné qu'il était indispensable de se concentrer sur la qualité de l'enseignement.

Durant l'année, le Haut Commissaire a également mis la dernière main à un projet visant à identifier des moyens complémentaires et supplémentaires pour promouvoir le processus d'intégration sociale en Lettonie et élaboré des lignes directrices à l'intention de l'Inspectorat de la langue officielle sur l'application de manière libérale et équitable de la loi sur la langue officielle.

**Ukraine.** En étroite coopération avec le Conseil de l'Europe, le Haut Commissaire a conseillé les autorités et le Parlement ukrainien pour l'élaboration d'un projet de loi sur les minorités nationales. Lors de sa visite en septembre, il a insisté sur la nécessité d'un appui international ininterrompu pour faciliter le processus d'intégration d'anciens déportés et a offert son soutien dans les domaines, tels que l'éducation des minorités, dans lesquels son Bureau pouvait apporter un savoir-faire spécifique.

**Croatie.** Au cours d'une visite qu'il a effectuée dans le pays en février, le Haut Commissaire a rencontré des représentants du Gouvernement et des membres des minorités nationales pour s'entretenir de questions relatives aux droits des minorités et au retour des réfugiés. Les entretiens ont porté sur la restitution des biens et l'assistance à la reconstruction, la réforme de l'appareil judiciaire, les poursuites relatives aux crimes de guerre et la mise en œuvre de la Loi constitutionnelle sur les minorités nationales (LCMN). Le Haut Commissaire a été encouragé par l'amélioration du climat en Croatie et par l'espoir exprimé par la plupart de ses interlocuteurs que le processus d'adhésion aux institutions européennes accélérerait les progrès sur les questions couvertes par son mandat.

En octobre, des experts du Bureau du Haut Commissaire ont eu un échange de vues sur la poursuite de l'appui à la mise en œuvre de la LCMN et, en particulier, des dispositions relatives à l'éducation des minorités et à leur représentation proportionnelle dans l'administration et le pouvoir judiciaire.

**Serbie-Monténégro.** En avril, le Haut Commissaire s'est rendu à Belgrade et à Podgorica, où il s'est entretenu de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la loi sur les minorités nationales, ainsi que de questions relatives à l'enseignement. Il a évoqué ses préoccupations concernant les amendements à la loi serbe relative aux fondements du système éducatif, qui ont été adoptés en mai 2004, et leur impact sur les droits éducatifs des personnes appartenant à des minorités nationales. Ce sujet a fait l'objet par la suite d'un échange de lettres avec le Ministre serbe de l'éducation.

A la suite de sa première visite en Serbie du Sud en mai, une région qui compte une importante population minoritaire d'Albanais de souche, le Haut Commissaire a prêté son concours à la création d'une commission chargée d'élaborer le programme des cours d'histoire pour les écoles de langue albanaise de la région. Des représentants du Ministère serbe de l'éducation et des membres de la communauté albanaise locale ont participé à la mise en œuvre de cette initiative.

Au Monténégro, le Haut Commissaire a continué à jouer un rôle consultatif dans le cadre de l'élaboration de la loi sur les minorités nationales. Le projet de loi vise à mettre la législation monténégrine en conformité avec les dispositions légales de l'Union étatique, en particulier la Charte constitutionnelle, ainsi qu'avec les normes internationales et nationales relatives à la protection des droits des minorités. En mai, le Haut Commissaire a présenté ses recommandations concernant le projet final.

**Ex-République yougoslave de Macédoine.** Au cours d'une visite dans le pays en mai, le Haut Commissaire a abordé, dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Ohrid, un certain nombre de questions interethniques ayant trait notamment à l'éducation ainsi qu'à l'usage des langues et des signes.

Il a également continué d'apporter son appui à l'Université d'Europe du Sud-Est à Tétovo, vantée pour la qualité de son enseignement et pour servir de modèle d'intégration interethnique. Avec un total de 5 000 étudiants inscrits en 2004 (dont 25 pour cent d'origine non albanaise), l'université a considérablement amélioré la représentation albanaise dans le système d'enseignement supérieur du pays.

En janvier, le Parlement macédonien a adopté une nouvelle loi portant création d'une troisième université d'Etat au Kosovo, une décision qui a fait craindre que cette institution pourrait devenir un nouveau centre du nationalisme radical dans les Balkans. Sur l'invitation du Ministre de l'éducation, le Haut Commissaire a mis un expert à la disposition de la commission ayant fondé l'université. Cet expert assistera la Commission pour créer une université qui se conforme pleinement aux normes internationales et adopte une approche multiethnique et multilingue de l'éducation respectant

intégralement les principes de l'Université d'Europe du Sud-Est.

Une autre des initiatives à laquelle le Haut Commissaire a apporté son soutien est celle du Programme d'année de transition, qui vise à accroître le nombre d'Albanais de souche admis dans les universités d'Etat de Skopje et de Bitola. Comme les années précédentes, le programme a permis à des étudiants de langue albanaise de suivre des cours intensifs de macédonien au cours de la quatrième année du secondaire pour se préparer à l'examen d'entrée à l'université.

**Géorgie.** A la suite du changement politique survenu en Géorgie à la fin de 2003, le Haut Commissaire a pris des mesures pour établir de bonnes relations de travail avec la nouvelle direction du pays. Lors de visites à Tbilissi en mars et en octobre, il a jeté les bases d'une future coopération entre son Bureau et le nouveau Gouvernement. Le Haut Commissaire a suivi de près l'impact du paysage politique sur les relations interethniques en Géorgie en concentrant son attention sur la politique des nouveaux dirigeants à l'égard des minorités. En coopération avec le Parlement géorgien, il a organisé un séminaire destiné à aider le Gouvernement à élaborer une stratégie d'intégration civique ayant pour finalité l'intégration sociale des minorités. Il a également fourni des conseils et une assistance technique au Ministère de l'éducation pour la réforme du système d'enseignement géorgien.

A l'appui du processus d'intégration au Samtskhe-Javakheti, le Haut Commissaire a mis en chantier un programme de prévention des conflits et d'intégration. Région économiquement sous-développée frontalière de l'Arménie et de la Turquie, le Samtskhe-Javakheti est peuplé essentiellement de membres de la minorité arménienne de Géorgie. Le programme du Haut Commissaire prévoit notamment d'enseigner la langue officielle aux fonctionnaires, d'aider les diplômés arméniens de l'enseignement secondaire à avoir accès aux universités en améliorant leurs connaissances du géorgien et de traduire les programmes de la télévision géorgienne en arménien. Cette dernière initiative a eu un impact important sur la compréhension locale des élections législatives et présidentielles de 2004 et sur la participation à ces dernières.

Le lancement du nouveau projet « Des enseignants pour une meilleure compréhension » a constitué une étape importante dans le cadre des efforts déployés par le Haut Commissaire pour garantir aux étudiants géorgiens dans le district abkhaze de Gali le droit de bénéficier d'un enseignement dispensé dans leur langue maternelle. Cette initiative, qui visait également à renforcer la confiance entre les deux communautés, a englobé la formation d'enseignants dans les districts de Gali, Tkvarcheli et Ochamchira en vue d'améliorer leurs connaissances du géorgien et de l'abkhaze.

**Fédération de Russie.** Le Haut Commissaire s'est rendu à Moscou à deux reprises en 2004. Lors de sa visite en mars, il a concentré son attention sur les relations interethniques et la situation des minorités nationales dans plusieurs Etats de l'ex-Union soviétique, notamment la population minoritaire meskhète turque

vivant en Russie dans la région de Krasnodar, à la lumière en particulier du programme américain visant à accorder le statut de réfugié aux membres de cette communauté remplissant les conditions requises.

Ces questions ont fait l'objet d'un suivi lors de la visite du Haut Commissaire en novembre, au cours de laquelle il a également évoqué les implications de projets du Gouvernement russe visant à réformer la Fédération pour les relations interethniques.

**Kazakhstan.** Compte tenu des nombreuses difficultés linguistiques auxquelles sont confrontés les étudiants ouzbeks lorsqu'ils présentent l'examen d'Etat - tenu en kazakh et en russe - avant de s'inscrire à l'une des universités kazakhes, le Haut Commissaire a prêté son soutien à un projet pilote qui aide les écoles ouzbèkes dans le sud du Kazakhstan à organiser des cours supplémentaires de langue. Un autre projet, qui a bénéficié de l'appui du Haut Commissaire et qui visait à observer les relations interethniques dans le pays, a fourni au Gouvernement kazakh et à l'OSCE des informations et des données analytiques sur cette question.

**Kirghizistan.** La publication, en juillet, du rapport et des recommandations du Groupe de travail sur l'intégration par le biais de l'éducation a constitué un événement décisif dans le cadre de l'engagement du Haut Commissaire au Kirghizistan. Durant tout le premier semestre de 2004, le Haut Commissaire a apporté son soutien aux activités du groupe de travail. Les recommandations de ce groupe ont servi de base à d'autres initiatives du Ministère de l'éducation nationale et du Haut Commissaire visant à promouvoir plus avant l'éducation intégrée au Kirghizistan, par exemple dans le domaine de l'enseignement multilingue.

Un autre événement important a été celui du recrutement de deux experts de police pour établir un rapport sur la police multiethnique dans le pays, une initiative également soutenue par le Haut Commissaire. Le but de ce rapport d'experts était de préparer le terrain à l'instauration de liens plus étroits entre les différentes communautés ethniques au Kirghizistan et de renforcer ainsi leurs capacités de prévention des conflits.

Dans le sud du Kirghizistan, le Haut Commissaire a axé ses activités sur le suivi des relations interethniques et sur un projet destiné à former les fonctionnaires à la gestion de ces relations et des questions relatives aux minorités.

**Tadjikistan.** Lors d'une visite dans le pays en novembre, le Haut Commissaire s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires ainsi qu'avec des représentants des minorités et d'ONG de questions intéressant les communautés minoritaires nationales d'Asie centrale, telles que l'éducation et l'enseignement des langues.

**Turkménistan.** Le Haut Commissaire s'est rendu au Turkménistan en décembre 2004 et y a rencontré le Président ainsi que d'autres hauts fonctionnaires. Cette visite s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par le Haut Commissaire pour instaurer le dialogue avec le Turkménistan sur des questions relatives aux minorités.

**Ouzbékistan.** Dans le prolongement d'une visite effectuée en février, au cours de laquelle il a rencontré des responsables gouvernementaux, ainsi que des représentants des communautés minoritaires nationales et d'ONG, le Haut Commissaire a tenu une conférence en septembre sur la modernisation de l'enseignement et la promotion de l'intégration sociale dans les sociétés multiethniques. Organisée en coopération avec le

Ministère de l'éducation publique à Boukhara, cette conférence a permis d'examiner la question de savoir comment réformer l'enseignement tout en assurant la participation pleine et entière des minorités nationales.

[www.osce.org/hcnm](http://www.osce.org/hcnm)

# REPRESENTANT POUR LA LIBERTE DES MEDIAS

La plus jeune des trois institutions spécialisées de l'OSCE, celle du Représentant pour la liberté des médias, a été officiellement créée en 1997, suite à une décision prise lors du Sommet de Lisbonne en 1996. Reconnaisant que la liberté d'expression est un droit fondamental de l'homme, le mandat du Représentant est de garantir des médias libres, indépendants et pluralistes dans les Etats participants. Il a comme tâches principales :

- d'observer l'évolution des médias dans les Etats participants de l'OSCE pour déclencher des alertes précoces en relation avec des violations de la liberté d'expression ; et
- en étroite coopération avec le Président en exercice, de fournir une aide aux Etats participants en prônant et en encourageant le plein respect des principes et des engagements de l'OSCE en matière de liberté d'expression et de liberté des médias.

Le deuxième Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, Miklós Haraszti, a pris ses fonctions en mars 2004. Ecrivain et ancien dissident, M. Haraszti a été l'un des fondateurs du Mouvement hongrois d'opposition démocratique.

Son prédécesseur, l'Allemand Freimut Duve, a occupé cette fonction de janvier 1998 à décembre 2003. Le Bureau du Représentant à Vienne se compose de 11 personnes recrutées sur le plan international.

## Aperçu des activités par pays

**Première visite d'évaluation en Ukraine.** Au mois d'avril, le Représentant nouvellement nommé s'est rendu en Ukraine pour sa première visite d'évaluation. Sur invitation du Gouvernement ukrainien, le Représentant s'est rendu à Kiev pour examiner la situation des médias dans le pays. Dans son rapport aux Etats participants, le Représentant a mis en avant le fait que, de manière générale, il existait un pluralisme médiatique en Ukraine. Différents points de vue étaient représentés et les responsables politiques à tous les niveaux faisaient régulièrement l'objet de critiques dans les médias, bien que ces derniers ne fournissaient pas encore une tribune pour un dialogue entre les différentes parties et positions.

Le Représentant a constaté l'existence de plusieurs lois qui pourraient être recommandées à tous les Etats participants de l'OSCE, y compris à certaines des plus anciennes démocraties :

- L'Ukraine est l'un des rares Etats participants de l'OSCE à avoir pris l'initiative audacieuse de dépenaliser la diffamation.
- Les amendements à la loi sur la télévision et la radio, adoptés en 2003, ont levé les limites relatives aux revenus tirés de la publicité, permettant ainsi aux médias de devenir plus indépendants des différents « sponsors ».
- Une loi définissant et interdisant la censure a été signée en 2003.
- Cette loi interdit également aux organismes d'Etat et aux institutions publiques locales d'engager des

poursuites pour diffamation en demandant des dommages pour préjudice moral, une pratique qui menait souvent les médias à la ruine financière.

Toutefois, d'après le Représentant, certaines situations étaient inquiétantes et soulevaient des questions sur l'engagement actif des autorités en matière de liberté d'expression :

- Les radios et télévisions penchaient nettement en faveur du Gouvernement, ne donnant souvent qu'un seul point de vue parmi ceux qui étaient les plus répandus dans le pays.
- La pratique de ce que l'on appelle les *temniki* (consignes du Gouvernement sur le thème à traiter) devrait être abolie et remplacée par une stratégie de relations publiques transparente, avec des buts et des objectifs clairement définis.
- L'arrêt de la retransmission des programmes de Radio Liberty/Radio Free Europe et d'autres programmes occidentaux de qualité en Ukraine, bien qu'ostensiblement pour des raisons commerciales et juridiques, a néanmoins soulevé des questions sur le moment choisi coïncidant avec une année électorale.
- Alors que l'attribution des fréquences est supervisée par un organisme gouvernemental non indépendant, l'octroi des licences relève en fait du Conseil national audiovisuel. Cette procédure d'octroi à « deux têtes » était non seulement compliquée mais laissait le champ libre au favoritisme politique.
- L'affaire Georgiy Gongadze, un journaliste qui a été assassiné en 2000 et dont les assassins sont toujours en fuite, était encore au stade de l'enquête bien qu'un nouveau procureur général ait été nommé pour la troisième fois depuis que cette affaire a été rendue publique.

Revenant au thème de sa visite d'évaluation au mois d'avril, le Représentant a indiqué dans un communiqué de presse en date du 30 novembre : « En cette période de tourmente post-électorale en Ukraine, je suis impressionné par les changements récents en matière d'ouverture et d'objectivité générales dont les médias ukrainiens qui couvrent les événements ont fait preuve. C'est là quelque chose que je n'avais pas vu lors de ma première visite d'évaluation en Ukraine en avril 2004. »

**Violentes tensions au Kosovo : le rôle des médias.** Au mois d'avril, le Représentant a remis son rapport sur le rôle des médias dans les événements tragiques qui ont secoué le Kosovo à la mi-mars. Il a avancé plusieurs idées pour empêcher que de telles situations ne se reproduisent à l'avenir en créant les conditions nécessaires pour des médias libres, impartiaux et objectifs au Kosovo. Sa principale recommandation était de renforcer la radio et la télévision publiques du Kosovo pour en faire un « rempart d'objectivité, d'équité et de pluralisme intégré ».



Dans son rapport, le Représentant a relevé trois problèmes principaux qui ont entravé la couverture des événements du mois de mars : reportages tendancieux, manque de diversité et carences du service audiovisuel public. D'après son rapport au Conseil permanent le 22 avril, tous ces éléments, et en particulier leur combinaison, ont contribué dans la pratique à une perte de liberté – même temporaire – des médias et ont grandement desservi la paix ethnique et la démocratie au Kosovo. Ses principales conclusions étaient que les organismes de radiodiffusion plus puissants avaient à deux reprises présenté des informations subjectives. Les 16 et 17 mars, ils avaient relaté la mort de deux enfants albanais du Kosovo en la qualifiant d'assassinat cruel, criminel et à caractère ethnique ; mais lorsque dans la foulée de leurs propres reportages des violences interethniques se sont produites, la télévision en particulier a couvert ces événements en les justifiant et presque en les soutenant.

Le rapport mentionnait également que le système de radiodiffusion public du Kosovo s'était trouvé incapable de mettre en place une infrastructure solide et fiable fournissant des informations objectives pour faire contrepoids à toute désinformation irrationnelle et irresponsable.

**La tragédie de Beslan et les médias.** Le Représentant a commandé un rapport sur la façon dont les médias avaient couvert la prise d'otage dans l'école de Beslan, ville d'Ossétie du Nord, en septembre. Le rapport a conclu que la couverture des événements avait montré que la liberté des médias existait en Russie. Cependant, plusieurs faits inquiétants dans les relations entre le Gouvernement et les médias ont attiré l'attention des experts locaux et internationaux ainsi que des militants des droits de l'homme.

Le rapport mentionne des cas de détention et de harcèlement de journalistes, ce qui perturbe gravement leur travail. Il souligne également que le Gouvernement n'avait pas fourni d'informations correctes en temps utile sur la gestion de la crise, notamment les informations relatives au nombre d'otages et de preneurs d'otages, ainsi qu'à l'identité et aux revendications de ces derniers. En conséquence, certains journalistes, accusés d'avoir désinformé le public, ont été physiquement pris à partie à Beslan.

Il ressort du rapport que les événements de Beslan ont engendré une triple crise de crédibilité : entre le Gouvernement et les médias, entre les médias et la population et entre la population et le Gouvernement. Les trois organismes nationaux de radiodiffusion, qui sont la principale source d'information de la population russe, n'ont pas fourni d'informations exactes ni à jour, et finalement la presse écrite ainsi que les sites d'information sur Internet sont entrés en lice, essayant de remplir les blancs de l'information du mieux qu'ils pouvaient.

**Évaluation des médias en Moldavie.** La deuxième visite d'évaluation du Représentant a eu lieu au mois d'octobre, en Moldavie cette fois, suite aux invitations du Gouvernement et de la Mission de l'OSCE en Moldavie. Il a fait part de ses conclusions au Conseil permanent dans un rapport spécial.

D'après le Représentant, les médias étaient hautement diversifiés en Moldavie, tant en terme de quantité que d'opinions représentées. Il a indiqué que les représentants politiques, toutes tendances confondues, faisaient régulièrement l'objet de critiques dans les médias et que la presse indépendante était très directe dans ses commentaires sur le pouvoir. Le rapport relate également un débat ouvert relatif au développement des médias, qui a été décrit au Représentant par le ministre des affaires étrangères comme étant « transparent ».

La principale question abordée a été la situation de la chaîne gouvernementale Tele-Radio Moldova (TRM). Dans son rapport, le Représentant a félicité la Moldavie d'être l'un des premiers pays de la région à transformer son réseau de radiodiffusion d'Etat en un service public. Toutefois, la qualité des reportages, l'incroyable parti pris pour le parti au pouvoir de même qu'un conflit social qui prenait une tournure politique ont engendré des inquiétudes. Le Représentant a dressé une liste de recommandations pour améliorer la situation des médias dans le pays :

- TRM est la seule chaîne moldave à diffusion nationale. Il ne peut y avoir aucune diversité réelle en l'absence de chaînes nationales concurrentes. Dans cette situation, il est nécessaire de lancer un appel d'offre transparent pour l'attribution d'une autre fréquence de diffusion nationale.
- Le nombre de journaux gouvernementaux ne devrait pas augmenter, il ne devrait y avoir aucune discrimination administrative ou publicitaire contre la presse écrite non gouvernementale. Il est inutile de réintroduire les « *rayonnie gazetii* », c'est-à-dire les journaux d'arrondissements financés par les autorités locales.
- Les amendes civiles pour diffamation restent élevées et sont souvent mal utilisées par les fonctionnaires. On pourrait introduire un plafond raisonnable à ces amendes. Les tribunaux devraient accepter que les limites de la critique admissible à l'égard des personnalités publiques soient plus larges que pour les autres individus, comme en témoignent les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme portant sur cette question.
- Les médias transnistriens subissent une importante pression et les organisations internationales devraient trouver des moyens pour tenter d'aider les journalistes indépendants dans la région.

## Projets spéciaux

### Dépénalisation de la diffamation

Intenter des poursuites pénales contre la diffamation est inapproprié et même préjudiciable à une démocratie moderne, où la liberté de la presse et le débat sans entraves sur des questions publiques pourraient être restreints par l'impact d'une condamnation pénale pour diffamation prononcée contre des journalistes effectuant leur travail.

Depuis plusieurs années, le Bureau plaide activement pour la dépénalisation de la diffamation. Jusqu'à présent, cinq Etats participants de l'OSCE l'ont fait, transmettant ces affaires aux institutions du droit civil :

- Bosnie-Herzégovine
- Etats-Unis (bien que 17 Etats aient maintenu des dispositions relatives au caractère pénal de la diffamation)
- Géorgie
- Moldavie
- Ukraine

La nécessité d'accorder un certain privilège aux journalistes lorsqu'ils débattent de questions d'importance publique est largement reconnue. Comme pour ce qui est de la protection des sources, les journalistes ne devraient pas être soumis à des poursuites pénales ou à des procès abusifs même si l'information qu'ils rendent publique pourrait s'avérer fautive ou malveillante. Mis en balance avec l'effet « refroidissant » potentiel, il ne faudrait pas laisser ce privilège s'éroder.

De manière générale, le Bureau étudie plusieurs stratégies possibles de lobbying concernant la diffamation :

- encourager les parlementaires à présenter des propositions pour abroger la législation pénale relative à la diffamation ;
- encourager les fonctionnaires, par le biais de campagnes d'information, à s'abstenir de recourir aux lois pénales en vigueur pour attaquer en justice les médias et les journalistes ; et
- dans les pays où la diffamation constitue une infraction pénale, encourager les organes judiciaires à imposer un moratoire sur les condamnations à des peines de prison, même avec sursis, jusqu'à ce que la réforme nécessaire ait eu lieu.

En 2004, le Bureau du Représentant a commencé à mettre au point une matrice de base de données sur la législation relative à la diffamation dans la région de l'OSCE, qui sera accompagnée d'une analyse juridique expliquant les données recueillies. Cela permettra de définir les meilleurs moyens de régler le problème. La matrice doit être présentée au début de 2005.

**Préserver la liberté d'expression sur l'Internet.** En août, le Bureau du Représentant a organisé à Amsterdam sa deuxième Conférence sur l'Internet. Les thèmes abordés étaient notamment la législation et les compétences en ce qui concerne les réseaux numériques, le discours de haine sur l'Internet, l'éducation et l'initiation à Internet, l'accès à l'information et aux réseaux, ainsi que les problèmes d'autorégulation, de blocage et de filtrage des sites Internet. Plus d'une centaine de participants, parmi lesquels des experts internationaux et des représentants de l'OSCE, du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO, du monde universitaire, des médias et d'ONG, étaient présents. Lors de cette conférence d'une durée de deux jours, les participants ont insisté sur le fait que la réglementation devait se limiter aux domaines dans lesquels elle était absolument inévitable étant donné que l'action réglementaire - même avec les meilleures intentions - pourrait potentiellement avoir de graves conséquences pour la liberté des médias sur l'Internet.

Les résultats des débats de la Conférence et les recommandations des participants ont été inclus dans l'ouvrage intitulé « Media Freedom Internet Cookbook » publié par le Représentant en décembre. Dans la tradition d'autres publications similaires sur les logiciels et la programmation, ce « livre de cuisine » est un recueil des meilleures pratiques concernant une vaste gamme de questions relatives à l'Internet et il fournit également aux Etats participants de l'OSCE de précieuses recommandations pour travailler avec ce support.

Le Bureau du Représentant a organisé plusieurs activités parallèles sur cette même question dans le cadre de diverses conférences et réunions de l'OSCE, notamment la réunion tenue à Paris en juin sur la relation entre propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet et les crimes inspirés par la haine, la Conférence de Bruxelles sur la tolérance et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que la Réunion annuelle sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, organisée par le BIDDH à Varsovie en octobre.

**Déclaration commune sur l'accès à l'information.** En décembre, le Représentant a rendu publique une déclaration commune sur l'accès à l'information, en coopération avec le Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté d'opinion et d'expression et le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression de l'Organisation des Etats américains. Les principes et les recommandations qui figurent dans le document revêtent une grande importance pour la communauté de l'OSCE, étant donné qu'ils reconnaissent qu'il ne peut y avoir de presse libre sans droit d'accès des citoyens aux informations détenues par les pouvoirs publics.

La Déclaration stipule que l'accès à l'information détenue par les pouvoirs publics constitue un droit de l'homme fondamental, auquel une législation d'ensemble doit donner corps à l'échelon national, notamment par le biais de l'adoption de lois sur la liberté d'information. Elle stipule également que le principe de la divulgation maximale devrait être établi dans les règles modernes de classification fondées sur l'hypothèse selon laquelle toutes les informations sont accessibles et soumises uniquement à un étroit système d'exceptions.

Le document souligne que la protection de la confidentialité d'une information tenue légitimement secrète par les pouvoirs publics et leurs agents relève de leur seule responsabilité. D'autres personnes, notamment les journalistes et les représentants de la société civile, ne devraient donc pas être tenues responsables d'avoir publié ou diffusé plus avant cette information, qu'elle leur ait ou non été fournie, sauf si elles se sont rendues coupables de fraude ou d'un autre délit pour l'obtenir.

Le Représentant et les rapporteurs spéciaux ont recommandé une réforme des codes pénaux visant à faire en sorte que soient abrogées ou amendées les dispositions du droit pénal ne limitant pas la responsabilité de la diffusion de secrets d'Etat à ceux qui sont autorisés à traiter ce type d'information.

**Sixième Conférence centre-asiatique sur les médias tenue au Tadjikistan.** En septembre, le Représentant a organisé à Douchanbé la sixième Conférence

centre-asiatique sur les médias. Cet événement a permis aux journalistes d'Asie centrale d'avoir un échange de vues sur la diffamation et la liberté d'information en fonction de leurs propres expériences. Les plus de 100 journalistes qui ont participé à la Conférence se sont accordés à reconnaître que les lois obsolètes sur la diffamation en vigueur dans les pays d'Asie centrale portaient atteinte à la liberté de la presse. Plusieurs affaires individuelles ont été évoquées par les participants, dont certains ont vécu personnellement l'expérience d'être poursuivis pour diffamation.

La Conférence a mis en évidence le fait que des problèmes notables subsistaient dans la région en ce qui concerne la liberté d'information. Aucun des pays de la région n'a de lois qui satisfont aux normes internationales relatives à l'accès à l'information et les lois sur les secrets d'Etat sont souvent invoquées et utilisées à mauvais escient. Des efforts importants s'imposent pour faire en sorte que la région s'associe au reste de l'OSCE pour reconnaître le droit du public et des médias d'accéder à l'information.

#### ***Diffamation et liberté des médias au Caucase du Sud.***

Des thèmes similaires étaient à l'ordre du jour de la première Conférence sur les médias au Caucase du Sud qui s'est tenue à Tbilissi en octobre. Les débats ont porté sur les développements récents concernant la législation relative à la diffamation dans les trois pays de la région, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Plus tôt en 2004, la Géorgie avait dépénalisé la diffamation et l'Arménie a franchi un pas important en réduisant les sanctions pénales pour diffamation. En Azerbaïdjan, le processus d'élaboration d'une nouvelle loi réglementant la diffamation, les questions y afférentes, ainsi que la protection de l'honneur et de la dignité, a débuté.

L'accès aux informations officielles continue d'être un problème majeur pour les médias au Caucase du Sud. Certains des principaux obstacles que les journalistes ont mis en évidence à la Conférence sont similaires à ceux rencontrés en Asie centrale : application déficiente des lois existantes sur l'accès à l'information, lois sur les secrets d'Etat et sanctions pénales excessives dans le cas de leur violation, sensibilisation insuffisante de l'opinion

aux droits légaux à l'accès à l'information et manque de professionnalisme des médias.

Un rapport commandé par le Représentant et une étude de l'ONG spécialisée dans les questions de médias, Article 19, ont analysé les liens entre la liberté des médias et la liberté d'information. Le rapport cite des dizaines de cas en 2004 dans lesquels les médias et les journalistes des trois pays du Caucase du Sud se sont vus refuser l'accès à l'information.

***Table ronde de Bakou.*** En octobre, le Représentant et le Conseil de l'Europe ont organisé à Bakou une table ronde sur les processus législatifs concernant la diffamation et la liberté d'information qui a réuni des parlementaires, des juges et des experts internationaux et locaux.

Comme l'Azerbaïdjan était en train d'amender et d'adopter des textes de lois sur ces questions, les discussions ont essentiellement porté sur les deux analyses juridiques commandées par les deux organisations en automne. En tant qu'Etat participant de l'OSCE et membre du Conseil de l'Europe, l'Azerbaïdjan s'emploie à mettre sa législation en conformité avec les normes et les engagements internationaux. L'échange de vues entre experts locaux et internationaux a de ce fait constitué un élément important de ce processus.

***Analyses juridiques.*** A la demande du Premier Ministre albanais, de la Commission des médias du Parlement et du Conseil national de la radio et de la télévision, le Fonds d'aide juridique Veronica Guerin, constitué par l'OSCE, a réalisé sept analyses juridiques pour l'Albanie, dont deux conjointement avec le Conseil de l'Europe.

Le fonds, qui a été créé en 2003 par Freimut Duve, premier Représentant pour la liberté des médias, apporte une aide juridique aux journalistes en difficulté. Il est alimenté par des contributions volontaires d'Etats participants, d'organisations des droits de l'homme et de particuliers. Au total, le fonds a présenté 18 analyses juridiques en 2004.

[www.osce.org/fom](http://www.osce.org/fom)

# SECRETARIAT

Activités du Secrétariat | Partenariats pour la sécurité et la coopération

## ACTIVITES DU SECRETARIAT

Sis à Vienne, le Secrétariat fournit un appui décisif aux Etats participants, à la présidence et aux gestionnaires de fonds de l'Organisation. Environ 330 membres du personnel travaillent au sein des différentes unités du Secrétariat. Malgré les problèmes considérables qui se sont posés en 2004, le Secrétariat a été en mesure de s'acquitter de son rôle d'appui. L'ambitieuse réforme de la gestion mise en chantier par le Secrétaire général en 2001 a été menée à bien. Grâce à cette réforme, l'Organisation a amélioré sa capacité à mettre en œuvre et à concrétiser rapidement et avec souplesse les décisions politiques prises par les Etats participants. Le processus de réforme doit toutefois se poursuivre. L'OSCE a besoin de continuité, de cohérence et de coordination, trois aspects qui ont été améliorés en renforçant le rôle du Secrétaire général lors du Conseil ministériel tenu à Sofia.

**Assurer la sécurité du personnel.** Les membres du personnel de l'OSCE travaillent souvent dans des conditions difficiles. A la suite des mesures prises par le Secrétaire général, la sensibilisation accrue aux questions de sécurité dans toute l'Organisation est allée de pair avec une gestion visiblement améliorée des activités courantes ayant trait à la sécurité et du suivi en la matière. Toutes les questions de sécurité ont été placées sous la supervision directe du Secrétaire général et une unité de gestion de la sécurité a été créée au sein de son Bureau. Un nouveau système de gestion de la sécurité a été instauré en décembre pour permettre à l'Organisation d'exécuter ses activités de manière efficace et efficiente tout en assurant la sécurité, la sûreté et le bien-être du personnel.

**Centre de prévention des conflits.** La fourniture d'avis à la présidence et d'un soutien actif à toutes les opérations de terrain de l'OSCE constituent la base des activités du Centre de prévention des conflits (CPC). Ce dernier a apporté son concours à la présidence pour suivre, entres autres, les développements en Transnistrie, en Moldavie et dans le Caucase du Sud aux fins de renforcer les efforts déployés dans le cadre des négociations visant à parvenir à un règlement pacifique des conflits dans ces régions. D'autres contributions ont servi à appuyer des initiatives spécifiques de la présidence, telles que la promotion de l'éducation en tant qu'instrument de prévention des conflits. Le CPC est également resté l'un des principaux piliers de la dimension politico-militaire de la sécurité propre à l'OSCE en faisant bénéficier le Forum pour la coopération en matière de sécurité de ses avis techniques. Il a prêté son concours aux Etats participants dans le cadre de projets de terrain et de visites d'évaluation concernant les armes légères et de petit calibre ainsi que les munitions conventionnelles. S'agissant des questions de gestion et de sécurité des frontières, une équipe d'experts a exécuté avec succès la première phase du Programme de coopération transfrontière de l'OSCE en Europe du Sud-Est.

**Lutte contre le terrorisme.** Faisant fonction de centre de coordination des activités menées par l'OSCE pour lutter contre le terrorisme, l'Unité d'action contre le terrorisme a contribué pour une part non négligeable à la mise en œuvre des diverses décisions prises par les Etats participants, complétant les travaux de l'ONU dans ce domaine prioritaire. Au travers d'ateliers et de conférences, l'Unité encadre les efforts déployés par l'OSCE pour contribuer à la ratification et à la mise en œuvre des 12 conventions et protocoles universels relatifs à la lutte contre le terrorisme. A la fin de 2004, 33 Etats participants étaient parties à tous les 12 instruments.

**Lutte contre la traite des êtres humains.** Le Secrétariat appuie énergiquement l'approche de l'Organisation, couvrant les trois dimensions de l'OSCE, dans la lutte contre la traite des êtres humains. A la suite de la nomination, en mai, d'Helga Konrad en qualité de Représentante spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains, l'Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains a été créée au sein du Secrétariat. Servant d'organe principal pour la coordination avec d'autres organisations compétentes en la matière, l'Unité a pour mission d'apporter son soutien aux Etats participants, à la Représentante spéciale, au Président en exercice et au Secrétaire général dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains (voir également page xx).

**Activités de police.** L'Unité pour les questions stratégiques de police s'est employée à continuer d'améliorer la capacité des Etats participants à faire face aux menaces que posent les activités criminelles et à prêter son concours aux Etats pour faire respecter l'état de droit. Son Programme d'assistance à la police au Kirghizistan, par exemple, doit s'achever en juillet 2005. Des missions d'évaluation des besoins ont été effectués en Arménie et en Azerbaïdjan, une mission de ce type étant prévue en Géorgie. L'Unité a également continué à contribuer considérablement aux activités de suivi du processus d'Ohrid en ce qui concerne les questions de police des frontières en Europe du Sud-Est. L'Unité s'est par ailleurs employée à compléter les activités déjà entreprises par l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains.

**Dimension économique et environnementale.** En 2004, à la suite de l'adoption, lors de la Réunion du Conseil ministériel tenue à Sofia, du Document stratégique pour la dimension économique et environnementale, l'OSCE a considérablement accru son rôle dans cette dimension. L'Organisation a évalué les recommandations formulées lors de la douzième Réunion du Forum économique à Prague et suggéré des mesures concrètes de suivi dans les domaines du développement des petites entreprises, de l'investissement, du renforcement des capacités humaines, de l'intégration économique et de la lutte contre la corruption. Depuis le Forum économique de 2004, l'OSCE examine également les engagements

pris par les Etats participants dans le domaine économique et environnemental. Dans le cadre de cette initiative, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe est un partenaire essentiel avec lequel le Secrétaire général a signé un mémorandum d'accord lors de la Réunion du Conseil ministériel à Sofia. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a par ailleurs mis en chantier un manuel sur les « Meilleures pratiques dans la lutte contre la corruption » et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été intensifiée. Après une évaluation initiale, l'Initiative OSCE-ONU pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC) a recensé un certain nombre de problèmes environnementaux concrets justifiant une action internationale. En juillet, l'OTAN s'est associé à l'Initiative.

**Faire mieux connaître l'OSCE.** La Section de la presse et de l'information a lancé le nouveau « Magazine de l'OSCE » tout en couleur, qui remplace le « Bulletin de l'OSCE » vieux de neuf ans. Considérablement amélioré dans sa présentation et son contenu, la publication est disponible en anglais et en russe en version imprimée et en ligne. Le site Web de l'OSCE a été amélioré et devrait être à nouveau accessible au début de 2005. Ces deux mesures visent à attirer un public cible plus large et à rendre plus aisément accessible les informations sur les activités de l'OSCE. Les médias traditionnels et en ligne ont continué d'être pris en charge par les attachés de presse de la Section de la presse et de l'information, tandis que les personnes ayant un intérêt professionnel ou scientifique ont bénéficié du soutien d'un programme élargi de visiteurs.

**Parachèvement de la réforme de la gestion.** Mise en chantier par le Secrétaire général en 2001, l'ambitieuse réforme de la gestion est en passe de s'achever. Grâce à cette réforme, l'OSCE est mieux préparée et équipée pour aider les Etats participants, la présidence et ses gestionnaires de fonds à faire face aux questions opérationnelles courantes et à traduire en actes les décisions politiques. Au centre de la réforme, le processus du budget unifié est, pour le Conseil permanent, un instrument clé dans le cadre de l'orientation et du contrôle des activités de l'OSCE. Il définit des objectifs et des résultats annuels concrets pour les programmes de l'Organisation.

Soucieuse d'adhérer aux meilleures pratiques dans les processus de gestion, l'OSCE a adopté un système moderne de gestion fondé sur les technologies de l'information et des communications les plus récentes, à savoir le système de gestion intégrée des ressources (IRMA). Ce nouveau système prévoit d'affecter à chacun des attributions précises, des pouvoirs correspondants d'approbation et des lignes de responsabilités. L'investissement dans IRMA – et dans son système de gestion de documents *DOC.In* – s'élève à 7,4 millions d'euros au total avec à la clé des économies substantielles grâce à une simplification des processus de gestion. IRMA a été bien accueilli par les vérificateurs extérieurs des comptes de l'OSCE et a reçu beaucoup d'attention de la part d'autres organisations internationales.

**Gestion des ressources humaines.** Le Département des ressources humaines a participé activement à la mise au

point et à la mise en œuvre des éléments constitutifs d'IRMA liés aux activités relatives aux ressources humaines. Le principal mécanisme pour le recrutement de personnel détaché auprès des opérations de terrain – les équipes d'assistance et de coopération rapides (REACT) – a été relié avec succès au système IRMA. Pour les postes de personnel sous contrat au Secrétariat, dans les institutions et les opérations de terrain, un système de recrutement via le Web a été instauré qui permet aux personnes intéressées de poser leur candidature en ligne et d'accélérer le processus de recrutement. En outre, la formation a été renforcée tant du point de vue quantitatif que qualitatif. L'absence de capacité juridique et de privilèges et d'immunités dans la plupart des Etats participants a continué d'être une source de difficultés pour le bon déroulement des activités de l'OSCE.

**Questions de parité des sexes.** La principale activité dans ce domaine a consisté à réviser le Plan d'action existant sur les questions de parité des sexes. La Conseillère principale pour les questions de parité des sexes a prêté sans discontinuer son concours au Groupe de travail informel sur l'égalité entre les sexes et la lutte contre la traite des êtres humains dans ce processus qui a abouti à l'adoption de la Décision No 638 du Conseil permanent sur le Plan d'action de 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes. En outre, le Guide du personnel de l'OSCE sur les aspects hommes-femmes dans les situations d'après conflits, qui date de 2001, a été mis à jour pour servir de document de référence aux membres de mission dans le cadre de leurs activités dans ce domaine. Le Secrétariat a également continué à promouvoir le respect par son propre personnel de la politique en faveur d'un cadre de travail professionnel et d'en contrôler le respect.

**Contrôle interne.** Au cours de l'année écoulée, des progrès considérables ont été réalisés dans la réorganisation et la professionnalisation du Bureau du contrôle interne. Employant des vérificateurs agréés, le Contrôle interne est devenu un important instrument pour contrôler le respect du cadre réglementaire et fournir des assurances quant à l'efficacité des contrôles internes dans toute l'Organisation. La fonction de contrôle, aussi bien interne qu'externe, sera renforcée par le Comité d'audit que le Conseil permanent a créé en décembre 2004. Dans son recours aux meilleures pratiques, le Contrôle interne se sert de méthodes d'évaluation du risque pour établir son plan de travail en matière de vérification. Le plan de 2005 tient compte des risques associés aux activités et aux opérations et prend aussi en considération les priorités de l'Organisation, ainsi que la nécessité de répartir équitablement les activités d'audit entre les présences de terrain, les institutions et le Secrétariat. Le travail de vérification pour s'assurer de l'efficacité des contrôles et de la conformité continuera à être le fondement du programme du Contrôle interne, mais le Bureau étendra ses activités à des audits de gestion et à des inspections, ainsi qu'à des évaluations de programmes et à des enquêtes. En outre, les recommandations issues d'audits précédents feront l'objet d'un suivi pour vérifier leur mise en œuvre par le personnel d'encadrement.

**Coopération avec d'autres organisations internationales.** Le Secrétariat a continué à renforcer les

liens avec des organisations partenaires à tous les niveaux. L'OSCE a joué un rôle actif lors de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU avec des organisations régionales sur la coopération dans le cadre des processus de stabilisation. Les liens entre le Secrétariat et l'Union européenne ont également été renforcés plus avant. Les relations de travail avec le Conseil de l'Europe ont été particulièrement dynamiques et les consultations avec l'OTAN se sont poursuivies à tous les échelons.

***Partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération.*** En coopération avec la Troïka de l'OSCE,

le Secrétariat a continué d'intensifier ses relations avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération. La Mongolie a été accueillie en qualité de nouveau partenaire pour la coopération à la suite de l'adoption d'une décision du Conseil permanent, le 2 décembre 2004. Pour la première fois, l'OSCE a apporté son soutien à un Etat partenaire pour l'observation d'élections. En octobre, une équipe d'appui pour les élections, forte d'une cinquantaine d'experts électoraux, a été envoyée en Afghanistan pour la première élection présidentielle à avoir lieu dans le pays, un tournant tant pour l'Afghanistan que pour l'OSCE.

# RAPPORT DU DIRECTEUR DU CENTRE DE PREVENTION DES CONFLITS

« Le CPC conjugue un soutien direct aux opérations de terrain et de solides compétences dans la dimension politico-militaire de la sécurité, ce qui en fait un modèle original d'interaction réussie entre éléments géographiques et thématiques. Les Etats et les organisations partenaires ont montré un vif intérêt pour notre modèle de prévention des conflits. L'expérience et les compétences du CPC ont été fortement sollicitées cette année. »

**M. l'Ambassadeur Lamberto Zannier, Directeur du Centre de prévention des conflits**

De par son soutien aux activités de terrain de l'OSCE, la coordination des activités liées aux opérations de terrain et l'assistance qu'il leur fournit pour mener à bien leur mandat, le Centre de prévention des conflits (CPC) joue un rôle primordial. Le CPC est également le point de contact au Secrétariat pour ce qui est du renforcement du rôle de l'OSCE dans la dimension politico-militaire. Plus particulièrement, le CPC est responsable du soutien à la présidence, au Secrétaire général et aux organes décisionnels en ce qui concerne la mise en œuvre des tâches de l'OSCE dans les domaines de l'alerte précoce, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du relèvement après un conflit.

Le CPC se compose :

- de la Section des programmes de mission, qui sert de point central de coordination et de liaison avec les opérations de terrain de l'OSCE ;
- de la Cellule de coordination des projets, qui fournit un appui aux opérations de terrain en matière de conception, de réalisation et d'évaluation des projets extrabudgétaires ;
- de l'Unité de planification des opérations, qui planifie les opérations futures et repère les zones de crise potentielle en jouant un rôle d'alerte précoce et d'analyse ;
- du Centre de situation et de communication, qui surveille l'évolution de la situation dans les régions de l'OSCE et fait office de cellule de crise en cas d'urgence ;
- de l'Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité, qui fournit des conseils et des avis d'experts portant sur la dimension politico-militaire de la sécurité.

En 2004, le CPC a été au centre des efforts déployés par l'OSCE pour améliorer la cohérence générale de ses activités programmatiques, assurer un équilibre adéquat entre ses trois dimensions, ainsi qu'une coordination appropriée avec les autres organisations internationales et sous-régionales. Le CPC, qui a pour rôle de fournir un appui direct aux opérations de terrain de l'Organisation, était par conséquent bien placé pour intégrer la perspective du terrain aux réunions relevant de la première dimension qu'il a organisées et coprésidées, telles que la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, la Conférence OSCE-ONU sur la gestion et la sécurité des frontières, une réunion spéciale

consacrée au déminage et la Conférence sur la mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles. Inversement, le CPC a eu la possibilité d'introduire sur le terrain des éléments issus de ces manifestations grâce à des réunions régulières avec les chefs des opérations de terrain.

**Liaison avec les opérations de terrain de l'OSCE : Section des programmes de mission.** La Section des programmes de mission sert de point central de coordination entre les opérations de terrain de l'OSCE, le Secrétariat et la présidence. Elle se compose de quatre cellules régionales pour l'Europe du Sud-Est, l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale.

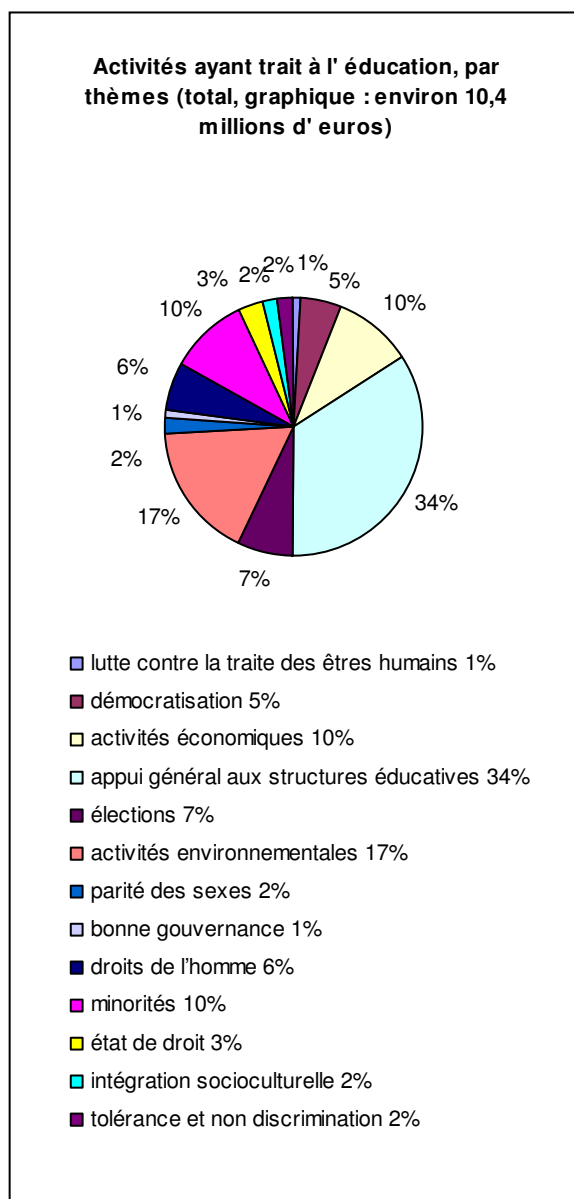
Les administrateurs des programmes de mission responsables de ces régions ont fourni des éclaircissements aux opérations de terrain sur des questions programmatiques ainsi que sur des questions de politique générale et de gestion ; ils ont en outre participé à la préparation des visites sur place du Président en exercice et d'autres responsables de l'OSCE. En diverses occasions, des signaux d'alerte précoce sur la situation sur le terrain ont été émis en direction de la présidence et des délégations des Etats participants de l'OSCE.

Un certain nombre de questions ont nécessité l'attention particulière de la Section des programmes de mission en 2004, notamment :

- la coordination, par la cellule Europe du Sud-Est, des efforts déployés conjointement par les opérations de terrain de l'OSCE, les institutions et de la présidence pour organiser la première réunion de spécialistes locaux sur les questions relatives aux témoins dans le cadre des procédures pour crimes de guerre, qui s'est déroulée en Serbie-Monténégro au mois de novembre ;
- le suivi, par la cellule Europe orientale, de la crise en Transnistrie provoquée par la fermeture des écoles dispensant un enseignement en alphabet latin et le soutien apporté à la présidence lors des négociations visant à y trouver une solution pacifique ;
- la préparation, par la cellule Caucase, de propositions adressées à la présidence sur les activités futures concernant les conflits ; et
- en coopération avec l'Unité de planification des opérations, la fourniture d'avis à la présidence sur



des questions relatives à l'éducation et d'une assistance, par la cellule Asie centrale, pour l'organisation d'une conférence ministérielle sur l'éducation en tant qu'investissement pour l'avenir, qui s'est déroulée à Tachkent au mois d'avril.



**Coordination des activités extrabudgétaires : Cellule de coordination des projets.** Les opérations de terrain de l'OSCE mettent en œuvre de plus en plus de projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Le rôle de la Cellule de coordination des projets est d'appuyer les opérations de terrain lors de la conception, de la réalisation et de l'évaluation de ces activités extrabudgétaires. Durant la phase de conception, la coordination avec les institutions de l'OSCE et le Secrétariat revêt une importance particulière. En 2004, la Cellule a évalué 121 projets extrabudgétaires conçus par les opérations de terrain, pour une valeur totale supérieure à 18,7 millions d'euros ([www.org/osceprojects](http://www.org/osceprojects)).

Sur la base d'un manuel de référence élaboré en 2003 avec le Département des ressources humaines, la Cellule a apporté son concours aux formations dispensées à tous les nouveaux membres du personnel, consolidant ainsi l'approche de l'OSCE en matière de gestion. En partenariat avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et le BIDDH, la Cellule a également organisé un atelier conjoint pour planifier les activités futures en Ouzbékistan. Le CPC a ainsi renforcé la coopération entre les opérations de terrain, les institutions et le Secrétariat.

La présidence bulgare ayant fait de la promotion de l'éducation en tant qu'outil de prévention des conflits une priorité, la Cellule a dressé un inventaire complet de tous les projets de l'OSCE en matière d'éducation en centralisant et en analysant systématiquement les informations relatives à toutes les initiatives prises dans ce domaine.

**Avis d'experts pour la présidence : Unité de planification des opérations.** Assurant une fonction d'alerte précoce et d'analyse, l'Unité de planification des opérations est un outil majeur de soutien à la présidence et aux délégations pour la planification des futures opérations de terrain et l'identification des zones de crise potentielle. L'Unité dispose également d'une petite équipe d'analystes, qui a élaboré des documents d'information et procédé à des analyses. Elle a également joué un rôle important en assistant la présidence lors des préparatifs et du suivi de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, qui s'est tenue en juin.

Pour développer davantage les liens opérationnels avec les organisations partenaires, l'Unité a participé à l'exercice de gestion de crise de l'OTAN (CMX 04) au mois de mars, ainsi qu'à l'exercice de gestion de crise de l'Union européenne (CME 04) au mois de mai. Elle a également observé le premier exercice OTAN-Russie d'application des procédures qui a eu lieu au mois de septembre. L'Unité a activement partagé son expérience avec d'autres organisations internationales telles que l'ONU, ce qui a débouché sur une amélioration des structures opérationnelles de liaison et permettra de réagir plus rapidement et plus efficacement aux évolutions sur le terrain.

**Questions de sécurité et de gestion des frontières.** En 2004, le CPC a créé, au sein de l'Unité de planification des opérations, une équipe de trois experts chargés des questions de sécurité et de gestion des frontières. L'une de leurs principales responsabilités a été de mener à bien la première phase du Programme de l'OSCE de coopération transfrontalière en Europe du Sud-Est. Celui-ci consiste en une série de six séminaires et ateliers organisés dans la région pour promouvoir les accords de gestion transfrontalière sur des questions telles que le passage à une police des frontières, les exercices de formation conjoints, la coopération des services de détection et de répression et les questions liées aux « frontières bleues » (mers, rivières et lacs). Ces séminaires ont été largement suivis par des membres de haut rang des services de police des frontières d'Europe du Sud-Est. La deuxième phase du Programme, qui devrait démarrer en 2005, est axée sur les aspects plus

opérationnels des accords mis en œuvre au cours de la première phase.

En réponse à des demandes émanant des Etats participants, l'équipe a procédé à des visites d'évaluation en Géorgie et en Asie centrale afin de déterminer les zones où l'OSCE pourrait aider à améliorer la sécurité et la gestion des frontières. Par ailleurs, le CPC a prêté un soutien actif au Groupe de travail informel sur les frontières et a joué un rôle de premier plan dans les préparatifs et la tenue d'une conférence d'experts techniques commune OSCE-ONU/DC sur les questions de sécurité et de gestion des frontières au mois de septembre.

**Opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours par semaine : le Centre de situation et de communications.** Le Centre de situation et de communications a continué à fournir un service d'informations 24 heures sur 24 et a servi de point de contact vital pour l'Organisation, en particulier en dehors des horaires normaux de travail. Le Centre assure la diffusion en temps voulu de l'information lors des périodes de crise, appuie les évacuations sanitaires du personnel lorsque cela est nécessaire et assure une fonction d'alerte précoce auprès du Secrétaire général au moyen d'une surveillance continue des médias électroniques et de l'Internet.

**Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité.** L'Unité a continué d'appuyer le Forum pour la coopération en matière de sécurité ainsi que la présidence en fournissant, sur une base mensuelle et trimestrielle, des services d'experts et des études détaillées relatives à la mise en œuvre par les Etats participants des mesures de confiance et de sécurité. Elle a également élaboré des documents d'information pour d'importantes réunions ayant trait à la dimension politico-militaire, notamment la Réunion annuelle d'évaluation de l'application, la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité et une réunion spéciale du Forum pour la coopération en matière de sécurité consacrée à la mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles.

Afin de sensibiliser davantage les parlementaires des Etats participants de l'OSCE au Code de conduite relatif

aux aspects politico-militaires de la sécurité, le CPC a organisé une conférence sur le contrôle parlementaire des forces armées. Cette manifestation, qui était axée sur le développement de pratiques nationales relatives à la mise en œuvre du contrôle parlementaire des forces armées dans un environnement sécuritaire changeant, a réuni plus de 100 parlementaires et représentants de gouvernements des 55 Etats participants.

En soutien aux activités du FCS dans le domaine des armes légères et de petit calibre, l'Unité d'appui a fourni un aperçu global de la destruction, des exportations et des importations de toutes ces catégories d'armes dans l'espace de l'OSCE. Poursuivant un projet démarré en 2003, l'Unité a publié le Guide des meilleures pratiques sur les armes légères et de petit calibre dans les six langues de travail de l'OSCE. Deux séminaires régionaux, l'un à Achgabat en mai et l'autre à Skopje en juillet, ont permis une large diffusion des dispositions figurant dans ce guide. Des représentants de l'Unité ont dirigé l'équipe d'experts de l'OSCE qui s'est rendue en Biélorussie et au Tadjikistan pour des visites d'évaluation, premier pas concret vers l'amélioration de la sécurité des stocks et la destruction des surplus d'armes légères et de munitions dans l'espace de l'OSCE, qui se poursuivra en 2005.

**Amélioration de l'échange d'informations : le réseau de communications.** La mise à niveau du réseau de communications de l'OSCE, qui permet des communications directes entre les capitales des Etats participants, s'est poursuivie en 2004. L'organe responsable du contrôle du réseau, à savoir le Groupe des communications de l'OSCE, a continué d'améliorer l'efficacité, la fiabilité et l'exploitabilité du système en procédant à sa migration vers un nouveau système d'exploitation et une architecture réseau simplifiée. Un nouvel Etat participant, Malte, a rejoint le réseau, ce qui porte à 48 le nombre total d'Etats de l'OSCE qui y sont reliés. La modernisation du réseau de communication fait partie d'un ensemble d'initiatives visant à renforcer l'avantage concurrentiel et la valeur de l'Organisation face aux défis posés par la prévention des conflits.

[www.osce.org/cpc](http://www.osce.org/cpc)

## UNITE D'ACTION CONTRE LE TERRORISME

Créée en 2002, l'Unité d'action contre le terrorisme coordonne toutes les activités de l'OSCE visant à prévenir et combattre le terrorisme. L'Unité travaille en étroite coopération avec le Comité contre le terrorisme (CCT) de l'ONU, l'ONUSC et d'autres organisations internationales. Ses activités incluent la fourniture aux Etats participants de l'OSCE d'une assistance pour renforcer leurs capacités à faire face aux menaces terroristes actuelles et émergentes.

En coopération avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Unité d'action contre le terrorisme a organisé en 2004 la première réunion internationale à grande échelle sur la menace que les lance-missiles portatifs font peser sur l'aviation civile. A la suite de cette réunion, plusieurs gouvernements ont adopté des mesures concrètes pour renforcer la sécurité sur les aéroports. L'Unité et l'OACI ont également tenu la première conférence internationale visant à accélérer la mise en œuvre des normes de l'OACI relatives aux documents de voyage.

Les stocks non protégés de matières radioactives représentent une autre menace terroriste potentielle grave. En coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sise à Vienne, l'Unité a examiné dans quels domaines l'OSCE pourrait compléter les efforts déployés pour renforcer la sûreté et la sécurité de ces matières.

Pour appuyer l'action globale de l'ONU contre le terrorisme, l'Unité a co-accueilli, à Vienne, la Conférence de suivi de la Réunion spéciale du CCT de l'ONU avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales en mars.

L'Unité a continué de promouvoir la ratification et la mise en œuvre des 12 instruments de l'ONU relatifs à la lutte contre le terrorisme. Grâce à des ateliers et à des consultations bilatérales organisés en coopération avec l'ONU et le BIDDH, le taux de ratification dans la région

de l'OSCE a augmenté de cinq pour cent en 2004, le faisant ainsi passer à 88 pour cent.

L'une des principales fonctions de l'Unité consiste à fournir aux Etats participants une assistance pour renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme. Avec le soutien financier de l'Allemagne et des Etats-Unis, l'Unité a organisé quatre ateliers sous-régionaux sur les moyens d'empêcher la falsification des documents de voyage, ateliers auxquels ont participé 99 experts de 26 capitales de l'OSCE et d'organisations internationales.

Pour favoriser l'échange en temps voulu d'informations entre les spécialistes de la lutte contre le terrorisme, l'OSCE a mis en place un réseau contre-terrorisme. L'Unité gère le réseau et publie un bulletin mensuel sous forme électronique, qui fournit à tous les Etats participants des informations pratiques relatives à la formation et au renforcement des capacités.

L'Unité coopère étroitement avec le Groupe informel des Amis sur la lutte contre le terrorisme, qui est devenu un utile moyen d'interaction entre le Secrétariat et les Etats participants, ainsi qu'une enceinte de première importance pour examiner la mise en œuvre des engagements pris dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et définir une riposte de l'OSCE aux menaces terroristes émergentes.

Afin d'éviter le chevauchement d'activités, l'Unité tient à jour un inventaire de tous les programmes régionaux, qu'ils soient de l'OSCE ou non, dans le domaine de la lutte antiterrorisme, de la sécurité des frontières et de l'application de la loi. L'Unité fournit cette information aux planificateurs des programmes de l'OSCE et organise des ateliers pour les conseiller en ce qui concerne les activités relatives à la lutte contre le terrorisme dans la région.

[www.osce.org/atu](http://www.osce.org/atu)

## UNITE POUR LES QUESTIONS STRATEGIQUES DE POLICE

*« Les activités de police sont par certains aspects un thème parfait pour l'OSCE, associant sécurité et droits de l'homme. Une force de police efficace et responsable en qui la population qu'elle sert a confiance n'a pas besoin de recourir à la brutalité ou à la torture pour obtenir les informations nécessaires en vue d'élucider les crimes... Lorsqu'il existe une police efficace et soumise à un contrôle démocratique, la société est plus stable et intégrée. Nous ne devrions pas attendre que des crises dégénèrent jusqu'au point où le recours au maintien de la paix s'impose. Nous devrions faire davantage pour renforcer la police à l'intérieur des Etats, le cas échéant avec l'appui de la communauté internationale. »*

**Solomon Passy**

La Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle, qui a été adoptée lors de la Réunion du Conseil ministériel tenue à Maastricht en décembre 2003, insiste sur le rôle de l'Unité pour les questions stratégiques de police pour améliorer la capacité des Etats participants à faire face aux menaces que constituent les activités criminelles et leur fournir un appui pour faire respecter l'état de droit.

Le Programme d'assistance à la police kirghize, qui comprend huit projets techniques et en faveur de la collectivité, a commencé à être mis en œuvre en juillet 2003. Il a bien avancé et devrait être terminé d'ici juillet 2005. L'administration présidentielle kirghize a continué à rapporter les résultats du programme à ses plans à long terme de réforme de la police. Au Kazakhstan, l'Unité pour les questions stratégiques de police a fourni une assistance technique au Ministère kazakh de l'intérieur pour l'aider dans sa transition vers une police fondée sur le renseignement et a entamé des discussions sur la mise en œuvre de nouvelles initiatives axées sur la police de proximité et la formation de base des recrues. En Arménie et en Azerbaïdjan, l'Unité a mené à bien des missions d'évaluation des besoins, qui ont permis de concevoir des programmes spécifiques d'assistance à la police pour chacun des deux pays. En Géorgie, l'Unité se prépare à lancer une mission d'évaluation des besoins afin de définir les bases d'un futur programme d'assistance à la police.

L'Unité a continué d'apporter une importante contribution aux activités de suivi du processus d'Ohrid relatif à la gestion et à la sécurité des frontières en ce qui concerne les besoins de la police des frontières dans les Etats d'Europe du Sud-Est. Une des recommandations formulées dans le cadre de la phase I du Programme de l'OSCE de coopération transfrontière en Europe du Sud-Est concernait le souhait d'un appui des Etats pour mettre en œuvre les différents accords élaborés au cours de cette période. La phase II se concentrera sur le fonctionnement de la police des frontières commune à sept Etats et il est prévu que l'Unité fournira un appui

dans les domaines du renseignement criminel, des enquêtes pénales et de l'analyse des risques.

**Lutte contre la traite des êtres humains.** L'Unité s'est employée à compléter les activités déjà entreprises par l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains en commençant à mettre au point, à l'intention des services de police, une série de stratégies d'enquête axées sur les auteurs de délits et la collecte de preuves plutôt que de reposer uniquement sur le témoignage des victimes. La traite des êtres humains englobe un large éventail d'autres délits graves tels que l'immigration illégale, la falsification, la corruption et le blanchiment de capitaux, qui fournissent autant d'autres occasions de recueillir des renseignements, d'entamer des enquêtes et de confirmer des témoignages afin de poursuivre les trafiquants (pour en savoir plus sur le rôle joué par l'OSCE dans la lutte contre la traite des êtres humains, voir page xx.)

En Moldavie, l'Unité a apporté son soutien à une évaluation des moyens de renforcer la capacité de la police à lutter contre la traite. Le projet a été élaboré sur la base des travaux entamés par la Mission de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit.

En juillet, l'Unité a organisé un atelier d'une durée de deux jours à Vienne à l'intention d'experts de police sur les enquêtes dans le cadre des crimes sexuels. Cet atelier a représenté une précieuse occasion de partager les connaissances acquises dans le domaine du traitement des crimes sexuels et était le premier d'une série d'ateliers qu'il est prévu d'organiser dans toute la région de l'OSCE. Plus de 60 enquêteurs de police de plus de 20 pays d'Europe et d'Asie centrale, ainsi qu'un groupe d'experts réputés, ont pris part à cet atelier.

D'autres activités de l'Unité pour les questions stratégiques de police sont présentées dans la section consacrée aux opérations de terrain.

[www.osce.org/policing](http://www.osce.org/policing)

# BUREAU DU COORDONNATEUR DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'OSCE

Lors du Conseil ministériel de Maastricht, qui s'est tenu en décembre 2003, les Ministres des affaires étrangères des Etats participants ont adopté un nouveau document stratégique pour la dimension économique et environnementale de l'OSCE. Celui-ci contient des recommandations et reprend les engagements des Etats participants visant à s'attaquer à la menace économique et environnementale pour la sécurité et la stabilité dans la région de l'OSCE au XXI<sup>e</sup> siècle.

En 2004, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE s'est employé à mettre en œuvre le nouveau Document stratégique tout en poursuivant ses activités dans plusieurs domaines importants, tels que :

- la prévention de la traite des êtres humains grâce à la coopération entre le secteur public et le secteur privé ;
- le développement des petites et moyennes entreprises ;
- la lutte contre la corruption ;
- la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; et
- la promotion de la coopération sur des questions environnementales.

## **Mise en œuvre du Document stratégique de l'OSCE.**

L'instauration d'un environnement favorable aux entreprises et la promotion des petites et moyennes entreprises sont restés un élément clé des activités du Bureau en 2004. Parallèlement, il a étendu ses activités dans le domaine du développement du capital humain en matière d'éducation supérieure et de formation professionnelle.

Dans le domaine environnemental, le Bureau a continué à promouvoir la mise en œuvre des conventions environnementales internationales. L'Initiative environnement et sécurité, un programme de trois ans créé par l'OSCE, le PNUE et le PNUD en novembre 2003, a lancé plusieurs nouveaux projets dans la région de l'OSCE. Les principaux domaines d'action de l'Initiative sont l'évaluation des risques, l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités et le développement institutionnel.

## **Activités économiques**

**Douzième Forum économique 2004.** L'éducation et le développement institutionnel ont été l'une des priorités du douzième Forum économique qui s'est déroulé à Prague du 31 mai au 4 juin, et qui s'intitulait « Les nouveaux défis à relever dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour le

développement et la coopération économiques ». Les participants se sont principalement penchés sur les stratégies en matière d'investissement ainsi que sur les conditions nécessaires au développement des économies de marché, en premier lieu les compétences professionnelles.

Pour préparer le Forum, le Bureau a organisé deux séminaires axés sur les moyens de stimuler les investissements étrangers et nationaux ainsi que sur les compétences professionnelles nécessaires pour développer l'économie de marché.

Après avoir procédé à l'évaluation des recommandations faites lors du Forum, le Bureau a démarré plusieurs activités dans le domaine du développement des PME, de l'investissement, du renforcement des capacités humaines, de l'intégration économique et de la bonne gouvernance. En collaboration avec la présidence slovène de 2005, il a également entamé les préparatifs du treizième Forum économique, intitulé : « Tendances démographiques, migration et intégration des personnes appartenant aux minorités nationales : assurer la sécurité et le développement durable dans l'espace de l'OSCE ».

**Prévention de la traite des êtres humains.** Le Bureau a poursuivi son programme de lutte contre la traite, qui est axé à la fois sur les deux aspects de la traite des êtres humains que sont la demande et l'offre, en favorisant l'autorégulation dans le secteur privé et la sensibilisation dans les pays dits de destination, en particulier en Occident. Le programme comporte également une initiative visant à créer des possibilités d'autonomisation économique pour les victimes potentielles de la traite.

« *Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE est actuellement en train de mettre en œuvre un code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le cadre des déplacements et du tourisme en Roumanie et en Bulgarie. Les pays occidentaux, des ONG ainsi que les tours opérateurs ont reconnu ce code comme étant un outil de prévention et de sensibilisation de grande valeur pour réduire l'exploitation sexuelle et la traite des enfants.* »

**Marcin Świącicki, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE**

**Développement et renforcement des petites entreprises.** Les petites et moyennes entreprises se trouvent au cœur de la création d'emploi dans les économies de marché et dans les pays en transition. En 2004, le Bureau du Coordonnateur a fait des efforts tout particuliers pour soutenir la formation des jeunes gens aux éléments fondamentaux de l'économie de marché dans les régions

en sortie de conflit et dans les économies en transition. Dans ce cadre, un projet s'est particulièrement distingué ; il s'agit du programme YES (séminaires sur la création d'entreprise par des jeunes), qui est actuellement mis en œuvre en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Serbie-Monténégro et en Ouzbékistan.

**Partage des meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption.** Le Bureau a publié un « Manuel des meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption », qui compile les expériences les plus récentes faites en la matière dans le monde entier. Le manuel est un outil de référence pour les législateurs, les agents du secteur public, les organisations de médias, les ONG et tous ceux qui sont concernés par la corruption.

**Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.** La lutte contre le blanchiment d'argent et la répression du financement du terrorisme sont restées une importante priorité du Bureau du Coordonnateur. En novembre 2004, le Bureau et le Programme mondial contre le blanchiment d'argent de l'ONUDC ont organisé en Géorgie un atelier consacré à cette question, auquel ont participé des représentants d'institutions nationales, de ministères, de la Banque centrale, du ministère public, des services des douanes, du corps judiciaire, de comités de parlementaires et du secteur bancaire. Des experts de l'ONU, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE y ont également apporté leur contribution.

## Activités environnementales

**Progrès de l'Initiative pour l'environnement et la sécurité.** Après la signature du mémorandum d'accord entre l'OSCE, le PNUE et le PNUD en novembre 2003, l'Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC) est passée de la phase de la planification à celle de la mise en œuvre. Des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne la méthodologie de l'Initiative pour l'identification des zones à risque. En Asie centrale, en Europe du Sud-Est et dans le Caucase, plus de 40 projets, conçus pour faire face aux menaces environnementales identifiées pour la sécurité et

encourager la coopération, ont été lancés ([www.envsec.org](http://www.envsec.org)).

En étroite coopération avec des experts locaux et des partenaires internationaux, les organisations ont élaboré des rapports relatifs aux questions de sécurité liées à l'environnement en Europe du Sud-Est et dans le sud du Caucase. En Asie centrale, les évaluations menées au niveau régional pendant l'année 2003 ont fait ressortir que la vallée de Ferghana était un point sensible en matière de sécurité et d'environnement. Au cours de l'année 2004, la deuxième phase de l'Initiative s'est terminée sur une évaluation en profondeur de la zone, la création d'un système de surveillance en matière de sécurité et d'environnement et l'élaboration d'un programme de travail spécifique à cette région sensible.

En juillet 2004, l'OTAN a décidé de s'associer à l'Initiative.

**Promotion de la coopération dans les bassins des cours d'eaux transfrontières.** Le Bureau du Coordonnateur a soutenu les accords de coopération sur les rivières Tchou et Talas entre le Kazakhstan et le Kirghizistan et sur la rivière Sava entre la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro. Dans le Caucase du Sud, le Bureau a travaillé en collaboration avec le programme de l'OTAN intitulé « La science au service de la paix » ainsi qu'avec les opérations de terrain de l'OSCE pour réinstaurer un système régional de surveillance des eaux.

En Europe orientale, le Bureau a travaillé avec la Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE-ONU dans le but d'œuvrer vers un accord de coopération entre l'Ukraine et la Moldavie (y compris la région transnistrienne) sur une gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Dniestr.

La partie consacrée aux opérations de terrain fournit des informations complémentaires sur les activités économiques et environnementales de l'OSCE.

[www.osce.org/eea](http://www.osce.org/eea)

## CONSEILLERE PRINCIPALE POUR LES QUESTIONS DE PARITE DES SEXES

L'année 2004 a été caractérisée par la révision du Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes, ainsi que par la poursuite des efforts d'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes, de formation du personnel aux questions de parité des sexes et de préservation d'un cadre de travail professionnel exempt de toute forme de harcèlement et de discrimination.

Consciente d'un certain nombre de lacunes dans la mise en œuvre du Plan d'action de 2000 concernant les questions de parité des sexes, en particulier dans les domaines de la formation, de la gestion et du recrutement, la Conseillère principale a inscrit la révision du plan au premier rang de ses préoccupations en 2004. Le Groupe de travail informel sur l'égalité entre les sexes et la lutte contre la traite des êtres humains, composé de représentants de délégations auprès de l'OSCE, a reçu un appui substantiel de la Conseillère principale pour réviser le document. En décembre, le Conseil permanent a adopté sa Décision No 638 sur le Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes, suivie de la Décision No 14/04 adoptée lors de la Réunion du Conseil ministériel à Sofia.

Le nouveau Plan d'action souligne que l'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes – le processus consistant à prendre en considération les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes dans le processus décisionnel – nécessite d'accorder une attention constante et systématique à la distinction homme-femme dans toutes les activités de l'Organisation. Il insiste également sur le fait que l'égalité entre les sexes contribue à la sécurité globale, qui est l'objectif des activités de l'OSCE dans ses trois dimensions.

Afin de sensibiliser les opérations de terrain à la prise en compte des différences entre les sexes dans leurs activités et de renforcer leurs capacités dans ce domaine, la Conseillère principale a continué d'organiser des formations à l'intention du personnel de terrain sur l'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes, les droits des femmes, les femmes et l'exercice de l'autorité, la traite des êtres humains et le Code de conduite de l'OSCE. Des séminaires de formation ont été organisés pour 300 membres du personnel de la Présence en Albanie, des missions en Serbie-Monténégro et en Moldavie, ainsi que des centres de Bichkek et d'Almaty.

Pour contribuer à faire de l'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes un processus continu et durable, la Conseillère principale a élaboré, à l'intention du personnel de terrain, un questionnaire sur l'analyse des rapports de sexe décrivant de façon succincte diverses

composantes de la parité entre les sexes pour la conception de projets. En outre, le Guide de 2001 à l'intention du personnel de l'OSCE sur les aspects hommes-femmes dans les situations d'après-conflit a été mis à jour. Présentant des meilleures pratiques, des exemples de leçons apprises et les normes applicables, le Guide sert d'outil de référence pour les activités de terrain relatives à la parité des sexes et met en évidence le rôle des femmes dans la prévention des conflits et les processus de rétablissement de la paix.

### **Sensibilisation des membres des missions aux questions de parité des sexes et à la traite des êtres humains**

Le Code de conduite des membres des missions de l'OSCE fait partie du Règlement du personnel de l'Organisation et porte sur le comportement des membres du personnel eu égard à la traite des êtres humains. Il fait référence aux relations entre le personnel et les autorités nationales et insiste sur l'importance de l'intégrité, de la loyauté, de l'impartialité et du respect des normes reconnues relatives aux droits de l'homme. En 2000, le Code a été modifié pour tenir compte du problème de la traite des êtres humains dans les pays hôtes d'une importante présence internationale de terrain. Le personnel de terrain est sensibilisé au fait que le recours aux services d'une victime de la traite contribue aux profits des trafiquants et au tort causé aux victimes.

Travaillant en tant que réseau consultatif, les points de contact pour les questions de parité des sexes dans le cadre des opérations de terrain, la Conseillère principale et l'Unité du BIDDH pour la parité des sexes ont continué à se communiquer des informations et des meilleures pratiques. En coopération avec le BIDDH, la Conseillère principale a organisé, à l'intention des points de contact, un atelier annuel axé sur l'expérience pratique, les progrès réalisés dans les activités en faveur des femmes et les besoins opérationnels.

Une autre priorité de la Conseillère principale a été la révision de la politique de l'OSCE en faveur d'un cadre de travail professionnel. Pour répondre à des demandes individuelles d'orientations et de conseils sur des cas concrets de violations de cette politique, la Conseillère principale a également fourni l'assistance et l'appui d'experts.

Soucieuse de continuer à promouvoir une culture de gestion et un cadre de travail professionnels et sensibles aux différences entre les sexes, la Conseillère principale s'est concentrée en particulier sur les médiateurs nommés au sein des opérations de terrain de l'OSCE. Une table ronde a abouti à une série de suggestions visant à modifier la politique de l'Organisation en faveur d'un cadre de travail professionnel, suggestions dont il sera tenu compte dans le cadre du processus de révision.

# RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

## Une révolution en matière d'administration

Avec le lancement du système de gestion intégrée des ressources (IRMA) le 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'OSCE va commencer à récolter les fruits d'une véritable révolution en matière d'administration. Pour simplifier, IRMA va permettre d'opérer un transfert du pouvoir administratif pour le placer entre les mains des gestionnaires de fonds des missions de terrain et des institutions de l'OSCE. Cela sera possible en tirant au mieux parti d'un système d'information totalement intégré au niveau de la gestion et ne donnant autorité qu'à deux personnes, à savoir au gestionnaire des fonds ou à un faisant-fonction et au chef de l'administration des fonds, ceci pour monter des programmes opérationnels, budgétiser et autoriser des dépenses, évaluer les progrès et clôturer les opérations une fois que leurs objectifs programmatiques seront remplis.

**Pourquoi ce besoin de changement ?** Au fil de son évolution de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en une organisation comptant de nombreuses opérations de terrain et institutions, les mécanismes de gestion originaux se sont retrouvés dépassés par la demande qui pesait sur l'OSCE, à tel point qu'en 2000 les vérificateurs extérieurs ont refusé de certifier sans réserve les comptes de l'Organisation. Suite à une analyse intégrale, à la mi-2002, le Secrétaire général a appelé à une réforme radicale de l'administration. Prenant en considération le fait que les décisions politiques du Conseil permanent trouvaient leur expression concrète dans les activités programmatiques et opérationnelles de l'Organisation, le Secrétaire général est parvenu à la conclusion qu'il était nécessaire de se doter d'un système de gestion tout à fait nouveau. Celui-ci devait être :

- rapide, pour faire face aux nouveaux défis politiques ;
- souple, pour s'adapter à un environnement changeant rapidement ; et
- transparent, pour délimiter clairement les pouvoirs dans tout le système de l'OSCE et garantir que des comptes seraient rendus.

Et tout cela, en réduisant les coûts de l'appui administratif.

**IRMA – Un outil puissant pour tous les éléments de l'Organisation.** Comme IRMA et son système de gestion des documents, *DOC.In*, sont basés sur des applications logicielles courantes, l'investissement total avoisine les 7,4 millions d'euros. Les économies réalisées annuellement en matière d'appui administratif devraient osciller entre 15 et 18 millions d'ici 2006, ce qui correspond aux objectifs financiers du Secrétaire général.

Le Budget unifié approuvé, qui reflète les priorités politiques du Conseil permanent, est le principal outil permettant aux Etats participants de diriger et de contrôler les travaux de l'OSCE. IRMA donnera aux gestionnaires de fonds et aux chefs de mission et d'institution la possibilité de mettre pleinement en

œuvre, au moyen des budgets qui leur sont alloués, la volonté politique du Conseil permanent.

Dans le cadre du processus de réforme administrative, et dans l'attente d'une approbation du Règlement financier par les Etats participants, un nouveau cadre réglementaire commun sera bientôt introduit dans toute l'Organisation. Les nouvelles règles financières ainsi que le nouveau Règlement financier sont rédigés en des termes plus concis. Par ailleurs, quelque 220 instructions, circulaires et directives ont été remplacées par 12 instructions administratives/financières claires et précises.

## Obtenir son permis pour le « Tableau de bord d'IRMA ».

En préalable au lancement d'IRMA, le personnel de programme et le personnel administratif ont suivi une formation approfondie. Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, on avait assuré quelque 3 500 personnes-jours de formation. Toute tâche administrative et de gestion peut désormais être accomplie sur ordinateur par quelque 800 membres du personnel au moyen d'une interface logicielle connue sous le nom de « *Tableau de bord d'IRMA* ».

Le *Tableau de bord* fournit aux gestionnaires de l'OSCE des informations en temps réel sur les ressources disponibles. Cependant, de la même façon qu'un conducteur n'a pas besoin d'une connaissance approfondie de la mécanique automobile pour maîtriser son véhicule, les responsables de projets n'ont besoin de s'appuyer que sur le *Tableau de bord* pour mettre en œuvre leurs programmes. Il comporte par exemple des applications faciles à utiliser pour le recrutement et les passations de marché. Toutefois, contrairement à la plupart des véhicules, le *Tableau de bord* permet également à d'autres, au Secrétariat et dans les délégations, en particulier celles qui ont versé des contributions extrabudgétaires, d'observer la progression du « conducteur » en temps réel.

Pour garantir que des comptes seront rendus aux Etats participants et pour permettre aux délégations d'avoir accès à des informations fiables et à jour concernant les activités opérationnelles et les questions d'administration, le site Web des délégués a également été amélioré et relié à un « *Tableau de bord des délégations* » spécialement mis au point. Celui-ci fournit une plate-forme commune et sécurisée reliant les Etats participants au Secrétariat, aux institutions et aux opérations de terrain.

**Le portable jaune (« Yellow Laptop ») – une capacité de déploiement rapide de civils.** IRMA est un puissant outil entre les mains d'un gestionnaire de fonds ou d'un chef de l'administration des fonds formé à son utilisation. De plus, le système ne connaît aucune contrainte géographique. Au moyen d'un simple ordinateur portable équipé du GPS, une petite équipe pourrait, dans toute



situation d'urgence, ouvrir une opération de terrain en ne disposant d'à peine plus que d'une tente.

L'OSCE fournira bientôt des ordinateurs portables, identifiés par un logo jaune vif, offrant cette possibilité, avec le pouvoir d'achat d'une carte de crédit limitée uniquement par les fonds de l'opération. Les portables jaunes sont donc un symbole d'IRMA, souples et adaptables à tout événement. Le succès des réformes administratives de l'OSCE va lui fournir une capacité de déploiement rapide de civils, qui permettra aux Etats participants de réagir rapidement aux nouveaux défis politiques.

**Approbaton et consécration.** Les vérificateurs extérieurs suédois de l'OSCE ainsi que le Bureau national de vérification des comptes du Royaume-Uni ont fait l'éloge

des réformes administratives qui ont été couronnées par IRMA. Un certain nombre d'organisations partenaires de l'OSCE ont également exprimé leur intérêt pour l'expérience tirée de la réforme administrative que représente IRMA. Malgré des délais serrés et des objectifs ambitieux, la mise en œuvre du projet IRMA a commencé avec six mois d'avance sur le calendrier de trois ans. IRMA a répondu point par point aux défis lancés par le Secrétaire général en 2002. En commençant par sa mise en œuvre en janvier 2005, les efforts de l'Organisation dans le domaine de l'administration et des finances seront axés sur la consolidation des réformes, qu'elle visera à faire accepter plus largement par le personnel, et auront pour objet de s'assurer que la nouvelle philosophie administrative s'implante fermement.

## BUREAU DE PRAGUE

Siège initial du Secrétariat de la CSCE (1991), le Bureau de Prague a hérité de la collection de textes historiques et des archives des documents de conférence de la CSCE/OSCE et est aujourd'hui l'élément institutionnel le plus ancien de l'Organisation.

L'activité de base du Bureau de Prague, également connu sous le nom de Centre de recherche et de documentation, est de préserver, de gérer et de mettre à disposition tous les documents et archives physiques de l'OSCE en fonction des besoins de l'Organisation. C'est également devenu le dépositaire des documents générés et compilés par les missions de l'OSCE qui ont été fermées ou qui ont rempli leur mandat.

Au cours de l'année 2004, le Bureau a travaillé en contact très étroit avec l'Unité de la gestion centrale des archives et des documents, qui fait partie du Département de l'administration et des finances. Tout comme les années précédentes, le Bureau a distribué le magazine de l'OSCE et d'autres publications à presque 3 000 abonnés à la liste de diffusion officielle. Le personnel du Bureau de Prague a également converti et mis en ligne un grand nombre de journaux, de décisions et de déclarations sur le site Web public ([www.osce.org/docs/new\\_releases](http://www.osce.org/docs/new_releases)) en coopération avec la Section de la presse et de l'information ainsi qu'avec l'Unité de contrôle des documents de la Section des services de conférence. Le Bureau a adressé ces publications, avec en moyenne une

sélection de 40 autres documents, à la fois au format papier et numérique, à 66 bibliothèques dépositaires de l'OSCE dans le monde.

**Chercheurs.** Il y a sept ans, le Programme des chercheurs résidents était créé au sein du Bureau de Prague pour donner aux universitaires la possibilité de consulter et d'étudier les documents de conférence ou de politique générale de l'OSCE utiles à leurs travaux. En 2004, 14 chercheurs ont utilisé les archives de l'OSCE pour mener des projets de recherche à court terme et à long terme. En plus des documents de conférence, les chercheurs ont accès à une large bibliothèque de référence CSCE/OSCE qui a été réorganisée récemment. Cette bibliothèque dispose de plus de 30 mémoires de maîtrise et thèses de doctorat issus de recherches menées dans le cadre du programme.

**Rassemblements internationaux.** Le Bureau de Prague a appuyé le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE dans toute les phases préparatoires et de service du douzième Forum économique qui s'est déroulé du 31 mai au 4 juin et qui a accueilli un nombre record de près de 500 délégués.

A trois occasions en 2004, des réunions du Groupe de Minsk ont eu lieu à Prague et le Bureau de Prague a fourni un soutien logistique ainsi qu'une assistance pratique aux participants.

# RAPPORT DU DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

La rationalisation des processus de travail et le renforcement des capacités existantes ont orienté les activités du Département des ressources humaines en 2004. Il a joué un rôle actif dans la poursuite de la mise au point et de la mise en œuvre des éléments constitutifs d'IRMA ayant trait aux activités relatives aux ressources humaines.

REACT, le principal mécanisme pour le recrutement de personnel détaché auprès des opérations de terrain, a été relié avec succès à IRMA, tout en préservant la fonctionnalité du système initial et en permettant le déploiement rapide de personnel pour d'éventuelles futures opérations de grande envergure.

Pour les postes de personnel sous contrat au Secrétariat, dans les institutions et les opérations de terrain, un système de recrutement via le Web a été instauré dans le cadre d'IRMA permettant aux personnes intéressées de poser leur candidature et accélérant le processus de recrutement. Au total, 96 avis de vacance pour des postes contractuels ont été émis en 2004, suscitant 8 000 candidatures. Sur ce nombre, 374 candidats ont été invités à 61 entretiens. Une attention particulière a été accordée dans ce contexte à l'inclusion sur les listes de candidats de pays sous-représentés. Au cours de cette même période, 3 800 candidatures ont été reçues et examinées pour 560 postes de terrain à pourvoir par détachement.

La mise en œuvre du module « ressources humaines » d'IRMA a permis de simplifier l'administration du personnel. Toutes les données concernant les employés sont désormais stockées sur un seul système. En outre, un nouveau système provisoire de paiement automatisé des rémunérations du personnel a été mis en place dans toute l'OSCE.

La Section du personnel a continué d'œuvrer au classement des postes, initiative qui s'inscrit dans le cadre d'un effort de l'OSCE visant à rendre ses processus des ressources humaines plus transparents et équitables dans l'Organisation tout entière. Au total, plus de 450 postes ont jusqu'à présent été évalués et classés. La Section a également procédé à un premier classement des postes locaux en Croatie, en Albanie, au Kazakhstan et au Tadjikistan.

Les activités de formation menées par l'OSCE ont connu quelques changements et évolutions. Le programme habituel de mise au courant à l'entrée en service au cours duquel les nouveaux membres de mission se familiarisent pendant deux jours avec l'Organisation a été transformé en un programme d'orientation générale, d'une durée de cinq jours, consistant en modules de mise au courant générale et en modules spécifiques à la fonction exercée.

Une nouvelle stratégie de l'OSCE en matière de formation, qui a été approuvée en 2004 pour les années 2005 à 2007, charge la Section de la formation d'accroître son soutien aux institutions des Etats participants chargées de la formation préalable à l'envoi dans les missions et aux programmes en la matière. Pour satisfaire à ces impératifs, la Section a intensifié ses activités avec les Etats qui mettent en œuvre la dimension formation du programme REACT et organisé, en novembre, une conférence sur la formation et le recrutement. Le but de cette réunion était, entre autre, d'obtenir des informations en retour sur les moyens pour l'OSCE de maximiser son soutien aux programmes de formation préalable à l'envoi dans les missions et d'informer les experts en recrutement des Etats participants des exigences de l'OSCE sur le terrain.

# PARTENARIATS POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION

## INTERACTION ENTRE LES ORGANISATIONS ET LES INSTITUTIONS DANS L'ESPACE DE L'OSCE

L'interaction de l'OSCE avec les organisations et les institutions partenaires se fonde sur la Plate-forme pour la sécurité coopérative adoptée au Sommet d'Istanbul en mai 1999, sur les décisions pertinentes des Conseils ministériels de Bucarest (2001) et de Porto (2002) ainsi que sur la Stratégie visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle, adoptée au Conseil ministériel de Maastricht en 2003. Dans tous ces documents, les Etats participants de l'OSCE s'engagent à s'attacher à développer la cohésion politique et opérationnelle parmi tous les organismes européens qui traitent des menaces et des défis liés à la sécurité.

Conformément à ces décisions, l'OSCE a continué à renforcer le dialogue politique et l'échange d'informations avec des organisations partenaires en 2004. Le développement de synergies avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, l'OTAN, le Conseil de l'Europe et d'autres organisations régionales et sous-régionales s'occupant de la promotion de la sécurité et de la stabilité dans nos régions a été une priorité majeure de l'Organisation. Son Secrétariat, ses institutions et opérations de terrain ont travaillé activement avec leurs partenaires à la poursuite de cet objectif.

La Section de la coopération extérieure du Secrétariat a poursuivi la coordination des efforts visant à promouvoir les relations avec les organisations et les institutions partenaires ainsi qu'avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération. La Section a mis en place et organisé des réunions de haut niveau et des réunions d'experts ainsi que des séminaires. Elle a informé et conseillé le Secrétaire général, la Présidence, la Troïka de l'OSCE et les Etats participants sur des questions relatives à la coopération extérieure et a fourni un appui analytique.

En février, l'Organisation a accueilli à Vienne la Réunion tripartite de haut niveau entre l'OSCE, l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe au cours de laquelle les moyens de faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle ont été débattus. Comme les années précédentes, la Commission européenne, le Secrétariat du Conseil de l'Union européenne, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont assisté à cette réunion qui a été précédée d'une réunion ciblée de travail axée sur des questions relatives au Caucase du Sud.

La Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité tenue par l'OSCE à Vienne en juin a permis un

échange fructueux de vues et d'informations sur les grandes questions de sécurité en particulier sur la lutte contre le terrorisme ainsi que sur la sécurité et la gestion des frontières. Un grand nombre d'organisations dotées de mandats dans le domaine de la sécurité ont participé pendant deux journées à cette réunion, à savoir l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'OTAN, le Conseil de l'Europe et la Communauté d'Etats indépendants (CEI).

L'OSCE a également resserré ses liens avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales dans le contexte de la lutte internationale contre le terrorisme. En coopération avec l'ONUSC, l'Organisation a accueilli la Conférence de suivi de la Réunion spéciale du Comité contre le terrorisme de l'ONU à Vienne en mars, à laquelle ont participé l'UE, le Conseil de l'Europe, l'OTAN, le Centre antiterroriste de la CEI, le G8 et Interpol.

Soulignant la coopération de l'OSCE avec ses partenaires sur des questions de sécurité, une Conférence commune d'experts techniques OSCE-ONUSC sur la gestion et la sécurité des frontières a été organisée en septembre. Cette réunion a souligné la capacité des participants à fournir une assistance sur les questions de contrôle et de gestion des frontières. Des représentants de 16 organisations et institutions internationales ont participé à la conférence à Vienne, notamment les institutions des Nations Unies, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OTAN, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, la CEI, l'Organisation de coopération Shanghai, Europol, Interpol, l'OIM, l'Organisation mondiale des douanes et l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI).

Dans le domaine de la bonne gouvernance, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a coopéré étroitement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le PNUD, le Conseil de l'Europe et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. L'OSCE est également observateur du Réseau international pour les petites et moyennes entreprises (RIPME) et a continué de renforcer sa coopération avec l'Organisation mondiale du tourisme et avec l'Initiative de développement des entreprises dans l'Europe du Sud-Est relevant de la Banque mondiale pour favoriser le développement des petites entreprises.

Au niveau parlementaire, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a continué de coopérer avec des institutions

parlementaires internationales telles que le Parlement européen et les Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OTAN. La coopération entre les « Troïkas parlementaires », comprenant à la fois les Assemblées parlementaires de l'OSCE et du Conseil de l'Europe et du Parlement européen a été encore renforcée en 2004. Une Troïka parlementaire comprenant le Comité ad hoc de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sur la Biélorussie s'est engagée à promouvoir le dialogue et le développement démocratique en Biélorussie. Dans l'Europe du Sud-Est, les organismes parlementaires ont associé leurs efforts pour instaurer une dimension parlementaire au sein du Pacte de stabilité.

**Organisation des Nations Unies.** Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a noté, dans l'allocution qu'il a prononcée à la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans les processus de stabilisation à New York en juillet, que la création de « voies institutionnelles de coopération permettraient d'obtenir une plus grande efficacité et de meilleurs résultats et même de réaliser, peut-être, des économies d'échelle. » Poursuivant cet objectif, l'Organisation des Nations Unies a intensifié son dialogue avec les organisations internationales et régionales.

L'OSCE a participé à la réunion du Conseil de sécurité et à un grand nombre d'autres réunions au sein de l'Organisation des Nations Unies. Elle a aussi apporté sa contribution au Groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies sur les menaces, les défis et le changement. En tant qu'organisation régionale au titre du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE participe activement au processus de suivi de la cinquième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et les préparatifs de la sixième réunion.

Tout au long de l'année 2004, le Secrétaire général de l'OSCE a tenu des consultations régulières avec de hauts fonctionnaires de différents organismes des Nations Unies. Des contacts de haut niveau ont été étendus aux organes intergouvernementaux respectifs, à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil permanent de l'OSCE. La Président en exercice de l'OSCE a pris la parole à la 59<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la « coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE ». Les représentants spéciaux du Secrétaire général de l'ONU en Géorgie, le représentant du HCR en Bosnie-Herzégovine, le Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies ont pris la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE. La coopération a en outre été renforcée grâce à des contacts réguliers de travail entre le personnel du Secrétariat de l'OSCE et leurs homologues des Nations Unies, telle que la réunion du personnel de l'OSCE et de l'ONU qui s'est tenue à New York en mai.

Dans le contexte de sa coopération en matière de lutte contre le terrorisme avec l'Organisation des Nations Unies, l'OSCE a tenu à Vienne un atelier d'experts techniques sur « les menaces que les systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) font peser sur l'aviation civile dans les aéroports » qui a été organisé en

coopération avec l'Organisation de l'aviation civile internationale. L'OSCE a également encouragé la ratification et la mise en œuvre des 12 instruments internationaux de lutte contre le terrorisme ainsi que l'élaboration par les Etats participants d'une législation antiterroriste.

Des consultations quotidiennes se sont poursuivies entre l'Unité de liaison du HCR à Vienne et la présidence de l'OSCE, les Etats participants et le Secrétariat. Le HCR a apporté des contributions régulières aux groupes de travail informels de l'OSCE, aux diverses réunions de haut niveau ainsi qu'à la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Sofia. Pour la première fois, le représentant du HCR et le chef de Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine ont pris conjointement la parole devant le Conseil permanent sur la question du retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Parmi les autres activités importantes, on peut relever les préparatifs de la Conférence d'examen ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Ces activités ont donné lieu à une coopération accrue entre la Conseillère principale pour les questions de parité des sexes de l'OSCE, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le HCR.

Dans le cadre de la dimension politico-militaire, l'Unité d'appui au Centre de prévention des conflits du Forum pour la coopération en matière de sécurité a travaillé en étroite coopération avec le Département des affaires de désarmement des Nations Unies sur les questions des armes légères et de petit calibre. Le Centre de prévention des conflits a participé à un grand nombre de réunions tenues par le Département des affaires de désarmement des Nations Unies, notamment à une conférence régionale en mai sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. En février, la mise en œuvre du registre des Nations Unies en matière de transfert d'armes classiques a été discuté dans le cadre du Forum.

La coopération entre le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE) sur les menaces économiques et environnementales à la sécurité et l'alerte précoce a été intensifiée avec la signature d'un memorandum d'accord lors de la Réunion du Conseil ministériel à Sofia. En coopération avec le Programme mondial contre le blanchiment d'argent de l'ONUSC, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a continué à tenir des ateliers nationaux dans les Etats participants intéressés sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et la répression du financement du terrorisme. Des ateliers communs se sont tenus en Albanie et en Géorgie.

Sous les auspices de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains<sup>1</sup>, le BIDDH a coopéré étroitement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sur le suivi et l'évaluation des réponses à la traite dans un projet de suivi au rapport de 2002 sur la « traite des êtres humains en Europe du Sud-Est ». Le projet qui en a résulté, c'est-à-dire l'Initiative régionale relative à la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est (SEE RIGHTS) est entrée dans sa phase finale en 2004.

Le BIDDH a également travaillé en coopération avec un grand nombre d'autres organismes des Nations Unies, en particulier la CEE et le PNUD sur l'égalité entre les sexes, et il a coopéré avec le HCDH dans le domaine des droits de l'homme et de la lutte contre le terrorisme.

Le Haut Commissaire pour les minorités nationales a continué de maintenir des contacts réguliers avec les départements concernés de l'ONU et a coopéré avec les institutions spécialisées des Nations Unies. Par exemple, dans la région de Samtskhe-Javakheti en Géorgie, il s'est associé aux forces du PNUD sur un projet visant l'intégration sociale de la population de langue arménienne. Au Kirghizistan, il a coopéré avec l'UNESCO et le PNUD sur des questions d'éducation.

*« Face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité, et face aux menaces plus anciennes qui évoluent de manière complexe et imprévisible, nous sommes tous vulnérables. Soit nous acceptons que l'ensemble de ces menaces, et nos réponses, nous divisent, soit nous nous unissons pour prendre des mesures efficaces afin de contrer toutes ces menaces en nous fondant sur notre engagement commun en matière de sécurité collective. »*

**Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU**

Le partenariat entre les opérations de terrain de l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies est particulièrement fort en **Europe du Sud-Est**. La Mission de l'OSCE au Kosovo constitue le pilier de consolidation des institutions de la Mission des Nations Unies au Kosovo et coopère par le biais de groupes de travail, d'équipes spéciales et de conseils de directeurs interinstitutionnels qui se réunissent régulièrement pour coordonner les politiques, élaborer des « feuilles de routes » et décider de la répartition des tâches. Un grand nombre de projets communs ont été mis en œuvre dans toute l'Europe du Sud-Est dans chacune des trois dimensions de l'OSCE. Par exemple, l'Organisation a coopéré avec le PNUD en Bosnie-Herzégovine et en Serbie-Monténégro sur le contrôle et la destruction des armes légères et de petit calibre et elle a continué à appuyer – avec l'ONU – la coopération interétatique concernant le retour des réfugiés, la lutte contre la traite et la coopération avec le Tribunal pénal international des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Au **Caucase du Sud**, la Mission en Géorgie a continué à accorder son soutien au processus de paix en Abkhazie (Géorgie) mené par l'ONU. Comme les années précédentes, elle a détaché un membre au Bureau des droits de l'homme des Nations Unies en Abkhazie (Géorgie). Le Bureau à Erevan a coopéré étroitement avec le PNUD dans des domaines couvrant plusieurs

dimensions, notamment la lutte contre la corruption, le médiateur, les élections, la lutte contre la traite et les questions de parité des sexes. Le Bureau de l'OSCE à Bakou a examiné régulièrement les questions relatives aux droits de l'homme avec le HCDH, le CICR, le Conseil de l'Europe, l'OIM et le Conseil norvégien pour les réfugiés.

Les opérations de terrain de l'OSCE dans les trois Etats ont fourni un appui à l'Initiative commune environnement et sécurité OSCE/ONU et ont organisé en commun avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales et les autorités nationales des consultations sur le rapport de l'Initiative au Caucase du Sud. En octobre, le rapport a été publié à Tbilissi sous le titre « Environnement et sécurité : transformation des risques en coopération – le cas du Caucase du Sud ». La prochaine étape consistera à ce que les autorités des trois pays établissent les programmes de travail préliminaire. En juillet, l'OTAN s'est associé à cette Initiative.

La Mission de l'OSCE en Géorgie a coopéré étroitement avec plusieurs acteurs internationaux, en particulier le PNUD, sur les élections présidentielles et législatives tenues en Géorgie au début de l'année 2004. Le Représentant personnel de la Présidence en exercice pour la question du conflit dans la Conférence de Minsk est

saisie a maintenu des contacts étroits avec le HCR sur la situation des réfugiés et personnes déplacées dans la zone du conflit du Haut-Karabakh.

Des synergies supplémentaires ont également été créées entre les opérations de terrain de l'OSCE et de l'ONU en **Europe orientale**. En Ukraine, le Coordonnateur des projets de l'OSCE, en commun avec l'UNICEF, l'USAID et le British Council a contribué à l'organisation d'une évaluation des questions relatives à la traite des êtres humains. Comme les années précédentes, la Mission en Moldavie a été le principal coordonnateur des efforts internationaux visant à renforcer les réponses locales face à la traite des êtres humains dans le pays. Le coordonnateur a accueilli chaque mois des réunions de coordination technique auxquelles ont assisté l'UNICEF, l'UNIFEM, l'OIM, l'OIT et le PNUD. La Mission a aussi coopéré étroitement avec l'UNICEF lors de la crise de l'enseignement dans la région transnistrienne de la Moldavie.

En **Asie centrale**, les opérations de terrain ont établi des relations étroites avec les organismes des Nations Unies afin d'aider les cinq Etats participants de la région à se conformer à leurs engagements dans les trois dimensions de l'OSCE. La coopération a également couvert plusieurs projets régionaux tels que l'Initiative commune de partenariat sur l'environnement et la sécurité.

<sup>1</sup> L'Equipe spéciale a achevé ses activités le 30 octobre 2004. Pour plus d'informations sur les activités de l'OSCE dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, voir page xx

**Union européenne.** Le renforcement de la coopération entre l'OSCE et l'Union européenne a été l'une des priorités de la présidence bulgare. Au niveau politique, les ministres irlandais et néerlandais des affaires étrangères et la Commissaire de l'Union européenne chargée des relations extérieures ont pris la parole devant le Conseil permanent. Parmi les autres orateurs de l'Union européenne devant le Conseil permanent figuraient le Représentant spécial pour le Caucase du Sud et le chef de la délégation de la Commission européenne en Croatie.

De plus, des réunions ont eu lieu entre les Troïkas ministérielles respectives ainsi que les Troïkas de l'OSCE et du Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne. Le Secrétaire général de l'OSCE a également participé à ces réunions des Troïkas. Le Directeur du Bureau du Secrétaire général de l'OSCE a pris la parole devant le Groupe de travail de l'Union européenne sur l'OSCE et le Conseil de l'Europe. La Commission européenne contribue aux activités des organes de l'OSCE par le biais de sa délégation à Vienne. Au niveau opérationnel, l'Union européenne a accueilli la deuxième réunion du personnel UE-OSCE en novembre.

En 2004, la Commission économique et le BIDDH ont entrepris un nouveau programme en Asie centrale axé sur la formation professionnelle des avocats de la défense au Kazakhstan et au Kirghizistan sous la conduite du BIDDH au titre de la composante « procès équitable » du programme. L'OSCE participe aux réunions du Groupe en faveur de l'initiative des services de frontières en Asie centrale qui relève de la Commission européenne et a été établi dans le cadre du Programme TACIS de l'Union européenne pour l'Asie centrale sur la gestion des frontières. L'Organisation s'est également engagée à examiner la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du document prospectif signé par tous les participants dans le processus des frontières Ohrid lors de la Conférence d'Ohrid en mai 2003.

*« Je suis résolue à renforcer la complémentarité entre l'Union européenne et l'OSCE. La Commission européenne continuera à travailler avec l'OSCE et par son intermédiaire pour consolider la sécurité sous des angles innovateurs et rechercher des synergies, par exemple concernant la sécurité énergétique, la gestion des frontières, la bonne gouvernance, et le renforcement des institutions. »*

**Benita Ferrero-Waldner, Commissaire chargée des relations extérieures et de la politique de bon voisinage**

Un expert du BIDDH a pris part au Groupe européen d'experts de la Commission économique sur la traite des êtres humains qui a permis de mettre en place des mécanismes d'orientation nationaux dans les États membres de l'Union européenne. En commun avec le Haut Commissaire pour les minorités nationales, le BIDDH a déployé des efforts visant à renforcer la coopération avec l'Observatoire européen du racisme et de la xénophobie.

Le Parlement européen a participé aux missions d'observation du BIDDH couvrant les élections présidentielles en Géorgie et en Ukraine. Le BIDDH a poursuivi sa coopération avec la Commission économique sur l'élaboration de lignes directrices pour la surveillance des médias au cours des missions d'observation électorale.

En **Europe du Sud-Est**, les missions de l'OSCE ont coopéré étroitement avec les représentants de l'Union européenne sur des questions d'intérêt commun, notamment la réforme judiciaire et policière, la démocratisation, le renforcement des institutions, les droits de l'homme et le retour des réfugiés. Dans cette région, les deux organisations ont contribué avec succès à un climat favorable à la stabilisation, la normalisation et à terme à l'intégration dans les structures euro-atlantiques.

En Albanie, la Présence de l'OSCE et l'Union européenne ont fourni une assistance technique et matérielle au Ministère albanais des collectivités locales et à la Commission électorale locale afin d'améliorer l'enregistrement des électeurs. D'autres domaines de coopération ont porté sur la réforme pénitentiaire et l'appui parlementaire.

En Bosnie-Herzégovine, la Mission a coopéré étroitement avec l'Union européenne sur des questions de réforme, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'administration publique, des droits de l'homme et de la création de l'institution de médiateur au niveau de l'Etat. De plus, les organisations ont coopéré à la mise en place de centres de formation des magistrats et du personnel des services chargés des poursuites dans les deux entités, ce qui a permis de transférer durablement les questions de retour aux autorités locales et d'appuyer les commissions juridique et constitutionnelle de l'Assemblée parlementaire nationale. La Mission a aussi travaillé étroitement avec la Mission de police de l'Union européenne sur les questions de lutte contre la traite et par le biais du groupe directeur de défense et de sécurité présidé par la Mission et la SFOR.

En 2004, la Croatie s'est vue conférer le statut de candidat à l'adhésion de l'Union européenne. Le mandat de la Mission de l'OSCE en Croatie suit de près les tâches politiques que la Croatie doit accomplir pour son adhésion à l'Union européenne. Dans ce contexte,

l'OSCE est devenue un partenaire essentiel pour la Croatie dans la réalisation de ce programme. La coopération entre l'Union européenne et l'OSCE a également comporté des efforts communs des chefs de la Commission européenne et de la Mission de l'OSCE en commun avec le TPIY visant à promouvoir le renforcement de l'observation de la poursuite nationale et internationale des crimes de guerre et la recherche des personnes disparues.

En Serbie-Monténégro, la Mission de l'OSCE et l'Union européenne ont mis en place en commun une politique régionale sur les réfugiés. De plus, un partenariat a été élaboré entre la Mission et l'Agence européenne pour la reconstruction sur la réforme juridique et judiciaire, le développement des médias et les activités de répression.

Au Kosovo, Serbie-Monténégro, la Mission de l'OSCE a reçu des fonds de l'Agence européenne pour la reconstruction pour un projet visant à renforcer les connaissances juridiques et les compétences professionnelles des juges et des procureurs. D'autres initiatives ont également été soutenues telles que les préparations à l'examen du barreau et l'établissement des listes d'électeurs hors du Kosovo ainsi que pour Radiotélévision Kosovo et l'Institut judiciaire du Kosovo. La Mission a aussi travaillé en étroite coopération avec la Commission européenne sur la législation visant à mettre en place une commission des médias indépendants.

La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a continué à favoriser ses relations dans toutes les dimensions de la sécurité avec les bureaux du Représentant spécial de l'Union européenne et la Mission de police de l'Union européenne (Proxima). La coopération avec l'Union européenne a été particulièrement étroite sur les questions de réforme de la police et de lutte contre la criminalité organisée, ainsi que sur les stratégies de gestion intégrée des frontières dans les Balkans occidentaux.

Au **Caucase du Sud**, les opérations de terrain ont travaillé en étroite coopération avec le Représentant spécial de l'Union européenne. La Commission européenne a continué de participer à la Commission mixte de contrôle sur le règlement du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie, une coopération qui a été lancée à l'origine par la Mission de l'OSCE en Géorgie. Tout au long de l'année 2004, la Mission a travaillé à finaliser les accords sur la mise en œuvre du programme financé par la Commission européenne pour le retour des réfugiés et la réhabilitation des structures dans la zone des conflits. Le programme est exécuté en coopération avec le PNUD et le HCR. Dans le cadre de la dimension économique et environnementale, la Mission a fourni une expertise technique au Centre euro-géorgien pour la politique économique et les questions juridiques (GEPLAC) établi par la Commission européenne pour aider le gouvernement à faire avancer la législation du travail.

En Arménie, l'OSCE a continué de renforcer la coopération avec l'Union européenne, notamment dans le cadre d'un groupe de travail de lutte contre la corruption dont la Commission européenne fait partie. Le groupe de travail est présidé par le Bureau de l'OSCE. Le Bureau de l'OSCE à Bakou a échangé régulièrement des informations avec diverses personnes et structures représentant l'Union européenne/Commission européenne, notamment le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud. Les représentants de l'Union européenne et de la Commission européenne à Bakou ont participé activement aux réunions organisées par le Bureau pour discuter des développements après les élections. Les deux organisations ont également tenu des réunions régulières de mise en commun des informations sur leurs activités respectives axées sur des projets.

Le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie a été fréquemment en relation avec le Représentant spécial de l'Union européenne en 2004. Il a

également présenté des exposés à Bruxelles devant diverses structures de l'Union européenne sur la situation actuelle concernant le règlement du conflit du Haut-Karabakh.

En **Europe orientale**, les activités de coopération entre l'Union européenne et l'OSCE ont été déterminées par les développements dans la région, avec un accent particulier sur la Moldavie et l'Ukraine. Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine et l'Union européenne ont coopéré sur un grand nombre de domaines thématiques, tels que la réforme judiciaire et les questions relatives aux frontières, ainsi que sur la lutte contre la traite des êtres humains. Un projet sur « la lutte contre la traite des êtres humains en Ukraine 2004-2005 » financé par l'Union européenne est actuellement exécuté par l'OIM et l'OSCE. Le Coordonnateur et l'Union européenne ont également organisé en commun les activités relatives aux élections, notamment des séminaires à l'intention des juges des juridictions de première instance et d'appel ainsi que des séminaires de formation pour les responsables des bureaux de vote.

La Mission de l'OSCE en Moldavie a maintenu des contacts réguliers avec l'Union européenne afin d'appuyer le processus des négociations pour un règlement politique de la question transnistrienne. Elle coopère aussi étroitement avec la Commission européenne, en particulier sur la gestion des frontières.

En Biélorussie, le Bureau de l'OSCE a participé à un grand nombre de réunions ad hoc avec les représentants de la délégation de la Commission européenne en Ukraine, en Moldavie et en Biélorussie, basée à Kiev.

En **Asie centrale**, la coopération entre l'OSCE et l'Union européenne a été encore renforcée en 2004. Le Centre de l'OSCE à Almaty a organisé plusieurs réunions avec la délégation de la Commission européenne au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan, comprenant une table ronde commune sur le projet de loi relatif aux médias et deux projets de recherche sur les marchés illicites en Asie centrale ainsi que sur l'extrémisme religieux. En commun avec l'Union européenne et l'Institute for War and Peace Reporting (IWPR) les Centres de l'OSCE à Almaty et Bichkek ont organisé une table ronde sur les processus électoraux comparatifs au Kazakhstan et au Kirghizistan.

Les domaines de coopération entre le Centre de l'OSCE à Achgabat et la Commission européenne ont porté sur la gestion des frontières, le développement de petites et moyennes entreprises ainsi que l'assistance à des associations d'exploitants agricoles. De plus, le Centre a développé et financé un cours de langue anglaise et de formation à l'informatique pour les fonctionnaires turkmènes des services de douanes en complément au programme d'appui TACIS aux services de douanes officiels du Turkménistan.

Au Kirghizistan, l'Union européenne a financé la deuxième phase du programme de l'OSCE d'assistance à la police.

**Conseil de l'Europe.** Les relations avec le Conseil de l'Europe ont figuré en bonne place sur l'ordre du jour de



la coopération extérieure de l'OSCE en 2004. Elles ont été examinées à Sofia le 13 octobre lors de la réunion entre le Président en exercice de l'OSCE et le Ministre norvégien des affaires étrangères qui présidait alors le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La présidence de l'OSCE a répondu positivement à une initiative de la présidence norvégienne visant à renforcer la synergie entre les deux organisations. En décembre, le Conseil permanent de l'OSCE a adopté une décision visant à renforcer la coopération avec le Conseil de l'Europe à l'issue de laquelle un Groupe de coordination OSCE-Conseil de l'Europe a été établi.

Le 14 juillet, la septième réunion '3+3' des hauts responsables du Conseil de l'Europe et de l'OSCE s'est tenue à Vienne. Les participants ont discuté de la lutte contre le terrorisme, de la traite des êtres humains, de l'observation des élections ainsi que d'un grand nombre de pays et de régions dans lesquels les deux organisations sont actives.

*« Le renforcement de l'Europe et la diffusion du message de l'Europe impliquent le développement de partenariats, le dialogue et la complémentarité entre acteurs internationaux, et notamment entre l'Union européenne, l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies. »*

**Walter Schwimmer, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe**

Dans leurs allocutions devant le Conseil permanent et le Conseil ministériel ainsi que devant le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, les deux Secrétaires généraux ont souligné le pragmatisme et l'ouverture avec lesquelles les organisations ont coopéré au cours de l'année. Le Conseil de l'Europe a également participé activement à trois réunions spéciales de l'OSCE sur la tolérance et la discrimination qui se sont tenues en 2004.

Le Haut Commissaire pour les minorités nationales a coopéré étroitement avec le Conseil de l'Europe sur la législation existante et le projet de législation sur les minorités nationales dans un grand nombre de pays de l'OSCE. Le BIDDH a continué de participer au nom de l'OSCE au Comité ad hoc sur la lutte contre la traite des êtres humains. Le BIDDH et le Conseil de l'Europe ont établi un cadre informel pour la coordination des activités futures sur des questions relatives à l'égalité des sexes et la participation des femmes aux processus démocratiques. De plus, le BIDDH a participé régulièrement aux réunions du Comité d'experts sur le terrorisme du Conseil de l'Europe. En outre, la coopération sur les questions des Roms et des Sintis a été renforcée.

L'Assemblée parlementaire (APCE) et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ont participé à un grand nombre de missions d'observation électorale du BIDDH en 2004, notamment :

- les élections présidentielle en Géorgie, dans la Fédération de Russie, en Serbie-Monténégro et en Ukraine ;
- les élections législatives au Kazakhstan ;
- les élections municipales en Bosnie-Herzégovine ; et
- le référendum dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Se fondant sur leurs atouts spécifiques, l'OSCE et le Conseil de l'Europe se sont également engagés dans des efforts concertés dans ce domaine.

En **Europe du Sud-Est**, la coopération a couvert trois domaines principaux : éducation, démocratisation, droits de l'homme et prééminence du droit. Par exemple, le Conseil de l'Europe a participé avec des observateurs de longue et de courte durée à l'élection de l'Assemblée du Kosovo de 2004 appuyée par l'OSCE organisée par le Secrétariat de la Commission électorale centrale. La Mission de l'OSCE au Kosovo et le Conseil de l'Europe ont appuyé en commun le Groupe de travail de la MINUK et des institutions provisoires de l'administration autonome sur la réforme de l'administration locale et ont participé activement au Groupe de travail afin de poursuivre le développement d'un cadre de décentralisation. La Mission a également fourni des formateurs d'experts à un programme de formation de formateurs du Conseil de l'Europe à l'intention des juges et procureurs au Kosovo.

Les deux organisations ont axé tout particulièrement leurs activités sur le **Caucase du Sud** et elles ont intensifié leur coopération en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie, où elles ont porté leur attention sur la réforme législative, les droits de l'homme et la liberté de l'information. La Mission de l'OSCE en Géorgie a coopéré étroitement avec la Commission de Venise en apportant son expertise sur les projets d'amendements constitutionnels. Le Bureau de l'OSCE à Erevan a travaillé en coordination et coopération avec le Conseil de l'Europe et la Commission de Venise sur un grand nombre de questions en Arménie, notamment sur la réforme de la législation électorale, la réforme constitutionnelle, la liberté de réunion et les activités relatives à la police. Le Bureau de l'OSCE à Bakou a régulièrement coordonné ses activités avec le Représentant spécial du Conseil de l'Europe à Bakou sur des activités relatives à l'ordre des avocats, aux réformes législatives et à d'autres questions.

En **Europe orientale**, la coopération a également été renforcée en 2004. La Mission de l'OSCE en Moldavie et le Conseil de l'Europe ont coopéré avec les autorités scolaires des deux côtés du Dniestr sur la poursuite des négociations relatives au fonctionnement des écoles moldaves en Transnistrie. Suite à la suspension de la licence pour les institutions municipales de radio et télédiffusion, Antena-C et Euro-TV, les deux organisations ont travaillé en étroite coopération afin de résoudre ces questions et publier des recommandations communes sur le fonctionnement des institutions publiques de radio et télédiffusion en Moldavie.

**Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.** Dans l'allocution qu'il a prononcée le 21 juillet devant le Conseil de l'Atlantique-Nord, le Président en exercice a réitéré que l'interaction pratique sur le terrain constituait la base de la coopération entre l'OTAN et l'OSCE. Il a également souligné que les efforts des deux organisations étaient complémentaires dans les domaines de la

prévention des conflits et du relèvement après un conflit, de la vérification de la maîtrise des armements, du déminage, de l'élimination des stocks de munitions et de la réforme du secteur de la sécurité.

Les réunions régulières entre le personnel des sièges de l'OSCE et de l'OTAN ont continué à renforcer le dialogue interinstitutionnel dans des domaines allant des questions multidimensionnelles – lutte contre le terrorisme, armes légères et de petit calibre, activités économiques et environnementales – à des questions régionales telles que la coopération sur la dimension méditerranéenne.

*« Le Ministre Passy et moi-même avons souligné la nécessité d'un resserrement de la coopération entre l'OTAN et l'OSCE. Nous avons vu récemment un bon exemple, par exemple, en Afghanistan. Dans les circonstances actuelles, dans le monde actuel et compte tenu des menaces actuelles, je pense qu'il est essentiel que des organisations, telles que l'OSCE et l'OTAN coopèrent étroitement. »*

**Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'OTAN**

Pour continuer à améliorer les connaissances opérationnelles du processus décisionnel et des procédures de gestion des crises des deux organisations, l'OSCE a été représentée dans le cadre de l'Exercice de gestion des crises à l'OTAN en mars et a observé le premier Exercice OTAN-Russie de mise à l'épreuve des procédures en novembre.

Dans le cadre de la dimension politico-militaire, l'OSCE a présenté des contributions d'experts sur ses activités dans le domaine des armes légères et de petit calibre au Conseil de partenariat euro-atlantique et à l'Arrangement Wassenaar. Le Secrétariat a favorisé la coordination avec l'OTAN sur la mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles et a continué à participer activement au processus d'Ohrid sur la gestion et la sécurité des frontières en Europe du Sud-Est, en commun avec le Pacte de stabilité, l'OTAN et l'Union européenne.

Dans le cadre de la dimension économique et environnementale, la coopération entre les deux organisations s'est poursuivie sur l'Initiative commune de partenariat sur l'environnement et la sécurité à laquelle l'OTAN s'est associée en juillet.

L'Assemblée parlementaire de l'OTAN a participé à la Mission d'observation des élections du BIDDH lors de l'élection présidentielle de 2004 en Ukraine.

En **Europe du Sud-Est**, les deux organisations ont coopéré à la promotion de la stabilisation et de l'intégration des pays dans la région. Elles ont notamment soutenu ces pays à remplir les critères d'adhésion au programme Partenariat pour la paix. Les deux organisations ont participé à des réunions régulières au niveau exécutif sur la coordination interinstitutionnelle et l'échange d'informations sur les faits nouveaux sur le terrain. L'OTAN a dans certains cas apporté son appui aux activités de l'OSCE dans la région en assurant la sécurité et en effectuant les éventuelles évacuations médicales du personnel de l'OSCE sur le terrain.

Sous les auspices de la Commission de réforme de la défense, la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a

dirigé la mise en œuvre de la réforme du secteur de la défense dans le pays. La Mission et la SFOR ont coopéré sur des questions relatives à l'application des lois sur l'exportation et l'importation d'armements et de munitions, aux visites d'entrepôts, à la destruction de stocks d'armes et de munitions excédentaires, à l'appui vers la restructuration des forces armées et l'appui au développement des budgets nationaux de défense. Des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique à la lutte contre la traite ont également été lancées en coordination avec la SFOR.

En Serbie-Monténégro, la coopération OSCE-OTAN a

été axée sur l'appui à la réforme de la défense et sur le renforcement du contrôle démocratique de la défense et du secteur de la sécurité. Les domaines concrets de coopération ont porté sur le contrôle parlementaire et les questions de sécurité des frontières. Suite à sa participation au processus d'Ohrid, la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit a participé au séminaire Rose-Roth de l'OTAN à Ohrid en septembre.

En **Europe orientale**, la Mission en Moldavie a poursuivi la coordination étroite du suivi du retrait du matériel militaire russe de Transnistrie avec la Section de maîtrise des armements conventionnels et de coordination de la vérification de l'OTAN et les agences de vérification de la maîtrise des armements des Etats participants de l'OSCE. L'Unité de coordination des projets du Secrétariat de l'OSCE a coopéré avec l'OTAN dans le domaine de l'adaptation sociale de l'ex-personnel militaire.

Au **Caucase du Sud**, les opérations de terrain de l'OSCE ont continué de participer au projet sur le suivi des eaux du Caucase du Sud financé par le programme « La science au service de la paix » de l'OTAN, le Bureau de l'OSCE à Erevan et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE. Le projet en est à sa troisième année de mise en œuvre. Suite aux décisions prises au Sommet d'Istanbul de l'OTAN en juin 2004, l'OTAN a nommé en automne un représentant spécial du Secrétaire général pour le Caucase et l'Asie centrale dont le mandat englobe la coordination des activités avec d'autres organisations internationales.

**Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.** Les opérations de terrain de l'OSCE et les institutions ont continué à participer activement à un grand nombre d'initiatives menées sous les auspices du Pacte de stabilité. Les missions en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Serbie-Monténégro, notamment au Kosovo, et le BIDDH ont apporté des contributions importantes aux travaux de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains. D'autres domaines de coopération ont porté sur

la maîtrise et la destruction des armes légères, les questions des Roms et des Sintis, le développement des médias, les questions relatives à la parité des sexes et la participation des femmes à la politique, les droits de l'homme, la coopération et le développement économiques ainsi que les questions de défense et de sécurité.

Le Centre de prévention des conflits a coopéré étroitement avec le Pacte de stabilité, l'OTAN et l'Union européenne à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du document prospectif d'Ohrid dans le domaine de la gestion et de la sécurité des frontières. Le Centre de prévention des conflits a également participé aux réunions régulières du Groupe directeur régional du Pacte de stabilité.

**Organisation internationale pour les migrations.** La coopération entre l'OSCE et l'OIM s'est poursuivie aux sièges et sur le terrain. L'OIM a participé aux réunions tripartites de haut niveau et ciblées entre l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'OSCE à Vienne en février et lors du Conseil ministériel de Sofia, ainsi qu'à un grand nombre d'autres conférences et réunions de l'OSCE.

Les deux organisations ont travaillé main dans la main au Caucase et en Europe du Sud-Est pour lutter contre la traite des êtres humains. Au Caucase et en Asie centrale, la coopération a porté sur l'élaboration d'approches communes à une politique migratoire. La Présence de l'OSCE en Albanie a coopéré avec l'OIM et l'ONG Save the Children dans le cadre de l'Equipe spéciale de protection des témoins. En Ukraine, le Coordonnateur des projets a travaillé en partenariat avec l'OIM pour mettre en œuvre un projet sur la lutte contre la traite des êtres humains, financé par l'Union européenne. Le Coordonnateur, l'OIM et d'autres partenaires internationaux ont également coopéré à un programme commun sur la sensibilisation aux droits de l'homme et l'éducation. En commun avec l'OIM, l'Unité de coordination des projets du Secrétariat de l'OSCE a mis en œuvre le projet financé par TACIS sur la lutte contre la traite des êtres humains 2004-2005. Les activités menées ont porté sur des campagnes de sensibilisation, l'assistance aux victimes et la réintégration, la formation des agents publics chargés de la répression des lois et l'examen de la législation existante.

**Comité international de la Croix-Rouge.** Au siège, le CICR a participé aux réunions tripartites de haut niveau et ciblées ainsi qu'à un grand nombre d'autres conférences et réunions de l'OSCE, notamment aux trois réunions sur la tolérance et la lutte contre la discrimination tenues en 2004, la réunion du Conseil ministériel de Sofia et la réunion annuelle de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine à Varsovie.

L'interaction des opérations de terrain de l'OSCE s'est poursuivie avec les bureaux régionaux du CICR à Achgabat, Bakou et Tachkent. Un bon exemple de coopération efficace a été la réponse coordonnée de la Mission de l'OSCE en Moldavie et du bureau du CICR à

Kiev lors de la grève de la faim d'André Ivanto, un membre du « Groupe Illascu » détenu dans la région transnistrienne de Moldavie.

Le Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie a maintenu des contacts étroits avec le CICR sur la question de la libération des prisonniers de guerre et d'autres personnes détenues à la suite du conflit du Haut-Karabakh.

**Coopération avec d'autres organisations et initiatives nationales et sous-régionales.** L'OSCE sert également de forum à l'instauration d'un dialogue avec d'autres partenaires dans sa région. En 2004, une interaction et coopération continues ont eu lieu avec des organisations régionales et sous-régionales telles que la Coopération économique de la mer Noire, l'Organisation de coopération d'Asie centrale, le Conseil des Etats de la mer Baltique, l'Initiative centre-européenne, la Communauté d'Etats indépendants, l'Organisation du Traité de sécurité collective, le Groupe d'Etats constitué par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie, l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, le Processus de coopération en Europe du Sud-Est. Cette coopération a porté sur la participation de l'OSCE à un grand nombre de réunions de haut niveau, notamment à des sommets et réunions ministérielles tels que le Sommet de l'Initiative centre-européenne à Portoroz en novembre. Des organisations régionales et sous-régionales ont également été invitées à participer à de nombreuses manifestations et réunions de l'OSCE. Par exemple, la coopération économique de la mer Noire, la Communauté d'Etats indépendants et le Groupe d'Etats constitué par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie ont participé à une réunion tripartite ciblée, alors que l'Organisation du Traité de sécurité collective, la Communauté d'Etats indépendants et le Groupe d'Etats constitué par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie ont pris part à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité en juin. La Communauté d'Etats indépendants et l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est ont participé à la Conférence d'experts techniques OSCE-ONU/DC sur la gestion et la sécurité des frontières en septembre. La Coopération économique de la mer Noire, l'Organisation de coopération d'Asie centrale, le Conseil des Etats de la mer Baltique, la Communauté d'Etats indépendants, l'Organisation du Traité de sécurité collective, le Groupe d'Etats constitué par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie, l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est et le Processus de coopération en Europe du Sud-Est ont également participé à la réunion du Comité contre le terrorisme OSCE-ONU/DC sur la lutte contre le terrorisme en mars.

Accompagnant le Président en exercice lors de sa visite à Moscou en février, le Secrétaire général a également rencontré le Secrétaire exécutif de la Communauté d'Etats indépendants et le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective.

[www.osce.org/ec](http://www.osce.org/ec)

# INTERACTION AVEC LES PARTENAIRES MEDITERRANEENS ET ASIATIQUES POUR LA COOPERATION ET LES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS EN DEHORS DE L'ESPACE DE L'OSCE

En commun avec la Troïka de l'OSCE, le Secrétariat a continué de renforcer les relations avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération. Dans le cadre du dialogue et des activités communes avec les partenaires pour la coopération, la Section de la coopération extérieure a continué de conseiller et d'appuyer le Secrétaire général, la présidence et les membres de la Troïka chargés de présider les réunions respectives des groupes de contact méditerranéens et asiatiques (Voir les rapports des présidents des groupes de contact respectifs avec les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération.). La Section a représenté le Secrétariat en participant activement aux réunions. Les relations avec les organisations régionales au-delà de la région de l'OSCE se sont poursuivies et développées en 2004.

**Coopération entre l'OSCE et les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération.** La nécessité de renforcer la coopération avec les partenaires méditerranéens et asiatiques a été reconnue dans la Stratégie de l'OSCE de 2003 visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle. S'inspirant de ce document, la Décision No 571<sup>1</sup> du Conseil permanent appelle à un renforcement du dialogue et de la coopération avec les Etats partenaires. Les Etats participants ont été chargés d'identifier des domaines additionnels de coopération et d'interaction avec les Etats partenaires en vue de renforcer la sécurité mutuelle et de les encourager à appliquer volontairement les normes, principes et engagements en tant que moyen de renforcer l'interaction avec l'OSCE. Dans le cadre de ce processus, la Section de la coopération extérieure a apporté un appui à l'Ambassadeur de la Finlande dans son rôle de Président du Groupe informel des Amis pour la mise en œuvre de la Décision No 571 du Conseil permanent. Un rapport contenant des recommandations concrètes du groupe informel a été présenté à la Réunion du Conseil ministériel de Sofia. Le Conseil ministériel a ensuite adopté une décision qui souligne l'importance du rapport qui servira également de base aux travaux ultérieurs avec les Etats partenaires en 2005.

Deux événements majeurs ont marqué les relations avec les Etats partenaires. Les 15 et 16 mars, la **Conférence OSCE-Japon** s'est tenue à Tokyo sur le thème « Recherche de moyens de prévenir les conflits dans la nouvelle situation de sécurité – mécanismes européens de sécurité et sécurité en Asie. Les participants ont examiné les questions d'intérêt commun relatives à la sécurité en Europe et en Asie, à la lutte contre le terrorisme

international et concernant les défis à la sécurité découlant du trafic de drogue et d'armes légères ainsi que la traite des êtres humains.

Le Secrétaire général et l'Envoyé spécial du Gouvernement japonais ont coprésidé la conférence. Dans leurs conclusions, ils ont mis en relief de nombreuses activités de l'OSCE pouvant servir de modèles utiles pour l'Asie en renforçant la diplomatie préventive. Ils ont également déclaré qu'un vaste champ de coopération s'offrait à l'OSCE et au **Forum régional de l'ANASE** pour relever les défis à la sécurité transnationale et non traditionnelle. La conférence a aussi proposé d'organiser des réunions communes entre les partenaires intéressés en Asie et l'OSCE sur les questions relatives à la traite des êtres humains et au trafic des armes légères et de petit calibre.

Le **Séminaire méditerranéen annuel de l'OSCE** s'est tenu à Charm el-Cheikh (Egypte) les 18 et 19 novembre. Il a examiné la sécurité coopérative, la tolérance et la migration dans le contexte d'une interaction accrue entre l'OSCE et les partenaires méditerranéens. Le Secrétaire général a souligné que la nature polyvalente et transdimensionnelle des menaces incitait l'OSCE à resserrer la coopération avec les partenaires méditerranéens, tout en reconnaissant que les parties partageaient toutes les mêmes valeurs et mêmes principes démocratiques. Le séminaire s'est achevé avec des propositions concrètes, notamment la fourniture d'un appui à l'élection présidentielle palestinienne du 9 janvier 2005. Ces propositions constituent une base solide pour le programme de travail avec les partenaires méditerranéens en 2005.

Avant cette réunion, le Secrétaire général de l'OSCE a été invité à prendre la parole lors du **deuxième Forum parlementaire sur la Méditerranée**, organisé par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Rhodes le 1er octobre. Cette réunion a rassemblé des parlementaires des Etats participants et des Etats partenaires méditerranéens. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a souligné que l'avenir de la Méditerranée et du Moyen-Orient préoccupait les partenaires. Il a en outre reconnu l'importance de la dimension méditerranéenne de la sécurité européenne. Il a aussi souligné que le maintien d'espaces de communication était capital pour le succès du partenariat.

En décembre, l'OSCE a accueilli la **Mongolie** en tant que nouveau partenaire asiatique pour la coopération. Le

<sup>1</sup> Décision sur la poursuite du dialogue et de la coopération avec les partenaires pour la coopération et examen des possibilités d'étendre à d'autres les normes, principes et engagements de l'OSCE.

Ministre mongol des affaires étrangères a participé pour la première fois à la Réunion du Conseil ministériel de Sofia au cours de laquelle il a confirmé l'importance que son pays attachait à l'instauration de relations solides avec l'Organisation. Le Secrétariat s'attachera à renforcer les relations avec la Mongolie et à mettre en commun l'expertise et l'expérience sur des questions d'intérêt mutuel.

Un des points forts des activités de l'Organisation en 2004 a été le déploiement d'une **équipe de l'OSCE d'appui aux élections en Afghanistan**. Pour la première fois dans son histoire, l'OSCE a participé activement aux élections d'un Etat non participant de l'OSCE. Suite à l'invitation du Président afghan Hamid Karzai, l'OSCE a envoyé rapidement plus de 40 personnes dans le pays. Travaillant dans un environnement difficile, ces personnes ont mené une opération efficace et très appréciée tout en assurant la sécurité du personnel.

**Coopération avec les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE.** Les relations entre l'OSCE et les organisations et institutions régionales en dehors de l'espace de l'OSCE ont encore gagné en dynamisme au cours de l'année 2004. Les organisations régionales ont manifesté un vif intérêt à mieux connaître l'OSCE, ses normes et ses principes. Des échanges se sont déroulés dans le cadre théorique pour une coopération entre l'ONU et les organisations régionales et au niveau bilatéral avec l'OSCE et les organisations régionales.

Le Secrétaire général a été invité à l'inauguration du Secrétariat de l'**Organisation de coopération de Shanghai** (OCS) le 15 janvier à Beijing. Il a rencontré le Secrétaire exécutif de l'Organisation, l'Ambassadeur Zhang Deguang, pour examiner les domaines possibles de coopération. L'OSCE a également été présente lors de la cérémonie d'ouverture du Comité exécutif de la structure régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation à Tachkent en juin. Un représentant de l'Organisation a participé en juillet à la table ronde sur l'extrémisme au Kazakhstan, organisée par le Centre de l'OSCE à Almaty et le BIDDH.

En réponse à une invitation, le Président en exercice a participé au Sommet arabe tenu en Tunisie les 22 et 23 mai. Des représentants de la **Ligue des Etats arabes** se sont rendus au Secrétariat de l'OSCE en mai pour se familiariser avec les travaux de l'Organisation dans les domaines des armes légères et de petit calibre, et de la lutte contre le terrorisme. Suite à cette visite et compte tenu de l'intérêt manifesté par la Ligue des Etats arabes, l'OSCE procède à la traduction du Manuel de l'OSCE sur les guides des meilleures pratiques concernant les

armes légères et de petit calibre en arabe. Un représentant de la Ligue arabe a participé à la Réunion du Conseil ministériel à Sofia.

Le Secrétaire général a représenté l'OSCE lors de la trente et unième session de l'**Organisation de la Conférence islamique** (OCI) des ministres des affaires étrangères à Istanbul. Un représentant de l'Organisation a participé à la douzième Réunion du Forum économique de l'OSCE à Prague et au Conseil ministériel de Sofia.

En réponse à une invitation à participer en tant qu'observateur à la cinquième session ordinaire du Conseil exécutif et à la troisième session ordinaire de l'Assemblée de l'**Union africaine** à Addis-Abeba (Ethiopie) en juin-juillet, l'OSCE était représentée par un représentant de la Troïka, l'Ambassadeur des Pays-Bas à Addis-Abeba.

Afin d'intensifier la coopération avec le **Forum régional de l'ANASE**, les participants à la Conférence OSCE-Japon ont été invités à participer à une réunion informelle le 16 mars avec les participants de l'atelier du Forum régional de l'ANASE sur la diplomatie préventive. Au cours de la réunion, le Secrétaire général a fait part de ses vues sur les résultats de la Conférence OSCE-Japon et le Directeur du Centre de prévention des conflits a présenté un aperçu général des instruments de la diplomatie préventive dans le cadre de l'OSCE.

Au niveau opérationnel, l'OSCE et l'**Organisation des Etats américains (OEA)** ont mis en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la lutte contre le terrorisme. Ces efforts ont notamment abouti à la mise en place du Réseau contre le terrorisme de l'OSCE qui fait écho au réseau du Comité interaméricain contre le terrorisme au sein de l'OEA. Pour sa part, l'OSCE a mis en commun ses données d'expérience, ses meilleures pratiques et enseignements tout en poursuivant des efforts pratiques de protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. L'Unité d'action contre le terrorisme du Secrétariat et le réseau de l'OEA coopèrent par la mise en commun d'informations et la coordination des réunions. L'OEA a également participé à la Conférence commune d'experts techniques OSCE-ONU sur la gestion et la sécurité des frontières.

Un représentant de la **Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie** a participé à la Conférence de suivi de la Réunion spéciale du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, organisée en coopération avec l'ONU à Vienne.

# ANNEXE

## Statistiques relatives au personnel de l'OSCE

Nationalité	Mission de l'OSCE au Kosovo	Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine	Mission de l'OSCE en Croatie	Mission de l'OSCE en Géorgie	Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit	Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro	Mission de l'OSCE en Moldavie	Présence de l'OSCE en Albanie	Centre de l'OSCE à Almaty	Centre de l'OSCE à Achgabat	Centre de l'OSCE à Bichkek	Centre de l'OSCE à Douchanbé	Centre de l'OSCE à Tachkent	Bureau de l'OSCE à Bakou	Bureau de l'OSCE à Minsk	Bureau de l'OSCE à Erevan	Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est	Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine	Total pour les missions/ centres/ bureaux
Albanie	1	1																	2
Allemagne	31	15	5	1	5	6	2	3	1	1	1		1	2	1	1		1	77
Arménie	1														1				2
Autriche	6	6	5	4	7	1		2								1		1	33
Azerbaïdjan	1			1	1														3
Belgique	2	1				1													4
Biélorussie				3	2		1	2				1							9
Bosnie-Herzégovine	5			1	1	2													9
Bulgarie	16	1		6		1					1	2			1				28
Canada	10	4	1			1													16
Croatie				1	2			1											4
Danemark	1	1																	2
Espagne	5	3	1		4														13
Estonie	2		1	4		1													8
Etats-Unis d'Amérique	34	18	4	7	9	9	1	5	1			1	1	1		1		1	93
Ex-République yougoslave de Macédoine				1															1
Fédération de Russie	1	4		6	1						2	3				1			18
Finlande			1	2	2			2		1									8
France	15	9	6	9	4	4		1		1	1	1				1			52
Géorgie	2	2	1		2														7
Grèce	5		1			3													9
Hongrie	1	2		7	1			1				2					1		15
Irlande	1	4	1	6	4	2		2											20
Islande																			0
Italie	12	10	4		4	6								1					37
Japon					1			1											2
Kazakhstan																			0
Kirghizistan	1													1					2
Lettonie		1				1						1							3
Liechtenstein						1													1
Lituanie	2	1		1								1							5
Luxembourg																			0
Malte																			0
Moldavie	3		1	2						1	1		1						9
Norvège		1	1		1	5	1		1			1							11
Ouzbékistan																			0
Pays-Bas	2	2	1		1	3	1					1							11
Pologne	9	1	3	8	2		2												26
Portugal	3				2	1													6
République tchèque	1	1	1	5	1			2								1	1		13
Roumanie	10		1	6	1			1			1								20
Royaume-Uni	21	12	6	9	15	8	2	2		1	1			1	1		1		80
Serbie-Monténégro																			0
Slovaquie			1	3		1													5
Slovénie		2			2														4
Suède	11	3	2	1	2	3		2	1		1		1		1				28
Suisse					2						1								3
Tadjikistan	1				1														2
Turquie	8	1		4	12	3					1								29
Ukraine	2			4	3											1	1		11
<b>Total</b>	<b>226</b>	<b>106</b>	<b>48</b>	<b>102</b>	<b>95</b>	<b>63</b>	<b>10</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>741</b>



**Nombre total des membres du personnel recrutés sur le plan international dans les missions, au Secrétariat et dans les institutions**

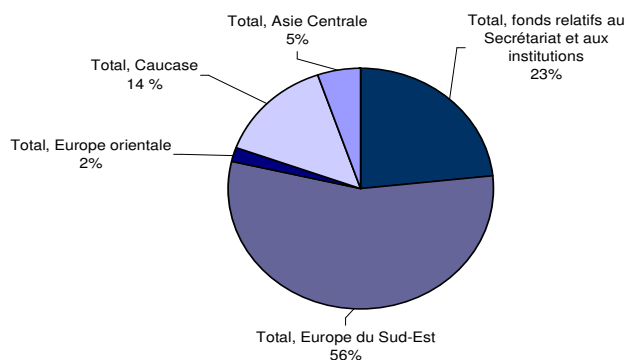
<b>Nationalité</b>	<b>Missions</b>	<b>%</b>	<b>Secrétariat &amp; institutions</b>	<b>%</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>%</b>
Albanie	2	0.3	0	0.0	2	0.2
Allemagne	77	10.4	21	9.3	98	10.1
Arménie	2	0.3	2	0.9	4	0.4
Autriche	33	4.5	17	7.5	50	5.2
Azerbaïdjan	3	0.4	1	0.4	4	0.4
Belgique	4	0.5	2	0.9	6	0.6
Biélorussie	9	1.2	5	2.2	14	1.4
Bosnie-Herzégovine	9	1.2	2	0.9	11	1.1
Bulgarie	28	3.8	8	3.5	36	3.7
Canada	16	2.2	10	4.4	26	2.7
Croatie	4	0.5	2	0.9	6	0.6
Danemark	2	0.3	3	1.3	5	0.5
Espagne	13	1.8	5	2.2	18	1.9
Estonie	8	1.1	1	0.4	9	0.9
Etats-Unis d'Amérique	93	12.6	19	8.4	112	11.6
Ex-République yougoslave de Macédoine	1	0.1	0	0.0	1	0.1
Fédération de Russie	18	2.4	15	6.6	33	3.4
Finlande	8	1.1	4	1.8	12	1.2
France	52	7.0	9	4.0	61	6.3
Géorgie	7	0.9	1	0.4	8	0.8
Grèce	9	1.2	1	0.4	10	1.0
Hongrie	15	2.0	2	0.9	17	1.8
Irlande	20	2.7	2	0.9	22	2.3
Islande	0	0.0	1	0.4	1	0.1
Italie	37	5.0	10	4.4	47	4.9
Japon	2	0.3	0	0.0	2	0.2
Kazakhstan	0	0.0	2	0.9	2	0.2
Kirghizistan	2	0.3	3	1.3	5	0.5
Lettonie	3	0.4	2	0.9	5	0.5
Liechtenstein	1	0.1	1	0.4	2	0.2
Lituanie	5	0.7	0	0.0	5	0.5
Luxembourg	0	0.0	1	0.4	1	0.1
Malte	0	0.0	1	0.4	1	0.1
Moldavie	9	1.2	5	2.2	14	1.4
Norvège	11	1.5	2	0.9	13	1.3
Ouzbékistan	0	0.0	3	1.3	3	0.3
Pays-Bas	11	1.5	5	2.2	16	1.7
Pologne	26	3.5	10	4.4	36	3.7
Portugal	6	0.8	0	0.0	6	0.6
République tchèque	13	1.8	1	0.4	14	1.4
Roumanie	20	2.7	6	2.6	26	2.7
Royaume-Uni	80	10.8	18	7.9	98	10.1
Serbie-Monténégro	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Slovaquie	5	0.7	4	1.8	9	0.9
Slovénie	4	0.5	0	0.0	4	0.4
Suède	28	3.8	9	4.0	37	3.8
Suisse	3	0.4	5	2.2	8	0.8
Tadjikistan	2	0.3	0	0.0	2	0.2
Turquie	29	3.9	4	1.8	33	3.4
Ukraine	11	1.5	2	0.9	13	1.3
<b>Total</b>	<b>741</b>	<b>100.0</b>	<b>227</b>	<b>100.0</b>	<b>968</b>	<b>100.0</b>



## Budget unifié de 2004

Fonds	Budget unifié de 2004, en euros	% du total
<b>I. FONDS RELATIFS AU SECRETARIAT ET AUX INSTITUTIONS</b>		
Secrétariat	27,245,600	15.07%
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	11,529,200	6.38%
Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)	2,564,900	1.42%
Représentant pour la liberté des médias	978,800	0.54%
<b>Total, fonds relatifs au Secrétariat et aux institutions</b>	<b>42,318,500</b>	<b>23.40%</b>
<b>II. FONDS RELATIFS AUX OPERATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE</b>		
<b>Europe du Sud-Est</b>		
Mission au Kosovo	42,607,700	23.56%
Tâches en Bosnie-Herzégovine	19,465,300	10.76%
Mission en Croatie	10,404,300	5.75%
Mission en Serbie-Monténégro	9,834,300	5.44%
Présence en Albanie	3,740,900	2.07%
Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit	13,745,600	7.60%
<b>Total, Europe du Sud-Est</b>	<b>99,798,100</b>	<b>55.19%</b>
<b>Europe orientale</b>		
Mission en Moldavie	1,389,200	0.77%
Coordonnateur des projets en Ukraine	1,085,300	0.60%
Bureau de Minsk	942,100	0.52%
Représentant auprès de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite	123,300	0.07%
Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite	12,200	0.01%
<b>Total, Europe orientale</b>	<b>3,552,100</b>	<b>1.96%</b>
<b>Caucase</b>		
Mission en Géorgie	20,688,900	11.44%
Bureau d'Erevan	1,227,700	0.68%
Bureau de Bakou	1,512,600	0.84%
Groupe de planification de haut niveau	211,400	0.12%
Processus de Minsk	953,300	0.53%
Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie	890,000	0.49%
<b>Total, Caucase</b>	<b>25,483,900</b>	<b>14.09%</b>
<b>Asie centrale</b>		
Centre d'Almaty	1,497,000	0.83%
Centre d'Achgabat	979,500	0.54%
Centre de Bichkek	1,831,300	1.01%
Centre de Douchanbé	3,829,200	2.12%
Centre de Tachkent	1,543,100	0.85%
<b>Total, Asie Centrale</b>	<b>9,680,100</b>	<b>5.35%</b>
<b>Total, fonds relatifs aux opérations de terrain de l'OSCE</b>	<b>138,514,200</b>	<b>76.60%</b>
<b>TOTAL, BUDGET</b>	<b>180,832,700</b>	<b>100.00%</b>

## Budget unifié de 2004, par région



**Section de la presse et de l'information**  
**Secrétariat de l'OSCE**  
**Kärntner Ring 5-7**  
**A-1010 Vienne (Autriche)**  
**Tél. : +43 1 514 36 180**  
**Fax : +43 1 514 36 105**  
**info@osce.org**

## **WWW.OSCE.ORG**

### INSTITUTIONS DE L'OSCE

#### **Assemblée parlementaire**

Radhusstraede 1  
1466 Copenhagen K (Danemark)  
Tél. : +45 33 37 80 40 ; Fax : +45 33 37 80 30  
E-mail : osce@oscepa.dk  
www.oscepa.org

#### **Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme**

19 Aleje Ujazdowskie, 00-557 Varsovie (Pologne)  
Tél. : +48 22 520 06 00 ; Fax : +48 22 520 06 05  
E-mail : office@odihhr.pl  
www.osce.org/odihhr

#### **Haut Commissaire pour les minorités nationales**

Prinsessegracht 22  
2514 AP La Haye (Pays-Bas)  
Tél. : +31 70 312 55 00 ; Fax : +31 70 363 59 10  
E-mail : hcnm@hcnm.org  
www.osce.org/hcnm

#### **Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias**

Kärntner Ring 5-7  
A-1010 Vienne (Autriche)  
Tél. : +43 1 512 21 45-0 ; Fax : +43 1 512 21 45-9  
E-mail : pm-fom@osce.org  
www.osce.org/fom

### OPERATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE

#### EUROPE DU SUD-EST

##### **Présence de l'OSCE en Albanie**

Chef de la Présence : M. l'Ambassadeur Pavel Vacek  
Rruga Donika Kastrioti, Vila 6, Tirana (Albanie)  
Tél. : +355 4 235 993 ; Fax : +355 4 235 994  
E-mail : Post.Albania@osce.org  
www.osce.org/albania

##### **Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine**

Chef de Mission : M. l'Ambassadeur Douglas Davidson  
Fra Andjela Zvizdovica 1, 71000 Sarajevo (Bosnie-Herzégovine)  
Tél. : +387 33 752 100 ; Fax : +387 33 442 479  
E-mail : info@oscebih.org  
www.oscebih.org

##### **Mission de l'OSCE en Croatie**

Chef de Mission : M. l'Ambassadeur Peter Semneby  
Florijana Andraseca 14, 10000 Zagreb (Croatie)  
Tél. : +385 1 309 66 20 ; Fax : +385 1 309 66 21  
E-mail : hr\_pau@osce.org  
www.osce.org/croatia

##### **Mission de l'OSCE au Kosovo**

Chef de Mission : M. l'Ambassadeur Pascal Fieschi  
Beogradska 32, 38000 Pristina, Kosovo  
(Serbie-Monténégro)  
Tél. : +381 38 500 162 ; Fax : +381 38 500 188  
E-mail : press.omik@osce.org  
www.osce.org/kosovo

##### **Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro**

Chef de Mission : M. l'Ambassadeur Maurizio Massari  
Cakorska 1, 1100 Belgrade (Serbie-Monténégro)  
Tél. : +381 11 367 24 25 ; Fax : +381 11 367 24 29  
E-mail : omisam-spokesperson@osce.org  
www.osce.org/sam

##### **Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit**

Chef de Mission : M. l'Ambassadeur Carlos Pais  
QBE Makedonija Building, 11 Oktomvri Str. 25,  
MK-1000, Skopje (ex-République yougoslave de  
Macédoine)  
Tél. : +389 2 3234 000 ; Fax : +389 2 3234 234  
E-mail : info-mk@osce.org  
www.osce.org/skopje

#### EUROPE ORIENTALE

##### **Bureau de l'OSCE à Minsk**

Chef du Bureau : M. l'Ambassadeur Eberhard Heyken  
Prospekt Gazety Pravda 11, 220116 Minsk (Biélorussie)  
Tél. : +375 17 272 34 97 ; Fax : +375 17 272 34 98  
E-mail : office-by@osce.org  
www.osce.org/belarus

##### **Mission de l'OSCE en Moldavie**

Chef de Mission : M. l'Ambassadeur William H. Hill  
Str Mitropolit Dosoftei 108, 2012 Chisinau (Moldavie)  
Tél. : +373 22 22 34 95 ; Fax : +373 22 22 34 96  
E-mail : secretary-md@osce.org  
www.osce.org/moldova

##### **Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine**

Coordonnateur des projets : M. l'Ambassadeur David  
Nicholas  
16 Striletska St., 01034 Kiev (Ukraine)  
Tél. : +380 44 238 04 06 ; Fax : +380 44 238 04 08  
E-mail : osce-ukraine@osce.org  
www.osce.org/ukraine

**Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite**

Représentant de l'OSCE : M. Helmut Napiontek  
Secrétariat de l'OSCE, Kärntner Ring 5-7,  
2e étage, A-1010 Vienne (Autriche)  
Tél. : +43 1 514 36 560 ; Fax : +43 1 514 36 96  
E-mail : helmut.napiontek@osce.org

**Représentant de l'OSCE auprès de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite**

Représentant de l'OSCE : Uwe Mahrenholtz  
Pärnu mnt. 15, 7ème étage, Kawe Plaza, 10141 Tallinn  
(Estonie)  
Tél. : +372 665 1762 ; Fax : +372 665 1763  
E-mail : oscerepresentative@osce.ee

CAUCASE

**Bureau de l'OSCE à Bakou**

Chef du Bureau : M. l'Ambassadeur Maurizio Pavesi  
4, M. Magomayev lane, 2ème étage, Icheri Sheher,  
AZ1004 Bakou (Azerbaïdjan)  
Tél. : +994 12 497 23 73 ; Fax : +994 12 497 23 77  
E-mail : office-az@osce.org  
www.osce.org/baku

**Mission de l'OSCE en Géorgie**

Chef de Mission : M. l'Ambassadeur Roy Reeve  
Krtsanisi Datcha No. 5, Tbilisi (Géorgie)  
Tél. : +995 32 24 42 01 ; Fax : +995 32 77 96 15  
E-mail : pm-ge@osce.org  
www.osce.org/georgia

**Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie**

Représentant personnel : M. l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk  
4 Freedom Square, GMT Plaza, 1er étage, 0105 Tbilisi  
(Géorgie)  
Tél. : +995 32 99 87 32 ; Fax : +995 32 98 85 66  
E-mail : prcio@osce.org

**Bureau de l'OSCE à Erevan**

Chef du Bureau : M. l'Ambassadeur Vladimir Pryakhin  
89 Teryan St., 375009 Erevan (Arménie)  
Tél. : +374 10 54 58 45 ; Fax : +374 10 54 10 61  
E-mail : yerevan-am@osce.am  
www.osce.org/yerevan

ASIE CENTRALE

**Centre de l'OSCE à Almaty**

Chef du Centre : M. l'Ambassadeur Ivar Vikki  
67 Tole Bi Street, 2ème étage, 480091 Almaty  
(Kazakhstan)  
Tél. : +7 3272 79 37 62 ; Fax : +7 3272 79 43 88  
E-mail : almaty-kz@osce.org  
www.osce.org/almaty

**Centre de l'OSCE à Achgabat**

Chef du Centre : M. l'Ambassadeur Ibrahim Djikic  
Turkmenbashi Shayoly 15, 744005 Achgabat  
(Turkménistan)  
Tél. : +993 12 35 30 92 ; Fax : +993 12 35 30 41  
E-mail : info\_tm@osce.org  
www.osce.org/ashgabat

**Centre de l'OSCE à Bichkek**

Chef du Centre : M. l'Ambassadeur Markus Müller  
139 St. Toktogula, 720001 Bishkek (Kirghizistan)  
Tél. : +996 312 66 50 15 ; Fax : +996 312 66 31 69  
E-mail : pm-kg@osce.org  
www.osce.org/bishkek

**Centre de l'OSCE à Douchanbé**

Chef du Centre : M. l'Ambassadeur Alain Couanon  
12, Zikrullo Khojaev str., 734003 Douchanbé  
(Tadjikistan)  
Tél. : +992 372 24 58 79, +992 372 24 33 38 ; Fax :  
+992 372 24 91 59  
E-mail : cid-tj@osce.org  
www.osce.org/tadjikistan

**Centre de l'OSCE à Tachkent**

Chef du Centre : M. l'Ambassadeur Mirsolav Jenca  
Afrosiyob Street 12 B, 4ème étage, 700015 Tachkent  
(République d'Ouzbékistan)  
Tél. : +998 71 140 04 70 ; Fax : +998 71 140 04 66  
E-mail : osce-cit@osce.org  
www.osce.org/tashkent

## ABREVIATIONS

ACTED	Aide à la Coopération Technique et au Développement	HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique	IFES	International Foundation for Election Systems
ALPC	armes légères et de petit calibre	IRMA	Système de gestion intégrée des ressources
BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme	ISA	Initiative de soutien à l'Assemblée
BIRFA	Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente pour les opérations des Nations Unies	KFOR	Force de maintien de la paix de l'OTAN au Kosovo
CAGRE	Conseil « affaires générales et relations extérieures » de l'Union européenne	LCMN	Loi constitutionnelle sur les minorités nationales
CAN	Conseil de l'Atlantique Nord	MANPADS	systèmes portatifs de défense aérienne
CAYN	Réseau des jeunes d'Asie centrale	MDCS	mesures de confiance et de sécurité
CCTONU	Comité contre le terrorisme de l'ONU	MINUK	Mission des Nations Unies au Kosovo
CEC	Commission électorale centrale	MRTV	Radiotélévision macédonienne
CEDH	Cour européenne des droits de l'homme	OACT	Organisation de l'aviation civile internationale
CEI	Communauté d'Etats indépendants	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
CMC	Commission mixte de contrôle	OCI	Organisation de la Conférence islamique
CNRT	Conseil national de la radio et de la télévision	OCS	Organisation de coopération de Shanghai
COPS	Comité politique et de sécurité de l'Union européenne	OEA	Organisation des Etats américains
CPC	Centre de prévention des conflits	OIM	Organisation internationale pour les migrations
CPEA	Conseil de partenariat euro-atlantique	OIT	Organisation internationale du Travail
CPJ	Comité pour la protection des journalistes	ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
CSCE	Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe	OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées	PESD	Politique européenne de sécurité et de défense
ENVSEC	Initiative OSCE-PNUD-PNUE pour l'environnement et la sécurité	REACT	Equipes d'assistance et de coopération rapides
FCS	Forum pour la coopération en matière de sécurité	RIPME	Réseau international pour les petites et moyennes entreprises
FPCE	Fonds pour la pérennité des communautés ethniques	RTK	Radio Télévision Kosovo
GTZ	Agence allemande de développement	SCEC	Secrétariat de la Commission électorale centrale
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	SECI	Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est

SEE RIGHTS	Initiative régionale relative à la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
SEEBRIG	Brigade d'Europe du Sud-Est	USAID	Agency for International Development des Etats-Unis
SFOR	Force de stabilisation	UWOM	Union des organisations de femmes de Macédoine
TPIY	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	YES	séminaires sur la création d'entreprises par des jeunes
TRM	Teleradio Moldova		

**RESPONSABLE DE LA REDACTION** Alexander Nitzsche  
**ASSISTANTE DE REDACTION** Astrid Schnitzer  
**ADJOINTS DE REDACTION** Keith Jinks, Patricia N. Sutter

**Presse et information**

**Secrétariat de l'OSCE**

**Le présent document n'est pas un document consensuel.**

# Annual Report 2004 OSCE



formation de la police liberté des médias lutte contre la traite des êtres humains protection des minorités nationales Renforcement des institutions action contre le terrorisme observation des frontières